
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-deuxième séance – Mercredi 2 novembre 2011, à 17 h

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *MM. Eric Bertinat*, *Thomas Bläsi*, *M^{me} Vera Figurek*, *M. Soli Pardo*, *M^{mes} Annina Pfund*, *Aurélie Seguin*, *Virginie Studemann* et *Marie-Pierre Theubet*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno* et *Esther Alder*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 21 octobre 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 1^{er} novembre et mercredi 2 novembre 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'excuse l'absence de M. le maire, Pierre Maudet, aux séances de ce soir et j'excuse le retard de M. le conseiller administratif Sami Kanaan qui est actuellement en séance, et qui nous rejoindra probablement peu avant l'interruption de séance de 19 h, mais à coup sûr à 20 h 30.

Par ailleurs, je vous informe que la résolution R-146 «ACG et Genève Futur Hockey: la Ville de Genève demande un temps mort» a été retirée par ses auteurs. Je précise que ceux-ci n'avaient jamais déposé le texte de cette résolution, mais seulement son titre.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réponds à deux questions orales. La première réponse s'adresse à M. Rémy Burri, qui m'a demandé pourquoi une succession de travaux a été effectuée à l'angle des rues Benjamin-Soullier et des Asters. Je ne vais pas lire tout ce que l'administration lui a répondu; je le lui transmettrai dans le détail. Lors de la réception des travaux, le 5 novembre 2009, le Service du génie civil a diagnostiqué un défaut de trottoir – d'écoulement de la chape – à l'angle de la rue des Asters/rue Benjamin-Soullier, aux côtés impairs. Afin de répondre aux exigences de la Ville, la portion de trottoir en question a été refaite aux frais de l'entreprise, et sa bienfaisance a été contrôlée le 30 novembre 2009.

Par ailleurs, j'ai été interpellé par M. Buschbeck en ce qui concerne la piste cyclable qui devrait être installée à l'avenue d'Aire, en alternative à la bande cyclable existante. En fait, nous avons contrôlé que cette piste cyclable soit tout à fait conforme à l'initiative 144 «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)», qui a été validée par le corps électoral dernièrement et, à notre sens, il n'y a aucun problème à la mise en œuvre de cette piste cyclable. Elle est tout à fait conforme au nouvel état de situation concernant l'initiative et à l'article 2 de la loi sur la mobilité douce qui stipule que «des pistes cyclables continues, directes et sécuri-

sées sont aménagées pour tout le réseau de routes primaires et secondaires. Pour les sections de routes où une piste ne pourrait être installée, celle-ci est remplacée par une bande cyclable accompagnée d'aménagements sécurisant la mobilité douce».

4. Motion du 24 mars 2010 de M^{me} Andrienne Soutter, M. Endri Gega, M^{me} Isabelle Brunier, MM. Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M^{mes} Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, M. Roger Michel, M^{mes} Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, M. Thierry Piguet, M^{me} Martine Sumi, M. Miltos Thomaidis et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Arcades» (M-910)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant, d'une part:

- la prolifération, en ville de Genève, de bureaux installés dans des arcades à vocation commerciale ou artisanale;
- que ce phénomène, apparu il y a plusieurs années déjà, tend à s'amplifier dans tous les quartiers;
- que même le cœur du quartier historique est touché (le Bourg-de-Four: cf. minifilm sur le Bourg-de-Four: www.youtube.com/watch?v=fsDaCwwyjug);
- que ces transformations génèrent une banalisation des rues et une diminution de la diversité qui entraînent un amoindrissement de l'attractivité;
- que l'environnement urbain, architectural, historique et social appartient à toute la population, qu'elle y soit résidente, y travaille ou y soit en visite touristique;
- qu'il ne saurait donc être accaparé et abîmé par le désir de maximisation du profit de quelques propriétaires privés;
- que les associations d'habitants ou de quartier sont en prise directe avec leur quartier qu'elles connaissent mieux que tout autre acteur,

d'autre part:

- le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol (PUS), en particulier son article 9 (règles applicables aux activités contribuant à l'animation des quartiers);

¹ «Mémorial 167^e année»: Annonce, 5491. «Mémorial 169^e année»: Motion d'ordonnement, 1997.

- le plan directeur communal 2020, en particulier ses options politiques (cf. p. 35);
- que le pouvoir de la Ville se réduit à émettre des préavis qui sont presque toujours entérinés par l'Etat;
- que, lorsqu'un propriétaire privé ne demande pas d'autorisation ou profite d'une ambiguïté pour effectuer une transformation illicite, les services de la Ville n'ont pas les moyens d'effectuer des contrôles,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire respecter la loi et, par conséquent:

- d'étudier avec la plus extrême vigilance toute demande d'autorisation de transformation ou de rénovation concernant les arcades commerciales situées au rez-de-chaussée;
- de charger du contrôle un collaborateur ou une collaboratrice du Service d'urbanisme et/ou du Service de la sécurité et de l'espace publics (APM) et d'installer une ligne verte de demandes de renseignements;
- et/ou de collaborer avec les associations d'habitants ou de protection du patrimoine à qui serait déléguée ou confiée la tâche de signaler les changements constatés d'affectation d'arcades commerciales en bureaux;
- le cas échéant, d'aider éventuellement ces associations à recourir;
- de demander au Département des constructions et des technologies de l'information d'obliger les contrevenants à revenir au statu quo ante, en plus de les amender;
- de prendre toutes les mesures adéquates possibles pour interrompre ce phénomène.

Préconsultation

La présidente. Il n'y a pas de motionnaires qui prennent la parole, mais je peux le comprendre puisqu'une grande partie d'entre eux a quitté cette assemblée.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 29 oui contre 4 non (1 abstention).

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ma question ne porte pas sur ce sujet – j'avais appuyé avant sur le bouton. Hier, à 20 h, nous avons repris les débats, mais il n'y a pas eu une deuxième session de questions orales. J'aurais voulu savoir pourquoi, pour la bonne application du règlement.

La présidente. Je vous répondrai dans les prochaines communications du bureau, car nous en sommes à présent à la motion M-910.

M. Alberto Velasco (S). Il s'agit d'une ancienne motion déposée par des collègues qui ne sont plus là, pour la plupart. Le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PUS), voté dans ce plénum, tient justement compte de ces problèmes d'arcades, auxquels nous devons, effectivement, prêter attention et, à cet égard, puisque ce règlement a été accepté, cette motion devrait être directement renvoyée au Conseil administratif. Cette motion servirait donc à attirer l'attention des conseillers administratifs afin que le règlement sur les PUS en tienne compte. Nous ne voyons pas l'intérêt de renvoyer cette motion en commission. Nous voulons plutôt la renvoyer directement au Conseil administratif et ainsi alléger notre ordre du jour et celui des commissions.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ce texte a été déposé il y a maintenant un moment. Il était très pertinent et, effectivement, le point qu'il soulève est très important. Il s'agit de l'opacité des arcades, notamment en Vieille-Ville, mais c'est un phénomène qu'on a retrouvé dans tous les quartiers. Entre-temps, nous avons travaillé trois années en commission de l'aménagement pour apporter, justement, des modifications au règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève.

Il faut savoir que l'ancien règlement des PUS prenait déjà en compte ce problème d'opacité des vitrines d'arcades aux rez-de-chaussée et que ce règlement n'est entré en vigueur qu'en 2009, car il y a eu des recours qui, heureusement, ont tous été déboutés.

Maintenant, si le texte de cette motion n'est pas à jeter, c'est parce que les points qu'il soulève sont très importants pour l'animation des rues, l'animation du centre-ville et, également, pour la réappropriation des rues et des rez-de-chaussée par les habitants et les utilisateurs, les passants et les travailleurs-euses en ville de Genève.

En commission de l'aménagement, nous nous étions aussi battus sur un autre point, tout aussi fondamental. Il s'agit de la mixité. Nous avons voulu augmenter encore dans ce règlement PUS la capacité d'intervention de la Ville sur des changements d'affectation d'arcades, non seulement du point de vue de l'opacité, comme c'est le sujet de cette motion, mais aussi du point de vue du maintien de la mixité des commerces au centre-ville. Nous voulions vraiment pouvoir maintenir du petit commerce au centre-ville aux côtés d'autres styles de commerces pour ne pas faire une cité juste dortoir ou juste pour une catégorie de population, mais pour que chacun et chacune puisse vraiment s'y retrouver.

Maintenant, il y a quand même quelques points négatifs dans ce texte. A mon avis, ils ne sont déjà pas forcément très pertinents, mais, surtout, ils sont inapplicables tels que, par exemple, l'invite demandant au Conseil administratif «de demander au Département des constructions et des technologies de l'information d'obliger les contrevenants à revenir au statu quo ante». C'est absolument aberrant de demander cela, car nous savons que c'est impossible.

Etant donné qu'il a déjà été répondu à tout ce qui est demandé dans ce texte, que ce dernier est assez redondant, mais, surtout, que l'idée qu'il veut véhiculer est un point vraiment fort de ce que veulent les Verts pour notre centre-ville, nous le renverrons également au Conseil administratif. Cela permettra de donner du poids supplémentaire à toutes nos différentes demandes et surtout à toutes les modifications du règlement PUS pour que le Conseil administratif ait enfin de vrais moyens d'agir sur les changements d'affectation de commerces. Evidemment, nous comptons sur M. Pagani et ses collègues pour ne pas prendre tout cela au pied de la lettre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je relève juste que, pour une fois, M^{me} Klopmann me demande de ne pas prendre une motion au pied de la lettre. J'en suis fort heureux, car il est vrai que cela demande parfois des interprétations qui sont un peu spéciales et une flexibilité intellectuelle de notre part.

Toujours est-il que nous réservons un très bon accueil à cette motion, pas aux considérants, parce que ceux-ci sont un peu dépassés, mais aux invites. Certaines d'entre elles sont extrêmement pertinentes, puisque, comme vous l'avez rappelé, nous avons un règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève qui est passé d'un statut provisoire à un statut définitif. Ce règlement a fait l'objet d'une longue procédure au Tribunal fédéral, que nous avons gagnée. Puis nous avons fait un amendement que nous avons validé il y a quelques mois, lequel a fait l'objet d'un commentaire du Conseil d'Etat et qui – j'imagine – fera l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

Toujours est-il que dans une année nous pourrions avoir les moyens d'agir notamment sur certaines banques – et je prends cet exemple à dessein – qui achètent la totalité des immeubles et qui se croient dans leurs droits en accaparant des arcades. Je pense, par exemple, à la Deutsche Bank sur la place des Bergues; je pense à d'autres banques, je crois que c'est la HSBC – peut-être pas, mais c'est à la place Dorcière – et ainsi de suite. Elles accaparent des arcades destinées à des petites et moyennes entreprises, à des petits et moyens commerces qui font l'activité, l'animation et la sécurité de notre cité. Ces arcades borgnes sont tout à fait détestables et ne correspondent pas à la volonté de votre Conseil municipal, à

la volonté du Conseil d'Etat et même à la volonté fédérale puisque, en fait, cette loi est fédérale.

En conséquence, nous réservons un bon accueil à cette motion et je vous invite, Mesdames et Messieurs, à faire droit aux motionnaires.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 33 oui contre 15 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire respecter la loi et, par conséquent:

- d'étudier avec la plus extrême vigilance toute demande d'autorisation de transformation ou de rénovation concernant les arcades commerciales situées au rez-de-chaussée;
- de charger du contrôle un collaborateur ou une collaboratrice du Service d'urbanisme et/ou du Service de la sécurité et de l'espace publics (APM) et d'installer une ligne verte de demandes de renseignements;
- et/ou de collaborer avec les associations d'habitants ou de protection du patrimoine à qui serait déléguée ou confiée la tâche de signaler les changements constatés d'affectation d'arcades commerciales en bureaux;
- le cas échéant, d'aider éventuellement ces associations à recourir;
- de demander au Département des constructions et des technologies de l'information d'obliger les contrevenants à revenir au statu quo ante, en plus de les amender;
- de prendre toutes les mesures adéquates possibles pour interrompre ce phénomène.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche et en appartements relais

5. Proposition du Conseil administratif du 5 octobre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 702 000 francs destiné à l'étude pour la transformation des locaux en crèche et appartements relais pour des femmes en situation de violence de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives (22) (PR-927).

Préambule

Le bâtiment situé au 54, route de Frontenex fait partie d'un pan de tissu ancien conservé le long du côté sud de la route de Frontenex, caractérisé par la diversité du bâti, la relative modestie des gabarits et la présence de jardins. Construit en 1868, très certainement sur les plans de l'ingénieur architecte Philippe-Ami Goetz, le bâtiment constitue l'un des plus intéressants témoins du secteur, tant par sa qualité d'implantation que son architecture.

Cette grande villa locative, à la modénature soignée et coiffée d'une toiture à larges pignons imbriqués, présente trois niveaux d'habitation (un rez-de-chaussée supérieur et deux étages) posés sur un rez-de-chaussée semi-enterré à usage industriel, signalé par ses hautes portes cintrées. Elle est complétée par deux annexes basses en retour d'équerre, formant une cour. A l'arrière se développe un jardin agréablement planté.

Jean-François Fert, maître de l'ouvrage, était fabricant de vermouth. Son activité laisse à penser que les grandes caves voûtées de plain-pied, donnant sur la cour, ont pu servir d'entrepôts à sa production. Quant aux annexes, en forme de rectangle allongé, elles sont constituées chacune d'un étage sur rez-de-chaussée. L'une avait vraisemblablement fonction de logement et l'autre abritait une buanderie, remise et cave.

La propriété fut acquise par la Ville en 1951. Dès cette date, des travaux furent effectués, telle la modernisation des équipements sanitaires. C'est aussi à cette période que fut entamée la transformation des ailes sur cour en bureaux.

En 1980, la charpente en toiture fut partiellement remise en état suite à un incendie et les deux annexes furent restaurées en 1990.

En 2007, la toiture du bâtiment principal a été entièrement rénovée.

Historique de l'opération

Le 19 décembre 2007, le Conseil administratif décide d'approuver la proposition de M^{me} Sandrine Salerno de réaffecter l'immeuble sis à la route de Frontenex

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

54 en structure d'accueil pour des femmes et des enfants vivant des situations de précarité socioéconomiques ou de violence.

Le Service de la petite enfance, anciennement Délégation à la petite enfance, marque son intérêt pour la réalisation d'une crèche dans les anciens locaux de l'entreprise Ambrosetti, au rez-de-chaussée de l'immeuble précité, et propose un schéma de principe à M. Manuel Tornare le 5 mai 2008.

Sur cette base, le Service des bâtiments effectue une analyse qui confirme la possibilité d'implanter une crèche pour environ 40 enfants dans les locaux susmentionnés.

Le 25 juin 2008, le Conseil administratif décide, après examen de la note de M. Rémy Pagani du 16 juin 2008 confirmant la faisabilité d'une crèche, de donner au Service des bâtiments le mandat de poursuivre les études en vue de sa réalisation.

Le 1^{er} juin 2011, le Conseil administratif charge le département des constructions et de l'aménagement, conjointement avec le département de la cohésion sociale et de la solidarité, de préparer une demande de crédit d'étude portant sur le projet de transformation du bâtiment précité en crèche et appartements relais. Le changement d'affectation doit être confirmé par le dépôt d'une requête en autorisation de construire.

Suite à cette décision, la Gérance immobilière municipale a procédé à la résiliation des baux des locaux commerciaux ainsi que des logements situés dans ledit immeuble, pour leurs prochaines échéances légales qui s'échelonnent du 31 octobre 2011 au 30 juin 2012.

Exposé des motifs

Crèche

Actuellement, le secteur des Eaux-Vives compte 375 places d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 4 ans. Le taux d'équipement des Eaux-Vives est parmi les plus bas de la ville, soit 28% en 2010, contre 33% pour l'ensemble de la ville de Genève.

A ce jour, 349 enfants sont en attente d'une place d'accueil, dont 15% proviennent de familles domiciliées hors de la ville de Genève. Les demandes pour les espaces de vie infantine (EVE) concernent majoritairement les 0-2 ans.

Les taux de demandes satisfaites du secteur sont légèrement inférieurs à ceux de l'ensemble de la ville. Pour les espaces de vie infantine, le taux de satisfaction s'élève, à la rentrée 2010, à 44% (contre 46% pour l'ensemble des EVE de la

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

ville). Il atteint 81% pour les jardins d'enfants (contre 82% pour l'ensemble des jardins d'enfants de la ville) et 54% pour l'ensemble des institutions de la petite enfance (IPE) du secteur des Eaux-Vives (contre 58% pour la moyenne des IPE de la ville).

Actuellement, le Service de la petite enfance étudie deux autres possibilités de création d'espaces de vie infantine; toutefois, aucun de ces projets n'est confirmé à court ou moyen terme. Il s'agit de l'extension de 32 places de l'EVE Pimprenelle, route de Chêne 54, et du projet de la gare des Eaux-Vives de 96 places. L'offre d'accueil est donc amenée à augmenter dans les années à venir. Toutefois, elle ne suffira pas à absorber, à elle seule, la demande pour ce secteur.

Pour répondre aux demandes telles qu'elles ont été exprimées à la rentrée 2010, il faudrait créer 186 places d'accueil supplémentaires. En déduisant de ce chiffre les deux projets évoqués ci-dessus et celui qui fait l'objet de la présente demande de crédit (soit 168 places au total), on observe qu'il manquerait encore une vingtaine de places pour satisfaire la demande.

Appartements relais pour femmes en situation de violence

Le manque de structures d'accueil temporaire pour les femmes en situation de violence, accompagnées ou non de leurs enfants, pourrait être en partie comblé par l'aménagement des étages en appartements communautaires.

Le premier et le second étage sont occupés chacun par deux appartements spacieux qui peuvent avantageusement être adaptés à la fonction de structure d'accueil d'urgence, en tenant toutefois compte du caractère patrimonial élevé de l'ensemble.

Ces espaces d'accueil pourraient être constitués de quatre ou cinq chambres individuelles partageant des locaux sanitaires ainsi qu'une cuisine commune.

A ce stade du projet, le profil de cette structure d'accueil ainsi que l'affectation des locaux doivent encore être précisés avec les services concernés en fonction des besoins et des possibilités des bâtiments.

Répartition des locaux

La future crèche, destinée à héberger environ 40 enfants répartis en quatre groupes en fonction de leur âge, sera étudiée au niveau du rez-de-chaussée supérieur du bâtiment principal. L'entrée de la crèche se fera à travers le parc, par l'entrée principale du bâtiment qui se trouve également au rez-de-chaussée supérieur sur la façade est.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

Un espace extérieur clos pour les enfants de la crèche peut être aménagé sans difficultés sur le plan foncier à l'arrière du corps principal, le parc étant une propriété privée de la Ville ouverte au public.

La création de locaux adaptés à l'accueil d'enfants en bas âge peut être réalisée en redistribuant l'espace intérieur du rez-de-chaussée supérieur afin de créer de nouvelles partitions intérieures. Cette hypothèse n'est pas dommageable en ce qui concerne la préservation du bâtiment, car ce niveau a été beaucoup transformé pour accueillir les locaux administratifs qui l'occupent actuellement. Ces transformations doivent toutefois se faire en respectant les traits principaux de la distribution des espaces et des circulations autour du noyau central constitué par la cage d'escaliers surmontée d'une verrière et flanquée de deux puits de lumière.

Le rez-de-chaussée inférieur, au niveau de la cour orientée au nord sur la route de Frontenex, pourra abriter le réfectoire. Etant dépourvu de communication avec le niveau au-dessus, une liaison verticale directe doit être réalisée via un percement dans l'une des deux voûtes en berceau en maçonnerie de roche. La création d'un volume de raccord souterrain doit permettre de relier directement, sans nuire à l'intégrité architecturale du bâtiment, le réfectoire aux cuisines qui seraient prévues dans le bâtiment annexe de droite.

Les locaux administratifs situés au premier étage de l'annexe de droite sont à attribuer à la crèche. Quant au bâtiment annexe de gauche, il est destiné à abriter au rez-de-chaussée une unité de crèche dépannage dont la vocation reste à préciser; en effet, cette structure d'accueil pourrait être réservée aux femmes fuyant une situation de violence. Quant à l'étage, il est adapté à des locaux administratifs dont l'attribution reste à préciser.

Le projet, d'une façon générale, doit s'adapter aux structures existantes, dans un souci de préservation du patrimoine existant et de limitation du montant des travaux, tout en réalisant des liaisons fonctionnelles entre les différentes structures de la crèche, indispensables à la maîtrise des futurs budgets d'exploitation. Un espace fragmenté impliquerait des besoins en personnel plus importants.

La crèche ne peut être étendue aux étages supérieurs pour des questions d'accessibilité et de sécurité. L'affectation envisagée pour les étages est donc totalement indépendante de l'espace de vie infantine du rez-de-chaussée.

La situation des personnes accueillies (conflits, violence, etc.) impose la mise en place de mesures spécifiques afin d'éviter tout problème de cohabitation entre les deux futures affectations des locaux.

La présente demande de crédit d'étude permettra de sélectionner les mandataires architecte et ingénieurs en vue de la préparation de la demande de crédit de réalisation.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

Estimation des coûts selon code CFC

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
29	Honoraires		620 000
291	Honoraires architecte	450 000	
292	Honoraires ingénieur civil	80 000	
294	Honoraires CVSE	80 000	
	Honoraires ingénieurs spécialisés	10 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		30 000
51	Autorisations, taxes	10 000	
52	Reproductions, documents, information, plaquette	20 000	
	Coût total de l'étude		650 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%		52 000
	Coût total de l'étude		<u>702 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois septembre 2011 et ne comprennent aucune variation.

Référence au 7^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 061.056.01 du 7^e plan financier d'investissement (PFI) 2012-2023 pour un montant de 500 000 francs.

Il est prévu de déposer le crédit de réalisation en 2013, un montant de 5 000 000 de francs est prévu au 7^e PFI sous le numéro 061.056.04.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit d'étude est le Service des bâtiments. Les services bénéficiaires du crédit sont le Service de la petite enfance et le Service social.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 702 000 francs destiné à l'étude pour la transformation des locaux en crèche et appartements relais pour des femmes en situation de violence de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives (22).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 702 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Préconsultation

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée à l'unanimité (51 oui).

M. Alberto Velasco (S). J'ai pu prendre connaissance de l'amendement que les membres du Mouvement citoyens genevois ont présenté à ce projet concernant l'utilisation que le Conseil administratif veut faire de cet immeuble à cet endroit, à savoir reloger des personnes en urgence, notamment des femmes ayant subi des violences. Le Mouvement citoyens genevois considère qu'il serait plus utile d'utiliser ces logements pour y mettre une garderie et une ludothèque, plutôt que de prévoir une mixité. Je peux comprendre, mais, enfin, l'utilité qu'en aurait le Conseil administratif est quand même très importante!

Ceci dit, il me semble qu'aujourd'hui la question est de savoir et, là, je m'adresse directement au Conseil administratif, puisqu'il semble qu'il y ait des locataires, s'il faudra déloger ces derniers. En lisant certaines interventions passées, j'ai pu voir que certains de nos collègues s'étaient également enquis de savoir s'il fallait déloger ces locataires. Peut-être que ces locataires rapportent quelque chose à la Ville ou bien, disons, qu'ils paient leurs loyers. Ce sont peut-être des familles qui n'ont pas les moyens d'aller ailleurs. J'aimerais savoir par qui et comment est habitée cette demeure acquise par la Ville, et qu'est-ce que cela rapporte. Il est important de connaître ces éléments, Madame la présidente, pour poursuivre notre débat.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts accueillent favorablement cette proposition du Conseil administratif sur le fond. Nous la renverrons très volontiers en commission, puisque ce projet est assez plaisant et séduisant. Néanmoins, sur la forme, nous avons quelques remarques et nous vous les livrons, ici, en premier, en vue des travaux en commission.

Nous considérons, nous, les Verts, qu'il y a quand même un petit souci quant à la manière dont le Conseil administratif élabore ses propositions. Nous considérons qu'une proposition doit contenir suffisamment d'éléments pour que nous puissions valablement en apprécier la teneur lors de nos réunions précédant ce Conseil municipal, de sorte que nous puissions nous positionner, soit pour renvoyer une proposition en commission, soit pour la refuser dans le cas extrême.

Je vous donne un exemple sur la méthode utilisée par le Conseil administratif. Que lit-on en page 2 de cette proposition? Après l'historique de cette maison et de ce qui s'y passe, nous y lisons que, depuis 2007, un certain nombre de décisions ont été prises par le Conseil administratif et que la dernière le fut le 1^{er} juin 2011, c'est-à-dire avant l'été. Le Conseil administratif a donc chargé le département de M. Rémy Pagani – qui nous écoute attentivement, comme d'habitude – ainsi que celui de M^{me} Alder, le département de la cohésion sociale et de la solidarité, de préparer cette demande de crédit d'étude qui porte sur le projet de transformation.

Ensuite, nous lisons que suite à cette décision – nous pouvons présumer que c'est dans le courant de l'été – la Gérance immobilière municipale a procédé à la résiliation des baux des locaux commerciaux et des logements pour les prochaines échéances légales, respectivement entre le 31 octobre 2011 et le 30 juin 2012. Point final.

Ce type d'informations – choquantes pour les Verts en tout cas – est de nature à semer le trouble et laisse la porte ouverte à divers fantasmes. Nous sommes dans une municipalité de gauche, avec un Conseil administratif de gauche, qui cherche à faire du logement social avec la Gérance immobilière municipale, laquelle met un point d'honneur à bien traiter ses locataires, contrairement à d'autres régies de la place. Or, ici, on nous dit qu'il y a des commerces et des personnes qui louent des appartements dont on résilie le bail. Et nous n'en savons pas plus!

Nous pouvons nous demander si on a fait des propositions de relogement à ces personnes. Y a-t-il eu une concertation sur le temps qu'elles ont devant elles, puisqu'il s'agit d'un crédit d'étude et qu'après il y aura un crédit de réalisation? Enfin, qu'est-ce qui se passe? C'est assez désagréable, d'autant qu'il y a eu des contacts – en tout cas dans le groupe des Verts – avec des locataires qui se sont plaints de cette situation et qui ont donné l'information selon laquelle ils en étaient au stade du Tribunal des baux et loyers. C'est assez désagréable, car, a priori, nous faisons confiance à notre Conseil administratif. Nous pensons que

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

notre Conseil administratif entame des procédures avec humanité, mais, ici, nous ne savons pas. C'est déstabilisant pour nous.

Si le Conseil administratif peut d'ores et déjà nous rassurer – me rassurer – sur ces procédures et sur ce que deviendraient ces personnes, cela nous irait fort bien. Sinon, eh bien, nous étudierons cela en commission et nous aurons un certain nombre d'exigences à ce sujet. Quel est le devenir des personnes qui occupaient les locaux commerciaux et les appartements? Que vont-elles devenir en attendant que ce projet se réalise ou pour que ce projet puisse se réaliser?

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que nous avons à dire, nous, les Verts, sur cette entrée en matière.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, tout d'abord, nous aimerions dire qu'Ensemble à gauche soutient un nouveau projet de crèche aux Eaux-Vives. En effet, la situation dans ce quartier est particulièrement difficile, et nous sommes très loin d'accéder à la demande, à faire en sorte que chaque enfant puisse disposer d'une place en crèche, puisque 375 enfants ont une place en espace de vie infantine dans le quartier alors que 349 enfants cherchent une place. Les projets futurs devraient créer de nouvelles places, mais cela ne sera pas suffisant.

Ce projet de nouvelle crèche prévoit 40 places. Ce n'est pas beaucoup, quantitativement. Toutefois, le Service de la petite enfance a jugé cet espace adapté; il y a un espace vert autour de la maison qui peut être utilisé pour la crèche, ce qui n'est pas toujours le cas. Nous soutenons donc l'idée de ce projet de crèche.

Par ailleurs, Ensemble à gauche est très sensible à la problématique des femmes en situation de violence ou de très grande précarité. A priori, les structures d'accueil temporaires des appartements relais nous paraissent utiles. Toutefois, nous avons aussi des questions par rapport à ce projet. Nous aimerions savoir sur quelle base, sur quelle évaluation des besoins, mais également avec quelle coordination avec les autres structures, institutions ou associations qui proposent ce type d'accueil cette proposition a été faite. Il s'agit là d'appartements communautaires avec partage de la cuisine et des locaux sanitaires. En quoi est-ce adapté à ce type de proposition pour des femmes avec ou sans enfants? Nous aimerions mieux connaître le projet d'accueil pour ces femmes.

Il y a aussi la question de la coexistence entre l'espace de crèche et ce type d'accueil. Nous ne sommes pas a priori contre le fait que ces deux projets soient réunis dans un même espace. Toutefois, nous aurions besoin d'avoir plus d'informations sur ce qui est mis en place pour que ces deux structures puissent coexister de manière adéquate.

Enfin, nous sommes en souci par rapport à la situation des personnes qui habitent cet espace. Nous souhaitons savoir quel accompagnement la Ville propose

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

pour la situation de ces locataires. Afin de bien prendre en compte ces différents aspects, Ensemble à gauche propose de renvoyer cette proposition à la commission de la cohésion sociale et de la solidarité. Nous pourrions alors voir plus loin et examiner ce que sont exactement ces projets, et comment ils peuvent coexister.

M. Pascal Spuhler (MCG). Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois soutiendra le renvoi en commission. Par contre, le projet nous dérange un peu dans son ensemble. On nous propose de joindre deux formes d'activités sociales, dont une crèche qui, effectivement, est une nécessité aux Eaux-Vives. A ce titre, nous pensons que cette maison est tout à fait adaptée pour accueillir une crèche, même s'il n'y a que 40 places. Nous pouvons le regretter, mais on fait avec ce qu'on a. Il y a quand même des mesures à respecter, des conditions, mais, effectivement, une crèche dans cette maison, c'est très intéressant, puisque les enfants pourront profiter d'un parc assez important. C'est tout à fait agréable que les enfants puissent profiter un peu de la nature et de l'arborisation autour de cette maison.

Ceci nous paraît très important, mais incompatible avec l'autre proposition consistant à accueillir des femmes victimes de violence. C'est une nécessité, effectivement, de trouver des locaux, s'il en manque actuellement, pour les femmes victimes de violence. C'est important qu'elles puissent se reconstruire et se protéger de leurs maris violents, qu'elles puissent être protégées et protéger éventuellement leurs enfants qui les accompagnent. Mais ce n'est pas compatible avec une crèche, une crèche ouverte au public. Il y a un risque beaucoup trop grand que l'éventuel mari et autre concubin violent retrouve cette femme et fasse du désastre et des catastrophes! Je vous rappelle que c'est une crèche avec 40 enfants qui n'ont rien à voir avec les femmes du dessus.

Vous voulez prendre un risque pour les autres? Non, moi je n'ai pas envie de prendre ce risque! Je n'ai pas envie de mettre un enfant là où il y a un risque potentiel. Je ne dis pas que cela va arriver tous les jours. Mais s'il y a un risque, je ne veux pas le prendre! Cela, vous devez en être conscients, Mesdames et Messieurs. Si on fait cette mixité, c'est un trop grand risque, à notre avis. Une crèche, oui, ou alors uniquement un foyer pour femmes, mais pas les deux. On ne peut pas faire les deux. Nous vous proposons d'entrer en matière sur un amendement, dont ma collègue, Mireille Luiset, vous parlera après, pour utiliser ce projet uniquement pour la crèche, éventuellement aussi pour une ludothèque, une animation de quartier ou autre, en dessus, voire même des logements, mais en tout cas pas de mélanger les deux. C'est un trop grand risque.

M. Guy Dossan (LR). Eh bien, écoutez, le Parti libéral-radical ne s'opposera pas au renvoi de cette proposition en commission, mais, comme beaucoup

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

l'ont dit, nous ne sommes pas très chauds pour le projet qui nous est présenté. Evidemment, nous n'avons absolument rien contre cette crèche. (*Brouhaha. La présidente sonne la cloche.*) Cette maison pourrait tout à fait faire l'objet de la construction de cet équipement, dont nous savons que notre cité a besoin. Par contre, la mixité avec un foyer pour femmes subissant des violences domestiques nous paraît quelque peu maladroit, dirais-je.

Comme l'a dit le préopinant du Mouvement citoyens genevois, ces femmes doivent être protégées de maris violents. Mais violent veut dire que la personne va peut-être venir attendre sa conjointe qui se trouvera dans ce foyer. Ce qui est déjà curieux, c'est qu'en principe ce genre de foyer doit pouvoir bénéficier de discrétion, voire d'anonymat. Or, là, on est en train de faire de la pub. On va faire ce foyer pour femmes battues, et tout le monde saura où c'est! Il n'y a plus qu'à mettre une grosse enseigne, comme cela tout le monde saura où c'est. Cette publicité nous paraît ne pas franchement aller dans le droit chemin de ce que l'on cherche à faire.

Et puis, l'autre chose qui nous dérange, c'est que les violences domestiques, Mesdames et Messieurs, c'est de la compétence du Canton. Nous sommes les premiers, ici, à hurler quand le Canton essaie de nous refiler des prestations – excusez-moi du vocabulaire – mais alors, là, on est les premiers à faire quelque chose qui ne nous «regarde pas». Pourquoi vouloir se substituer au Canton? Si les foyers qui existent pour les femmes battues à Genève ne sont pas suffisants, eh bien, il revient au Canton d'augmenter le nombre de places, mais je ne pense pas que ce soit à la Ville de Genève de se substituer au Canton. Il y a quelque chose qui ne joue pas dans ce que nous essayons de faire.

Nous, nous ne voterons aucun amendement ce soir et nous ne voterons en tout cas pas pour transformer cette maison en crèche et en équipement de quartier. Cette maison a déjà des logements. Nous voulons des logements à Genève. On le crie sur tous les bancs. Alors, la crèche oui. Pour le reste, nous pouvons faire du logement; nous pouvons transformer cette maison pour faire peut-être plus de logements ou d'autres logements, mais il n'est pas question que nous changions d'attribution. Du logement et une crèche, d'accord! Pour le reste, non, et je ne parle évidemment pas de la façon dont sont traités les locataires de la Ville de Genève. Nous aurons le temps – je pense – d'en parler en commission.

Nous ne nous opposerons pas au renvoi en commission. Par contre, nous pensons qu'il s'agit d'aller à la commission des travaux et des constructions, et non à celle de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais revenir sur la crainte exprimée par M. Spuhler. Elle est parfaitement compréhensible. Il faut simplement savoir – et la commission qui va traiter le sujet pourra s'en assurer – qu'il existe des lieux

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

d'accueil pour des femmes en difficulté avec des enfants. C'est notamment le foyer Au Cœur des Grottes, et je pense qu'auditionner les représentants de ce foyer permettra d'examiner les possibilités d'une telle mixité.

Quant au rôle du Canton en la matière, comme vous l'avez vu avec la Constituante – et nous avons parmi nous d'honorables constituants – eh bien, je pense qu'on va vers un transfert de charges et qu'effectivement il s'agira de s'assurer qu'on demande au Canton de faire ce qu'il peut faire afin d'éviter que la Ville – qui va probablement se trouver devant de moindres recettes – ne se charge pas de nouvelles tâches que le Canton peut et doit assumer.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Chers collègues, j'ai en effet déposé un amendement, signé par MM. Spuhler et Caruso, M^{me} Magnin, MM. Pardo, Sormanni, Menoud, Leisi, Jeanneret et Haas, qui vise à modifier ainsi l'article premier de la délibération:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 702 000 francs destiné à l'étude pour la transformation des locaux en crèche, *garderie et éventuellement ludothèque* de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives (22).»

Cette proposition d'amendement est motivée principalement par le fait que ce lieu n'est pas du tout adapté aux personnes victimes de violence, du fait de la proximité d'une école, d'un théâtre et autre, et qu'il est impossible de sécuriser le périmètre.

M^{me} Salerno m'a dit hier soir qu'elle interviendrait sur ce projet d'amendement. Elle m'a bien précisé qu'il ne fallait pas s'inquiéter à propos des enfants de la crèche, que ce ne seraient pas des enfants extérieurs, mais exclusivement les enfants des femmes victimes de violence, mais cela m'étonne un peu à la lecture du texte qui nous a été remis. (*Brouhaha.*)

Par ailleurs, dans mon projet d'amendement, j'ai prévu éventuellement une ludothèque. J'ai mis «éventuellement», car il y a toujours ce point d'interrogation par rapport aux locataires. Que la surface soit toute occupée par une crèche ou par une garderie ou autre, il faudra vraiment étudier le sujet selon la structure des lieux.

Quant aux personnes victimes de violence, je me suis occupée à maintes reprises de personnes dans ces situations. Cela m'a valu, au plus doux, d'avoir

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

un œil au beurre noir, dans d'autres cas, d'avoir ma vitrine criblée de balles de pistolet à plomb ou de me faire menacer, matraque et pistolet au poing, par un monsieur frustré. C'est pourquoi mettre nos enfants en danger, que ce soient les enfants de l'école voisine, ceux qui fréquentent Am Stram Gram ou ceux qui seraient pensionnaires de cette crèche, les mettre en danger inutilement, personnellement, je pense que c'est un risque à ne pas tenter. C'est vraiment de l'inconscience que de mêler ce type de personnes, car c'est une population très sensible. C'est une situation très délicate.

Les personnes victimes de violence doivent être protégées de manière professionnelle et efficace. On ne peut pas se permettre de prendre des risques. On n'attend pas un drame, mais gouverner, en principe, c'est prévoir et, dans ce cas-là, je pense que prévoir, ce serait réellement éviter de faire des mélanges détonants.

M. Jacques Pagan (UDC). Notre Parti, l'Union démocratique du centre, a voté l'entrée en matière. Il est assez dubitatif quant au bien-fondé de ce projet, mais il soutiendra son renvoi en commission. Je crois que c'est une proposition qui pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. A titre personnel, et de manière tout à fait égoïste – parce qu'il m'arrive souvent de passer dans le quartier – je trouve totalement désolant qu'une maison de cette qualité soit affectée aux buts proposés. Je trouve qu'elle mérite mieux. Et puis, surtout, s'il est question d'héberger une crèche et d'en faire un foyer pour personnes battues, violentées, je trouve que le quartier s'y prête mal à cause de la circulation automobile, qui est absolument considérable.

Mais, enfin, nous verrons tout cela en commission. Nous poserons les questions adéquates et nous espérons pouvoir obtenir les garanties requises pour être à même d'accepter le projet, quant au fond. Mais, en l'état, notre décision demeure tout à fait réservée.

M^{me} Maria Casares (EàG). Je ne vais pas répéter ce qui a été dit, et surtout pas la position d'Ensemble à gauche, puisque ma collègue, Brigitte Studer l'a fait. Toutefois, si je peux partager certaines critiques ou, en tout cas, certaines remarques, je vous rappelle, Monsieur Dossan, Messieurs les conseillers municipaux et Mesdames les conseillères municipales – vous transmettez, Madame la présidente – que nous traitons d'un projet d'étude.

Nous n'allons pas réaliser le projet de transformation de cet immeuble. Il s'agit vraiment, à ce stade, de savoir si on va pouvoir faire coexister ou non ces deux projets. Nous nous prononçons sur le fond, pas sur les travaux. Pour moi, cela a un

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

sens d'envoyer cette proposition à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, puisque, justement, les commissaires auront le loisir de poser des questions pertinentes, voire de demander des auditions pour trancher sur la situation.

Pour Ensemble à gauche, ce sont bien des garanties que nous devons avoir et des questions que nous devons poser pour savoir si ces deux projets peuvent coexister, si c'est réalisable ou pas. Là, nous sommes en train d'échafauder des plans; nous sommes en train de faire le débat de commission, et ce n'est pas du tout ce que nous désirons.

J'aimerais aussi rappeler à M. Guy Dossan que si, pour lui, la violence faite aux femmes est une prérogative du Canton, c'est aussi une prérogative de la Ville, puisque la Ville... (*Remarques.*) Oui, Monsieur Fiumelli, puisque la Ville donne certaines subventions à certaines associations qui s'occupent justement de la violence faite aux femmes. Et il n'y a pas de raison que seul le Canton s'en occupe, et pas la Ville de Genève.

M^{me} Martine Sumi (S). Notre groupe intervient à nouveau pour demander à ce que cette proposition soit renvoyée à la commission des travaux et des constructions, car nous faisons confiance au Conseil administratif. Le besoin est avéré tant en crèche qu'en lieux relais pour les personnes en situation de précarité et pour les femmes en situation de violence conjugale. J'ai personnellement travaillé pendant presque vingt ans sur ces questions avec les associations et dans le cadre du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Le besoin est juste avéré. Donc, faisons confiance au Conseil administratif qui a déjà, en amont, largement évalué les besoins, et avançons dans ce projet plus rapidement!

M. Guy Dossan (LR). Je voudrais juste rétorquer à M^{me} Casares qu'il ne s'agit pas de voter un crédit d'étude sans savoir ce que l'on met dans cette maison. Enfin, je ne sais pas, jusqu'à maintenant, j'arrive encore à lire le français! Il s'agit d'une proposition du Conseil administratif pour voter un projet pour une maison avec une crèche et des appartements relais pour des femmes qui subissent des violences. Ce n'est pas pour autre chose, Madame la conseillère municipale, vous transmettez, Madame la présidente! Nous devons nous prononcer là-dessus, et pas pour un autre projet. C'est un petit peu curieux, car en commission nous n'allons pas pouvoir dire que nous ne voulons pas cela, que nous voulons autre chose. Ou nous disons oui, ou nous disons non, mais là, je ne comprends pas ce que vous essayez de nous dire, Madame la conseillère municipale.

D'autre part, je comprends tout à fait que c'est peut-être aussi à la Ville de s'occuper de femmes ayant des problèmes de violence domestique, mais, alors, à

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

ce moment-là, nous n'avons plus de raisons de nous arrêter sur ce que nous pourrions faire parce que nous pourrions nous dire que nous allons ouvrir des écoles, ou que nous allons ouvrir une université parce qu'il n'y a pas assez de places pour les étudiants! Je crois qu'à un moment donné il faut que nous ayons un discours à peu près cohérent. Il y a les compétences du Canton et il y a les compétences de la Ville. Ou nous commençons et nous ne disons rien, et nous y allons comme cela, ou, alors, nous arrêtons aussi de faire des remarques et de pousser des grands cris quand le Canton nous transfère des prestations que nous ne voulons pas, et nous continuons comme cela!

Alors, moi, il y a quelque chose que je ne comprends pas dans la façon de travailler. Pour certaines choses, cela ne nous dérange pas d'avoir des doublons, et puis, pour d'autres, cela nous dérange. A un moment donné, il faudrait peut-être avoir un discours cohérent!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, j'aimerais tout d'abord vous remercier de bien vouloir prendre en considération cet objet pour étude en commission. Pour ma part, je plaiderais plutôt pour la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Le projet proposé dans cette proposition du Conseil administratif est un beau projet pour un bâtiment acquis en 1951. Il mérite que l'on s'y attarde – je vous rejoins, Monsieur Pagan – ou, en tout cas, il mérite que l'on rediscute de son affectation. Et je me réjouis de pouvoir le faire avec vous dans la commission que vous déciderez, Mesdames et Messieurs.

Ce bâtiment serait affecté à deux choses, d'abord à une crèche, dans un quartier qui a besoin d'espaces pour la petite enfance. Les Eaux-Vives sont un quartier où la demande de places en institution de la petite enfance n'est remplie qu'à 45%. C'est donc à la fois une crèche, mais c'est aussi une crèche de dépannage. Là aussi, en ville de Genève, nous avons besoin de crèches de dépannage, et je me réjouis de voir en commission les partisans des structures d'accueil pour les familles se positionner par rapport à ce projet.

Quant aux étages qui, actuellement, sont occupés par des logements, la proposition est incomplète et, là, je fais un mea culpa. Ce n'est pas un foyer pour femmes battues. Vous avez bien raison, Madame, de vous positionner comme vous l'avez fait en disant qu'il serait dangereux de faire cohabiter les différentes populations. En effet, ce n'est pas un foyer pour femmes battues que nous souhaitons proposer, mais des appartements relais, en l'occurrence, pour deux types de public. D'abord pour des personnes qui ont connu des situations de violence domestique, mais qui n'en connaissent plus et qui peuvent aisément aller dans des logements relais.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

Il s'agit là d'une proposition des associations féminines, notamment, mise en œuvre dans de nombreuses communes, par exemple la commune d'Onex, mais également la commune de Vernier. Vous voyez donc, Monsieur Fiumelli, par rapport à votre crainte d'un doublon avec l'État, que ce ne sera pas une première Ville de Genève, puisque d'autres communes ont déjà mis en place ce type de logements relais. Je vois que M. Dossan, qui me sourit, réclame la paternité sur la question des doublons... Je la lui concède donc bien volontiers, M. Fiumelli ayant d'autres paternités à assumer pour sa part... (*Rires.*)

Je reviens au projet. Je pense que c'est un projet qui mérite d'être étudié. C'est un projet d'utilité publique avec des logements relais destinés également à des femmes avec enfants dans des situations de précarité socio-économique et, là, nous parlons bien évidemment des familles monoparentales. Donc, vous voyez, pour ce quartier populaire des Eaux-Vives, que nous aimons, ce serait une structure qui remplirait à la fois une offre pour les familles, toutes classes sociales confondues, mais qui aurait également une certaine dimension sociale avec des logements relais pour une population, certes précarisée, mais ne vivant aucunement des situations de violence qui pourraient mettre en danger la cohabitation avec les enfants de la crèche, voire même avec les habitantes et les habitants du quartier ou des environs.

Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à cette proposition et je me réjouis de l'étudier avec vous, si possible en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Chers collègues, suite aux explications de M^{me} la magistrate, je constate que nous risquons de perdre beaucoup de temps en commission ou en débats, du fait que le texte a peut-être été un peu bâclé ou qu'il comprend certaines erreurs. (*Brouhaha.*) Je suggère donc au Conseil administratif de le revoir – vu que c'est un texte qui peut attendre quelques jours – et de nous le soumettre à nouveau, correctement rédigé, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, et que nous gagnions du temps en commission.

M. Alberto Velasco (S). Madame la conseillère administrative, tout à l'heure, vous n'étiez pas là quand j'ai posé une question au Conseil administratif, alors je vous la pose à vous. Je voudrais savoir quel type de locataires logent actuellement dans ces lieux, parce qu'il faudra les évacuer, je ne sais pas... J'avais donc demandé quelle était la situation actuelle de ce bâtiment. C'est important de le savoir dans la mesure où, effectivement, nous parlons de reloger ces personnes. Moi, je trouve important que l'on sache quand même si les personnes qui logent actuellement dans ce bâtiment, une fois à l'extérieur, vu la situation actuelle du logement et des prix en ville de Genève, pourront trouver de quoi se loger. Est-ce

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

que la Gérance immobilière municipale va pourvoir au relogement de ces personnes qui ont peut-être des revenus modestes? Enfin, voilà, je me pose la question.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes quand même assez surpris, au Parti libéral-radical, suite à la prise de position de M^{me} Salerno. M^{me} Salerno fait son mea culpa parce que la proposition est mal rédigée et incomplète. Nous nous étonnons que M^{me} Salerno nous parle des logements relais alors que nous avons cru comprendre que les logements relais étaient de la compétence de M^{me} Alder. Nous nous étonnons que M^{me} Salerno nous parle des crèches, puisque les crèches sont de la compétence de M^{me} Alder et que M^{me} Alder est présente ce soir. (*Remarques.*) De plus, M. Velasco vient de poser d'excellentes questions sur les locataires de ces lieux. Nous avons quand même l'impression que cette proposition est largement incomplète et qu'elle nous induit en erreur, puisque...

Une voix. C'est une étude! (*Brouhaha.*)

M. Olivier Fiumelli. ...puisqu'il ne s'agirait pas de femmes en situation de violence, apparemment, comme nous venons de l'apprendre. Nous nous demandons donc, au Parti libéral-radical, si le Conseil administratif ne pourrait pas retirer ce document et nous en présenter un complet, en bonne et due forme, pour que nous sachions vraiment dans quelle commission le renvoyer et sur quoi nous allons réellement travailler. Par conséquent, je demande à M^{me} Salerno, puisque c'est la porte-parole du Conseil administratif ce soir, sur ce dossier, de nous présenter à nouveau un dossier en bonne et due forme lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Je voudrais juste vous rappeler que, l'année dernière, lors de la réunion des associations féminines, la question des très jeunes femmes se retrouvant enceintes et qui ne trouvent pas de logement suite à un hébergement dans un foyer a été évoquée. A un moment donné, car c'est ainsi que cela se passe, il faut trouver des endroits pour loger ces femmes un peu partout, dans les communes, et la Ville de Genève peut faire sa part dans ce domaine. Cela ne veut pas dire que tous les logements pour ces jeunes femmes ou pour des femmes qui cherchent un logement relais devront être faits par la Ville de Genève. Mais la Ville de Genève peut faire sa part du travail.

Pour ma part, et pour le groupe des Verts, nous ne sommes pas tellement favorables au traitement de cette proposition à la commission de la cohésion sociale et

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

de la jeunesse, même s'il serait intéressant d'envoyer une problématique générale à ladite commission. Mais, sur ce point précis, c'est du domaine des travaux, à notre avis. Nous estimons donc que l'on devrait plutôt envoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions.

M. Pierre Gauthier (EàG). Chers collègues, je prends brièvement la parole pour notre groupe, Ensemble à gauche, après mes deux collègues Studer et Casares. Je profite de la présence de notre conseillère administrative, Sandrine Salerno, responsable de la Gérance immobilière municipale, pour insister sur un point qui a également été soulevé par notre collègue Velasco, à savoir le fait qu'il y a aujourd'hui quatre familles qui habitent ces lieux. Sur ces quatre familles, trois ont des enfants dont les âges s'échelonnent entre 3 et 18 ans. Ces personnes ont, pour la plupart, je crois, déjà reçu la notification de leur fin de bail. Alors, notre préoccupation – et je crois que cela devrait être la nôtre à tous et à toutes – est de faire en sorte que, si ce projet avance, quel que soit son avancement, d'ailleurs, il soit prévu un relogement de ces quatre familles dans les meilleures conditions.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. L'étonnement du chef de groupe du Parti libéral-radical m'étonne à mon tour. Vous savez, ce n'est pas parce qu'on parle de logements et que je m'occupe de la Gérance immobilière municipale que c'est automatiquement à moi de vous répondre. Le logement relais n'est pas la chasse gardée d'une magistrate. D'ailleurs, dans le domaine des crèches, nous entendons souvent M. Pagani intervenir, s'agissant de rénovations, de constructions ou d'améliorations d'infrastructures pour la petite enfance.

En l'occurrence, ce projet est un projet du Conseil administratif. Il y a cinq membres. M^{me} Alder peut faire des propositions sur les logements relais, mais chacun est en droit d'en faire. Ce projet-ci a été travaillé de manière transversale. Cela devrait vous réjouir, Monsieur Fiumelli, vous qui êtes parmi les plus grands tenants de la collaboration. Eh bien, voyez-vous, vous avez devant vous un exemple tout à fait clair, patent et évident de collaboration entre magistrates, mais, en définitive, je devrais dire entre magistrats, car ce projet a débuté en 2007.

En effet, vous verrez en commission qu'il a particulièrement été bien étudié, puisqu'à l'origine c'est un projet que j'avais porté devant le Conseil administratif – c'est même le tout premier que j'avais porté devant le Conseil administratif – et c'est avec mon collègue, Manuel Tornare, qui souhaitait de longue date voir s'établir dans cette maison une institution de la petite enfance, en l'occurrence une crèche, que nous avons commencé à travailler sur ce projet-ci. Aujourd'hui, c'est M^{me} Alder qui prend le relais, et c'est très bien. C'est tant mieux.

Proposition: transformation du 54, route de Frontenex en crèche
et en appartements relais

Nos services travaillent donc depuis quatre ans sur ce projet. Il est particulièrement prêt et peaufiné. Je viendrai volontiers en commission pour m'en expliquer, mais M^{me} Alder peut aussi venir, que ce soit sur la partie logements relais ou sur la partie institution pour la petite enfance. Voilà, j'espère que mes explications auront quelque peu calmé votre étonnement, Monsieur Fiumelli.

Sur la question du logement, vous avez deux types de baux. Vous avez d'abord un bail commercial avec l'entreprise Ambrosetti qui occupe à la fois le rez-de-chaussée, les deux ailes et les sous-sols de la maison, pour un prix défiant toute concurrence. Je donnerai très volontiers les chiffres en commission des travaux et des constructions ou de la cohésion sociale et de la jeunesse, mais, quand je dis «défiant toute concurrence», c'est même un euphémisme, Monsieur Gauthier, je vous rassure!

Quant aux habitants, ils habitent dans de très grands logements, des logements d'à peu près 182 m². Nous parlons de logements de sept pièces. Il s'agit de logements à loyer libre. Mais vos renseignements sur le nombre de familles qui y logent sont quelque peu erronés, puisque, dans certains logements de 182 m², on a parfois des couples qui sont là de longue date, aussi à des prix défiant toute concurrence. Mais ne vous en faites pas! Je vous rassure, même si nous sommes dans du loyer libre, et quand bien même nous ne serions que dans du loyer libre, nous avons pour coutume de respecter très scrupuleusement le droit du bail. Bien évidemment que des propositions de relogement seront faites aux différents occupants actuels! Mais, pour les faire, il faut quand même passer par la résiliation. Cela fait partie du processus de négociation.

Voilà, j'espère avoir répondu à certaines de vos craintes. Nous y reviendrons bien volontiers peut-être avec plus de chiffres en commission, moi ou ma collègue, M^{me} Alder, ce qui atténuera aussi, j'imagine, une partie de vos craintes.

La présidente. Monsieur Velasco, vous avez déjà parlé deux fois! (*Remarque.*) Eh oui! Je fais donc voter l'amendement du Mouvement citoyens genevois visant à modifier l'article premier.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Luiset est refusé par 59 non contre 6 oui (1 abstention).

La présidente. Deux propositions de renvoi ont été faites: à la commission des travaux et des constructions ou à celle de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté par 52 oui contre 15 non.

6. Proposition du Conseil administratif du 12 octobre 2011 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève (PR-928).

Exposé des motifs

Par cette proposition, le Conseil administratif vous prie de bien vouloir approuver les comptes de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève, qui montrent un déficit de 996 489 francs, couvert par la garantie de déficit de 1 000 000 de francs, votée par le Conseil municipal et inscrite au budget 2011 de la Ville de Genève.

A l'occasion de cette demande, le Conseil administratif entend faire le bilan de la législature écoulée en soumettant à votre appréciation les éléments d'information suivants:

- A. Le conseil de la Fondation du Grand Théâtre et ses activités
- B. Le personnel
- C. Le plan financier quadriennal
- D. Les coûts et les financements du Grand Théâtre
- E. Les saisons du Grand Théâtre
- F. Les comptes globaux 2010-2011 du Grand Théâtre
- G. Les comptes de la saison 2010-2011
- H. Conclusion

A. Le conseil de la Fondation du Grand Théâtre et ses activités

1. Le conseil de fondation

Présidé par M^e Lorella Bertani, le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, entré en fonction le 1^{er} septembre 2007, se compose de 14 membres, soit:

- a) 7 membres nommés par le Conseil municipal;
- b) 5 membres nommés par le Conseil administratif;
- c) 2 conseillers administratifs.

Du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2011, se réunissant avec la participation de la direction générale, le conseil de fondation a tenu 39 séances alors que le bureau du conseil de fondation s'est réuni 105 fois.

Conformément au souhait exprimé par le personnel et les syndicats, le président de la commission des personnels est invité aux séances du conseil de fondation avec voix consultative.

2. *Les activités du conseil de fondation*

Indépendamment de la préparation des prochaines saisons et de la gestion ordinaire, le Bureau et le conseil de fondation, travaillant en collaboration avec la Ville de Genève, se sont concentrés sur les quatre axes principaux suivants:

a) les questions relatives au personnel

- engagement du nouveau directeur général;
- organisation et suivi de la transition entre la direction sortante et la direction entrante;
- adoption d'un organigramme détaillé;
- élaboration d'un catalogue exhaustif des fonctions;
- classification des fonctions;
- établissement de la liste des fonctions artistiques;
- établissement de la liste des fonctions administratives et techniques;
- élaboration de nouveaux contrats types à durée déterminée et indéterminée;
- régularisation et transfert progressif de différents postes de la Fondation à la Ville de Genève;
- municipalisation des postes administratifs et techniques;
- mise en place de l'organisation relative à la santé et à la sécurité du personnel;
- rencontres régulières avec la commission des personnels et les syndicats.

b) les questions relatives aux finances

- élaboration et adaptation annuelle du plan financier quadriennal;
- élaboration des budgets (saisons 2007-2008; 2008-2009; 2009-2010; 2010-2011; 2011-2012);
- adoption des comptes (saisons 2007-2008; 2008-2009; 2009-2010; 2010-2011);
- gestion de la crise financière survenue au début 2010, plan de redressement et mesures prises pour couvrir le déficit de la saison 2009-2010;
- élaboration et mise en œuvre d'un nouveau plan comptable analogue à celui des collectivités publiques.

c) les questions juridiques

- règlement mettant en place une commission unique des personnels;
- règlement du Fonds de solidarité;
- convention d'exploitation avec la Ville de Genève;
- protocole d'accord entre le Grand Théâtre et l'Orchestre de la Suisse romande;
- révision du processus d'élaboration du budget et des comptes.

d) les questions d'organisation

- mise en œuvre des recommandations de l'audit Sherwood;
- élaboration et mise en œuvre du plan informatique;
- révision de l'organisation du comité de direction avec création d'un poste de secrétaire général;
- lancement d'une étude détaillée des activités de bouche.

B. Le personnel3. *Les statuts des personnels*3.1 La situation initiale

A l'origine, les statuts de 1964 prévoient que, sur proposition de la fondation, les personnels, permanent et temporaire, du Grand Théâtre sont nommés par le Conseil administratif et soumis au statut de l'administration municipale.

Seuls les membres de la direction générale et le personnel artistique sont engagés par un contrat de droit privé.

3.2 Le blocage du personnel

Au fil des années, notamment en raison de décisions imposant le blocage du personnel municipal (*personal stop*), la fondation a été amenée à engager du personnel qui aurait dû relever de l'administration municipale.

Ainsi, au début de la législature écoulée, le Grand Théâtre comptait 269 collaborateurs occupant 258,85 postes, 133,60 postes dépendant de la Ville de Genève et 125,25 postes dépendant de la fondation.

Ces différents statuts, de droit public et de droit privé, et ces différents employeurs, la Ville de Genève et la fondation, ont généré de nombreuses inégalités de traitement, notamment dans les domaines des rémunérations, des mécanismes salariaux et de la prévoyance professionnelle, qui ont été, en partie, à l'origine de la crise traversée par le Grand Théâtre en 2007.

3.3 La mise en ordre

Dès le début de la législature écoulée, le conseil de fondation s'est attaché, d'entente avec le Conseil administratif, à harmoniser les statuts et les rémunérations au sein du Grand Théâtre.

Après avoir pris les mesures nécessaires à l'élection d'une commission des personnels, le conseil de fondation a adopté un organigramme détaillé mentionnant tous les secteurs d'activités et toutes les fonctions.

Sur cette base, il a été procédé à l'élaboration d'un catalogue exhaustif des fonctions avec, pour chaque fonction, le cahier des charges, l'évaluation et la classification. Le coulisement des salaires au niveau le plus proche de l'échelle des salaires de la Ville de Genève a été effectué le 1^{er} juillet 2009.

En outre, la liste des 126 fonctions administratives et techniques qui devaient dépendre de la Ville de Genève a été établie, ce qui a permis d'établir la liste exhaustive des postes restant à municipaliser.

Tous ces travaux préalables, conduits en concertation avec les syndicats et les représentants du personnel, ont abouti en décembre 2010: sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a voté, dans le cadre du budget 2011 de la Ville de Genève, la municipalisation de 52 personnes qui sont donc soumises au nouveau statut du personnel de l'administration municipale dès le 1^{er} janvier 2011.

4. *L'évolution des effectifs*

L'évolution des effectifs du Grand Théâtre, calculée en postes à plein temps, a été la suivante durant la législature écoulée:

<i>Saison</i>	<i>Postes</i>	<i>Ville</i>	<i>Fondation</i>
2007-2008	258,8	133,6	125,2
2008-2009	260,0	138,0	122,0
2009-2010	270,2	133,6	136,6
2010-2011	275,0	176,4	98,6

C. **Le plan financier quadriennal**

5. *Le plan financier quadriennal 2008-2012*

Après avoir procédé à l'actualisation du budget de la saison 2007-2008, le conseil de fondation a élaboré le plan financier quadriennal 2008-2012 du Grand Théâtre.

Adapté chaque saison par coulisement, ce plan financier quadriennal, régulièrement présenté au Conseil municipal (la dernière fois avec le budget de la saison 2010-2011 PR-764 du 9 décembre 2009), a deux caractéristiques principales:

- a) d'une part, il tient largement compte des recommandations de l'audit Sherwood (renforcement de la direction générale, création d'un bureau d'études, création d'un service informatique et d'un service des ressources humaines, régularisation progressive des postes de personnel);
- b) d'autre part, il prévoit d'importantes mesures de réduction de coûts (présentation d'un spectacle léger par saison, réduction de l'engagement de personnel temporaire, réduction des effectifs professionnels du chœur et du ballet, occupation moindre du BFM).

Malgré ces mesures, le plan financier quadriennal démontre que chaque exercice annuel se solde par un déficit d'environ 2 millions. Ces déficits indiquent donc quel est l'effort qui devrait encore être réalisé.

6. *Les démarches engagées pour couvrir les déficits*

Afin de couvrir les déficits annuels prévus par le plan financier quadriennal, le Conseil administratif et le conseil de fondation ont engagé diverses démarches:

- a) dès décembre 2007, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal a voté, chaque année, une garantie de déficit de 1 000 000 de francs en remplacement du million qui n'est plus versé par la Fondation Hans-Wilsdorf;
- b) le Conseil administratif a engagé les discussions nécessaires avec l'Association des communes genevoises, qui a accepté de porter sa participation de 1 500 000 francs à 2 500 000 francs, ce qui a été fait dès l'exercice 2010-2011;
- c) enfin, le Conseil administratif et le conseil de fondation ont pris les initiatives nécessaires pour constituer une association privée ayant pour but de récolter des aides, des dons et des legs afin de soutenir l'art lyrique et, en particulier, le Grand Théâtre. C'est ainsi qu'a été constitué, le 21 mai 2008, l'association Opéra et cité. Présidée par M. Pierre Weiss, député, l'association s'occupe de récolter des fonds auprès des personnes morales, le Cercle du Grand Théâtre, présidé par M^{me} Françoise de Mestral, se concentrant sur les personnes physiques. A ce jour, Opéra et cité a versé 1 800 000 francs au Grand Théâtre pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010.

On peut relever que, durant cette législature, le déficit de chaque saison du Grand Théâtre a été couvert comme suit:

- saison 2007-2008: 2 499 863 francs couverts par la subvention extraordinaire de 2,5 millions de francs votée en novembre 2007 par le Conseil municipal

dont 1 million de francs alloué en remplacement du retrait de la Fondation Wilsdorf et 1,5 million de francs pour mettre en œuvre une partie des recommandations des audits.

- saison 2008-2009: 999 610 francs couverts par la garantie de déficit de 1 million de francs allouée par la Ville de Genève au budget 2008. Le déficit ci-dessus est le montant final après intégration de la participation financière de 900 000 francs de l'association Opéra et cité.
- saison 2009-2010: 3 179 256 francs couverts par la garantie de déficit de 1,5 million de francs allouée par la Ville de Genève aux budgets 2009 et 2010, 839 628 francs de contribution d'un mécène, 839 628 francs prélevés sur le fonds de réserve. Le déficit ci-dessus est le montant final après intégration dans les comptes de la participation financière de 900 000 francs de l'association Opéra et cité.
- saison 2010-2011: 996 489 francs couverts par la garantie de déficit de 1 million de francs allouée au budget 2011. Le déficit ci-dessus est le montant final après intégration dans les comptes de l'augmentation de 1 million de francs de la participation financière du Fonds intercommunal.

D. Les coûts et les financements du Grand Théâtre

7. Les frais fixes et les frais variables

Les coûts globaux du Grand Théâtre se répartissent en frais fixes et frais variables.

Les frais fixes sont constitués par les frais de personnel permanent et les frais généraux. Financés principalement par l'argent public (Ville de Genève et Association des communes genevoises), ils sont, pour l'essentiel, indépendants du nombre de spectacles.

Les frais variables couvrent les frais de production des spectacles. Ils sont financés par l'argent privé (abonnés, spectateurs, tournées, coproductions, mécénat et sponsoring).

La répartition entre frais fixes et frais variables a évolué de la manière suivante au cours des quatre saisons de la législature écoulée:

Saison	Coût global	Frais fixes		Frais variables	
2007-2008	58 483 000	41 876 000	71,6%	16 607 000	28,4%
2008-2009	56 424 000	42 288 000	74,9%	14 136 000	25,1%
2009-2010	59 268 000	44 447 000	75,0%	14 821 000	25,0%
2010-2011	58 382 000	44 794 000	76,7%	13 588 000	23,3%

L'évolution des frais fixes est à rapprocher de l'évolution de l'effectif du personnel (cf. chiffre 4 supra).

8. *L'argent public et l'argent privé*

L'argent public finance la part la plus importante des frais fixes. Il est constitué par les contributions des collectivités publiques, soit la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises.

L'argent privé finance les frais de production des spectacles et la part des frais fixes qui y est affectée. Il est constitué par les recettes propres du Grand Théâtre (abonnés, spectateurs, tournées, coproductions, mécénat et sponsoring).

Les parts de l'argent public et de l'argent privé finançant le Grand Théâtre ont évolué de la manière suivante au cours des quatre saisons de la législature écoulée:

<i>Saison</i>	<i>Coût global</i>	<i>Argent public</i>		<i>Argent privé</i>	
2007-2008	58 483 000	40 188 000	68,71%	18 294 000	31,30%
2008-2009	56 424 000	39 020 000	69,15%	17 404 000	30,80%
2009-2010	59 268 000	40 137 000	67,72%	17 452 000	29,45%
2010-2011	58 382 000	41 447 000	71,00%	16 935 000	29,00%

9. *La part de la Ville de Genève*

La Ville de Genève, propriétaire des bâtiments du Grand Théâtre, assure la part prépondérante – plus des deux tiers – du financement de l'exploitation du Grand Théâtre et de ses saisons annuelles. Sa part a évolué de la manière suivante au cours des quatre saisons de la législature écoulée:

<i>Saison</i>	<i>Coût global</i>	<i>Part de la Ville</i>	
2007-2008	58 483 000	38 688 000	66,15%
2008-2009	56 424 000	37 520 000	66,50%
2009-2010	59 268 000	38 637 000	65,19%
2010-2011	58 382 000	38 947 000	66,71%

Cette part de la Ville de Genève au fonctionnement annuel du Grand Théâtre – soit 66,13 % en moyenne – est à rapprocher du nombre d'abonnés domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève, soit 36,9% du nombre total des abonnés. (cf. lettre H – Conclusion).

10. *Les recettes propres du Grand Théâtre*

Les recettes propres du Grand Théâtre sont constituées par les abonnements, la billetterie, les tournées, les coproductions, le sponsoring et le mécénat. Elles ont évolué de la manière suivante au cours de quatre saisons de la législature écoulée:

<i>Saison</i>	<i>Coût global</i>	<i>Recettes propres</i>	
2007-2008	58 483 000	18 294 000	31,30%
2008-2009	56 424 000	17 404 000	30,80%
2009-2010	59 268 000	17 452 000	29,45%
2010-2011	58 328 000	16 935 000	29,00%

Les recettes propres du Grand Théâtre représentent en moyenne 30,1% du coût des saisons. Même si elles sont orientées à la baisse, comme dans le reste de l'Europe, elles constituent la proportion la plus élevée de tous les opéras examinés par l'audit Sherwood.

E. Les saisons du Grand Théâtre

11. *Le grand abonnement*

De manière simplifiée, en se basant sur le grand abonnement, les quatre saisons de la législature écoulée peuvent se résumer de la manière suivante:

<i>Saison</i>	<i>Opéras</i>	<i>Ballets</i>	<i>Représentations</i>	<i>dont BFM</i>
2007-2008	8	2	78	23
2008-2009	8	2	71	15
2009-2010	8	2	81	17
2010-2011	8	2	73	17

12. *Le taux d'occupation et le taux financier*

Le taux d'occupation et le taux financier ont évolué de la manière suivante au cours des quatre saisons de la législature écoulée:

<i>Saison</i>	<i>Taux d'occupation</i>	<i>Taux financier</i>
2007-2008	84,92%	81,85%
2008-2009	87,13%	78,44%
2009-2010	83,95%	77,64%
2010-2011	85,00%	75,00%

F. Les comptes globaux 2010-2011 du Grand Théâtre

13. *Le coût global de la saison 2010-2011*

Fr.

De façon globale, le coût de la saison 2010-2011 est de 58 382 000

Il se répartit en

a) frais fixes (personnel permanent et frais généraux)	44 794 000	76,7%
b) frais variables (production de spectacles)	13 588 000	23,3%

14. *Le financement de la saison 2010-2011*

Le financement de la saison 2010-2011 s'est effectué de la façon suivante:

a) par la Ville de Genève	<u>37 951 000</u>	65,0%
– par des dépenses budgétaires directes	23 737 000	
– par la mise à disposition de locaux	3 160 000	
– par le versement d'une subvention	11 054 000	
b) par le Fonds intercommunal (ACG)	<u>2 500 000</u>	4,3%
c) par le Grand Théâtre	<u>16 935 000</u>	29,0%
– par les recettes de spectacles	11 366 000	
– par les tournées et coproductions	3 135 000	
– par le mécénat et le sponsoring	2 434 000	
d) par les mesures prises pour couvrir le déficit	<u>996 000</u>	1,7%
– garantie de déficit de la Ville de Genève	996 000	

G. Les comptes de la saison 2010-2011

15. *La saison 2010-2011*

La saison du grand abonnement a été constituée de huit ouvrages lyriques et de deux spectacles donnés par le ballet pour un total de 73 représentations, dont 17 ont eu lieu au Bâtiment des Forces-Motrices. Le taux d'occupation moyen a atteint 85% et le taux financier moyen 75%.

16. *Les comptes de la saison 2010-2011*

Les comptes de la saison 2010-2011, accompagnés du rapport de gestion, figurent en annexe de cette proposition.

Adoptés par le conseil de fondation le 31 août 2011, ils se caractérisent par les principaux montants suivants:

- 34 644 606 francs de dépenses;
- 33 648 117 francs de recettes;
- 996 489 francs de déficit.

Les grands groupes de dépenses sont les suivants:

- 3 017 986 francs pour les frais d'administration;
- 14 956 882 francs pour les frais d'exploitation;
- 13 509 861 francs pour les frais de production de spectacles;
- 3 159 876 francs pour la mise à disposition des locaux par la Ville.

Les grands groupes de recettes sont les suivants:

- a) 14 500 435 francs de recettes d'exploitation (spectacles, abonnements, billets, programmes, tournées, bars, etc.);
- b) 2 433 595 francs pour les apports privés (Cercle du Grand Théâtre, sponsors, mécénat, dons, etc.);
- c) 11 054 211 francs pour les subventions de la Ville;
- d) 2 500 000 francs pour le Fonds intercommunal;
- e) 3 159 876 francs pour les prestations en nature de la Ville de Genève.

Le déficit de 996 489 francs peut être couvert par un appel de la garantie de déficit de 1 000 000 de francs, votée par le Conseil municipal et inscrite au budget 2011 de la Ville de Genève.

Enfin, le fonds de réserve du Grand Théâtre – qui représente la fortune de la fondation – s'élève, au 30 juin 2011, à 259 235 francs.

H. Conclusion

Au cours de la législature écoulée, le conseil de fondation et la direction générale du Grand Théâtre ont accompli, en collaboration avec la Ville de Genève, un travail important pour dépasser les difficultés rencontrées par l'institution en 2007.

Le plan financier quadriennal donne une perspective, le dialogue s'est établi avec les organisations du personnel, la régularisation et la municipalisation des postes du personnel administratif et technique s'est effectuée, l'introduction du plan comptable des collectivités publiques est en cours et la gestion prévisionnelle s'améliore progressivement. Enfin, le Grand Théâtre continue à produire des spectacles de qualité qui attirent un important public.

Assurer le bon fonctionnement d'un opéra de niveau international – dont le budget annuel de fonctionnement s'élève à près de 60 millions de francs – est cependant une lourde charge pour la Ville de Genève, qui doit mettre à disposition des infrastructures et des moyens importants.

D'où la question, régulièrement posée dans les milieux politiques: l'investissement pour l'opéra est-il trop lourd pour la Ville de Genève? Au-delà de son rôle artistique reconnu, le Grand Théâtre a-t-il des retombées économiques?

Indépendamment d'effets économiques évidents – tels que la création d'emplois, le versement des salaires, l'achat de biens et services, etc. – le Grand Théâtre génère, comme toute création artistique, des bénéfices sociaux qui ne sont pas pris en compte comptablement: l'importance des arts dans une ville, leur valeur éducative, le maintien de métiers artisanaux ou la transmission d'une tradition artistique.

Economiquement, le Grand Théâtre contribue concrètement à attirer à Genève des investissements et des emplois: l'implantation d'une entreprise ne dépend pas seulement de l'accès au marché ou de la fiscalité, mais surtout d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, sensible à l'existence d'une vie culturelle de qualité et, en particulier, à la présence d'un opéra et d'un orchestre.

Demeure la question de la répartition de la charge financière du Grand Théâtre.

Il est frappant de constater que, au cours de la saison 2010-2011, le Grand Théâtre a vendu 3401 abonnements, totalisant 6009 spectateurs et spectatrices. Les titulaires de ces abonnements étaient domiciliés à raison de:

- 36,9% sur le territoire de la Ville de Genève;
- 42,7% sur le territoire des autres communes du canton de Genève;
- 10,8% sur le territoire d'autres cantons suisses, principalement Vaud;
- 9,6% sur le territoire des départements de France voisine.

Même si elle est partiellement corrigée par la péréquation financière communale, cette répartition territoriale des abonnés pose la question de la répartition des subventions publiques financées par les contribuables: ainsi, la Ville de Genève – qui est propriétaire du Grand Théâtre – finance 65% de son budget total alors que seuls 36,9% des abonnés sont domiciliés sur son territoire. L'Association des communes genevoises finance 2,5% du budget du Grand Théâtre alors que 42,7% des abonnés sont domiciliés sur le territoire de ses membres. Enfin, ni les communes de Suisse voisine ni les communes de France voisine n'accordent de subventions au Grand Théâtre, alors que 20,4% des abonnés sont domiciliés sur leurs territoires.

Il n'est cependant pas facile de mieux répartir rapidement le financement du Grand Théâtre entre la Ville de Genève, les autres communes et le Canton de Genève pour deux raisons:

- d'une part, le Canton est en train de revoir la législation réglant le domaine de la politique culturelle;
- d'autre part, les travaux en cours sur le plan cantonal concernant la taxe professionnelle communale et la fiscalité genevoise des entreprises auront certainement un impact important sur les recettes de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève.

C'est pourquoi le Conseil administratif considère que la révision du statut du Grand Théâtre et de son financement devrait se faire, en bonne logique, en deux étapes:

- a) d'abord, élaborer un nouveau statut du Grand Théâtre, répondant aux règles contemporaines de bonne gouvernance, avec un contrat quadriennal de prestations et des subventions quadriennales.

- b) ensuite, sur la base du nouveau droit cantonal en matière de politique culturelle et de fiscalité des entreprises, régler la question de la répartition du financement du Grand Théâtre.

Dès lors, le Conseil administratif présentera au Conseil municipal dans le courant de l'année 2012 un rapport sur la question du statut futur du Grand Théâtre.

Conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre qui précise que le Conseil municipal examine et approuve le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs arrêtés au 30 juin précédent, le Conseil administratif vous invite donc à approuver les comptes de la saison 2010-2011, en votant le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

décide:

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2010-2011 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sont approuvés.

Annexes:

- compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre relatif à la saison 2010-2011
- rapport de l'organe de contrôle

FONDATION DU GRAND THÉÂTRE
DE GENÈVE

COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES DE LA SAISON
2010/2011

Genève, le 31 août 2011

TABLE DES MATIERES

A. Statistique des spectacles (commentaires)	pp 2-5
B. Activités liées aux spectacles	pp 6-12
C. Activités hors spectacles	pp 13-15
D. Statistique du personnel au 30.06.2011	pp 16-18
E. Bilan et Comptes 2010-2011	pp 19-31

A. STATISTIQUE DES SPECTACLES DE LA SAISON 2010-2011

SPECTACLE	lieu	dates	Jauge	NB rep	Jauge totale	servitudes	Abn	Bill + Invit	Places Occupées	Places dispo	Taux d'occupation	% Jauge financière 100 %
OPERA												
Il barbiere di Siviglia	GTG	4,7,8,12,13,14,16,18,19 sept.10	1512	10	15120	141	4986	7915	13042	2078	86%	75%
Elektra	GTG	10,13,16,19,22,25 nov.10	1512	6	9072	146	4061	3112	7319	1753	81%	70%
Die Lustige Witwe	GTG	1,4,16,18,19,21,23,26,28,29,31 déc.10	1512	10	15120	148	4080	8909	13137	1983	87%	78%
I puritani	GTG	26,29, janv.11 - 1,4,7,10,13 fév.11	1512	7	10584	148	4953	4704	9205	1379	87%	79%
Onphée et Eurydice	GTG	9,11,13,15,17,19 mars.11	1512	6	9072	144	4859	3436	8439	633	93%	83%
Punch and Judy	BFM	1,4,6,8,10,12,14,16,19 avril.11	784	9	7056	104	3815	1259	5178	1878	73%	51%
Les Vêpres Siciliennes	GTG	4,7,10,13,16,19 mai.11	1512	6	9072	140	4470	3724	8334	738	92%	84%
L'amour des trois oranges	GTG	13,15,17,20,23,25 juin.11	1512	6	9072	136	3925	3615	7676	1396	85%	70%
TOTAL OPERAS			60	84168	1107	34549	36674	72330	11838		86%	74%
DANSE												
Sed Lux Permanet	GTG	5,7,8,9,10 oct.10	1512	5	7560	130	2670	2057	4857	2703	64%	56%
Néres	BFM	3,4,5,6 fév.11	985	4	3940	50	1065	2814	3929	111	100%	94%
Preludes et Figures	BFM	21,22,24,25,26,27,28,29 mar.11	985	8	7880	101	3371	2342	5814	2066	74%	68%
TOTAL BALLETS			17	19380	281	7106	7213	14600	4780		75%	73%
RECITAL												
Jennifer Larmore	GTG	1,4,nov.10	965	1	965	0	273	337	610	355	63%	53%
José Van Dam	GTG	05,déc.10	965	1	965	0	273	860	1133	-168	117%	108%
Anne Schwanewilms	GTG	12, fév.11	965	1	965	0	268	226	494	471	51%	47%
Anna Caterina Antonacci	GTG	18,mar.11	965	1	965	0	269	393	662	303	69%	57%
TOTAL RECITAL			4	3660	0	1089	1816	2899	961		75%	66%
AUTRES SPECTACLES												
La petite Zaubertine (dont 2 scolaires)	GTG	31, mars* - 1*,2,3 (14h30 et 17h), avril.11	1512	5	7560	6	405	6921	7332	228	92%	84%
Concert Théâtre Marinsky	GTG	31, janv.11	1182	1	1182	11	0	1145	1156	26	97%	96%
TOTAL AUTRES SPECTACLES			6	8742	17	405	8066	8488	254		92%	90%
TOTAL GENERAL			87	116150	1405	43143	53769	98317	17833		85%	75%

A. SPECTACLES

1. SAISON A L'ABONNEMENT

Le grand abonnement de la saison se composait de huit ouvrages lyriques et de deux spectacles de ballet créés par notre compagnie. Du fait du bon accueil reçu par les abonnements aux Premières et au Carré d'Or, ils ont été reconduits. L'abonnement internet, qui constituait une nouveauté, permettait de choisir entre deux formules, de composer son abonnement et d'imprimer les billets à domicile.

La saison a débuté le 4 septembre 2010 avec la première de // *Barbieri di Siviglia*, un opéra de Gioacchino Rossini et s'est conclue le 25 juin 2011 avec la dernière de *L'Amour des trois oranges* de Sergueï Prokofiev.

L'abonnement « danse » comprenait trois productions, deux créations du ballet du Grand Théâtre : *Sed Lux permanet* et *Préludes & Fugues*, ainsi qu'un spectacle invité du Tanztheater de Wuppertal : *Néfes* de Pina Bausch. Le spectacle d'*Orphée*, mis en scène par Mats Ek, avec la participation du Ballet du Grand théâtre, était proposé en option.

Notre abonnement « récital » comportait quatre récitals.

a) Spectacles lyriques :

Nouvelles productions et coproductions

// *Barbieri di Siviglia*, nouvelle production,

Elektra, nouvelle production, en coproduction avec le Deutsche Oper am Rhein, avec le soutien de la Fondation Leenaards,

Die Lustige Witwe, nouvelle production, avec le soutien du Cercle du Grand Théâtre,

// *Puritani*, nouvelle production, en coproduction avec le De Nederlandse Opera d'Amsterdam, avec le soutien de la Fondation Leenaards,

Orphée, nouvelle production, avec le soutien du Cercle du Grand Théâtre,

Les Vêpres siciliennes, nouvelle production, en coproduction avec le De Nederlandse Opera d'Amsterdam.

Location

Punch & Judy, production du English National Opera (2008).

Achat et adaptation

L'Amour des trois oranges, a été racheté au Deutsche Oper am Rhein qui l'avait coproduit avec le Gran Teatro La Fenice de Venise. La production a été présentée à Genève avec le soutien d'un mécène et de la Fondation Neva et dans le cadre de l'Année culturelle russe en Suisse.

Orchestres

Hormis *Punch & Judy* accompagné par l'Ensemble Contrechamps, tous les spectacles l'ont été par l'Orchestre de la Suisse Romande.

A l'issue de chaque récital, le public a eu la possibilité de rencontrer l'artiste dans le hall d'entrée du Grand Théâtre pour une séance de dédicace.

2. SPECTACLES

Deux spectacles ont été proposés au Grand Théâtre :

- *La petite Zauberflöte*, en coopération avec l'Opéra de Zurich, est une version de *La Flûte enchantée* de Wolfgang Amadeus Mozart en 90 min. C'est un spectacle initiatique pour les petits et les grands avec l'Orchestre du Collège de Genève, composé de musiciens âgés de 14 à 19 ans, sous la conduite du chef d'orchestre Philippe Béran et avec des solistes de la Jeune troupe du Grand Théâtre. Ce spectacle qui a connu un immense succès a pu être présenté grâce au soutien de la Confédération et du Département de l'Instruction Publique.
- Concert de l'Orchestre du Théâtre Mariinski avec la participation de la mezzo-soprano, Olga Borodina, dirigé par Valery Gergiev. Moussorgski, Saint-Saëns et Tchaïkovski figuraient au programme de ce concert surprise du 31 janvier 2011. Ce concert non prévu dans la programmation initiale a pu être réalisé grâce aux soutiens de La Fondation Neva, de la Banque Pictet & Cie et de Gazprombank (Switzerland) LTD. Ce concert s'inscrit dans une collaboration à plus long terme entre le Théâtre Mariinski et le Grand Théâtre de Genève.

b) Danse :

Le Ballet du Grand Théâtre de Genève a ouvert la saison avec un spectacle composé de deux créations mondiales : *Sed Lux Permare* de Ken Ossola et *Transit Umbra* de Francesco Ventriglia. Ce spectacle, donné cinq fois au Grand Théâtre, bénéficiait de la présence de l'Orchestre de la Suisse Romande, placé sous la baguette de Karl Anton Rickenbacher interprétant le *Verklärte Nacht* de Schönberg et le *Requiem* de Fauré. Le deuxième spectacle, donné huit fois à la bande au Bâtiment des Forces Motrices, avec des extraits du *Clavier bien tempéré* de J.S. Bach était également une création mondiale : *Préludes & Fugues* d'Emanuel Gat. L'abonnement danse était complété par l'accueil du ballet *Néféas*, chorégraphie de Pina Bausch, interprété par les danseurs du Tanztheater Wuppertal.

Enfin, deux tournées ont eu lieu avec le soutien direct de Pro Helvetia : une tournée à Rio de Janeiro et Sao Paulo (Brésil) en octobre 2010 ainsi qu'une tournée au Festival Jacob's Pillow de Becket (USA) en juin 2011. Le Ballet du Grand Théâtre de Genève s'est produit dans de nombreux autres lieux.

c) Récital :

Quatre récitals ont été proposés au Grand Théâtre avec le soutien de la Fondation Valeria Rossi di Montelera :

- Jennifer Larmore, mezzo-soprano
- José Van Dam, baryton-basse
- Anne Schwanewilms, soprano
- Anna Caterina Antonacci, soprano

3. RENCONTRES ET JOURNEES THEMATIQUES

Le Grand Théâtre a organisé une rencontre avec Alberto Zedda, le chef d'orchestre d'*Il Barbiere di Siviglia* et une rencontre avec Christof Nel, metteur en scène, Roland Aeschlimann, scénographe, et Martina Jochem, chargée de l'analyse scénique d'*Elektra*.

Trois rencontres ont été organisées avec des artistes d'*Elektra*, d'*Orphée* et de *L'Amour des trois oranges* destinées aux membres du Cercle du Grand Théâtre.

4. CONCLUSION

Pour la saison 2010-2011, le Grand Théâtre de Genève a proposé 87 représentations dont 66 au Grand Théâtre de Genève et 21 au Bâtiment des Forces Motrices.

B. ACTIVITES LIEES AUX SPECTACLES

1. Activités de la Compagnie de ballet

Au cours de la saison 2010-2011 (de septembre 2010 à juin 2011), le Ballet du Grand Théâtre de Genève s'est produit 70 fois à Genève et en tournée. Le Ballet a également donné une répétition publique du Ballet II *Préludes & Fugues* le 14 mai 2011 au Bâtiment des Forces Motrices de Genève.

Trois créations mondiales de ballet ont été présentées cette saison à Genève : *Sed Lux Permanet* de Ken Ossola, *Transit Umbra* de Francesco Ventriglia et *Préludes & Fugues* d'Emanuel Gat. La compagnie a également participé à la saison d'opéra avec les 6 représentations d'*Ophélie* mis en scène par Mats Ek en mars 2011.

Cette année, deux tournées ont eu lieu avec le soutien direct de Pro Helvetia : la tournée à Rio de Janeiro et Sao Paulo (Brésil) en octobre 2010 ainsi que la tournée au Festival Jacob's Pillow de Becket (USA) en juin 2011.

Le Ballet du Grand Théâtre a également participé à la Fête de la Musique à Genève sur la scène du Grand Théâtre.

A titre de comparaison, le Ballet s'était produit 49 fois en 2008-2009 (47 représentations + 2 générales publiques) et 52 fois en 2009-2010 (50 représentations + 2 générales publiques).

Hors Genève, le Ballet du Grand Théâtre a dansé dans 18 villes :

Espace des Arts, Chalon sur Saône (France), octobre 2010
 Teatro Alfa, Sao Paulo (Brésil), octobre 2010
 Teatro Municipal, Rio de Janeiro (Brésil), octobre 2010
 Auditorio Centro Social, Pontevedra (Espagne), novembre 2010
 Centro Cultural Caixanova, Vigo (Espagne), novembre 2010
 Nuovo Teatro Comunale, Bolzano, (Italie), novembre 2010
 MDD, Lyon (France), novembre 2010
 Le Grand R, La Roche sur Yon (France), décembre 2010
 La Coursive, La Rochelle (France), décembre 2010
 Palais des Festivals, Cannes (France), décembre 2010
 Opéra de Rouen, Rouen (France), janvier 2011
 Opéra Théâtre, St Etienne (France), janvier 2011
 Théâtre du Crochetan, Monthey (Suisse), janvier 2011
 La Passerelle, St Brieuc (France), février 2011
 La Passerelle, Orléans (France), février 2011
 Théâtre de Provence, Aix-en-Provence (France), février 2011
 Théâtre de Chaillot, Paris (France), avril 2011
 CND, Paris (France), avril 2011
 Festival Jacob's Pillow, Becket (USA), juin 2011

Le Ballet du Grand Théâtre de Genève est composé de 11 danseuses et de 11 danseurs, de 12 nationalités différentes.

2. Activités du Chœur

Le Chœur fixe composé de 43 choristes a participé à 7 spectacles lyriques pour 51 représentations et à 1 spectacle de Ballet pour 5 représentations. Le Chœur de Femmes a également donné 2 concerts des *Gurrelieder* de Schönberg à Montreux et Lucerne et le Chœur d'Hommes a participé à un enregistrement des *Contes d'Hoffmann* au Victoria Hall.

Des choristes se sont produits en soliste dans la grande salle du Grand Théâtre à l'occasion de la Fête de la Musique.

Des choristes complémentaires sont venus épauler notre Chœur permanent dans certaines productions.

L'effectif total des chœurs pour les différentes productions a donc été de :

- 23 choristes pour *Il Barbiere di Siviglia*
- 36 choristes pour *Elektra*
- 38 choristes pour *Die Lustige Witwe*
- 47 choristes pour *I Puritani*
- 41 choristes pour *Orphée*
- 66 choristes pour *Les Vêpres siciliennes*
- 56 choristes pour *L'Amour des trois oranges*
- 42 choristes pour le Ballet *I, Requiem de Fauré*
- 18 choristes pour le concert *Gurrelieder*
- 21 choristes pour l'enregistrement des *Contes d'Hoffmann*

3. Activités de la figuration

L'ensemble de la saison 2010-2011 a nécessité l'engagement de 114 figurants (130 en 2009-2010), dont :

- 6 danseurs (*Punch & Judy*, *Les Vêpres siciliennes*)

- 3 comédiens (*La petite Zauberflöte*, *Les Vêpres siciliennes*)
- 62 adultes (*Il Barbiere di Siviglia*, *Elektra*, *Die Lustige Witwe*, *I Puritani*, *La petite Zauberflöte*, *Les Vêpres siciliennes*, *L'Amour des trois oranges*)
- 15 enfants (*Die Lustige Witwe*, *I Puritani*)
- 25 figurants-umières (*Il Barbiere di Siviglia*, *Elektra*, *Die Lustige Witwe*, *I Puritani*, *La petite Zauberflöte*, *Les Vêpres siciliennes*, *L'Amour des trois oranges*).

4. Programme pédagogique et développement des publics jeunes

Grâce au soutien d'un mécène privé, la Fondation de bienfaisance de la Banque Pictet, et à la collaboration étroite du département de l'instruction publique, de la culture et du sport de la République et du canton de Genève, le programme pédagogique, *Les Jeunes au cœur du Grand Théâtre*, a proposé, durant la saison 2010-2011, de nombreuses activités.

Le parcours pédagogique est ponctué de plusieurs étapes : une rencontre avec les enseignants, un dossier pédagogique, une visite du Grand Théâtre et/ou des ateliers, un atelier de formation chant ou danse et/ou un atelier de création et la participation à la répétition générale.

54 classes - 17 classes primaires, 16 classes du cycle d'orientation et 21 classes du post-obligatoire dont 2 classes provenant d'établissements privés - ont ainsi pu suivre les parcours pédagogiques mis en place autour des spectacles.

Ce sont 1020 élèves et 100 enseignants/accompagnateurs qui ont pu côtoyer la création d'un spectacle en visitant les ateliers et les coulisses du théâtre, participer à un des 95 ateliers animés et assister à une générale. Un dossier pédagogique a été réalisé pour chacun des spectacles du programme.

Deux représentations scolaires ont été organisées pour *La petite Zauberflöte* à laquelle ont assisté 2'590 élèves et 280 enseignants. Un air de cet opéra avait été appris par les élèves et chanté lors des représentations. Un concours de dessin a vu 6 élèves de l'enseignement primaire récompensés.

Une formation continue des enseignants du cycle d'orientation et du post-obligatoire a été organisée autour du spectacle de *La petite Zauberflöte* et celui de *Punch & Judy*.

Le service pédagogique collabore également depuis plusieurs années par des échanges de services avec les Zamis de l'OSR.

52 visites du Grand Théâtre et des ateliers ont été proposées à des établissements scolaires ou institutions spécialisées, à des associations, sociétés, sponsors et/ou mécènes.

Comme chaque saison, depuis 2004-2005, le service pédagogique du Grand Théâtre a accueilli et formé un stagiaire Maturité professionnelle, durant 39 semaines.

Abonnements jeunes :

Sur cette saison 2010-2011, 436 abonnements jeunes, en progression de 33%, ont été délivrés ainsi répartis :

Grand abonnement	65
Abonnement lyrique	81
Demi abonnement	115
Abonnement découverte	18
Abonnement spécial jeunes	40
Abonnement danse	86
Abonnement récital	12
Abonnement 20ans/20 francs	18
Abonnement Internet étudiant	1

Quant aux billets à tarifs jeune, ce sont 4'905 places qui ont été achetées, ainsi réparties :

Lyrique	2393
Danse	628
Récital	88
Spectacle	1796

Le tarif jeune est réservé aux moins de 26 ans et aux étudiants.

Club Labo-M :

Pour sa troisième saison, le Club Labo-M est en progression avec 270 membres dont 210 abonnés et 60 non-abonnés. L'adhésion au Club est gratuite. La moyenne d'âge est de 24 ans. Il est composé de 73% de femmes et de 27% d'hommes. Ce club est destiné aux jeunes de 18 à 30 ans, abonnés ou non, et a pour but de créer un réseau genevois de jeunes amateurs d'opéra et de ballet, de créer une émulation autour des arts de la scène, de fidéliser ce public et de mieux le connaître.

Les Relais Labo-M, composé de 12 jeunes entre 18 et 30 ans, ont participé à faire connaître l'activité du Grand Théâtre à de nombreux jeunes et étudiants. Des liens ont été réactivés entre autres avec les Activités Culturelles de l'Université de Genève, la HEAD.

L'adhésion au Club Labo-M offre plusieurs avantages tels que surclassements, invitations à des rencontres, visites du Grand Théâtre, événements sociaux, etc... Il permet de participer aux voyages proposés aux membres de *Juvenilia* (réseau regroupant les clubs et associations de jeunes d'institutions lyriques européennes).

La page Facebook contribue à la diffusion de l'information et crée des liens entre les membres. Le groupe Labo-M compte 110 membres sur Facebook et la page contient 594 fans.

5. Abonnés et avantages

Le Grand Théâtre a compté 3407 abonnés pour la saison 2010-2011 totalisant 6009 abonnements. Géographiquement, ils se répartissent de la manière suivante :

- 36.9 % domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève ;
- 42.7 % domiciliés sur le territoire des autres communes du canton de Genève ;
- 10.8 % domiciliés sur le territoire d'autres cantons suisses, principalement Vaud ;
- 9.6 % domiciliés sur le territoire des départements de France voisine.

Comme chaque saison, les abonnés ont disposé de nombreux avantages : accès gratuit aux manifestations hors spectacles du Grand Théâtre (répétitions publiques du ballet, rencontres avec des artistes, journées de la danse etc...) ou des tarifs préférentiels pour certains spectacles grâce au chèque fidélité. Trois concours ont été proposés.

Des avantages ou des tarifs préférentiels ont été proposés pour des abonnements à des journaux ou revues.

Des tarifs réduits à l'achat des DVD et CD parus sur des spectacles du Grand Théâtre leur sont proposés.

6. Une demi-heure avant le lever de rideau et conférences

Avant chaque représentation lyrique, *Une demi-heure avant le lever de rideau*, des présentations de 25 minutes, donnent quelques clefs de lecture de l'ouvrage et sont illustrées par des extraits musicaux. Elles sont animées par le dramaturge de l'institution.

L'Association genevoise des Amis de l'Opéra et du Ballet organise, en collaboration avec le Grand Théâtre, une conférence approfondie de l'œuvre, son livret, son contexte historique, ainsi que son analyse musicologique. Ces conférences sont assurées par des musicologues et se tiennent en général la veille de la première de chaque œuvre lyrique. Cette saison, une présentation a été donnée également pour le ballet *I, Sed Lux Permanet*. Une conférence complémentaire *Rencontre avec la Casatiore* s'est ajoutée au cycle régulier de présentations des ouvrages à l'affiche du Grand Théâtre.

60 *Une demi-heure avant le lever de rideau* et 10 conférences ont eu lieu durant la saison.

7. Rencontres et divers

Pour accompagner et enrichir sa programmation, le Grand Théâtre a proposé divers événements tout au long de la saison :

Rencontres-Portraits

Au cours de la saison, le Grand Théâtre a donné l'occasion à son public de rencontrer 1 chef d'orchestre et 1 metteur en scène avec 1 scénographe. Ces rencontres sont l'occasion d'un échange avec les artistes.

Autour de Benno Besson...

Hommage rendu à l'homme de théâtre qui a marqué la culture genevoise avec une exposition au Grand Théâtre consacrée à ses deux productions lyriques pendant les représentations de *L'Amour des trois oranges* et une projection de films au Grütli.

Collaboration avec le CISA

Dans le cadre d'une coopération à long terme entre le Centre Interfacultaire en Sciences Affectives (CISA) de l'Université de

Une « bauprobe » a été organisée pour *Macbeth*.

10. Bureau d'études

Le bureau d'études a établi des plans de fabrication, d'implantation et de montage, ainsi que la sécurisation des décors de tous les spectacles d'opéras et de danse de la saison en cours et une partie de ceux de la saison prochaine. Un travail de réflexion et de conception d'équipements répertoire pour le plateau, tels que planchers, protection, trappes, escaliers, motorisations synchronisées pour éléments de décors, a été réalisé.

11. Ateliers des costumes et du cuir

Cette saison, les ateliers ont pris en charge 8 opéras, 3 ballets et 1 spectacle. Ils ont réalisé intégralement ou partiellement les costumes, les chaussures et les accessoires des différents spectacles ou les ont adaptés.

L'atelier de couture a pris en charge 2'781 pièces. La totalité des costumes ont été essayés, créés, retouchés ou adaptés dans nos ateliers.

L'atelier de décoration et accessoires costumes est intervenu sur 1'378 accessoires de costumes.

L'atelier cuir a manipulé 1'126 paires de chaussures et/ou articles en cuir.

Au total, ce sont 5'285 pièces qui ont été fabriquées et/ou adaptées au sein de nos trois ateliers. 1'680 essayages ont été nécessaires.

* Simulation technique des volumes en grandeur nature des décors sur le plateau

Genève et le Grand Théâtre, des rencontres et workshops ont eu lieu. Il s'agit de décrire les processus émotionnels en lien avec le monde de la musique et de faire découvrir aux étudiants le monde de l'opéra.

Exposition
Rétrospective d'affiches anciennes organisée en collaboration avec la Bibliothèque musicale de la Ville de Genève, intitulée : *Du Théâtre de Neuve au Grand Théâtre : 200 ans d'affiches*.

8. Répétitions générales

Les générales ont accueilli de nombreux jeunes dans le cadre des activités pédagogiques offertes par le Théâtre.

12 générales ont été fréquentées par les familles du personnel, les invités des artistes, des musiciens, ainsi que par des sponsors et des membres du Cercle du Grand Théâtre. Ce sont 14'017 places qui ont été occupées en ces occasions.

9. Ateliers de construction et de décoration

Les différents corps de métiers sont mis à contribution : peintres, menuisiers, serruriers, tapisseries-décorateurs. Les ateliers ont pris en charge 8 opéras, 1 ballet et 1 spectacle. Ils ont ainsi contribué à la réalisation, à l'adaptation et aux finitions des décors des différents spectacles.

Les ateliers ont réalisé et aménagé la nouvelle cabine de régie son/lumière et également construit de nombreux agencements ou éléments de mobiliers pour nos bureaux et ateliers. Ils ont également fabriqué les décorations de la façade du Grand Théâtre et réalisé une maquette du Grand Théâtre au 1/25^e.

12. Atelier de perruques-maquillages

L'atelier de perruques possède plus de 1'500 perruques en stock, dont 345 en bon état, 600 de petite qualité, 710 spécifiques, 187 masques et 68 demi-masques.

Sur la saison 2010-2011, en plus de l'adaptation et de la réfection du stock, l'atelier a confectionné 25 perruques, 56 perruques spécifiques (faux-crâne en latex), 4 grandes méches colorées cousues sur chapeau, 1 masque de grand-mère avec cheveux et 20 postiches (barbes, moustaches, etc...). Quelques éléments ont été loués.

L'atelier a participé à tous les spectacles de la saison joués au Grand Théâtre et au BFM, en fabrication perruques, création maquillage ainsi qu'au recoiffage et entretien après chaque représentation.

13. Accessoires

Comme chaque année, le service met à disposition tous les accessoires nécessaires pour les différents spectacles lyriques et de danse et assure les effets pyrotechniques. De nombreux accessoires ont été fabriqués, transformés ou adaptés.

Chaque pièce est minutieusement adaptée au besoin du spectacle et se plie aux contraintes de poids, de sécurité et de finition afin que le moindre détail contribue à la magie la scène.

14. Son et vidéo

Le service son et vidéo est intervenu sur tous les spectacles au Grand Théâtre et au BFM ainsi que pour les tournées du Ballet.

Des travaux de sonorisation, de bruitages ou de diffusion multipoints ont été nécessaires pour les différents spectacles. Des projections de vidéo ont également été effectuées.

Pour la gestion des prestations vidéo, l'installation du programme ISADORA a été effectuée ainsi que sa mise au point.

15. Marketing et communication

Un nouveau responsable de la Communication a pris ses fonctions en janvier 2011.

Le lancement de saison a eu lieu le 15 avril 2010. Divers documents ont été édités à cette occasion:

45'000	brochures de saison
51'000	encarts abonnements
50'000	calendriers/leporellos
360	affiches R4 d'annonce de saison
35	affiches F12 d'annonce de saison
30	affiches F200 d'annonce de saison
1'500	affichettes d'annonce de saison

Le Grand Théâtre a également fait appel à d'autres supports de promotion et information tant pour le lancement de saison que pendant la saison elle-même: trapèzes, spots vidéo, drapeaux, oriflammes, points info, etc.

17 programmes, 17 dossiers de presse, 12 affiches, 13 affichettes et 17 flyers ont été édités pour les spectacles.

Des diffusions de spots publicitaires sont passées sur Léman Bleu, dans les bus et trams des TPG, et dans des salles de cinéma sélectionnées à Genève et Lausanne.

16. Presse

Les activités du Grand Théâtre ont bénéficié d'une large couverture au niveau de la presse écrite genevoise, suisse et internationale dans plus de 90 journaux ou magazines.

Les informations sont relayées également par 2 agences de presse et dans 25 sites Internet internationaux.

En audio-visuel et radiophonie, des émissions ont été diffusées via 20 supports différents.

Plus de 115 interviews et reportages ont été réalisés.

Des journalistes ont assisté au Grand Théâtre à la conférence de presse de présentation de la prochaine saison et à celle organisée à l'Ambassade de Suisse à Paris.

Diffusions :

Les spectacles lyriques ont été diffusés en direct ou en différé selon le détail suivant :

- 8 diffusions en direct ou en différé sur Espace 2
- 35 diffusions à l'étranger vers les pays de l'UER

Pour les Fêtes de fin d'année, un spot *Die Lustige Witwe* a été diffusé en prime time sur la TSR, avec la création d'un making off du tournage visible sur la page Youtube du Grand Théâtre. Des films promotionnels ont été produits pour *Les Vêpres siciliennes* et *L'Amour des trois oranges*. De la communication publicitaire a été effectuée également via la presse écrite et les sites Internet.

Différentes actions marketing ont été réalisées en fonction des spectacles et ponctuellement en collaboration avec des partenaires. Une Newsletter a été envoyée régulièrement.

Internet :

Le site Internet du Grand Théâtre est en cours de modification et sa réalisation a été confiée à un autre prestataire. Le but étant de faciliter les mises à jour en interne et de proposer encore un meilleur service.

Des vidéos des spectacles ont été postées sur Youtube et ont été vues plus de 18'000 fois depuis l'ouverture de la page.

La page Facebook du Grand Théâtre de Genève compte 958 fans soit une augmentation de plus de 175 % cette saison.

ACT-O :

Des coulisses des spectacles aux portraits de grands artistes, en passant par les activités du Grand Théâtre, ACT-O découvre au fil des pages l'univers des arts lyrique et chorégraphique. Le magazine comporte 4 numéros par an et est édité à plus de 6'000 exemplaires. Il est également disponible en ligne sur le site Internet.

C. ACTIVITES HORS SPECTACLES

1. Séances de la Fondation et commissions

Conseil	9 séances
Bureau	25 séances
Commission des Personnels du GTG (CPGTG) et syndicat SIT avec la Direction	5 séances
Commission CPGTG seule	6 séances
Commission Santé et Sécurité	2 séances
Groupe de travail Santé et Sécurité	10 séances
Commission mixte des travaux	2 séances
Commission informatique	2 séances

2. Tournées lyriques

Il y a eu deux locations de production ; *Lucia di Lammermoor* au Teatro Regio à Turin en Italie pour 10 représentations et *La petite Zauberflöte* au Septembre musical de Montreux en Suisse pour 2 représentations.

3. Transports, stockage et manutention

La manutention des différentes productions – soit les transports depuis les ateliers de construction, ateliers de peinture, ateliers-théâtre, théâtre et dépôts de stockage et les transports de nos productions louées ou coproduites, a nécessité, en plus de nos moyens propres, d'affréter 82 camions ou containers, pour 17 transports locaux et 65 transports internationaux.

21 productions lyriques et 14 pièces chorégraphiques sont stockées en vue d'une reprise, d'une location ou d'une vente.

4. Prêts de costumes et de matériel

Conformément à notre pratique, et en dehors du travail pour les spectacles du GTG, nous avons prêté à différents théâtres ou institutions genevoises et de France voisine :

733	pièces de costumes
232	accessoires de costumes
	divers velours, tapis de danse et toiles

Ces prêts ont nécessité 166 heures de travail.

5. Archives

Les principaux buts et développements supportés par le service sont dans leur grande ligne, les suivants :

- constituer la mémoire de l'institution en collectant et en conservant les documents à valeur historique
- donner accès à la consultation online en mettant du contenu informatif sur les spectacles et des documents à la disposition du public
- faciliter la diffusion, la coordination et l'échange de l'information interne
- optimiser la place de rangement et l'aménagement des locaux de dépôt et d'activités courantes

été organisées. Une conférence *Rencontre avec la Castafiore* est venue compléter le cycle régulier de présentation d'ouvrages à l'affiche du Grand Théâtre.

9. Journées Européennes de l'Opéra

Le 7 et le 8 mai 2011 se sont déroulées les journées européennes de l'opéra dans de nombreuses grandes villes internationales. Le Grand Théâtre a permis à ARTE de réaliser une série de reportages avec Diana Damrau, qui a parlé de son métier d'artiste lyrique et présenté cette journée télévisuelle depuis divers espaces du Grand Théâtre de Genève.

Le public a pour sa part pu participer à des ateliers consacrés à la voix et à la pratique du chant ainsi qu'à la scénographie et à la réalisation d'une maquette. Puis, dans le décor des *Vêpres siciliennes*, un débat autour de la production a été organisé en présence d'artistes et des équipes techniques.

10. Manifestations dans la salle et les foyers

En complément des activités usuelles du Grand Théâtre, 29 manifestations, dîners, réceptions ou soirées de gala, se sont tenues dans la salle et les foyers du Grand Théâtre, dont :

15 manifestations organisées à l'interne par le Grand Théâtre :

- Cercle Grand Théâtre
- Mécénat et partenariat
- Soirées prestigieuses
- Geneva Opera Pool
- Fête de la danse / musique

- administrer le site internet des archives (mise à jour du contenu et des images, suivi des statistiques)

La création d'une nouvelle base de données de gestion des productions est en cours ainsi que la mise en place d'un nouveau logiciel métier pour la gestion des fonds d'archives.

Un travail constant est apporté pour un meilleur accès aux informations via le site Internet.

6. Visites

En dehors des visites organisées dans le cadre de l'animation pédagogique, une trentaine de visites du Grand Théâtre ou des ateliers a été pilotée par les divers services du Théâtre.

7. Aide à l'accès aux spectacles

En collaboration avec le service de la promotion culturelle du département de la culture et du sport de la Ville de Genève, le Grand Théâtre a participé à l'action visant à favoriser l'accès à la culture aux bénéficiaires d'organismes sociaux : 453 places ont été ainsi mises à disposition (réseau plate-forme).

8. Activité de l'association genevoise des Amis de l'Opéra et du Ballet

Depuis la réouverture du Grand Théâtre en 1962, l'Association genevoise des Amis de l'Opéra et du Ballet s'est fixé comme objectif de permettre au public de mieux apprécier les ouvrages présentés place de Neuve. En collaboration avec le Grand Théâtre, 8 conférences autour des spectacles lyriques et 1 conférence sur le Ballet I ont ainsi

8 manifestations ayant obtenu la gratuité de la part de la Ville de Genève :

- 2012 Rousseau / DAC
- Grand Prix de l'Horlogerie de Genève
- Faculté de Médecine de Genève
- Fondation OSR
- Vœux du Magistrat / DAC
- Communes européennes / VdG
- Prix Fields / Université de Genève
- Prix Quadriennaux / DAC

6 manifestations privées avec location payante.

L'organisation de ces 29 manifestations a nécessité l'intervention de personnel technique pour 1'120 heures de travail, soit l'équivalent de 28 semaines pour une personne à temps plein. Il n'y a pas de rémunération supplémentaire pour les intéressés mais une compensation en temps.

11. Fête de la musique

Le samedi 18 juin 2011 de 14h à 22h, le Grand Théâtre a proposé à un public toujours plus nombreux et enthousiaste le programme suivant :

- Récitals de solistes du Chœur
- Concert du Chœur des enfants du Grand Théâtre.
- Ballet du Grand Théâtre de Genève.

12. Autres manifestations

Journée Futur en tous genres, le 11 novembre 2010
6 enfants

Soupe de l'Escalade, le 7 décembre 2010
188 membres du personnel

Arbre de Noël, le samedi 11 décembre 2010
120 enfants

Séminaire égalité – les 7, 9, 11 ou 16 mars 2011
213 participants

13. Travaux

Atelier Michel Simon

- Finition d'une dalle côté lift
- Réfection du plancher halle de montage 2^{ème} partie.

Grand Théâtre

- Amélioration de la sécurité feu - 2^{ème} partie.
- Réfection des sanitaires publics, 1^{er} étage, côté jardin.
- Pose de rideaux le long du mur arrière et des parties latérales, ainsi que de panneaux acoustiques au plafond dans la fosse d'orchestre.
- Réfection de la salle Frank-Martin
- Réfection du bureau du « photographe » à l'entresol.
- Pose d'une nouvelle porte en verre à l'entrée des artistes.
- Fin des travaux de sécurisation des lustres du Foyer
- Réfection des « inolites »
- Désamiantage et éclairage – étape 2010 – escalier côté jardin.
- Pièces de rechange machinerie – année 2010
- Sécurité des ponts de scène (pose de portes métalliques sur le pourtour des ponts de scène).

D. STATISTIQUE DU PERSONNEL (au 30.06.2011)

1. PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT FONDATION : 100 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 98.60)

<p>Direction générale (1) Directeur général (membre du Comité de direction)</p>	<p>• <i>Ballet (31)</i> Adjoint du directeur du ballet</p>	<p>52 personnes sous contrat Fondation jusqu'au 31 décembre 2010 ont été municipalisées dès le 1^{er} janvier 2011.</p>
<p>Secrétariat général (1) Secrétaire générale 80% (membre du Comité de direction)</p>	<p>Coordinatrice administrative Maître-esse-s de ballet (2) Pianiste Directeur technique du ballet</p>	
<p>Technique (1) Directeur technique (membre du Comité de direction)</p>	<p>Régisseur lumières Régisseur plateau 80% Danseur-euse-s (22)</p>	
<p>Artistique (97) Dramaturge et conseiller artistique Responsable planification artistique 50% Responsable Médias 50%</p>	<p>• <i>Production artistique (7)</i> Responsable de production artistique Assistante à la production artistique et responsable figuraton Pianistes, chef de chant (2) Régisseuse générale Régisseur de scène Assistant mise en scène/régie</p>	
<p>• <i>Jeune Troupe (6)</i> Solistes (6) • <i>Chœur (46)</i> Cheffe des chœurs Assistant de la cheffe des chœurs Pianiste répétiteur Choristes (43)</p>	<p>• <i>Marketing et communication (4)</i> Responsable marketing et communication Adjoint Chargée du mécénat et des partenariats Responsable éditions et création visuelle</p>	

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2011 (après-midi)
 Proposition: comptes 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève

2195

2. PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENEVE (FONCTIONNAIRES/AUXILIAIRES FIXES) : 190 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 176.35)

<p>Direction générale (1) Adjointe administrative</p> <p>Artistique (6) Production artistique (1) Responsable ressources musicales 80%</p> <p>• <i>Marketing et communication (4)</i> Assistante presse et communication Chargée du service pédagogique Chargée du public jeune Archiviste 80%</p> <p><i>Accueil du public (1)</i> Responsable de l'accueil des publics</p> <p>Technique (159) Ingénieur bâtiment et sécurité Responsable d'entretien Responsable maintenance et transports Chargée de production technique Adjointe administrative</p> <p>• <i>Bureau d'étude (5)</i> Ingénieur bureau d'étude 90% Assistant 40%</p> <p>Dessinateurs (3)</p> <p>• <i>Service Intérieur (7)</i> Huissier responsable Huissier-ère-s (3) Huissier 50% Coursiers (2)</p> <p>• <i>Technique de scène (3)</i> Adjoint directeur technique (scène) Chefs de plateau (2)</p> <p>• <i>Machinerie (28)</i> Chef de service Sous-chefs (4) Brigadiers (4) Sous-brigadiers (3) Machinistes (12) Machinistes-cintriers (4)</p>	<p>• <i>Son et Vidéo (9)</i> Chef du service Sous-chef Chef d'équipe Menuisiers (5) Menuisier 80%</p> <p>• <i>Serrurerie (5)</i> Contremaître Serruriers (4)</p> <p>• <i>Tapissierie Décoration (6)</i> Chef du service Sous-chef Tapissier-ère-s décorateur-trice-s (4)</p> <p>• <i>Peinture et décoration (6)</i> Chef de service Sous-chef 80% Peintres (4)</p> <p>> <i>Ateliers costumes (Total 24)</i> Cheffe des ateliers costumes Assistants 50% (2) Assistant</p> <p>• <i>Couture (15)</i> Responsable de fabrication Costumière Costumière 50% Tailleurs (2) Couturières (6) Couturière 80% Couturière 75% Couturière 70% Couturière 50%</p> <p>• <i>Décoration Costumes (3)</i> Responsable décoration costumes 50% Décoratrices 80% (2)</p> <p>• <i>Cuir (2)</i> Responsable Cordonnière 80%</p>	<p>Secrétariat général (24) Adjointe administrative</p> <p>• <i>Finances (6)</i> Chef du service (membre du Comité de direction) Comptable Comptables 70% (3)</p> <p>• <i>Ressources Humaines (5)</i> Responsable RH a.i. (membre du Comité de direction) Assistante Gestionnaire 90% Gestionnaire 80%</p> <p>• <i>Informatique (3)</i> Chef du service Ingénieur informatique (2)</p> <p>• <i>Billetterie (5)</i> Responsable billetterie et dév. Commerciale Assistante Collaboratrices billetterie (3)</p> <p>• <i>Restauration (4)</i> Chef du service Cuisinier Collaborateur-trice-s restauration (2)</p>
--	--	--

3. PERSONNEL DE SALLE SOUS CONTRAT REGULIER VILLE : 37 COLLABORATEUR-TRICE-S
4. APPRENTANT-E-S, STAGIAIRES, OCCUPATION TEMPORAIRE ET AI : 55 COLLABORATEUR-TRICE-S

<p>Apprenti-e-s/ maturité (4) CFC employé-e de commerce (2) CFC automatique-nne Stagiaire maturité professionnelle service pédagogique</p>	<p>Stagiaires (48) Divers stages de courte durée : Ateliers costumes (18), Marketing et communication (7), Ateliers décors (4), Perruques-Maquillage (4), Direction (1), Cuir (2), Archives (2), Electricité (1), Electromécanique (1), Pédagogie (1), Production artistique (1), Ressources Humaines (2), Ressources musicales (1), Tapisserie Décoration (2) et Régie (1).</p>	<p>Collaborateur-trice-s en programme d'occupation temporaire (3) Tapisserie décoration (1) Archives (2)</p>
---	---	---

Le Grand Théâtre, compte tenu de la spécificité de ses métiers, est en train de mettre en place des formations complètes de type CFC (menuiserie, couture, etc.). Il s'engage également pour l'emploi des jeunes, par la promotion de stages de courte et de moyenne durée, notamment dans le cadre de cursus de formations théoriques.

5. PERSONNEL SOUS CONTRAT TEMPORAIRE FONDATION : 114 COLLABORATEUR-TRICE-S

Effectif variable destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie...).

6. PERSONNEL ARTISTIQUE SOUS CONTRAT FONDATION : 217 COLLABORATEUR-TRICE-S

Effectif variable en fonction de la programmation : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

Au total, ce sont donc **713 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2010-2011. A ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres.

Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

E: BILAN ET COMPTES 2010-2011

SAISON 2010-2011

La saison a été marquée par une forte maîtrise des dépenses et par des efforts importants pour améliorer les recettes.

Le changement dès juillet 2011 du plan comptable et du logiciel de comptabilité - ligne 330 - nous a amenés à revoir les postes du bilan et à amortir des créances irrécouvrables qui y figuraient, pour la plupart depuis plusieurs années, pour un montant total de F 247'611.

La municipalisation du personnel technique et d'exploitation – 52 personnes – dès janvier 2011 a réduit les charges de personnel de F 2'079'885 et la subvention d'exploitation de la Ville de Genève du même montant.

Les salaires du personnel temporaire de plateau ont été regroupés dans les frais de production – ligne 520080 F 1'072'283 – alors que l'essentiel de la couverture budgétaire se trouve dans les frais généraux d'exploitation – ligne 400025 F 973'000.

Par rapport à la saison 2009-2010, les frais du personnel temporaire ont diminué de plus d'un million de francs.

Trois jeunes solistes sont venus renforcer La Jeune Troupe en résidence composée de 6 personnes au 30 juin.

Dans la mesure où les effectifs extrêmement réduits du service informatique ne nous ont pas permis de développer, comme prévu, l'application métier du Grand Théâtre au cours de la saison, le solde de la provision informatique (F 110'826.24) n'a pas été dissous.

Le dépassement important enregistré par la ligne 53. Publicité des spectacles provient de la comptabilisation d'un contrat de partenariat d'échange. La contrepartie, d'un montant identique (F 720'200) se trouve dans la ligne 61.A, autres recettes d'exploitation.

S'agissant des recettes, l'écart enregistré entre les prévisions et les recettes effectives du Ballet est dû exclusivement à la dégradation de l'Euro (ligne 6150. F 45'310).

En 2010-2011, les frais fixes des comptes de la Fondation (hors dépenses de la Ville de Genève par son propre budget) représentent 56,08% des dépenses totales (54,48% en 2009-2010). En tenant compte du montant de la garantie de déficit, les subventions des collectivités publiques représentent 82,43% des frais fixes (84,96% en 2009-2010). En d'autres termes, les recettes liées aux productions financent les frais fixes pour près de deux millions de francs.

Comme indiqué à plusieurs reprises, cette situation nous contraint à réduire drastiquement les nouvelles productions ce qui, à terme, est extrêmement dommageable. La ligne 604040 Produit de location – vente de costumes et de décors est à ce titre représentative.

Enfin, il convient de noter que la recherche de fonds devient toujours plus difficile ; les prestations que le Grand Théâtre délivre en contrepartie des montants alloués par les sponsors sont importantes, notamment en personnel technique mis à disposition et en billets de spectacle.

Coût des spectacles	CHF	Recettes des spectacles	CHF
Il barbiere di Siviglia	1.650.889	Il barbiere di Siviglia	1.931.495
Elektra	1.742.166	Elektra	1.240.254
Die lustige Witwe	2.074.705	Die lustige Witwe	2.035.913
I puritani	1.454.712	I puritani	1.447.549
Orphée	840.873	Orphée	1.314.357
Punch and Judy	1.206.843	Punch and Judy	625.569
Les Vêpres siciliennes	1.387.184	Les Vêpres siciliennes	1.286.199
L'Amour des 3 oranges	1.129.121	L'Amour des 3 oranges	1.150.691
Sed Lux Permanet	491.916	Sed Lux Permanet	361.238
Préludes & Fugues	278.640	Préludes & Fugues	265.061
Nefes	357.393	Nefes	297.311
Jennifer Larmore	29.903	Jennifer Larmore	29.403
José Van Dam	40.388	José Van Dam	55.187
Anne Schwanewilms	30.278	Anne Schwanewilms	26.504
Anne Caterina Antonacci	31.607	Anne Caterina Antonacci	31.260
Concert Mariinsky	134.130	Concert Mariinsky	260.315
La petite Zauberflöte	243.568	La petite Zauberflöte	285.237

Les coûts et recettes des spectacles ci-dessus comprennent toutes les dépenses et recettes qui peuvent être affectées à un opéra, ballet ou récital spécifique.

Il s'agit notamment des frais des bars et restaurant, des frais de location du BFM et de l'atelier décors, tous comptabilisés dans les frais d'exploitation - comptes 400, ainsi que des frais directs de production - comptes 500.
Les produits comprennent essentiellement, outre les recettes brutes des spectacles, les produits des vestiaires, des retransmissions radio, de la publicité ainsi que les produits des bars et restaurants.

GRAND THEATRE DE GENEVE
BILAN AU 30 JUIN 2011

PROJET

	2009-2010		2010-2011	
	frs	frs	frs	frs
ACTIF				
CAISSES	251'764.78		166'203.62	
CHEQUES POSTAUX	57'471.69		76'344.31	
BANQUES (U.B.S.)	2'344'435.52		1'307'438.62	
CREDIT SUISSE / FONDS DE RESERVE	261'412.75		284'708.38	
BCG / COMPTE FONDS DE SOLIDARITE	1'090'302.65	4'005'387.39	1'127'528.23	2'962'223.16
VALEURS REALISABLES				
DEBITEURS	806'121.77	806'121.77	1'093'375.61	1'093'375.61
TITRES PLACEMENT FONDS LIBRES	6'697.00		5'244.00	
TITRES PLACEMENT FONDS DE RESERVE	186'675.00		186'675.00	
TITRES PLACEMENT FONDS DE SOLIDARITE	875'680.69	1'069'052.69	841'638.48	1'033'557.48
IMMOBILISATION				
BILLET PART SOCIALE	-			
MATERIEL ET MOBILIER	2.00		2.00	
COSTUMES	1.00		1.00	
STOCKS DIVERS	139'758.38	139'761.38	82'344.72	82'347.72
ACTIFS TRANSITOIRES				
SUBVENTION MUSIENS COMPL. A RECEVOIR	140'000.00			
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE. A RECEVOIR	1'500'000.00			
PRODUITS A RECEVOIR	2'082'856.78		759'969.25	
GARANTIE DE DEFICIT : Fonds culturel	-		-	
GARANTIE DE DEFICIT : Ville de Genève	1'555'793.20		1'225'014.15	
FRAIS PAYES D'AVANCE POUR SPECTACLES	167.60	5'278'481.78	16'117.90	2'001'101.30
COMPTE D'ATTENTE	-			
RESULTAT DE L'EXERCICE - Perte	839'628.19	839'628.19		996'489.01
RESULTAT PROVISORE				8'169'094.28
TOTAL DE L'ACTIF		12'138'433.20		8'169'094.28

BILAN AU 30 JUIN 2011

PROJET

	2009-2010		2010-2011	
	frs	frs	frs	frs
PASSIF				
VALEURS EXIBLES A COURT ET LONG TERMES				
Fournisseurs	1'052'533.58		1'357'40.55	
Mouvements de fonds	-		536'161.53	
Recettes billetterie d'avance	4'055'463.00		3'488'067.00	
Produits encaisses d'avance	307'707.60		234'662.00	
Passifs transitoires	871'363.65		1'094'098.41	
Frais à payer, assurances sociales	300'252.25		4'158.90	
Créanciers divers	24'729.21		24'729.21	
Provision pour informatique	110'826.24		110'826.24	
Fonds de solidarité	2'060'479.72		2'128'350.33	
Subvention ville pr musiciens compl. reportée	140'000.00		100'440.90	
Subvention ville pr exploitation recue d'avance	2'040'207.00		50'000.00	
Compte courant ville de Genève	73'383.55		2'624.02	
Provision sur subvention				
Part subvention compl., non utilisée à restituer	2'624.02	11'039'569.82		7'909'859.09
FONDS DE RESERVE		1'098'863.38		259'235.19
RESULTAT DE L'EXERCICE				-
TOTAL DU PASSIF		12'138'433.20		8'169'094.28

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2011 (après-midi)
 Proposition: comptes 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève

2201

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Comptes 2010/2011	Ecart entre Budget et Comptes	%
FRAIS GENERAUX D'ADMINISTRATION	2'410'162	2'568'270	3'097'196	2'855'322	2'837'674	3'017'986	180'313	6.35%
FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	17'287'790	16'804'568	16'560'366	17'939'766	17'745'228	14'956'882	-2'788'345	-15.71%
FRAIS DIRECTS DE PRODUCTION (Spectacles)	14'869'736	16'606'620	14'136'422	14'821'077	13'568'740	13'509'861	-58'879	-0.43%
VALORISATION DES PRESTATIONS EN NATURE - Ville de Genève	3'055'935	3'075'091	3'084'465	3'138'065	3'159'876	3'159'876		
TOTAL DES DEPENSES	37'623'622	39'074'549	36'878'449	38'754'231	37'311'517	34'644'606	-2'666'911	-7.15%
RECETTES D'EXPLOITATION	13'648'112	15'991'888	14'305'260	14'036'891	14'522'590	14'500'435	-22'155	-0.15%
Dissolution provision informatique				362'000	284'000		-284'000	
APPORTS EXTERIEURS	4'479'406	2'302'560	3'098'867	3'892'403	2'443'000	2'433'595	-9'405	-0.38%
Résultat	-236'446	0	290	-839'628	-1'767'955	-996'489	771'466	-43.64%
VILLE DE GENÈVE :								
- SUBVENTION D'EXPLOITATION	14'136'802	13'872'345	13'458'251	13'205'244	12'854'096	10'774'211	-2'079'885	-16.18%
- SUBV. D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRE PRIMESINDEXATION			151'896					
- SUBVENTION MUSIENS SUPPL. & AUTRES ORCHESTRES	280'000	280'000	280'000	280'000	280'000	280'000		
- COUVERTURE DE DEFICIT : Subvention complémentaire Ville de Genève		2'055'000						
- GARANTIE DE DEFICIT : Ville de Genève	436'922	-2'335	1'000'000	1'500'000				
TOTAL DES SUBVENTIONS	14'863'724	16'205'010	14'890'147	14'985'244	13'134'096	11'054'211	-2'079'885	-15.84%
CONTRE-PARTIE FONDS INTERCOMMUNAL (ACG)	1'350'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	2'000'000	2'500'000	500'000	25.00%
- IMPUTATION RELATIVE AUX PRESTATIONS EN NATURE AVGE	3'055'935	3'075'091	3'084'465	3'138'065	3'159'876	3'159'876		
TOTAL DES RECETTES	37'623'622	39'074'549	36'878'449	38'754'231	37'311'517	34'644'606	-2'666'911	-7.15%

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Comptes 2010/2011	Ecart entre Budget et Comptes	%
3.	2'410'162	2'588'270	3'097'196	2'855'322	2'837'674	3'017'986	180'313	6.35%
30.	1'158'423	1'416'329	1'507'140	1'458'381	1'437'776	1'369'426	-68'350	-4.75%
300000	551'465	697'612	532'634	522'947	498'866	558'759	59'894	12.01%
300020	606'959	718'718	974'506	935'434	938'910	810'666	-128'244	-13.66%
	274'709	294'992	368'147	360'862	357'898	337'736	-20'162	-5.63%
301010	73'121	82'242	98'477	95'435	90'057	91'491	1'434	1.59%
301040	17'332	19'612	23'292	22'383	20'141	20'776	635	3.15%
301050	149'358	158'366	173'242	180'991	193'238	172'844	-20'394	-10.55%
301055	-	-	-	460	392	-	392	
301060	26'659	26'266	59'590	51'460	44'868	44'839	-29	-0.06%
301070	7'992	8'244	9'540	70	0	0	0	
301070	-	-	3'673	9'539	9'306	6'717	-2'589	-27.82%
301010	248	263	333	524	288	677	389	134.98%
32.	9'770'029	8'769'948	1'221'909	1'036'080	10'042'000	1'310'825	2'68'825	25.80%
320000	31'290	32'274	44'569	61'615	50'000	29'397	-20'603	-41.21%
320020	88'690	82'365	68'029	86'434	90'000	82'019	-7'981	-8.87%
320030	51'364	45'875	58'827	70'432	60'000	64'081	4'081	6.80%
320040	36'222	35'122	32'495	32'659	37'000	25'143	-11'857	-32.05%
320050	59'199	171'149	28'495	14'601	30'000	39'717	9'717	32.39%
320060	122'165	88'049	84'591	93'986	100'000	96'480	-3'520	-3.52%
320070	144'194	158'796	189'636	150'645	160'000	109'647	-50'353	-31.47%
320071	13'579	56'147	63'971	32'098	60'000	31'708	-28'292	-47.17%
320080	19'364	20'547	25'528	22'462	30'000	22'767	-7'233	-24.11%
320090	62'546	39'568	37'380	66'326	40'000	41'760	1'760	4.40%
320100	34'920	51'724	59'426	161'053	180'000	160'886	-19'114	-10.62%
320110	131'902	85'672	141'864	93'151	70'000	115'487	45'487	64.98%
320120	71'519	63'610	61'179	62'847	75'000	63'235	-11'765	-15.69%
320130	67'062	93'419	104'081	74'415	110'000	73'421	-36'579	-33.25%
330	12'466	6'630	5'694	13'356	10'000	105'217	95'217	952.17%
382	30'547	-	-	-	-	-	-	-
39	-	-	2'161'444	-	-	-	-	-

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2011 (après-midi)
 Proposition: comptes 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève

2203

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Comptes 2010/2011	Ecart entre Budget et Comptes	%
4. FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	17287790	16804568	16560366	17939766	17745228	14956882	-2788345	-15.71%
40.0 Salaires personnel d'exploitation	4268635	4152354	4294800	4698926	4506479	2586708	-1919771	-42.60%
400000 Personnel d'exploitation permanent	1442532	1414882	1475861	1864964	1963083	1347734	-615349	-31.35%
400020 Personnel services supplémentaires administratifs	157612	224483	277963	338880	973000	140600	-832400	-85.66%
400025 Personnel services supplémentaires de plateau	1421455	1349938	1305122	898506	1570396	1036183	-534213	-34.02%
400030 Personnel technique permanent	1247036	1163051	1235854	1590488	1570396	1036183	-534213	-34.02%
400040 Personnel remplaçant - VGE	-	-	-	6089	62191	62191	-	-
40.1 Choeur professionnel	3805363	3861864	3860327	3990415	3971648	3908716	-62932	-1.58%
400100 Chefs & encadrement chœurs	326195	320360	351157	346333	327267	349435	22168	6.77%
400120 Salaires & indemnités chœur professionnel	3479168	3541505	3509170	3644081	3644381	3559282	-85099	-2.34%
40.2 Ballet	2213567	2409430	2397440	2564085	2558180	2424864	-133316	-5.21%
400200 Direction artistique, administration & technique du ballet	620224	706228	800461	820323	840865	848251	7386	0.88%
400210 Salaires et indemnités répétiteurs et professeurs	11303	12241	6350	10315	13018	13018	-	-
400220 Salaires et ind. diverses du ballet	1582041	1690961	1590629	1733448	1717315	1563595	-153720	-8.95%
40.3 Jeune Troupe	-	-	-	72001	257915	356790	98875	38.34%
40.5 Charges sociales du personnel permanent	2209464	2356585	2442841	2534320	2492984	2138181	-354803	-14.23%
401010 Cotisations AVS et chômage	646138	672469	684894	707875	712524	593634	-118890	-16.69%
401010 Assurance maternité	2085	2170	3259	3746	2276	4173	1897	83.34%
401040 Allocations familiales	144872	148042	152669	157859	157496	129831	-27665	-17.57%
401050 Contr. fds prévoyance (2ème pilier)	947396	1005893	1004885	1114006	1127554	947542	-180013	-15.96%
4010.55 Fonds décès	-	-	-	5746	5024	5024	-	-
401060 Assurances accidents	360367	421668	460961	382506	344553	331647	-12906	-3.75%
401070 Participation assurance maladie	108606	106343	109295	82891	77070	77070	-	-
401010 Assurance perte de gain	-	-	26938	79691	148580	497260	-99320	-66.90%

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Comptes 2010/2011	Ecart entre Budget et Comptes	%
4. FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION (suite)								
41.0 Frais de publicité générale	465'421	394'070	345'330	459'531	420'000	415'265	-4'735	-1.13%
410000 Publicité générale de saison (graphisme, affiches, annonces)	203'492	159'860	118'588	73'874	140'000	124'358	-15'642	-11.17%
410010 Communication presse	99'759	79'089	88'909	77'002	100'000	62'475	-37'525	-37.52%
410020 Frais de confection avant-programmes	155'382	155'121	137'833	224'055	140'000	168'542	28'542	20.39%
410025 Journal Acto	-	-	-	84'600	40'000	59'890	19'890	49.73%
410030 Démarchage entreprises	6'788	-	-	-	-	0	0	
42.0 Autres frais généraux d'exploitation	2'815'762	2'144'667	2'128'681	1'978'047	2'211'000	2'021'365	-189'635	-8.58%
421000 Entr. machines, mat., fournitures des ateliers	344'360	313'940	347'709	270'611	320'000	321'294	1'294	0.40%
Equipements + matériel santé/sécurité	-	-	-	6'005	236'000	10'339	-225'662	-95.62%
421020 Entretien et location instruments musique	44'086	30'392	27'281	34'072	40'000	27'610	-12'390	-30.98%
421030 Nettoyage des bâtiments	305'972	287'680	298'000	310'470	310'000	308'672	-1'328	-0.43%
421035 Location de surface	309'145	240'140	240'840	240'840	245'000	240'840	-4'160	-1.70%
421040 Surveillance des bâtiments	72'834	74'932	76'791	77'802	75'000	85'033	10'033	13.38%
421050 Vêtements de travail du personnel	40'512	32'935	30'537	52'132	40'000	50'819	10'819	27.05%
421060 Vêtements travail et fournitures Ballet	65'921	50'699	75'770	59'912	70'000	47'253	-22'747	-32.50%
421070 Frais divers exploitation saisons écoulées	9'416	16'620	2'128	5'675	15'000	19'784	4'784	31.89%
422 Frais divers d'exploitation	1'204'662	843'557	769'576	675'939	700'000	430'401	-269'599	-38.51%
423000 Matériel de répertoire	186'349	99'372	62'853	42'327	80'000	11'667	-68'333	-85.42%
423010 Acquisitions, matériels & instr. musique	232'505	154'399	197'196	202'263	80'000	467'654	387'654	484.57%
43. Informatique	139'884	211'146	23'065	500'127	284'000	129'353	-154'647	-54.45%
Informatique courante	139'884	155'007	22'586	135'681	30'000	92'183	62'183	207.28%
Renovation des installations informatiques	-	56'139	479	364'446	254'000	371'710	-216'830	-85.37%
44. Travaux réfection intérieure du Grand Théâtre	71'333	-	-	-	-	0	-	
45. Location BFM & Personnel d'huissiers	530'069	229'792	262'367	241'892	210'200	247'266	37'066	17.63%
48. Bars, buvettes et restaurants	768'293	888'872	761'258	818'994	832'822	684'383	-148'439	-17.82%
Salaires fixes et temporaires	387'530	460'436	367'717	387'316	420'000	284'427	-135'573	-32.28%
Charges sociales	37'656	54'592	43'809	45'556	62'822	26'472	-36'350	-57.86%
Frais divers bars et buvettes	343'108	373'844	349'732	386'142	350'000	373'484	23'484	6.71%
49. Autres charges refacturées	-	150'825	28'769	64'334	-	43'983	43'983	
Pertes sur débiteurs Rodrigue	-	4'965	15'489	17'095	-	9	9	

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2011 (après-midi)
 Proposition: comptes 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève

2205

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Comptes 2010/2011	Ecart entre Budget et Comptes	%
5. FRAIS DIRECTS DE PRODUCTION	14 869 736	16 606 620	14 136 422	14 821 077	13 568 740	13 509 861	-58 879	-0.43%
50.0 Dépenses pour le personnel artistique	7 622 654	7 894 943	6 797 961	7 290 990	6 887 000	6 392 331	-494 669	-7.18%
5001 Artistes	3 714 381	4 272 988	3 545 588	3 995 652	3 606 000	3 345 880	-260 120	-7.21%
5002 Metteurs en scène	460 881	383 587	528 200	510 250	590 000	503 400	-86 600	-14.68%
5003 Maquettistes décors et costumes, éclairagistes	715 007	731 500	685 461	700 234	739 000	658 548	-80 452	-10.89%
5004 Artistes, petits rôles	-	2 000	5 100	-	-	5 400	5 400	
5005 Chefs d'orchestre + Etudes musicales	913 250	828 714	707 300	683 000	802 000	707 500	-94 500	-11.78%
5006 Choregraphes	291 732	297 507	113 210	139 003	160 000	147 000	-13 000	-8.13%
54001 Frais musiciens supplémentaires	869 503	757 579	506 599	637 915	280 000	392 797	112 797	40.28%
54011 Frais de voyages et séjour artistes	657 900	621 070	706 503	624 936	710 000	631 806	-78 194	-11.01%
Charges sociales du personnel artistique (spectacle) (part employeur)	206 421	202 828	243 877	204 526	275 000	168 789	-106 211	-38.62%
5051 Cotisations AVS et chômage	184 885	173 789	210 043	176 096	-	142 024	-	
5052 Allocations familiales	42 104	42 085	48 523	42 091	275 000	32 861	-106 211	-38.62%
5053 Assurances maternité	602	567	693	966	-	1 047	-	
5054 Assurances accidents	-21 170	-13 613	-15 382	-14 626	-	-7 143	-	
Choeurs auxiliaires, figuration et danseurs surnuméraires/mimes	523 595	861 735	960 079	554 840	560 000	394 956	-165 044	-29.47%
5101 Choeurs complémentaires	391 149	478 796	563 280	324 857	240 000	220 948	-19 052	-7.94%
5102 Figuration	101 745	160 182	196 438	180 983	250 000	127 508	-122 492	-49.00%
5103 Danseurs surnuméraires/mimes	30 701	222 758	200 361	49 000	70 000	46 500	-23 500	-33.57%

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Comptes 2010/2011	Ecart entre Budget et Comptes	%
5.								
	FRAIS DIRECTS DE PRODUCTION (suite)							
52.0	4'002'148.49	5'277'570.73	3'324'241	4'167'973	3'290'000	3'778'047	488'047	14.83%
520000	1'586'184.96	2'363'976.02	1'456'404	1'754'108		1'677'663		
520020	301'195.38	707'998.54	367'126	442'333		412'797		
520030	272'007.64	406'560.05	153'359	180'846	2'690'000	107'542	600'308	22.32%
520040	111'525.28	909.50	9'236	55'462		20'022		
520080	1'044'189.40	1'123'769.05	828'183	1'218'851		1'072'283		
	sous-total frais de production							
520050	3'315'102.66	4'603'213.16	2'814'308	3'651'600	2'190'000	3'290'308	600'308	22.32%
520060	16'741.30	265'40.85	28'248	29'261	40'000	32'059	-7'941	-19.85%
520070	337'815.95	449'470.52	330'638	135'171	330'000	708'38	-259'162	-78.53%
	Frais de transport et dédouanement							
	332'488.58	198'346.20	151'047	351'942	230'000	384'842	154'842	67.32%
53.0	550'169.29	396'185.59	597'532	769'278.67	500'000	681'643.82	181'644	36.33%
53000	138'369.78	47'403.25	136'711	213'902		114'641		
	Affiches et affichage							
530010	347'446.41	315'133.04	26'194	34'866		397'90		
530020	120'258.20	56'195.33	121'796	214'995	500'000	161'667	181'644	36.33%
	Publicité pour les spectacles, insertions presse							
530030	253'323.05	242'432.27	312'831	305'516		195'346		
	Frais de confection des programmes							
	3471.85	18'641.70				170'200		
	Publicité partenariat d'échange							
54.0	1'397'920.80	948'150.84	1'314'153	1'273'374	1'481'740	1'416'065	-65'675	-4.43%
540020	492'955.25	261'500.71	526'707	549'229	600'000	771'006	171'006	28.50%
	Droits d'auteur							
540030	985'41.96	890'036.20	73'797	114'460	120'000	770'43	-42'957	-35.80%
	Matériel musical							
540050	42'609.00	44'387.75	42'289	34'461	54'000	38'316	-15'685	-29.05%
	Service surveillance (pompiers, gardes)							
540060	207'926.00	271'336.00	20'497	23'021	19'500	22'658	3'158	16.19%
	Service médical							
540070	624'476.24	354'726.48	548'234	411'365	550'000	365'426	-184'574	-33.56%
	Frais divers de spectacles (y compris photographes)							
540080	119'042.35	171'363.70	102'629	140'838	138'240	141'616	3'376	2.44%
	Frais billetterie informatisée							
	Autres manifestations							
580000	894.40	7'573.00	3'697	1'312	25'000	3'301	-21'699	-86.79%
	Concerts et manifestations diverses							
59	565'933.50	1'017'633.81	894'882	588'783	550'000	674'728	124'728	22.68%
	Tournées du ballet							

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2011 (après-midi)
Proposition: comptes 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève

2207

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Comptes 2010/2011	Ecart entre Budget et Comptes	%
6. A. RECETTES D'EXPLOITATION	13'648'112	15'991'888	14'305'260	14'036'891	14'522'590	14'500'435	-22'155	-0.15%
6.0. Recettes brutes des spectacles	9'997'733	11'975'015	11'224'575	10'745'964	11'677'590	11'365'668	-311'922	-2.67%
600010 Recettes des abonnements	5'906'982	5'871'608	5'547'058	5'761'668		5'609'414		
600020 Recettes des ventes de billets	3'345'007	5'383'897	5'019'196	4'543'164	11'312'590	5'218'952	-484'224	-4.28%
600030 Recettes représentations populaires, scolaires	27'267	37'354	15'464	7'6136		195'473	195'473	
630110 Produit vente programmes	347'041	353'676	319'463	315'041	365'000	287'417	-77'583	-21.26%
600050 Frais d'inscription	371'436	328'480	323'394	499'55		54'412	54'412	
Recettes brutes: tournées du ballets et manifestations diverses	863'470	1'182'710	805'373	831'288	825'000	779'638	-45'362	-5.50%
6150 Tournées du ballet	838'470	1'156'710	805'373	806'288	810'000	764'690	-45'310	-5.59%
602010 Manifestations diverses	25'000	26'000	-	25'000	15'000	14'948	-53	-0.35%
6.1.A. Autres recettes d'exploitation	2'786'909	2'834'164	2'275'312	2'459'639	2'020'000	2'355'129	335'129	16.59%
630610 Publicité des programmes	308'564	404'959	233'081	128'934	340'000	194'241	-51'330	-15.10%
Publicité Actio	43'862	5'610	87'724	83'644		94'429	94'429	
Parlenerariat d'échange	10'998	27'041	9'517	9'424	10'000	179'613	169'613	1696.13%
630510 Vestiaires	32'708	46'126	52'977			45'098	45'098	
63020 Radio	136'544	136'544	136'544	137'271	135'000	138'108	3'108	2.30%
604040 Produit loc./vente décors, costumes	162'450	290'316	55'897	312'368	150'000	302'000	-119'800	-79.87%
604050 Location des salles et foyers	133'604	167'500	124'239	80'000	125'000	150'000	25'000	20.00%
603 Recettes Bars, buvettes et restaurants	514'149	834'414	636'481	668'559	800'000	728'578	-71'422	-8.93%
608 Intérêts et commissions	61'457	88'082	89'166	50'294		44'802	44'802	
608 Revenus des placements + diff. Change	21'691	294'716	14'803	74'759		29'247	29'247	
608590 Recettes diverses	256'733	235'288	257'654	231'806	310'000	416'988	106'988	34.51%
633060 Coproductions	481'568	202'635	338'700	461'500	150'000	169'000	19'000	12.67%
690000 Autres charges refacturées	-	294'656	632'14	909'33		120'553	120'553	
610010 Dissolutions de provisions	622'582	711'516	175'315	1301'47		14'274	14'274	

	Comptes 2006/2007	Comptes 2007/2008	Comptes 2008/2009	Comptes 2009/2010	Budget 2010/2011	Comptes 2010/2011	Ecart entre Budget et Comptes	%
61.B	4 479 406	2 302 560	3 098 867	3 892 403	2 443 000	2 433 595	-9 405	-0.38%
Sponsors	915 353	618 031	573 135	576 701	680 000	733 993	53 993	7.94%
Sponsors	915 353	618 031	573 135	521 752	680 000	480 372	-199 628	-29.36%
Partenaires	-	-	-	54 949	-	253 621	253 621	
6161	11 000 000	970 000	1 000 000	1 120 000	1 000 000	830 000	-170 000	-17.00%
Mécénat (Cercle du Grand Théâtre)	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	0	0.00%
Mécénat (Cercle du Grand Théâtre)	100 000	50 000	100 000	250 000	100 000	100 000	-100 000	-100.00%
Cercle soutien spécial	200 000	120 000	100 000	70 000	100 000	30 000	-70 000	-70.00%
Cercle, soutien logistique (Acto)	1 000 000	-	-	-	-	0	0	
Fondation privée 1) (Garantie de déficit)	350 000	250 000	150 000	-	250 000	108 000	-142 000	-56.80%
6163	285 000	260 000	200 000	200 000	260 000	430 000	170 000	65.38%
Mécénat (autres)	-	-	900 000	900 000	-	-	0	
Opéra et Cité	51 000	5 822	32 000	860 702	10 000	16 602	6 602	66.02%
6165	205 000	129 000	175 000	175 000	175 000	255 000	80 000	45.71%
Mécénat pédagogique	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	70 000	20 000	40.00%
D.I.P. soutien pédagogique	135 000	-	-	-	-	-	0	
Fondation F.L. privée	-	4 000	125 000	125 000	125 000	125 000	0	
Fondation de la Banque Pictet & Cie	20 000	-	-	-	-	0	0	
Utilisation du solde de la provision pédagogique	-	75 000	-	-	-	0	0	
Loterie Romande	573 052	69 707	68 732	60 000	68 000	60 000	60 000	
6162.3	367 000	-	-	-	-	0	-8 000	-11.76%
Loterie Romande	100 000	-	-	-	-	0	0	
CH - soutien pédagogique	367 000	-	-	-	-	0	0	
Mécénat divers	100 000	-	-	-	-	0	0	
Mécénat pour surtirage	59 973	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	0	
Loterie Romande	3 498	9 707	8 732	-	8 000	-	-8 000	
Pro Helvetia (Balleis)	42 581	-	-	-	-	0	0	
Divers	-	-	-	-	-	-	-	
Rétrocession OSR & divers pr travaux	-	-	-	-	-	-	-	

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2011 (après-midi)
 Proposition: comptes 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève

2209

COMPTES GLOBAUX DU GRAND THEATRE
 COMPTES D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT
 (Comptes de la saison 2010/2011)

DEPENSES (en KCHF)		FINANCEMENT (en KCHF)	
Budget Ville	19.660	23.737	40.66%
Personnel municipal permanent	33.66%		
- Personnel administratif et technique	6.98%		
Autres dépenses municipales	3.160	3.160	5.41%
- Biens, services et marchandises, amortissements et imputations internes	5.41%		
Subventions relatives à des prestations en nature	13.377	11.054	18.93%
- Mise à disposition de locaux gratuits	22.91%		
Personnel Fondation permanent et supplémentaire :	4.520	2.500	4.28%
- Exploitation (plateau, technique), artistique (chœur, ballet) administratif et direction	7.74%	396	1.71%
Frais généraux d'administration et d'exploitation :	13.588	16.934	29.01%
- Bureau, entretien, nettoyage, publicité générale, locations, buvette, etc.	23.27%		
Dépenses de production (spectacles) :	12.13%		
- cachets d'artistes	4.63%	11.366	19.47%
- décors, costumes, ateliers	6.51%	3.135	5.37%
- divers (tournées, droits d'auteur, musiciens supplémentaires, publicité, etc)		2.434	4.17%
TOTAL	58.382	TOTAL	100.0%
Budget de la Fondation du GTG			
Budget de la Fondation du GTG			

Avec son financement global de 38.948 KCHF, la Ville de Genève assure la couverture de 66.7% des dépenses totales (58.382 KCHF) et la Fondation du GTG, avec ses recettes propres (16.934 KCHF), le 29.0% des dépenses totales (58.382 KCHF).
 La Fondation du GTG avec ses recettes propres (16.934 KCHF ou 29.0%) assure le financement de la totalité des dépenses de production des spectacles (frais variable : 23.3% ou 13.588 KCHF) et 7.5% des frais fixes (44.794 KCHF ou 76.7%).

2210

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2011 (après-midi)
Proposition: comptes 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève



Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

BUREAU FIDUCIAIRE FONDÉ EN 1881

Rapport de l'organe de contrôle sur le contrôle restreint
au Conseil de la

Fondation du Grand Théâtre de Genève

pour l'exercice 2010/2011



Rapport de l'organe de contrôle sur le
contrôle restreint au Conseil de Fondation de la

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la Fondation du Grand Théâtre de Genève pour l'exercice arrêté au 30 juin 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint, selon courrier du Conseil Administratif de la Ville de Genève du 25 novembre 2009, ci-annexé. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts de la Fondation.

Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

Jacques Perrot
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Caroline Jindra
Experte-révisure agréée

Genève, le 31 août 2011
(DFC/116.010/A42)

Annexes : Comptes annuels
(bilan, compte d'exploitation et annexe)
Courrier du Conseil Administratif de la Ville de Genève du 25 novembre 2009
Note de la fiduciaire relative à la présentation des comptes annuels 2010/2011

Fondation du Grand Théâtre de Genève**Bilan au 30 juin 2011**

	<u>Actif</u>		
	<u>2010/2011</u>	<u>Notes</u>	<u>2009/2010</u>
<u>Actif circulant</u>	<u>CHF</u>		<u>CHF</u>
<u>Liquidités</u>			
Caisses	290'203.62		251'764.78
La Poste	76'344.31		57'471.69
Banques	1'571'146.07	11	2'552'176.73
	<u>1'937'694.00</u>		<u>2'861'413.20</u>
<u>Autres créances</u>			
Débiteurs	1'439'866.90	3	1'268'743.20
Frais sur spectacles futurs	1'208'436.34	2.2	1'397'195.94
Actif transitoire	446'173.67		1'918'832.01
Garantie de déficit à recevoir	996'489.01		1'000'000.00
Complément de garantie de déficit à recevoir	0.00		500'000.00
	<u>4'090'965.92</u>		<u>6'084'771.15</u>
<u>Stocks</u>			
Stocks de matériel	82'347.72	2.4	139'761.38
<u>Autres actifs circulants</u>			
Titres, placements et liquidités Fonds de solidarité	1'969'166.71	4	1'965'983.24
Titres, placements et liquidités Fonds de réserve	245'631.68		246'217.14
Titres et placements à terme Fonds libres	5'244.00		6'697.00
	<u>2'220'042.39</u>		<u>2'218'897.38</u>
Total de l'Actif circulant	<u>8'331'050.03</u>		<u>11'304'843.11</u>
Total de l'Actif	<u>8'331'050.03</u>		<u>11'304'843.11</u>

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Bilan au 30 juin 2011

<u>Passif</u>			
	<u>2010/2011</u>	<u>Notes</u>	<u>2009/2010</u>
<u>Fonds étrangers</u>	<u>CHF</u>		<u>CHF</u>
<u>Dettes résultant d'achats ou de prestations</u>			
Fournisseurs	<u>795'902.08</u>		<u>1'052'533.58</u>
<u>Autres dettes à court terme</u>			
Chèques à payer et comptes courants bancaires	37'955.75		5'870.50
Frais dus à la Ville de Genève	100'440.90		73'383.55
Part garantie de déficit non utilisée à restituer	2'624.02	5	2'624.02
Subvention autres frais d'orchestre à rétrocéder	0.00		140'000.00
Subvention reçue d'avance	0.00		2'040'207.00
Abonnements et produits saisons futures	3'722'729.00	2.1 / 6	4'363'170.60
Autres créanciers et passif transitoire	1'283'812.76	7	1'307'338.95
	<u>5'147'562.43</u>		<u>7'932'594.62</u>
<u>Fonds</u>			
Fonds de solidarité	<u>2'128'350.33</u>	4	<u>2'060'479.72</u>
Total des Fonds étrangers	<u>8'071'814.84</u>		<u>11'045'607.92</u>
<u>Fortune</u>			
Fonds de Réserve	259'235.19		1'098'863.38
Résultat de l'exercice	<u>0.00</u>		<u>(839'628.19)</u>
Total de la Fortune	<u>259'235.19</u>		<u>259'235.19</u>
Total du Passif	<u>8'331'050.03</u>		<u>11'304'843.11</u>

Fondation du Grand Théâtre de Genève**Compte de profits et pertes 2010/2011****Produits**

	<u>2010/2011</u>	<u>Notes</u>	<u>2009/2010</u>
	(01.07.10 au 30.06.11)		(01.07.09 au 30.06.10)
	CHF		CHF
<u>Produits d'exploitation</u>			
Recettes brutes des spectacles	11'493'336.43		10'742'375.77
Autres recettes d'exploitation	2'992'824.70		3'164'368.06
Apports extérieurs	2'433'595.17	8	3'892'402.94
Subvention Ville de Genève	10'774'211.00	9	13'205'244.00
Subvention Fonds équipement communal	2'500'000.00		1'500'000.00
Subvention Ville de Genève, musiciens	280'000.00		280'000.00
Subvention Ville de Genève, en nature (locaux)	3'159'876.00		3'138'065.00
Total des Produits	33'633'843.30		35'922'455.77

Charges

<u>Charges d'exploitation</u>			
Frais directs d'exploitation	13'509'861.28	9	14'821'076.92
Frais généraux d'exploitation	14'956'882.43	9	17'577'285.53
Frais généraux d'administration	2'786'651.95	9	2'855'803.28
Locaux mis à disposition par la Ville de Genève	3'159'876.00		3'138'065.00
Total des Charges	34'413'271.66		38'392'230.73
Résultat d'exploitation	(779'428.36)		(2'469'774.96)
Recettes extraordinaires	14'273.53		130'146.77
Perte sur exercices antérieurs	(231'334.18)	10	0.00
Résultat intermédiaire	(996'489.01)		(2'339'628.19)
Garantie de déficit Ville de Genève	996'489.01		1'000'000.00
Complément garantie de déficit Ville de Genève	0.00		500'000.00
Résultat à prélever sur le fonds de réserves	0.00		(839'628.19)

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Mouvements du Fonds de réserve

	<u>2010/2011</u>	<u>2009/2010</u>
	CHF	CHF
Fonds de réserve au 01.07	259'235.19	1'022'992.35
Résultat de l'exercice	0.00	(839'628.19)
Virements des revenus nets des placements du fonds de solidarité	0.00	75'871.03
Fonds de réserve au 30.06	259'235.19	259'235.19

Fondation du Grand Théâtre de Genève**Tableau de flux de fonds de l'exercice arrêté au 30 juin 2011**

	<u>2010/2011</u>	<u>2009/2010</u>
	CHF	CHF
<u>I. Flux de fonds provenant des activités opérationnelles</u>		
Produits d'exploitation	33'633'843.30	35'922'455.77
./. Charges d'exploitation	(34'413'271.66)	(38'392'230.73)
Recettes extraordinaires	14'273.53	130'146.77
./. Pertes sur exercices antérieurs	(231'334.18)	0.00
Garantie de déficit Ville de Genève	996'489.01	1'000'000.00
Complément garantie de déficit Ville de Genève	0.00	500'000.00
Résultat net de l'exercice	0.00	(639'628.19)
Variation des débiteurs	(171'123.70)	153'029.64
Variation des frais spectacles futurs	188'759.60	216'162.69
Variation des actifs transitoires	1'472'658.34	(999'056.50)
Variation de la garantie déficit à recevoir	3'510.99	0.00
Variation du complément de garantie de déficit à recevoir	500'000.00	(500'000.00)
Variation des stocks	57'413.66	(64'240.00)
Variation des fournisseurs	(256'631.50)	(337'853.47)
Variation des frais dus à la Ville de Genève	27'057.35	24'534.80
Variation de la subvention autres frais d'orchestre à récroquer	(140'000.00)	0.00
Variation de la subvention reçue d'avance	(2'040'207.00)	2'040'207.00
Variation des abonnements et produits saisons futures	(640'441.60)	1'826'942.60
Variation des passifs transitoires	(23'526.19)	(221'125.43)
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	(1'022'530.05)	1'298'973.14
<u>II. Flux de fonds provenant des activités de placement</u>		
Variation des titres et placements à terme du Fonds de solidarité	(3'183.47)	(54'027.51)
Variation des titres et placements à terme du Fonds de réserve	585.46	1'186'366.68
Variation des titres et placements à terme des Fonds libres	1'453.00	45.00
Flux de fonds provenant des activités de placement	(1'145.01)	1'132'384.17
<u>III. Flux de fonds provenant des activités de financement</u>		
Variation du fonds de solidarité	67'870.61	117'147.49
Variation du fonds de réserve	0.00	0.00
Flux de fonds provenant des activités de financement	67'870.61	117'147.49
Total des flux de fonds (I+II+III)	(955'804.45)	2'548'504.80
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01.07	2'855'542.70 a)	307'037.90
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30.06	1'899'738.25 a)	2'855'542.70
Variation nette de trésorerie comme ci-dessus	(955'804.45)	2'548'504.80

a) Liquidités moins les chèques à payer et comptes courants bancaires passifs

Fondation du Grand Théâtre de Genève

Notes relatives aux états financiers

au 30 juin 2011

1. Activité

La Fondation a pour but d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique. C'est une fondation d'intérêt public communal dont l'objet est artistique et culturel.

2. Principes comptables appliqués

2.1 Comptabilisation des différents revenus

Le Grand Théâtre enregistre les revenus liés à chaque spectacle durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés en tant que revenus différés.

Les donations, quant à elles, sont comptabilisées dès que le Grand Théâtre a été notifié du don.

2.2 Coûts liés à la création de nouvelles productions

Le Grand Théâtre enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont comptabilisés en tant que "Frais sur spectacles futurs" et sont enregistrés comme charges lorsque le spectacle en question est terminé.

2.3 Titres

Les titres sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur de marché.

2.4 Stocks de matériel

Les différents inventaires des postes bois de construction, tissus et accessoires, lampes, matériel électrique, boissons et divers sont évalués à leur coût d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

2.5 Immobilisations

Le matériel, y compris l'informatique, le mobilier, les instruments de musique et les costumes sont immédiatement passés en charge lors de leur achat ou de leur fabrication.

3. Débiteurs

Ce poste se détaille comme suit :

	2010/2011	2009/2010
	CHF	CHF
Ville de Genève	454'925	389'651
Radio Télévision Suisse, Espace 2	72'900	-
Deutsche Oper Am Rhein	91'470	-
Chanel SA, publicité saison future	49'140	48'958
Avances sur salaires	36'012	44'013
Jacob's Pillow Festival USA	35'633	-
Débiteurs Rodrigue saison future	549'292	619'645
Débiteurs Rodrigue	43'606	61'212
Divers inférieurs à CHF 35'000.--	106'889	105'264
Total	1'439'867	1'268'743

4. Fonds de solidarité (ancien fonds de secours)

Le Fonds de solidarité du Grand Théâtre, anciennement baptisé fonds de secours, est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuits ou de prêts, aux membres du personnel artistique du Grand Théâtre, engagés par la Fondation.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2 % sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales et jusqu'en 1995 également par les revenus des placements du Fonds. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction du Grand Théâtre. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été modifié par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre, en date du 25 juin 2009. Les revenus nets des placements du Fonds lui sont désormais acquis et ne sont plus attribués au Fonds de réserve.

Mouvement du Fonds :

Solde passif au 01.07

Entrée de fonds

Revenus nets des placements du Fonds
 de solidarité

Ajustement de la valorisation des titres

Retenues sur cachets artistes

Sabots de Noël

Sorties de fonds

Virement du résultat net des titres au fonds de réserve

Solde passif au 30.06

<u>2010/2011</u>	<u>2009/2010</u>
CHF	CHF
2'060'480	1'943'332
24'168	53'258
(34'043)	(27'225)
64'208	71'184
24'766	39'581
2'139'578	2'080'130
(11'229)	(19'650)
0	0
(11'229)	(19'650)
2'128'350	2'060'480

Les fonds de solidarité et de réserves sont couverts par des titres, des placements et des comptes bancaires figurant à l'actif du bilan pour CHF 2'214'798.39.

5. Part garantie de déficit non utilisée à restituer

Ce montant de CHF 2'624.02 provient de la garantie de déficit non utilisée des saisons 2007-2008 et 2008-2009 à restituer à la Ville de Genève.

6. Abonnements et produits saisons futures

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>2010/2011</u>	<u>2009/2010</u>
	CHF	CHF
Abonnements saison future	3'376'816	3'956'241
Bons cadeaux	111'251	99'222
Publicité programme saison future	143'640	157'236
Produits divers d'avance	91'022	150'472
Total	3'722'729	4'363'171

7. Autres créanciers et passif transitoire

Le détail du poste "Autres créanciers et passif transitoire" se présente comme suit :

	2010/2011 CHF	2009/2010 CHF
Charges sociales à payer	4'159	300'252
Frais à payer	983'456	719'580
Provision informatique solde du 30.6.07	80'826	80'826
Provision système de contrôle interne	30'000	30'000
Autres provisions	1'85'372	176'681
Total	1'283'813	1'307'339

8. Apports extérieurs

Les apports extérieurs se décomposent de la manière suivante :

	2010/2011 CHF	2009/2010 CHF
Dons et legs	16'602	860'637
Cercle du Grand Théâtre, mécénat	830'000	1'120'000
Mécénat	1'006'917	1'390'014
Sponsors	580'077	521'752
Total	2'433'596	3'892'403

Un don de CHF 839'628 est comptabilisé dans les comptes de la saison 2009-2010. Un donateur anonyme s'est engagé à couvrir la moitié du déficit de l'exercice, jusqu'à concurrence d'un million.

9. Subvention Ville de Genève et frais de personnel

La réduction de la subvention 2010-2011 par rapport à l'exercice 2009-2010 provient de la municipalisation de certains postes de travail. C'est ce qui explique la diminution des dépenses de personnel et qui rend la comparaison de certaines rubriques d'un exercice à l'autre difficile.

10. Perte sur exercices antérieurs

Ce montant de CHF 231'334.18 concerne principalement des frais engagés en 2007 pour deux spectacles qui ne peuvent pas être réalisés, soit « La Belle Hélène » CHF 41'369.45, remplacé par le Comte d'Ory et « Il San'Alessio » CHF 194'833.79 qui a été supprimé de la programmation.

11. Actifs bloqués

Au 30 juin 2011, un montant de CHF 47'284 (2009/2010 : CHF 47'330) est bloqué auprès d'un établissement bancaire. Il se compose des éléments suivants :

	2010/2011 CHF	2009/2010 CHF
Garantie en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève	44'957	45'013
Garantie de loyer	2'327	2'317
Total	47'284	47'330

12. Assurances

Les biens appartenant à la Fondation du Grand-Théâtre, soit les biens meubles (décors, tentures, meubles et costumes) sont assurés auprès de la Ville de Genève pour une somme de CHF 19'481'500.00.

13. Litige en cours

La Fondation du Grand Théâtre de Genève est actuellement en litige avec son ancien directeur général, qui réclame CHF 1,2 million; la procédure est actuellement en cours.

Par ailleurs, la fondation fait face à deux procédures judiciaires en cours, soit :

- une procédure avec deux anciennes régisseuses de scène temporaires
- un litige avec « Shen Yun Performing Arts Foundation ».

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
 RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
 CASE POSTALE 3983
 CH-1211 GENÈVE 5
 T +41(0)22 418 29 00
 F +41(0)22 418 29 01
 WWW.VILLE-GE.CH

REÇU LE 16.11.2009

Fondation du Grand Théâtre de Genève
 Madame Lorella Bertani
 Présidente
 Case postale 5126
 1211 Genève 11

Genève, le 25 novembre 2008

Révision des comptes de la Fondation du Grand Théâtre de Genève

Madame la Présidente,

Nous nous référons à votre courrier du 19 octobre dernier, par lequel vous sollicitez le Conseil administratif, en sa qualité d'autorité de surveillance, afin qu'il désigne le mode de contrôle applicable à la situation de la Fondation, compte tenu des modifications législatives entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Après examen des nouvelles dispositions en matière de révision, notre Conseil relève que la taille et les comptes de la Fondation ne remplissent pas les conditions légales de contrôle ordinaire.

La Fondation apparaît ainsi soumise de plein droit au contrôle restreint, étant précisé que cette conséquence intervient de par la loi, sans aucune déclaration de la Ville ou de la Fondation.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :

Jacques Moret

Le Maire :

Rémy Paganì



Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

BUREAU FIDUCIAIRE FONDÉ EN 1881

Fondation du Grand Théâtre
de Genève
Attn Madame Lorella Bertani
Présidente
Bd du Théâtre 11
1211 Genève

JP\MJH\CLIENTS\FOND\GRAND-THÉÂTRE\11COBERT1.DOC

Genève, le 31 août 2011

Concerne : Note relative à la présentation des comptes annuels 2010/2011

Madame la Présidente,

Pour faire suite à la demande du Conseil de fondation, nous précisons qu'un écart de CHF 161'955.75 existe entre le bilan informatique ressortant de la comptabilité de la Fondation du Grand Théâtre de Genève au 30 juin 2011 et la présentation dans le rapport de l'organe de révision.

Le total du bilan selon Fondation au 30.06.2011 :	CHF 8'169'094.28
à ajouter : compte 102010 chèques émis sur UBS :	CHF 37'955.75 ¹⁾
à ajouter : compte 200150 Transferts banques/CCP :	<u>CHF 124'000.00</u> ²⁾

Total comme présenté dans le rapport organe de révision CHF 8'331'050.03

- 1) Le Compte 102010 a été classé dans le rapport de l'organe de révision sous la rubrique "Chèques à payer et comptes courants bancaires" au passif du bilan au 30.06.2011. Ce compte est considéré dans le plan comptable de la Fondation comme un actif, alors qu'il comprend des chèques émis au 30 juin 2011 et non encaissés.
- 2) Le compte 200150 comprend 2 transferts de la Caisse à la banque qui ont été crédités le 04.07.2011, mais enregistrés au 30.06.2011 en diminution de la Caisse. Par conséquent, le compte 200150 a été reclassé à l'actif dans les comptes présentés dans le rapport d'organe de révision

Duchosal Revision Fiscalité Fiduciaire SA

Jacques Perrot

Michaël Lehmann



 Membre de la Chambre fiduciaire



La présidente. Je vous informe que, lors de leur séance d'hier après-midi, le bureau et les chefs de groupe, à l'unanimité, ont souhaité renvoyer directement en commission des finances les propositions PR-928 et PR-929.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition PR-928 et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité (68 oui).

La présidente. Que se passe-t-il, Madame Wenger?

M^{me} Salika Wenger (EàG). Madame la présidente, nous avons depuis toujours pour habitude de traiter le budget du Grand Théâtre à la commission des finances et à la commission des arts et de la culture, c'est-à-dire avec les deux commissions réunies. Nous le faisons toujours. En effet, pour cet objet, nous pensons qu'il est plus intéressant de ne pas avoir à convoquer plusieurs commissions et d'avoir tous le même niveau d'information. Alors, je suis un peu étonnée que nous ne l'envoyions qu'aux finances alors qu'habituellement nous le faisons dans les deux commissions conjointes. (*Remarque.*) Nous avons l'habitude de siéger de cette manière, oui, Monsieur Fiumelli!

Une voix. Ce n'est pas le budget, ce sont les comptes, Madame Wenger!

La présidente. L'année dernière, les comptes sont allés seulement aux finances.

M^{me} Salika Wenger. Ce sont les comptes? Je suis navrée! Je pensais au budget!

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services de la Ville de Genève

7. Proposition du Conseil administratif du 12 octobre 2011 en vue de l'ouverture de quatre crédits d'un montant total de 11 667 000 francs relatif, d'une part au renouvellement – 6 175 000 francs – et, d'autre part, à l'assainissement – 5 492 000 francs – (renouvellement anticipé) du parc des véhicules et engins des services de la Ville de Genève (hors SIS) durant les années 2012-2014 (PR-929).

Exposé des motifs

L'acquisition et le renouvellement des véhicules et engins des services de l'administration municipale s'effectuent par tranches prévues au plan financier d'investissement (PFI), conformément à la procédure agréée par le Conseil municipal et le Conseil administratif, cela sur la base d'une proposition de crédit extraordinaire.

Le parc de véhicules de la Ville de Genève comprend environ 550 véhicules et engins immatriculés. Une partie importante de ce parc est vétuste et ne répond plus aux exigences de la loi sur la circulation routière, tant en ce qui concerne la sécurité que les émissions sonores et polluantes. Cette situation a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de la Commission de gestion des véhicules (Cogeve) qui a permis d'identifier plus d'une centaine d'objets devant être remplacés en priorité.

A la suite de cette étude, le Conseil administratif a approuvé, en juillet 2009, un plan d'assainissement (renouvellement anticipé) de l'ordre de 25 millions de francs sur cinq ans (2010 à 2014) permettant de remettre à niveau l'ensemble du parc de la Ville de Genève. Un effort financier exceptionnel de 5 millions de francs par année devra ainsi être consenti jusqu'en 2014 pour atteindre cet objectif. Le dépôt de la deuxième tranche de ce plan est prévu en 2011 pour l'ensemble des services de l'administration (hors SIS). A relever que cet important plan d'assainissement fait partie intégrante de l'objectif 3, «Qualité de l'air local», des Engagements d'Aalborg, signés par la Ville de Genève le 24 septembre 2010. Les sommes allouées à l'assainissement constituent un crédit complémentaire qui vient s'ajouter aux tranches de renouvellement planifié.

La présente demande regroupe 175 objets dont 145 correspondent au renouvellement planifié et 30 à l'assainissement.

Procédure d'expression et analyse des besoins

L'acquisition ou le renouvellement d'un véhicule ou d'un engin motorisé résulte d'une collaboration entre le Service logistique et manifestations (LOM), service gestionnaire, et les services utilisateurs.

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services de la Ville de Genève

Ces derniers expriment, par l'intermédiaire d'une transaction sur l'intranet de la Ville de Genève, leurs besoins en mobilité, transport de personnes, transport de marchandises et en prestations d'engins de travail. Le formulaire électronique permet de récolter et centraliser les nombreuses données, de les traiter et de les analyser de manière efficace.

Le contenu de ce formulaire a été défini par un groupe de travail interne formé d'utilisateurs et d'experts. Par rapport aux enquêtes précédentes, l'accent a été porté sur un changement d'approche visant à renforcer la réflexion sur le besoin exprimé. Ainsi, l'enquête fondée antérieurement sur la demande d'un véhicule a été orientée sur l'«expression besoin». Cette démarche permet d'aborder la recherche d'une solution de mobilité ou de transport de manière plus ouverte, objective et équitable.

De plus, de nouveaux aspects liés à la gestion des véhicules et engins ont été incorporés, tels que:

- les possibilités de partage du véhicule ou engin entre services;
- les carburations alternatives (hybrides, gaz, électricité, etc.);
- les conditions d'entreposage du véhicule ou de l'engin quand celui-ci n'est pas utilisé;
- le(s) permis nécessaire(s) à l'utilisation du véhicule ou de l'engin et le nombre de collaborateurs titulaires de ce(s) permis au sein du service;
- un lien avec le Bouquet de transports pour les besoins en mobilité.

Ces modifications ont été introduites pour:

- sensibiliser les services utilisateurs à exprimer leurs besoins réels en intégrant tous les aspects liés à l'utilisation de véhicules et d'engins (partage, carburations, entreposage, formation des utilisateurs, etc.);
- disposer de plus d'informations pour évaluer et prioriser au mieux les besoins exprimés.

Les demandes sont ensuite validées par le chef ou la cheffe de service et le directeur ou la directrice de département. Puis une phase d'analyse et de priorisation des besoins, sur la base de critères de sélection, a lieu dans le cadre d'entretiens avec tous les services demandeurs. A la suite de cette étape, chaque service confirme ou infirme ses demandes prioritaires et, finalement, la Cogeve valide le tableau final.

Chacun de ces véhicules ou de ces engins fait l'objet d'une fiche signalétique à l'attention de la commission du Conseil municipal qui est ensuite chargée d'examiner cette proposition de crédit.

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

Renouvellement planifié du parc de véhicules

Le tableau ci-dessous résume, par catégories de véhicules, engins et remorques, les objets prévus en renouvellement (82) et ceux qui sont de nouvelles acquisitions (63):

		<i>Nombre d'objets</i>	<i>Age moyen (années) au 01.09.2011</i>	<i>Budget (francs)</i>
véhicules lourds	renouvellement	<u>1</u>	14,4	<u>220 000</u>
	total	1		220 000
véhicules légers	renouvellement	48	12,7	2 435 000
	acquisition	<u>31</u>		<u>1 130 000</u>
	total	79		3 565 000
engins spécifiques	renouvellement	28	15,9	1 798 000
	acquisition	<u>8</u>		<u>343 000</u>
	total	36		2 141 000
deux-roues	renouvellement	2	15,1	16 000
	acquisition	<u>19</u>		<u>110 000</u>
	total	21		126 000
remorques	renouvellement	3	23,9	56 000
	acquisition	<u>5</u>		<u>67 000</u>
	total	8		123 000
total		145	14,1*	6 175 000

* L'âge moyen total est une valeur indicative de la vétusté moyenne des 87 objets proposés en renouvellement. Pour une analyse technique, il est plus pertinent de se référer à la valeur moyenne spécifique de chaque catégorie d'objet.

Renouvellement

Les critères pour le renouvellement des 82 objets proposés sont les suivants:

- âge et état général (problème d'approvisionnement en pièces de rechange);
- nombre de kilomètres parcourus ou d'heures de fonctionnement;
- normes environnementales (adaptation aux standards en vigueur);
- sécurité (adaptation aux normes en vigueur);
- adéquation aux besoins actuels et à leur probable évolution.

De plus, les durées d'amortissement technique servant de référence au renouvellement sont les suivantes:

- deux-roues 8 ans
- engins spécifiques 10 ans
- véhicules légers 10 ans
- véhicules lourds 12 ans
- remorques 15 ans

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services de la Ville de Genève

Acquisitions

Quant aux 63 acquisitions proposées dans cette demande, une part importante est dévolue aux deux-roues à assistance électrique, soit 19 demandes pour des vélos, des scooters, des gyropodes et des triporteurs. La position du Conseil administratif en la matière est de se mettre en adéquation avec les Engagements d'Aalborg, en agissant positivement sur l'environnement et en favorisant la mobilité douce, la réduction des émissions de gaz, la diminution de la densité du trafic et les durées de déplacement.

Les autres acquisitions sont liées pour l'essentiel à de nouvelles activités des services ou des extensions de celles existant déjà. On peut citer notamment:

- le rapprochement de Voirie – Ville propre et du Service des espaces verts pour la mise en œuvre du plan de propreté en ville de Genève;
- l'internalisation de prestations existantes;
- l'objectif visant à éviter au personnel l'utilisation de véhicules privés à des fins professionnelles.

Assainissement du parc des véhicules

Avec cette demande de crédit, il s'agit de mettre en œuvre les décisions du Conseil administratif, prises en 2009, afin de renouveler, graduellement et de manière anticipée, les véhicules les plus polluants.

Le plan d'assainissement de l'ensemble du parc des véhicules et engins de la Ville de Genève a permis d'identifier plus d'une centaine d'objets devant être remplacés en priorité.

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulant la deuxième tranche d'assainissement, annoncée dans le PFI (objets 082.015.14 et 111.034.16), à savoir 30 véhicules et engins ne correspondant plus aux normes en vigueur.

	<i>Nombre d'objets</i>	<i>Age moyen (années) au 01.09.2011</i>	<i>Budget (francs)</i>
véhicules lourds	9	20,5	2 920 000
véhicules légers	11	18,4	767 000
engins spécifiques	10	19,2	1 805 000
total	30	19,3*	5 492 000

* L'âge moyen total est une valeur indicative de la vétusté moyenne des 30 objets proposés en assainissement. Pour une analyse technique, il est plus pertinent de se référer à la valeur moyenne spécifique de chaque catégorie d'objet.

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

La première tranche d'assainissement, intégrant 13 véhicules, vous a été présentée dans le cadre de la proposition PR-815, déposée le 28 juillet 2010 par le Service d'incendie et de secours (SIS) pour un montant de 5 400 000 francs. Le Conseil municipal l'a votée le 19 avril 2011.

En termes d'objets, la proposition PR-815 du SIS (13 objets) et la présente proposition (30 objets) représentent 43 véhicules et engins prévus en renouvellement anticipé et s'inscrivant dans le plan d'assainissement, ce qui couvre les 48,5% de la liste de 113 objets utilisée comme indicateur de départ.

Dans la continuité, d'autres propositions d'assainissement du parc seront présentées au Conseil municipal dans les années à venir, les sommes estimatives suivantes sont inscrites dans le 7^e PFI:

073.028.10 / 1 000 000 francs/ SIS / année prévisible de dépôt: 2012
082.015.16 / 3 600 000 francs/ LOM / année prévisible de dépôt: 2012
082.015.20 / 4 800 000 francs/ LOM / année prévisible de dépôt: 2013
082.015.22 / 4 800 000 francs/ LOM / année prévisible de dépôt: 2014
111.034.20 / 2 400 000 francs/ LOM / année prévisible de dépôt: 2013
111.034.24 / 1 200 000 francs/ LOM / année prévisible de dépôt: 2015

Procédures d'acquisition et d'élimination des véhicules et engins remplacés

Procédure d'acquisition

Les véhicules et engins spécifiques sont choisis à l'issue d'une procédure conforme à la législation sur les marchés publics en matière de fournitures définissant a priori les qualités requises du produit en regard d'un choix de critères. Un cahier des charges est établi à cet effet, renseignant surtout les soumissionnaires sur les modalités de traitement des offres par l'autorité adjudicatrice.

Un effort particulier est mené dans la rédaction des cahiers des charges afin de définir les critères suivants:

- les caractéristiques techniques et la fiabilité (en lien avec les besoins exprimés par les utilisateurs);
- la sécurité (respect des normes en vigueur);
- la performance environnementale (émissions polluantes et sonores);
- les conditions de service après-vente et la formation des utilisateurs;
- le prix.

Pour l'évaluation de la performance environnementale, les facteurs suivants sont généralement pris en compte:

- la norme d'émissions (Euro) et les valeurs d'émissions des principaux rejets polluants (CO, NO_x, particules et CO₂);
- les émissions sonores;
- le taux de recyclage du véhicule en fin de vie.

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

Dans la mesure du possible, le logiciel d'aide à la décision Veprovice, développé par la Ville de Genève, sera utilisé pour affiner le calcul des gains en matière d'environnement.

Les carburations alternatives sont favorisées en regard avec les conditions d'approvisionnement et de logistique.

Par respect des procédures liées aux marchés publics et souci d'efficacité, les véhicules et engins d'une même catégorie sont regroupés par lots. Cela permet également de rationaliser les procédures d'appels d'offres, de générer des économies substantielles et d'intéresser les soumissionnaires.

Elimination des véhicules et engins remplacés

Compte tenu des impératifs environnementaux, les véhicules ayant une norme inférieure à la norme Euro 3 seront déconstruits. Le montant de la déconstruction des véhicules concernés est estimé à environ 20 000 francs.

Sur les véhicules ayant une norme Euro 3 ou supérieure, certains peuvent présenter une valeur de reprise. Les revenus dus à des reventes permettent de diminuer le coût d'investissement global des véhicules et engins. Le total estimé des reventes potentielles est d'environ 100 000 francs.

Référence au 7^e plan financier d'investissement

La présente proposition de crédit se réfère aux objets suivants:

082.015.14 / 3 600 000 francs / LOM / année de dépôt: 2011 / Assainissement
082.015.18 / 3 180 000 francs / LOM / année de dépôt: 2013 / Renouvellement*
111.034.14 / 4 200 000 francs / LOM / année de dépôt: 2011 / Renouvellement
111.034.16 / 2 400 000 francs / LOM / année de dépôt: 2011 / Assainissement

* Pour les besoins de Voirie – Ville propre (VVP), la tranche prévue en 2013 a été intégrée afin de donner à ce service les moyens de remplir ses missions.

Budget prévisionnel d'exploitation

Hormis les frais de déconstruction qui seront imputés aux charges de fonctionnement du Service logistique et manifestations, il n'y a pas lieu de prévoir des frais supplémentaires, ce malgré 63 acquisitions de nouveaux véhicules. En effet, le renouvellement de 112 objets générera moins de réparations courantes. D'autre part, les durées de garantie demandées aux constructeurs sont de deux ans au minimum.

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2,75% ainsi que l'amortissement représente:

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

Renouvellement planifié:

- délibération I – Véhicules lourds et remorques: 10 annuités de 39 700 francs, pour un montant total de 343 000 francs;
- délibération II – Véhicules légers, engins spécifiques et deux-roues: 5 annuités de 1 264 370 francs, pour un montant total de 5 832 000 francs.

Assainissement:

- délibération III – Véhicules lourds: 10 annuités de 337 960 francs, pour un montant total de 2 920 000 francs;
- délibération IV – Véhicules légers et engins spécifiques: 5 annuités de 557 610 francs, pour un montant total de 2 572 000 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service logistique et manifestations.

Les services bénéficiaires des véhicules et engins sont:

- Projet de délibération I
Renouvellement planifié d'un véhicule lourd et de remorques

<i>Département</i>	<i>Service</i>	<i>abrégé</i>	<i>Nombre d'objets</i>	<i>Budget</i>
DCS	Grand Théâtre de Genève	GTG	1	220 000
DCS	Conservatoire et Jardin botaniques	CJB	1	11 000
DCS	Service des sports	SPO	2	36 000
DEUS	Service des espaces verts	SEVE	5	76 000
		Total	9	343 000

- Projet de délibération II
Renouvellement planifié de véhicules légers, d'engins spécifiques et de deux-roues

<i>Département</i>	<i>Service</i>	<i>abrégé</i>	<i>Nombre d'objets</i>	<i>Budget</i>
Autorités	Administration centrale	ACE	1	80 000
DFL	Centrale municipale d'achat	CMAI	1	50 000
DCA	Service de l'énergie	ENE	6	150 000
DCA	Service du génie civil	GCI	3	145 000
DCA	Service de l'aménagement urbain	SAM	2	9 000
DCS	Musée Ariana	ARI	2	13 000

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

DCS	Bibliothèque de Genève	BGE	1	60 000
DCS	Service des bibliothèques et discothèques municipales	BMU	1	5 000
DCS	Conservatoire et Jardin botaniques	CJB	3	126 000
DCS	Direction et secrétariat du département de la culture et du sport	DCS	3	12 000
DCS	Grand Théâtre de Genève	GTG	1	55 000
DCS	Musée d'art et d'histoire	MAH	1	85 000
DCS	Service administratif et technique	SAT	3	144 000
DCS	Service des sports	SPO	20	1 261 000
DEUS	Direction des systèmes d'information et de communication	DSIC	3	75 000
DEUS	Service logistique et manifestations	LOM	9	230 000
DEUS	Service de la sécurité et de l'espace publics	SEEP	5	116 000
DEUS	Service des espaces verts	SEVE	31	1 723 000
DEUS	Service d'incendie et de secours	SIS	1	35 000
DEUS	Voirie – Ville propre	VVP	27	1 063 000
CSS	Service de la jeunesse	DEJ	2	16 000
CSS	Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire	FUN	7	306 000
CSS	Service de la petite enfance	SDPE	1	5 000
CSS	Service social	SOC	2	68 000
		Total	136	5 832 000

– Projet de délibération III
Renouvellement anticipé de poids lourds

<i>Département</i>	<i>Service</i>	<i>abrégé</i>	<i>Nombre d'objets</i>	<i>Budget</i>
DCA	Grand Théâtre de Genève	GCI	1	450 000
DEUS	Service des espaces verts	SEVE	1	480 000
DEUS	Voirie – Ville propre	VVP	7	1 990 000
		Total	9	2 920 000

– Projet de délibération IV
Renouvellement anticipé de véhicules légers et d'engins spécifiques

<i>Département</i>	<i>Service</i>	<i>abrégé</i>	<i>Nombre d'objets</i>	<i>Budget</i>
DCA	Service du génie civil	GCI	3	200 000
DCS	Service des bibliothèques et discothèques municipales	BMU	1	60 000
DCS	Muséum d'histoire naturelle	MHN	1	27 000

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

DCS	Service des sports	SPO	1	50 000
DEUS	Service logistique et manifestations	LOM	4	250 000
DEUS	Voirie – Ville propre	VVP	9	1 755 000
CSS	Service social	SOC	2	230 000
		Total	21	2 572 000

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibérations ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 343 000 francs destiné au renouvellement planifié d'un véhicule lourd et de huit remorques.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 343 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services de la Ville de Genève

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 832 000 francs destiné au renouvellement planifié de 79 véhicules légers, 36 engins spécifiques et 21 deux-roues.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 832 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2017.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 920 000 francs destiné au renouvellement anticipé de neuf véhicules lourds.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 920 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 572 000 francs destiné au renouvellement anticipé de 11 véhicules légers et de 10 engins spécifiques.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 572 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2017.

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

ANNEXES

1.1. Renouvellement – véhicule lourd

référence objet	département	service	renouvellement / acquisition	objet prévu en remplacement			objet proposé		
				n° immatriculation	marque	âge au 01.09.11 [années]	type objet	sous-type objet	budget [francs]
R1	DCS	GTG	renouvellement	GE 90692	Iveco	14.4	pois: lourd	pont bâché ridelle élévatrice	220'000
total									220'000

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

1.2. Renouvellement – véhicules légers

référence objet	département	service	renouvellement / acquisition	objet prévu en remplacement				objet proposé		
				n° immatriculation	marque	âge au 01.09.11 [années]	type objet	sous-type objet	budget [francs]	
R2	A	ACE	renouvellement	GE 218280	Volvo	4.9	voiture	fonction	80'000	
R3	DCS	BGE	renouvellement	GE 604 917	Opel	4.9	fourgon	tôle	60'000	
R4	DCS	CJB	renouvellement	GE 486247	Durso	10.1	fourgon	benne basculante	48'000	
R5	DCS	CJB	renouvellement	GE 149102	Mercedes-Benz	12.7	voiture	9 places	55'000	
R6	DFL	CMAI	renouvellement	GE 245788	Mitsubishi	10.4	fourgon	tôle	50'000	
R7	CSS	FUN	renouvellement	GE 149987	Mercedes-Benz	9.8	fourgon	transport de corps	80'000	
R8	CSS	FUN	renouvellement	1C0238	Durso	12.7	transporteur	benne basculante	32'000	
R9	CSS	FUN	renouvellement	GE95923	Smart	10.7	voiture	livraison	25'000	
R10	CSS	FUN	renouvellement	GE288483	Citroën	13.8	voiture	livraison	25'000	
R11	DCA	GCI	renouvellement	GE 45351	Fiat	21.8	voiture	livraison	25'000	
R12	DCS	GTG	renouvellement	GE 544380	VW	13.9	voiture	9 places	55'000	
R13	DEUS	LOM	renouvellement	GE 565561	Toyota	23.5	fourgon	tôle	45'000	
R14	DEUS	LOM	renouvellement	GE 168503	Ford	16.1	voiture	9 places	55'000	
R15	DEUS	LOM	renouvellement	GE 168509	Ford	16.1	voiture	9 places	55'000	
R16	DCS	MAH	renouvellement	GE 7240	Mercedes-Benz	17.0	fourgon	tôle plaque élévatrice	85'000	
R17	DCS	SAT	renouvellement	GE 94493	Citroën	12.7	fourgon	cellule	60'000	
R18	DCS	SAT	renouvellement	GE 92642	Peugeot	14.6	fourgon	tôle plaque élévatrice	80'000	
R19	DEUS	SEEP	renouvellement	GE 230177	Ford	10.2	voiture	break	30'000	
R20	DEUS	SEEP	renouvellement	GE 230339	Ford	10.2	voiture	break	30'000	
R21	DEUS	SEEP	renouvellement	GE 230176	Ford	10.2	voiture	break	30'000	
R22	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 1676	Denka	16.0	fourgon	nacelle	170'000	

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

référence objet	département	service	renouvellement / acquisition	objet prévu en remplacement				objet proposé		
				n° immatriculation	marque	âge au 01.09.11 [années]	type objet	sous-type objet	budget [francs]	
R23	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 567469	Fiat	15.0	fourgon	pont basculant 3 côtés grue	150'000	
R24	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 8377	Mercedes-Benz	13.4	fourgon	tôlé	100'000	
R25	DEUS	SEVE	renouvellement	72	Bertazzoni	11.7	transporteur	pont	30'000	
R26	DEUS	SEVE	renouvellement	37 (FUN)	John Deere	19.7	transporteur	électrique pont	45'000	
R27	DEUS	SEVE	renouvellement	21 (FUN)	John Deere	17.7	transporteur	électrique pont	45'000	
R28	DEUS	SEVE	renouvellement	17 (FUN)	Durso	14.7	transporteur	électrique pont	45'000	
R29	DEUS	SEVE	renouvellement	43 (FUN)	Zuko	N/A	transporteur	électrique pont	45'000	
R30	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 92388	John Deere	10.3	transporteur	électrique pont	45'000	
R31	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 7582	Zuko	7.4	transporteur	électrique pont	45'000	
R32	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 310645	Nimos	9.0	transporteur	électrique pont	45'000	
R33	DEUS	SEVE	renouvellement	0686	Bertazzoni	6.9	transporteur	électrique pont	45'000	
R34	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 357720	Polaris	7.3	transporteur	électrique pont	45'000	
R35	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 93724	Durso	14.1	transporteur	électrique pont	45'000	
R36	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 548830	Durso	7.3	transporteur	électrique pont	45'000	
R37	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 440113	John Deere	12.2	transporteur	électrique pont	45'000	
R38	CSS	SOC	renouvellement	GE 160518	Mercedes	12.8	fourgon	tôlé	60'000	
R39	DCS	SPO	renouvellement	GE 92682	Citroën	14.2	fourgon	tôlé	40'000	
R40	DCS	SPO	renouvellement	GE 19982	Puch	16.4	voiture	4x4	70'000	
R41	DCS	SPO	renouvellement	GE 92272	Ford	14.1	voiture	break	35'000	
R42	DCS	SPO	renouvellement	GE 110942	Ford	14.1	voiture	break	35'000	
R43	DCS	SPO	renouvellement	GE 92387	Ford	14.2	voiture	livraison	30'000	
R44	DEUS	VVP	renouvellement	GE 5518	Dahaitis	7.4	fourgon	polybenne	30'000	
R45	DEUS	VVP	renouvellement	GE 90362	Skoda	11.3	voiture	pick-up	30'000	

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

référence objet	département	service	renouvellement / acquisition	objet prévu en remplacement				objet proposé		
				n° immatriculation	marque	âge au 01.09.11 [années]	type objet	sous-type objet	budget [francs]	
R46	DEUS	VVP	renouvellement	GE 258498	Skoda	11.3	voiture	pick-up	30'000	
R47	DEUS	VVP	renouvellement	GE 265643	Skoda	11.3	voiture	pick-up	30'000	
R48	DEUS	VVP	renouvellement	GE 90363	Renault	8.1	voiture	livraison	25'000	
R49	DEUS	VVP	renouvellement	GE 94813	Renault	8.1	voiture	livraison	25'000	
R50	DEUS	DSIC	acquisition	-	-	-	voiture	livraison	25'000	
R51	DEUS	DSIC	acquisition	-	-	-	voiture	livraison	25'000	
R52	DEUS	DSIC	acquisition	-	-	-	voiture	livraison	25'000	
R53	DCA	ENE	acquisition	-	-	-	voiture	livraison	25'000	
R54	DCA	ENE	acquisition	-	-	-	voiture	livraison	25'000	
R55	DCA	ENE	acquisition	-	-	-	voiture	livraison	25'000	
R56	DCA	ENE	acquisition	-	-	-	voiture	livraison	25'000	
R57	DCA	ENE	acquisition	-	-	-	voiture	livraison	25'000	
R58	DCA	ENE	acquisition	-	-	-	voiture	livraison	25'000	
R59	DEUS	LOM	acquisition	-	-	-	voiture	9 places	55'000	
R60	DEUS	SEVE	acquisition	-	-	-	fourgon	tôlé	60'000	
R61	DEUS	SEVE	acquisition	-	-	-	transporteur	pont électrique	45'000	
R62	DEUS	SIS	acquisition	-	-	-	voiture	auto-école	35'000	
R63	DCS	SPO	acquisition	-	-	-	fourgon	cellule plaque élévatrice	60'000	
R64	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	transporteur	nettoyage surfaces	65'000	
R65	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	transporteur	nettoyage surfaces	65'000	
R66	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	transporteur	électrique pont	45'000	
R67	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	transporteur	électrique pont	45'000	
R68	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	transporteur	pont presse	50'000	

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

référence objet	département	service	renouvellement / acquisition	objet prévu en remplacement			objet proposé		
				n° immatriculation	marque	âge au 01.09.11 [années]	type objet	sous-type objet	budget [francs]
R69	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	transporteur	pont presse	50'000
R70	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	voiture	break	30'000
R71	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	voiture	pick-up	30'000
R72	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	voiture	pick-up	30'000
R73	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	voiture	pick-up	30'000
R74	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	voiture	pick-up	30'000
R75	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	voiture	pick-up	30'000
R76	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	voiture	pick-up	30'000
R77	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	voiture	pick-up	30'000
R78	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	voiture	pick-up	30'000
R79	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	voiture	pick-up	30'000
R80	DEUS	VVP	acquisition	-	-	-	voiture	pick-up	30'000
							âge moyen		12.4
							total		3'565'000

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève1.3. Renouvellement – engins spécifiques

référence objet	département	service	renouvellement / acquisition	objet prévu en remplacement			objet proposé		
				n° immatriculation	marque	âge au 01.09.11 [années]	type objet	sous-type objet	budget [francs]
R81	DCS	CJB	renouvellement	N/A	Roxor	15.7	engin	broyeur à bois	23'000
R82	CSS	FUN	renouvellement	818	Rubag	15.7	engin	dumper	42'000
R83	CSS	FUN	renouvellement	14	Rubag	17.7	engin	dumper	42'000
R84	DCA	GCI	renouvellement	GE 1700	Holman	22.2	engin	compresseur	50'000
R85	DCA	GCI	renouvellement	GE 851	Caterpillar	29.7	engin	élévateur à fourche	70'000
R86	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 4177	Lindana	7.7	engin	broyeur à bois	130'000
R87	DEUS	SEVE	renouvellement	N/A	Huki	17.7	engin	moto-brouette	30'000
R88	DEUS	SEVE	renouvellement	0073	Komatsu	13.1	engin	peile mécanique	65'000
R89	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 546595	Kubota	7.8	engin	tondeuse	31'000
R90	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 546593	Kubota	7.8	engin	tondeuse	31'000
R91	DEUS	SEVE	renouvellement	593	Kubota	7.4	engin	tondeuse	31'000
R92	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 546597	Kubota	7.8	engin	tondeuse	31'000
R93	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 546596	Kubota	7.8	engin	tondeuse	31'000
R94	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 364971	Iseki	16.4	tracteur	horticole	75'000
R95	DCS	SPO	renouvellement	N/A	MGM	21.7	agrégat	herse alternative	14'000
R96	DCS	SPO	renouvellement	N/A	Steck	32.7	engin	aérateur	50'000
R97	DCS	SPO	renouvellement	N/A	Portax Eurogreen	21.7	engin	épandeuse à sable	35'000
R98	DCS	SPO	renouvellement	N/A	Nacelle MBB	25.7	engin	nacelle	52'000
R99	DCS	SPO	renouvellement	N/A	Sabo Kontinent	21.3	engin	tondeuse	70'000
R100	DCS	SPO	renouvellement	GE 878	John-Deere	8.5	engin	tondeuse	70'000
R101	DCS	SPO	renouvellement	GE 471	John-Deere	14.4	engin	tondeuse	70'000

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services de la Ville de Genève

1.4. Renouvellement – deux-roues

référence objet	département	service	renouvellement / acquisition	objet prévu en remplacement			objet proposé		
				n° immatriculation	marque	âge au 01/09/11 [années]	type objet	sous-type objet	budget [francs]
R117	CSS	SOC	renouvellement	GE 90992	Piaggio	15.1	motocycle	scooter électrique	8'000
R118	DEUS	VVP	renouvellement	GE 13075	Honda	16.5	motocycle	scooter électrique	8'000
R119	DCS	ARI	acquisition	-	-	-	motocycle	scooter électrique	8'000
R120	DCS	ARI	acquisition	-	-	-	vélo	électrique et remorque	5'000
R121	DCS	BMU	acquisition	-	-	-	vélo	électrique et remorque	5'000
R122	DCS	DCS	acquisition	-	-	-	vélo	électrique	4'000
R123	DCS	DCS	acquisition	-	-	-	vélo	électrique	4'000
R124	DCS	DCS	acquisition	-	-	-	vélo	électrique	4'000
R125	CSS	DEJ	acquisition	-	-	-	vélo	triporteur électrique	8'000
R126	CSS	DEJ	acquisition	-	-	-	vélo	triporteur électrique	8'000
R127	DEUS	LOM	acquisition	-	-	-	vélo	électrique	4'000
R128	DEUS	LOM	acquisition	-	-	-	vélo	électrique	4'000
R129	DEUS	LOM	acquisition	-	-	-	vélo	électrique	4'000
R130	DEUS	LOM	acquisition	-	-	-	vélo	électrique	4'000
R131	DEUS	LOM	acquisition	-	-	-	vélo	électrique	4'000
R132	DCA	SAM	acquisition	-	-	-	vélo	électrique et remorque	5'000
R133	DCA	SAM	acquisition	-	-	-	vélo	électrique	4'000
R134	DCS	SAT	acquisition	-	-	-	vélo	électrique	4'000
R135	CSS	SDPE	acquisition	-	-	-	vélo	électrique et remorque	5'000
R136	DEUS	SEEP	acquisition	-	-	-	motocycle	gyropode	13'000
R137	DEUS	SEEP	acquisition	-	-	-	motocycle	gyropode	13'000
total									126'000

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

1.5. Renouvellement – remorques

référence objet	département	service	renouvellement / acquisition	objet prévu en remplacement			objet proposé		
				n° immatriculation	marque	âge au 01.09.11 [années]	type objet	sous-type objet	budget [francs]
R138	DEUS	SEVE	renouvellement	N/A	Devès	N/A	remorque	pont basculant 3 côtés	18'000
R139	DEUS	SEVE	renouvellement	109	Scholl	15.4	remorque		20'000
R140	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 9334	Aebi	32.3	remorque		18'000
R141	DCS	CJB	acquisition	-	-	-	remorque	transport animaux	11'000
R142	DEUS	SEVE	acquisition	-	-	-	remorque	pont basculant	10'000
R143	DEUS	SEVE	acquisition	-	-	-	remorque	transport de marchandises	10'000
R144	DCS	SPO	acquisition	-	-	-	remorque	transport d'engins	18'000
R145	DCS	SPO	acquisition	-	-	-	remorque	transport d'engins	18'000
							âge moyen		23.9
							total		123'000

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

2.1. Assainissement – véhicules lourds

référence objet	département	service	renouvellement / acquisition	objet prévu en remplacement			objet proposé		
				n° immatriculation	marque	âge au 01.09.11 [années]	type objet	sous-type objet	budget [francs]
A1	DCA	GCI	renouvellement	GE 94307	Mercedes-Benz	26.8	poids lourd	aspiratrice de boues	450'000
A2	DEUS	SEVE	renouvellement	GE 92101	Scania	12.8	poids lourd	polybenne grue	480'000
A3	DEUS	VVP	renouvellement	GE 90681	Scania	20.2	poids lourd	benne à ordures	300'000
A4	DEUS	VVP	renouvellement	GE 90052	Scania	19.6	poids lourd	benne à ordures	300'000
A5	DEUS	VVP	renouvellement	GE 90914	Volvo	18.5	poids lourd	benne à ordures	300'000
A6	DEUS	VVP	renouvellement	GE 92622	Scania	18.3	poids lourd	benne à ordures	300'000
A7	DEUS	VVP	renouvellement	GE 5854	Mercedes-Benz	24.8	poids lourd	débarras	220'000
A8	DEUS	VVP	renouvellement	GE 6899	Mercedes-Benz	23.9	poids lourd	débarras	220'000
A9	DEUS	VVP	renouvellement	GE 695019	Scania	19.2	poids lourd	collectobenne	350'000
						âge moyen	20.5	total	2'920'000

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

2.2. Assainissement – véhicules légers

référence objet	département	service	renouvellement / acquisition	objet prévu en remplacement			objet proposé			budget [francs]
				n° immatriculation	marque	âge au 01.09.11 [années]	type objet	sous-type objet		
A10	DCS	BMU	renouvellement	GE 315287	Mercedes-Benz	21.7	fourgon	tôlé		60'000
A11	DCS	MHN	renouvellement	GE 247127	Toyota	22.3	voiture	livraison		27'000
A12	DCA	GCI	renouvellement	GE 93089	Mercedes-Benz	20.4	fourgon	pont basculant grue		80'000
A13	DCA	GCI	renouvellement	GE 236983	Ford	22.9	fourgon	pont basculant		60'000
A14	DCA	GCI	renouvellement	GE 92972	Iveco	18.2	fourgon	tôlé plaque élévatrice		60'000
A15	DEUS	LOM	renouvellement	GE 93304	Mercedes	18.6	fourgon	pont double cabine		80'000
A16	DEUS	LOM	renouvellement	GE 616860	Iveco	13.9	fourgon	polybenne double cabine		80'000
A17	DEUS	LOM	renouvellement	GE 6851	Renault	23.8	fourgon	tôlé		45'000
A18	DEUS	LOM	renouvellement	GE 7249	Toyota	26.4	fourgon	tôlé		45'000
A19	CSS	SOC	renouvellement	GE 211053	Renault	7.0	voiture	8 places + 1 chaise roulante		115'000
A20	CSS	SOC	renouvellement	GE 333622	Renault	7.0	voiture	8 places + 1 chaise roulante		115'000
						âge moyen	18.4	total		767'000

Proposition: renouvellement du parc des véhicules et engins des services
de la Ville de Genève

2.3. Assainissement – engins spécifiques

référence objet	département	service	renouvellement / acquisition	objet prévu en remplacement			objet proposé			budget [francs]
				n° immatriculation	marque	âge au 01.09.11 [années]	type objet	sous-type objet		
A21	DCS	SPO	renouvellement	GE 988	Toyota	20.5	engin	élévateur à fourche thermique	50'000	
A22	DEUS	VVP	renouvellement	GE 523	Ravo	14.1	engin	balayeuse légère	185'000	
A23	DEUS	VVP	renouvellement	GE 582	Ravo	12.7	engin	balayeuse légère	185'000	
A24	DEUS	VVP	renouvellement	GE 584	Ravo	12.7	engin	balayeuse légère	185'000	
A25	DEUS	VVP	renouvellement	GE 704	Boschung	22.2	engin	laveuse	200'000	
A26	DEUS	VVP	renouvellement	GE 655	Boschung	22.2	engin	laveuse	200'000	
A27	DEUS	VVP	renouvellement	GE 725	Boschung	22.2	engin	laveuse	200'000	
A28	DEUS	VVP	renouvellement	GE 265	Boschung	22.2	engin	laveuse	200'000	
A29	DEUS	VVP	renouvellement	GE 269	Boschung	22.2	engin	laveuse	200'000	
A30	DEUS	VVP	renouvellement	GE 819	Boschung	21.2	engin	laveuse	200'000	
						âge moyen	19.2			total 1'805'000

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité (67 oui).

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 mai 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones N° 29763-204 sur le territoire de la commune de Genève, Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts) à l'avenue Trembley (PR-896 A)¹.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

La proposition PR-896 a été étudiée lors de la séance du 20 septembre 2011 sous la présidence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle. Les notes de séances ont été prises par M. Ozcan Yilmaz que nous remercions pour son travail.

Objectif de la proposition:

- densifier la couronne périphérique de l'agglomération urbaine;
- maintenir la pénétrante verte associée au parc Trembley, en zone de verdure.

Historique

Le plan N° 29763-204 dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 30 novembre 2009, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève/Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts, situées à l'avenue Trembley) est approuvé.

Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 sont modifiés en conséquence.

Situation

Le périmètre faisant l'objet du présent projet de modification des limites de zones est situé le long de l'avenue Trembley sur le territoire de la commune de

¹ Proposition, 120.

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

Genève, secteur Petit-Saconnex (feuilles cadastrales N^{os} 56 et 62). Il est situé dans un secteur délimité au nord-ouest par la promenade des Crêts, et au sud-est par la rue de Moillebeau, à proximité du parc Trembley. D'une superficie d'environ 25 940 m², le périmètre est constitué:

- des parcelles N^{os} 4915, 4916, 4917, 4918, 4919, 4920, 4921, 4922 appartenant à des propriétaires privés;
- des parcelles N^{os} 2060 et 2061 appartenant à la Fondation Terra et Casa (fondation de promotion immobilière);
- d'une partie des parcelles N^{os} 2264 et 2632 appartenant à la Ville de Genève,
- ainsi que d'une partie de la parcelle N^o 4413 appartenant au domaine public communal.

Les parcelles N^{os} 4915 à 4918, 2060 et 2061 sont actuellement en zone villas. Ce périmètre constitue un des derniers secteurs de villas dans les quartiers du Bouchet, des Crêts et Moillebeau, qui sont en zone 3 ou de développement 3. Les parcelles N^{os} 4919 à 4922 sont en zone de verdure.

Motif de la proposition de déclassement

Suite à concours, un projet de logements est en cours sur les parcelles 2060 et 2061, actuellement classées en zone 5. En vue de la réalisation de ce projet, une procédure de déclassement est nécessaire (zone de développement 3).

Par ailleurs, les parcelles voisines N^{os} 4919 et 4922 étant situées en zone de verdure, elles ont été intégrées au périmètre de manière à permettre à PLQ (plan localisé de quartier) de préserver la pénétrante de verdure dans l'espace proche du parc.

En conclusion, il est proposé de créer:

- une zone de développement 3 d'une surface d'environ 15 840 m²;
- une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public d'une surface d'environ 9140 m²;
- une zone des bois et forêts d'une surface d'environ 960 m², selon le projet de plan N^o 29763-204.

Remarques du Conseil administratif

Le Conseil administratif relève toutefois que le projet n'est pas conforme à celui ayant fait l'objet d'un accord entre les services de l'administration et souligne, en particulier, l'incorporation des parcelles occupées par les quatre villas jumelles existantes en zone de verdure. Cette modification aurait comme effet

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

d'octroyer des droits à bâtir auxdites parcelles. En l'absence d'un plan d'affectation spécial (PLQ) qui préciserait l'aménagement en localisant les droits desdites parcelles sur les parcelles voisines proches de l'avenue Trembley (report des droits à bâtir), cette disposition serait susceptible de réduire l'emprise de la pénétrante de verdure dont le maintien est garanti tant par le plan directeur cantonal que par le plan directeur communal.

Par ailleurs, le Conseil administratif remarque que la parcelle N° 2632 n'est pas comprise dans le périmètre du déclassement, réduisant ainsi les possibilités d'extension de la maison de retraite. Le Conseil administratif est par conséquent défavorable au projet tel que proposé.

Néanmoins, soucieux de ne pas freiner la réalisation des logements prévus, il recommande de poursuivre la procédure de déclassement en limitant le périmètre aux parcelles concernées par le projet de construction. Par ailleurs, en cohérence avec les prises de position précédentes, la Ville souhaite qu'une vision globale soit établie sur le reste du périmètre et propose que le Conseil municipal charge le Conseil administratif d'élaborer une étude dans ce sens puis d'initier, sur cette base, un projet de déclassement et un projet de PLQ.

Séance du 20 septembre 2011

Lors de cette séance unique, la commission a auditionné successivement les représentants de la Ville et ceux de l'Etat.

Auditions: M. Rémy Pagani, chef du département des constructions et de l'aménagement, M. Jérôme Urfer, architecte-urbaniste, M. Gilles Doesseger, adjoint de direction du Service d'urbanisme, M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M. Vincent Scattolin et M^{me} Anne Vuichard, du Service des plans d'affectation et requêtes (DCTI)

M. Pagani relève une situation délicate caractérisée par une divergence entre la Ville et le Canton.

M. Urfer présente le projet à l'aide d'un document PowerPoint.

Il s'agit principalement du sort à donner à une parcelle contenant quatre villas originellement en zone de verdure. La Ville et l'Etat les avaient fait passer en zone de développement pour éviter d'accorder des droits à bâtir sur cette parcelle aux propriétaires.

Lors de la mise à l'enquête publique, la Ville a découvert que les quatre parcelles concernées avaient été réincorporées en zone de verdure. Il regrette cet état de fait nouveau ayant pour effet d'octroyer des droits à bâtir directs sur cet emplacement réservé à la prolongation de la pénétrante de verdure.

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

En conséquence, le seul instrument capable d'impacter l'avenir de ce périmètre est un PLQ.

En date du 26 octobre 2010, le projet du concours et l'évolution du périmètre a été présenté aux voisins en présence de la Ville. Le 12 janvier 2010, une séance de concertation a permis d'améliorer le dossier. L'enquête publique a suscité 6 lettres d'observations pour 7 parcelles et 17 propriétaires, relevant principalement des possibilités de stationnement, de la gestion du trafic, de l'énergie, de l'évacuation des eaux ou des matériaux. Globalement, le projet est majoritairement bien accueilli.

Il présente ensuite le commentaire du Conseil administratif qui est défavorable au projet tel que proposé par l'Etat en raison principalement des craintes susmentionnées. Néanmoins, il souligne que le Conseil administratif ne souhaite pas freiner la réalisation des logements prévus et recommande, d'une part, de poursuivre la procédure de déclassement en limitant le périmètre aux parcelles concernées par le projet de construction et, d'autre part, d'initier une modification de zone et un PLQ sur le reste du périmètre.

M^{me} Charollais précise que la Fondation Terra et Casa a pour vocation de fournir des logements en location aux fonctionnaires internationaux de toutes catégories, à savoir que, pour un indice d'utilisation du sol de 1,6 à 1,7, ce projet devrait comprendre une soixantaine de logements, dont 15% de logements d'utilité publique (LUP) et 15% de logements d'habitation mixte (HM), le 70% restant étant affecté à des logements à loyer libre ou en propriété par étage (PPP), conformément aux dispositions de l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement (L 1.35).

Une fois encore, il est insisté sur le fait que seul un PLQ peut régler le report des droits à bâtir et la préservation d'une pénétrante de verdure.

Un commissaire demande des précisions par rapport aux observations principales des propriétaires concernés. Il demande également si le nouveau bâtiment en construction tient compte des droits à bâtir reportés.

M^{me} Charollais explique que les observations de l'immeuble de gauche s'appliquent principalement à la gestion du trafic et du stationnement.

Elle ajoute que les oppositions actuelles concernent la modification de zone, mais sont déjà orientées sur l'immeuble de Terra et Casa.

En ce qui concerne le report des droits à bâtir, MM. Pagani et Doessegger rappellent que cela ne peut être géré que par le biais d'un PLQ.

Un commissaire dit ne pas comprendre l'argument du magistrat qui prétend que le projet du Canton remettrait en question le projet de Terra et Casa et demande en quoi.

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

M. Pagani répond que la position de la Ville consiste à prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher d'éventuelles velléités des propriétaires de faire ce qu'ils veulent de leurs parcelles.

Une autre commissaire se demande si la Ville n'a pas intérêt à laisser les propriétaires concernés construire un immeuble, en plus de celui de Terra et Casa, sur leurs parcelles.

M. Doessegger rappelle que le but de la Ville est de garder les équipements publics dans la zone de verdure et de garantir aux propriétaires en question le droit de bâtir exclusivement le long de la route.

Une commissaire demande des précisions sur les compétences de la Ville en cas de refus des propriétaires.

M. Pagani pense que la Ville dispose de deux moyens: ne pas déclasser et mettre en place un PLQ.

Un commissaire observe aussitôt que la demande de déclassement de la parcelle 2632, nécessaire pour l'agrandissement de l'EMS, fait partie des observations de la Ville. Selon lui, les observations des propriétaires montrent qu'ils refusent de bouger. Pour les y inciter, il faut leur accorder plus de droits à bâtir, comme le projet de l'Etat tente de le faire. Il soutient que la probabilité qu'un propriétaire réalise tout seul un immeuble sur la zone de verdure est nulle.

Un commissaire demande aussi des précisions par rapport à la zone de forêt qui a disparu du plan.

M. Pagani insiste sur la détermination de la Ville à voir la zone de verdure continuer jusqu'au parc des Croupettes. La création de pénétrante devrait donc se faire avant le déclassement de crainte que les propriétaires ne s'y opposent.

Un commissaire estime qu'il serait judicieux d'établir une relation plus constructive avec l'Etat plutôt que de s'enfermer dans le conflit et propose de tendre la main afin de faire un PLQ.

La présidente remercie les auditionnés qui partent à 18 h 30 et accueille M. Scattolin ainsi que M^{me} Anne Vuichard, architecte-urbaniste au Service des plans d'affectation et requêtes du Département des constructions et des technologies de l'information.

M^{me} Vuichard présente le projet de modification des limites des zones. Ce périmètre est composé de 13 parcelles appartenant aux propriétaires privés, à la Ville de Genève et à la Fondation Terra et Casa. Elle rappelle que, suite au concours en 2008, plusieurs variantes ont été discutées avec la Ville de Genève et Terra et Casa. La préoccupation majeure de la Ville est le maintien de la zone de verdure.

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

Dans un souci de planification coordonnée du secteur, il a été décidé de l'intégrer en zone de développement 3 avec spécification pour l'équipement public.

Cette variante a été soumise à l'enquête technique avec le résultat suivant: 14 préavis favorables, 6 préavis favorables sous réserves, 1 demande de complément et 1 préavis défavorable.

Elle explique que la principale modification entre l'enquête technique et l'enquête publique était l'intégration des 4 parcelles, actuellement en zone de verdure, en zone de développement 3.

Concernant les 4 parcelles, elle signale que, selon la législation actuelle, il n'y a pas de droit de préemption et que les propriétaires ont le droit de les vendre à d'autres propriétaires. Elle souligne qu'un PLQ permettrait de trouver une solution par un transfert des droits à bâtir.

Par ailleurs, les autorités peuvent recourir à l'expropriation si le PLQ n'est pas réalisé après cinq ans.

Observations

En préavisant favorablement le projet, la Direction générale de la nature et du paysage ne s'est pas opposée à la transformation des quatre parcelles en zone de développement 3. De l'avis des différents services l'ayant préavisé favorablement durant l'enquête technique, le projet respecte toutes les normes légales en vigueur. Elle ajoute qu'il est également conforme aux plans directeurs cantonal et communal. Le projet permettra bel et bien la réalisation de logements et d'un espace vert.

Un commissaire demande si elle peut confirmer qu'il n'y a pas de droit de préemption en zone de verdure et si les propriétaires ont le droit de vendre leurs parcelles à d'autres qui pourraient s'y installer pour longtemps.

Il demande si l'Etat est défavorable à un PLQ sur la parcelle après le déclassement en zone de développement 3 et le report des droits à bâtir le long de la route.

Il demande également si un PLQ est prévu pour la zone des villas.

Il demande encore si la variante Terra et Casa est optimale en terme de densité.

M^{me} Vuichard répond par l'affirmative à la question relative au droit de préemption et dit qu'actuellement il n'y a pas de projet de PLQ pour cette zone.

Elle précise que l'Etat n'est pas nécessairement défavorable à un PLQ sur la parcelle après le déclassement et le report des droits à bâtir.

Elle mentionne qu'actuellement il n'y a pas de projet de PLQ prévu sur cette zone.

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

Concernant la densité, elle précise que le projet de Terra et Casa propose une densité de 1,6 en forme de L pour préserver la vue et respecter la villa Braillard. La concertation entre les architectes est en cours. Actuellement il s'agit d'un projet de modification de zone et non pas d'un projet de construction.

Une commissaire avoue ne pas voir la différence entre les projets de la Ville et celui du Canton d'autant plus que les deux prévoient un déclassement.

M^{me} Vuichard et M. Scattolin soulignent que la Ville accorde une priorité aux parcelles alors que le Canton a une vision plus globale et réfléchit à l'échelle du secteur. Ils expliquent que, dans la vision du canton, il n'y a qu'un seul déclassement à faire (sur l'ensemble du secteur).

Un commissaire dit avoir compris qu'il y avait un accord entre la Ville et le Canton avant qu'il y ait un changement de leur position et demande quand et pourquoi celui-ci a eu lieu.

M^{me} Vuichard répond que le changement concerne les différentes variantes du projet et précise qu'il n'y a jamais eu de projet de déclassement uniquement sur les deux parcelles.

Un commissaire demande des précisions sur la parcelle 2632 que la Ville souhaite garder en zone de développement et le Canton en zone de verdure.

M^{me} Vuichard répond que, au départ, cette parcelle n'était pas intégrée dans le projet et la Ville, qui n'avait pas souhaité sa réintégration en zone de développement suite à son déclassement en 2001.

Un commissaire demande des précisions par rapport à la probabilité pour les propriétaires des parcelles 4921 et 4922 de faire une promotion tout seuls après le déclassement de l'ensemble du périmètre et l'adoption du PLQ.

M^{me} Vuichard répond que cela ne se peut pas et précise que cela sera réglé par le PLQ.

La présidente remercie les intervenants et passe à la discussion.

Discussion et vote

Un commissaire LR propose les amendements suivants:

- *Amendement 1*: Article premier : «De donner un préavis favorable».
- *Amendement 2*: Suppression des articles 2 et 3 et transformation sans modification de l'article 4 en article 2.
- *Amendement 3*: Art. 3: «De charger le Conseil administratif d'initier la procédure de modification des zones sur la parcelle 2632».

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

Il dit que son groupe souhaite l'accélération de la construction des logements Terra et Casa et espère voir, dans le cadre d'un futur PLQ sur le secteur, la réalisation d'autres logements. Il déclare que le groupe LR votera la proposition ainsi amendée.

Une commissaire Verte dit que son groupe estime que les craintes de M. Pagani sont fondées, même si le projet présenté manque de cohérence entre ses différentes dispositions. Elle signale que son groupe accepterait de soutenir l'amendement 1 si celui-ci proposait de «donner un préavis favorable à condition que les demandes de l'article 2 soient acceptées».

Le commissaire LR rappelle qu'il n'est pas possible de construire sans le PLQ. Il dit être d'avis qu'on ne peut pas systématiquement se battre contre l'Etat en matière d'aménagement ce qui n'aura pour effet que de retarder les projets.

Il rappelle en outre que l'Etat n'a pas besoin du préavis de la Ville et propose de tenter d'établir une relation plus constructive entre les deux instances.

Une commissaire MCG affirme que son groupe soutient les deux premiers amendements proposés.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe ne s'opposera pas aux amendements proposés.

Une commissaire Verte dit ne pas être d'accord avec les propositions d'amendement. Si la Ville veut montrer une volonté claire, il ne faut pas construire sur cet espace.

Elle ajoute ne pas être d'accord avec l'affirmation selon laquelle la Ville fait une guerre à l'Etat et rappelle que c'est le Canton qui a changé de position sans consulter la Ville. En conséquence, son groupe s'abstiendra sur les amendements proposés.

Une commissaire DC déclare que son groupe soutiendra les amendements des libéraux-radicaux. Elle dit être d'avis qu'il faut déclasser et charger la Ville de faire le PLQ, lequel constitue la garantie la meilleure.

Un commissaire EàG pense que la crainte de la Ville est de voir la réalisation d'un immeuble sur cette parcelle qui offre une très belle vue. Il dit que le magistrat a été très clair en ce qui concerne cette crainte. Il déclare en conséquence que son groupe soutiendra la position de la Ville.

La présidente dit ne partager l'avis du commissaire LR quant à la guerre que la Ville ferait contre le Canton. Selon elle, le désaccord avec ce dernier ne fera pas perdre à la Ville sa crédibilité. Elle rappelle que selon l'Etat, un déclassement permettrait de préempter et souligne que la préemption est un instrument très rarement utilisé. Elle se dit étonnée de voir la droite défendre cette procédure.

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

Le commissaire LR répond que la droite accepte la préemption dans les cas où il existe un projet et où elle s'avère nécessaire.

La présidente soumet au vote les amendements proposés:

- *Amendement 1*: Article premier: «De donner un préavis favorable».
Par 7 oui (3 LR, 2 MCG, 1 DC, 1 S) contre 1 non (EàG) et 4 abstentions (2 S, 2 Ve), cet amendement est accepté.
- *Amendement 2*: Suppression des articles 2 et 3 et transformation sans modification de l'article 4 en article 2.
Par 7 oui (3 LR, 2 MCG, 1 DC, 1 S) contre 1 non (EàG) et 4 abstentions (2 S, 2 Ve), cet amendement est accepté.
- *Amendement 3*: Art. 3: «De charger le Conseil administratif d'initier la procédure de modification des zones sur la parcelle 2632».
Par 7 oui (3 LR, 2 MCG, 1 DC, 1 S) contre 1 non (EàG) et 4 abstentions (2 S, 2 Ve), cet amendement est accepté.
- *Modification de l'article 4 qui devient article 2*.
Par 11 oui (3 LR, 2 MCG, 1 DC, 2 Ve, 3 S) et 1 abstention (EàG), cet article est modifié.

La présidente soumet au vote la proposition PR-896 ainsi amendée, qui est acceptée par 10 oui (3 LR, 2 MCG, 1 DC, 2 Ve, 2 S) contre 1 non (EàG) et 1 abstention (1 S).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève, Petit-Saconnex

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

(création d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts) à l'avenue Trembley.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif d'initier une procédure de modification des limites de zones sur les parcelles 2264, 2632 et 4915 à 4922 et un projet de plan localisé de quartier portant sur les parcelles 4915 à 4922.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif d'initier la procédure de modification des zones sur la parcelle 2632.

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je demande à celles et ceux qui sont au courant de ce dossier de rester attentifs et, aux autres, de le rester aussi... (*Exclamations et rires.*) Mais je ne me fais pas beaucoup d'illusions...

Toujours est-il que c'est un sujet extrêmement technique. J'ai bien compris que la volonté de la commission – et c'est pour cela que je vous ai donné un petit plan – n'était pas de suivre la volonté du Conseil administratif en ce qui concerne les deux petites villas, bien que nous ayons la volonté de les laisser en zone de verdure. J'ai bien compris cette volonté-ci. Toujours est-il que la personne qui a fait le rapport s'est complètement trompée sur les numéros de parcelles et c'est pourquoi je souhaitais proposer un amendement visant à rétablir un tant soit peu de cohérence dans la démarche de la commission; à ratifier sa première volonté et à mettre celle-ci en ordre.

C'est alors que M. Genecand m'a dit, à raison d'ailleurs, que l'idée était quand même de suivre le Conseil administratif en ce qui concerne la modification de zone de la parcelle qui se trouve tout au bas du plan. En conséquence, je retire ma proposition d'amendement et je me rallie à la proposition d'amendement de M. Genecand qui vise à faire droit à la moitié de la proposition du Conseil administratif en ce qui concerne la dernière parcelle.

Madame la présidente, si vous pouviez mettre aux voix la proposition d'amendement qui a été signée par tous les partis, cela ferait gagner du temps à tout le monde.

Deuxième débat

La présidente. Je rappelle qu'avec le nouveau règlement nous revotons tous les amendements discutés en commission. Il y avait tout d'abord un amendement

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

de la commission à l'article premier visant à préavisier favorablement le projet de loi et non plus défavorablement.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté sans opposition (57 oui et 1 abstention).

La présidente. Le projet d'amendement suivant, aussi voté par la commission, consiste à supprimer les articles 2 et 3 initiaux.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 47 oui contre 9 non.

La présidente. Je vous fais voter maintenant l'amendement que vient d'expliquer M. le conseiller administratif. Cet amendement, signé par M. Genecand, M^{mes} Chappuis, Burger, Romano, Fehlmann Rielle, M. Spuhler et M^{me} Casares, propose un nouvel article 2:

Projet d'amendement

«Art. 2. – De charger le Conseil administratif d'initier une procédure de modification des limites de zones sur la parcelle N^o 2632 et un projet de plan localisé de quartier portant sur les parcelles N^{os} 4915 à 4922.»

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (56 oui).

La présidente. L'amendement suivant, qui a été voté en commission, ajoutait un article 3 nouveau. Cela tombe sous le sens que vous refuserez cet amendement si vous êtes cohérents avec le vote que vous venez de faire.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est refusé à l'unanimité (54 non).

La présidente. Finalement, par souci de cohérence, je vous fais voter la suppression de l'article 3, comme demandé dans l'amendement de M. Genecand et consorts.

Mis aux voix, la suppression de l'article 3 est acceptée sans opposition (52 oui et 1 abstention).

Proposition: modification des limites de zones à l'avenue Trembley

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée par la commission et le plénum est acceptée sans opposition (52 oui et 1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève, Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts) à l'avenue Trembley.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif d'initier une procédure de modification des limites de zones sur la parcelle N° 2632 et un projet de plan localisé de quartier portant sur les parcelles N^{os} 4915 à 4922.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

9.a) Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 mars 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 700 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement de divers matériels de viabilité hivernale (PR-877 A)¹.

Rapport de M^{me} Natacha Buffet.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du 19 avril 2011. La commission l'a étudiée lors de sa séance du 15 septembre 2011.

Tous nos remerciements vont à M. Christophe Vuilleumier pour la clarté et la qualité de ses notes de séance.

Séance du 15 septembre 2011

Audition de M. Pierre Maudet, maire, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet est accompagné de MM. Pierre Liaudat et Francis Demierre, respectivement chef de Voirie – Ville propre et responsable de l'acquisition des véhicules municipaux.

M. Liaudat prend la parole et déclare que la présente proposition vise à renouveler et améliorer le matériel de viabilité hivernale et à l'adapter aux nouvelles technologies. Ainsi, même si les silos à sel sont passés d'une capacité de 300 tonnes à 500 tonnes et qu'un nouveau système d'alarme a été mis en place, le matériel devient vétuste et ne répond plus aux normes légales en la matière. A côté de cela, il y a d'autres problèmes, car les pièces de rechange pour les machines actuelles ne se trouvent plus, il est difficile de savoir comment doser le sel, les nuisances sonores générées par les véhicules et leur consommation d'énergie sont importantes, et les nouveaux aménagements urbains représentent de grosses difficultés pour le passage des lames à neige.

M. Demierre précise que ces lames sont en effet trop grandes pour s'adapter correctement aux nouveaux aménagements. Il faudrait donc opter pour des lames rétractables, qui ont pour avantage de s'adapter à la largeur de la chaussée.

¹ «Mémorial 168^e année»: Proposition, 6441.

Proposition: matériels de viabilité hivernale

Motion: copeaux de bois à la place du sel en hiver

M. Liaudat souligne aussi que toutes les nouvelles lames ont une taille standard, ce qui permet de les transférer sans problème d'un véhicule à l'autre, ce qui n'est pas possible avec les lames actuelles. Ce matériel standardisé permettra, en outre, de faciliter la formation du personnel.

Il précise ensuite que la Ville fera, comme c'est déjà l'usage, appel à des privés pour garantir un bon roulement des chauffeurs de camions en cas de fortes neiges, car les chauffeurs supplémentaires du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire et du Service des espaces verts ne suffisent pas dans ce genre de cas.

Un commissaire rebondit sur la question et souhaite savoir de quelle manière la Ville travaille avec les entreprises privées et si elle adaptera les camions privés avec le nouveau matériel, alors qu'un autre commissaire se renseigne sur la manière dont cet équipement des camions privés serait pris en charge par la Ville de Genève.

M. Maudet répond que la Ville a des contrats avec des entreprises privées qui disposent elles-mêmes de camions et de chauffeurs qui, dans l'impossibilité de livrer des chantiers en cas de fortes neiges, viennent en soutien à la Ville pour déneiger la chaussée.

M. Liaudat confirme, quant à lui, que les camions privés seront bel et bien équipés du nouveau matériel, que ce point est compris dans le budget et que c'est l'usage en Suisse, car cela vaut mieux que d'être propriétaire de ces camions supplémentaires.

A la question de savoir si les épanduses seront également adaptées à tous les véhicules, M. Demierre répond par l'affirmative.

Une commissaire s'interroge sur la manière dont les autres communes assurent le déneigement de leurs routes et elle souhaite savoir s'il existe une collaboration entre les communes du canton dans ces situations.

M. Maudet répond que les petites communes ont souvent assez de moyens pour déneiger leurs routes et qu'elles s'organisent même avec les paysans de la région si nécessaire, tel que cela se fait dans le canton de Vaud. Il rappelle, néanmoins, que la Voirie cantonale ne s'occupe initialement pas du réseau routier communal.

M. Demierre souligne que les contacts avec la Voirie cantonale restent nombreux, que le matériel est similaire entre la Ville et le Canton, et que la Ville se trouve dans la chaîne d'alerte cantonale.

Une commissaire souhaiterait savoir si les modes d'épandage sont semblables que ceux de Fribourg et si le revêtement des rues de la ville est le même partout.

M. Liaudat répond que les options d'épandage seront déterminées en fonction des intempéries.

M. Maudet précise que les revêtements ne sont pas identiques partout en ville de Genève, mais qu'ils tendent tous à devenir plus résistants.

Un commissaire se demande si l'installation de buses qui giclent du sel, telles qu'on en trouve sur l'autoroute, pourrait être envisagée par la Ville.

M. Liaudat répond que c'est possible dans la mesure où la Ville de Genève est attentive aux nouvelles technologies en la matière.

Puisqu'il n'y a plus de questions sur le matériel de viabilité hivernale, la présidente passe au vote de la proposition PR-877. Mise aux voix, celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui (2 Ve, 2 S, 1 UDC, 3 LR, 2 MCG, 2 EàG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

9.b) Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 20 janvier 2010 de M^{mes} Alexandra Rys, Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Sandra Golay, Sarah Klopmann, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Pascal Rubeli et Pierre Rumo, renvoyée en commission le 19 avril 2011, intitulée: «Pour des copeaux de bois à la place du sel en hiver» (M-898 A)¹.

Rapport de M^{me} Natacha Buffet.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 19 avril 2011. Elle a été traitée par la commission lors de ses séances des 1^{er} et 15 septembre 2011.

Tous nos remerciements vont à M. Christophe Vuilleumier pour la clarté et la qualité de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la population s'attend à pouvoir circuler en plein hiver, même en cas de chutes de neige;

¹ «Mémorial 168^e année»: Développée, 6446.

Proposition: matériels de viabilité hivernale

Motion: copeaux de bois à la place du sel en hiver

- que, pour répondre à cette attente, la Voirie doit utiliser de grandes quantités de sel;
- que celui-ci est particulièrement nocif pour l'environnement;
- que le gravier est une alternative peu efficace;
- qu'il existe désormais d'autres matériaux à l'efficacité prouvée, en particulier les copeaux de bois antidérapants brevetés par la Ville de La Chaux-de-Fonds, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier la possibilité de remplacer le sel de dégivrage par des solutions alternatives telles que des copeaux de bois dès l'hiver 2010-2011;
- de présenter au Conseil municipal le résultat de cette étude, notamment sous les angles économiques et environnementaux;
- de présenter un plan neige actualisé au Conseil municipal.

Séance du 1^{er} septembre 2011

Audition de M^{me} Alexandra Rys, motionnaire

M^{me} Rys vient présenter à la commission la motion ainsi que les raisons pour lesquelles celle-ci a été déposée par elle et ses collègues. Elle précise, en ouverture, que cette idée a été inspirée des pratiques en la matière des communes de La Chaux-de-Fonds et de Grandson qui utilisent déjà des copeaux de bois en remplacement du sel sur leurs routes. Elle précise aussi que c'est une société vaudoise qui produit ces copeaux de bois imprégnés de magnésium ou de chlorure de sodium et elle souligne rapidement le fait qu'il faut être conscient du fait qu'ils doivent être balayés une fois la neige passée.

Une commissaire s'interroge alors sur l'impact environnemental de ce produit, sur les infiltrations en particulier, et sur le fait de savoir si des documents sont disponibles afin de se faire une meilleure idée de la question.

M^{me} Rys précise qu'il vaudrait mieux contacter la société précitée afin d'obtenir toutes les informations à ce sujet, que les documents souhaités ne sont pas à disposition, mais que la Voirie serait sans doute très à même de répondre à ces questions, même si elle a toutefois déjà eu le sentiment qu'elle n'était pas favorable à l'utilisation de ces copeaux de bois.

Un commissaire s'interroge sur le fait de savoir si ces copeaux sont placés à la fois sur la chaussée et sur les trottoirs, et sur l'impact qu'ils ont sur les deux-roues.

M^{me} Rys répond que les copeaux sont effectivement dispersés aussi bien sur la chaussée que sur les trottoirs, mais qu'elle ignore l'impact de ces derniers sur les deux-roues.

Une commissaire déclare avoir encore de nombreuses questions techniques sur ce sujet et se réjouit des auditions qui seront sans doute effectuées par la commission afin de pouvoir toutes les poser. Elle revient sur l'origine de cette proposition et demande quels sont les échos des communes de La Chaux-de-Fonds et de Grandson sur l'utilisation des copeaux de bois.

M^{me} Rys souligne que l'origine de cette idée tient à l'impéritie de ses concitoyens qui ne se préparent plus aussi bien qu'avant aux possibles chutes de neige en hiver et qui exigent, de ce fait, toujours plus de salage sur les routes et les trottoirs. Néanmoins, consciente du fait qu'il reste nécessaire de saler pour les personnes les plus fragiles, telles que les personnes âgées, elle précise qu'il faut trouver une solution pour ne plus utiliser autant de sel. En outre, les communes de La Chaux-de-Fonds et de Grandson semblent satisfaites de l'utilisation des copeaux de bois.

Une commissaire questionne la motionnaire sur le nom de l'entreprise qui propose des copeaux de bois, sur le fait de savoir si d'autres communes que celles déjà mentionnées utilisent cette même technique, cherche à savoir si le but de la motion est de remplacer complètement le sel et souligne le fait que cette motion demande de facto une réactualisation du «plan neige».

M^{me} Rys précise que l'entreprise se nomme CGAP, qu'elle ne sait pas si d'autres communes utilisent déjà des copeaux de bois, qu'elle ne pense pas que le sel puisse être totalement remplacé par les copeaux de bois, mais qu'il faut toutefois chercher à en modérer son usage. Pour ce qui est du «plan neige», elle croit savoir qu'il a déjà été réactualisé l'hiver dernier.

Un commissaire souligne l'importance du sujet au vu des grandes quantités de sel versées sur les routes chaque hiver et qu'il serait donc bon de parvenir à le remplacer entièrement par un produit tel que le sucre. Il ajoute, à ce sujet, que l'Office fédéral des routes teste actuellement cette solution, mais que les résultats de cette étude ne sont pas encore connus. Enfin, il met en avant le fait que les copeaux de bois, aussi bien que le sucre, peuvent être produits localement, mais que les difficultés liées à l'utilisation de ces derniers résideront principalement dans le coût et dans les mentalités. Un autre commissaire abonde dans ce sens et recevra les documents à ce sujet de la part du commissaire qui fait mention de la possibilité d'utiliser du sucre plutôt que du sel.

Un commissaire retient le fait que la Voirie semble opposée à l'utilisation des copeaux de bois et il soulève la question du stockage des copeaux, qui semble plus complexe que pour le sel, en raison de la densité du produit.

M^{me} Rys précise que l'avis de la Voirie n'est, à ce stade, pas connu par elle et que la question du stockage n'est pas d'importance puisqu'il s'agit, à proprement parler, davantage de sciure que de copeaux de bois.

Proposition: matériels de viabilité hivernale

Motion: copeaux de bois à la place du sel en hiver

Un commissaire souhaite savoir si les motionnaires ont imaginé quelque chose contre l'impéritie des citoyens, ce à quoi M^{me} Rys rétorque que, même si l'on peut douter du bien-fondé de certaines pratiques lors de fortes neiges, elles ne sont pas interdites.

La présidente précise qu'il s'agit là du «plan neige» et elle aimerait savoir si des leçons ont été tirées de l'hiver dernier.

Pour réponse, M^{me} Rys précise que le «plan neige» laissait encore à désirer au moment de la rédaction de la motion, mais qu'il semble s'être clarifié depuis.

La présidente émet donc le souhait d'avoir le «plan neige» actualisé.

Un commissaire déclare que le sujet est effectivement intéressant et il explique s'être lui-même, dans le cadre d'une étude de l'Université, penché sur la question. Le Canada et les ponts et chaussées en France se sont aussi sérieusement penchés sur la question et il en ressort toujours que les impacts du salage sur la faune et la flore ne sont pas importants. Il se propose de fournir les coordonnées de l'institut qui a mené cette étude à Genève, et il conclut par le fait qu'il comprend la position de la Voirie, même s'il pense que les copeaux de bois pourraient être utilisés dans quelques rues.

Une commissaire abonde dans le sens de ce qui a été dit, mais elle souligne l'importance de connaître la réelle empreinte écologique des différentes mesures de déneigement, même s'il est clair que l'enneigement à Genève et à La Chaux-de-Fonds n'est pas comparable. De plus, elle rappelle que la commission Agenda 21 a été supprimée et qu'il serait intéressant de connaître tout de même quels sont les objectifs dans ce domaine. Pour ce faire, elle juge judicieux d'auditionner la Voirie, le magistrat, éventuellement l'Office fédéral des routes et le CPAG, et que la présence d'un représentant de l'Agenda 21 serait souhaitable.

Une commissaire rappelle l'impact négatif du sel sur les véhicules et souhaiterait connaître le prix des copeaux de bois. Pour ce faire, elle souhaite les mêmes auditions que sa préopinante.

Un commissaire se déclare sceptique sur l'utilisation des copeaux de bois qui sont certainement plus utiles dans des régions plus enneigées que Genève. Même si la population est toujours prise au dépourvu lors de chutes de neige, il souhaite axer sur la préparation des citoyens à ces dernières, et particulièrement sur la responsabilité des commerçants, auxquels il se demande s'il est possible d'imposer des mesures plus ou moins contraignantes. Sur ce même point, une commissaire déclare qu'il faudrait rappeler aux commerçants leur devoir. Les régies devraient être approchées aussi et la Ville devrait chercher un dialogue avec ces acteurs, plutôt qu'être contraignante envers eux. Un autre commissaire rappelle qu'une recommandation pourrait évoquer la loi qui demande aux commerçants de garan-

tir l'entretien du trottoir situé devant leur arcade, mais il juge que la difficulté se situe dans le contrôle que cela soit bien effectué. Un autre commissaire estime que l'information aux régies pourrait être faite par le bais du «plan neige».

Un commissaire ne comprend pas la motivation des motionnaires et ne sait plus si le problème principal se situe au niveau du comportement de la population ou s'il se rapporte à l'utilisation du sel.

La présidente précise que la commission peut proposer d'autres invites et qu'il serait par exemple possible, via la Gérance immobilière municipale, de mettre sur pied une recommandation pour que les concierges déneigent devant leur immeuble.

Une commissaire s'interroge sur les différents types de revêtements des routes, afin de savoir si certains exigent plus de salage que d'autres, et il souhaiterait une carte de ces derniers, ce qui pourrait constituer une bonne piste de réflexion pour réaliser des économies.

La présidente demandera à M. Pagani de fournir des explications sur cette question.

La présidente passe alors au vote de l'audition de Voirie – Ville propre: elle est acceptée par 9 oui (2 Ve, 2 S, 3 LR, 1 EàG, 1 MCG) et 1 abstention (UDC).

Séance du 15 septembre 2011

Audition de M. Pierre Maudet, maire, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet présente MM. Liaudat et Demierre, respectivement chef de Voirie – Ville propre et responsable de l'acquisition des véhicules pour la Ville. Il évoque alors la question des copeaux de bois en remplacement du sel pour le déneigement des routes et rappelle qu'une réponse à la question écrite QE-319, du 17 février 2010, de M^{mes} Salika Wenger et Maria Pérez, intitulée: «Option pour déneiger les rues», a été donnée il y a quelques mois. Cette dernière se trouve en annexe du présent rapport.

M. Liaudat précise qu'il existe trois nouvelles méthodes de déneigement:

- les copeaux de bois, plutôt destinés aux zones piétonnes et à utiliser de préférence enduits de sel, mais qui ne représentent pas une solution adaptée à Genève, car ils présentent les mêmes inconvénients que le gravier, que bon nombre des machines actuelles devraient être changées pour les utiliser, et que même certaines stations de montagnes se montrent sceptiques quant à leur utilisation;

Proposition: matériels de viabilité hivernale

Motion: copeaux de bois à la place du sel en hiver

- la mélasse additionnée d'une solution saline, qui est actuellement testée sur certaines autoroutes suisses et qui présente comme inconvénients, à ce jour, d'être très chère car toujours à l'étude et soumise à de fortes taxes douanières, en provenance des Etats-Unis, de produire beaucoup de mousse et, enfin, de ne pas être encore légalisée;
- une nouvelle méthode d'épandage qui a fait l'objet d'un exercice pilote à Fribourg.

Au sujet de cette troisième méthode, M. Demierre remarque que la saumure qui y est utilisée est constituée de 270 kilos de sel pour 1000 litres d'eau, et qu'elle a un usage préventif. L'avantage de cette méthode est donc d'utiliser moins de sel, de produire un effet immédiat, et le fait qu'un même appareil, muni d'une sonde qui indiquera l'option à prendre, permettra tous les différents types d'épandage. L'utilisation du sel sera donc améliorée, notamment grâce à son humidification.

Un commissaire souligne le fait que le principal problème semble se situer au niveau du stockage du sel.

M. Maudet répond que le Conseil municipal a voté en faveur de silos en bois de plus grande contenance lors de la précédente législature. Ils sont en fonction depuis la fin de novembre 2010; la Ville possède donc désormais 500 tonnes de sel en réserve. Le seul problème qui peut survenir se situe en amont et concerne les difficultés qui peuvent se produire en matière d'approvisionnement.

M. Liaudat signale toutefois que les contacts avec les salines du Rhin sont excellents et que chacun collabore pour diminuer la consommation de sel et augmenter les capacités de stockage.

Un commissaire souhaite savoir à combien se monte le stock dans la continuité, étant donné qu'une grosse intervention nécessite d'un coup de fortes quantités de sel.

M. Liaudat lui répond qu'il est en principe suffisant et que Genève est désormais, grâce à ses nouveaux silos, à l'abri d'une pénurie. Il précise, à ce sujet, qu'il y a encore des réserves de sel dans les dépôts.

Un commissaire revient sur la question de l'utilisation du sucre dont l'usage favoriserait l'agriculture locale.

M. Maudet dit qu'il faut attendre, à ce sujet, le résultat des tests menés par la Confédération, mais qu'il est certain que le projet présenté aujourd'hui répond aux exigences de ces vingt-cinq dernières années.

Pour ce qui est de la mélasse, un commissaire déplore le fait qu'elle soit importée de si loin, et une autre s'interroge sur sa compatibilité avec les machines à venir.

M. Liaudat répond que, si cette solution de mélasse devait être retenue un jour, elle ne nécessiterait que des modifications mineures sur les machines.

Un commissaire souhaite connaître le tonnage global pour un hiver rigoureux et les effets de l'interaction du sel avec les voies de tram.

M. Liaudat répond qu'il est de 1200 tonnes et M. Demierre indique que les TPG disposent de machines de nettoyage pour éviter la corrosion des rails.

Un commissaire rappelle qu'il reste la question de la responsabilité des concierges et des commerçants lors du déneigement des parcelles qui se trouvent devant leurs arcades et bâtiments, et il pense qu'il serait bon que M. Maudet adresse un courrier à ces personnes pour leur rappeler leur devoir. Certains estiment que ce message doit être transmis par M^{me} Salerno, pour la Gérance immobilière municipale, mais la commission se met finalement d'accord pour que ce rappel se fasse par l'intermédiaire de M. Maudet.

La commission fait, pour conclure sur ce sujet, deux recommandations. La première vise à rappeler, par un courrier adressé avant l'hiver aux commerçants et aux concierges, leurs responsabilités quant au déblaiement de la neige devant chez eux. La deuxième vise à ce que les agents de la police municipale, dans le cadre de leurs fonctions d'îlotage, rappellent les commerçants à leurs devoirs en ce qui concerne le déblaiement de la neige sur le trottoir situé devant leur arcade.

La présidente passe alors au vote de la motion M-898. Elle est rejetée à l'unanimité, soit par 12 non (2 Ve, 2 S, 1 UDC, 3 LR, 2 MCG, 2 EàG).

Annexe: réponse à la question écrite QE-319

Ville de Genève
Conseil municipal**QE-319****Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 février 2010 de M^{mes} Salika Wenger et Maria Pérez: «Option pour déneiger les rues».***TEXTE DE LA QUESTION*

La Voirie a-t-elle étudié l'option des copeaux de bois ou celle de sucre, en remplacement du sel à répandre sur la voie publique en cas de chutes de neige?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors de cet hiver 2009-2010 particulièrement rigoureux, où de longues périodes de froid se sont succédé avec des chutes de neige abondantes, le sel disponible s'est raréfié dans toute l'Europe. Le service Voirie – Ville propre s'est enquis de solutions de remplacement à ce fondant chimique, en particulier les copeaux de bois et le sucre.

Les copeaux de bois conviennent très bien pour sécuriser les zones piétonnes, le cas échéant pour le traitement de chaussées à faible circulation et exclusivement utilisées par des véhicules légers (entrées de garages, zones résidentielles, etc.). En revanche, ce produit n'est pas adapté aux voies de circulation. Leur fonctionnement est simple: imprégnés de sel, les copeaux font fondre la glace et s'incruster dans le verglas ou la neige tassée, offrant ainsi une excellente stabilité et une bonne adhérence aux piétons.

Pour leur fabrication, le bois est récupéré dans les scieries. Les copeaux sont faiblement corrosifs et reconnus comme plus écologiques que le gravier. Leur coût reste toutefois significativement plus élevé que les produits standards utilisés pour l'entretien hivernal des cheminements piétonniers, à savoir le fondant routier et le gravillon minéral.

Les copeaux de bois conviennent particulièrement aux régions où les hivers sont marqués et où la neige demeure sur le sol pendant des durées prolongées. La Chaux-de-Fonds, par exemple, répand des copeaux sur les trottoirs depuis deux hivers.

En ce qui concerne notre ville, la neige persiste rarement plus de quelques heures, voire quelques jours. Les copeaux de bois représenteraient alors le même danger que le gravier pour les piétons, les cyclistes, les deux-roues motorisées et les automobilistes, en roulant et glissant sous les pieds des passants et sous les roues des véhicules. Dès lors, il s'avérerait nécessaire, comme pour un épandage de gravier, de les ramasser pour sécuriser les chaussées et les trottoirs après le

déblaiement ou la fonte de la neige. Persisterait toujours le problème d'obstruction des canalisations d'évacuation des eaux.

Sur le plan technique, tous les véhicules actuels employés par la Voirie – Ville propre ne seraient pas adaptés à l'épandage de ce produit et devraient subir quelques transformations.

Quant à l'utilisation du sucre comme fondant chimique, un essai est réalisé cet hiver sur l'autoroute A6, près de Spiez, sous la responsabilité de l'Office fédéral des routes (OFROU). La méthode propose l'adjonction d'une quantité minimale de sucre dans une solution aqueuse salée (20 kg de sucre par tonne de sel et eau), visqueuse et brunâtre, qui reste efficace jusqu'à -35 degrés. Avec la meilleure adhérence de ce mélange sur le bitume, une plus grande longévité de son effet semble être obtenue. Sur le plan écologique, le sucre est moins corrosif que le sel et limite les surcharges de chlorure de sodium déversé dans l'environnement.

Les conclusions de ces essais devraient être communiquées dans le courant de cet automne par l'OFROU. Le service Voirie – Ville propre suit ce dossier de près en restant particulièrement attentif aux conditions d'utilisation, au coût de ce mélange qui serait cinq à dix fois supérieur au sel, aux infrastructures et aux équipements à acquérir qui seraient nécessaires à la fabrication de cette solution aqueuse et, finalement, à l'acquisition d'engins pour son épandage sur les voiries.

En l'état, et pour toutes les raisons évoquées, le sel, s'il est utilisé à bon escient, demeure la solution la plus appropriée aux conditions climatiques de notre ville. Ce fondant chimique est le plus adapté à un épandage régulier sur la chaussée et le produit le moins nocif pour l'environnement.

En complément, le remplacement des silos à sel vétustes d'une capacité de 300 tonnes est prévu cette année. Les 500 tonnes de capacité des futurs silos permettront de faire face à quatre ou cinq grosses interventions contre deux à trois actuellement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

Le 17 mars 2010.

Proposition: matériels de viabilité hivernale
Motion: copeaux de bois à la place du sel en hiver

La présidente. La discussion sur ces deux points est liée.

M^{me} Natacha Buffet, rapporteuse (LR). Madame la présidente, est-ce que je peux traiter les deux objets d'un coup?

La présidente. Oui, vous parlez en tant que rapporteuse. Vous signalerez donc quand vous passerez au deuxième objet!

M^{me} Natacha Buffet. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, concernant la proposition PR-877, je tenais simplement à saluer le travail qu'a effectué la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, puisque, d'une voix commune, nous avons décidé d'accepter le renouvellement du matériel de viabilité hivernale. En effet, ce matériel était vétuste; il ne correspondait plus aux nouvelles exigences légales concernant les nuisances sonores; il rencontrait des difficultés au niveau des nouveaux aménagements urbains, et puis il était plus facile, évidemment, de standardiser tout le matériel hivernal afin de faciliter à la fois la formation du personnel et le passage des lames qui servent à déblayer la neige ou celui des épanduses, d'un camion à un autre. C'est pourquoi je vous propose d'aller dans le sens de la commission et d'accepter cette proposition.

En ce qui concerne la motion M-898 sur l'utilisation possible des copeaux de bois, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est arrivée unanimement à la conclusion que ces copeaux de bois ne correspondaient pas à un besoin en ville de Genève, où la neige n'est pas aussi fréquente ni aussi abondante que dans d'autres endroits où ces copeaux sont utilisés. En outre, ils présentent un certain nombre de désavantages, à savoir qu'il faut ensuite les débarrasser, qu'il faut nettoyer la rue et que cela risque, parfois, d'encombrer les canalisations, ce que nous ne cherchons pas à faire. Par ailleurs, ils peuvent aussi poser le même genre de problèmes que ceux rencontrés par les deux-roues ou les voitures lorsqu'on utilise des graviers.

Enfin, j'aimerais peut-être rassurer les personnes qui se posent encore des questions sur l'utilisation du sel. Le nouveau matériel de viabilité hivernale, si vous l'acceptez, sera capable de mieux cerner les besoins d'épandage du sel, ce qui nous permettra d'en limiter l'utilisation.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération PR-877 est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (53 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 700 000 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition de divers matériels de viabilité hivernale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 700 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion M-898 sont mises aux voix; elles sont acceptées par 50 oui contre 1 non (3 abstentions).

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 (D-39 A)¹.

Rapport général de M. Christian Zaugg.

La commission des finances, sous l'autorité de son président avisé, M. Robert Pattaroni, s'est réunie à cinq reprises afin d'examiner le 6^e plan financier d'investissement (PFI). Elle a auditionné M^{me} Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de quelques collaborateurs-trices, M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, entouré de ses codirecteurs, ainsi que M^{me} Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale.

Le rapporteur tient ici à remercier chaleureusement M^{me} Sandrine Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la qualité de ses notes de séances qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

Séance du 2 septembre 2010

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M. Jacques Moret, directeur du département Autorités, et de quelques directeurs-trices et chef-fe-s de service

Le président aimerait savoir en quoi le département Autorités est concerné par le PFI.

M. Moret lui répond qu'il s'agit, pour l'essentiel, de la rénovation de la villa La Grange.

Un commissaire rappelle qu'il est question ici d'un immeuble classé et demande si le Canton et la Confédération participeront aux frais, même si la Ville, principalement concernée, est à même de soutenir cette rénovation.

M^{me} Salerno parlera de cette question à M. Pagani.

Une conseillère souhaiterait savoir pourquoi la rénovation de la villa La Grange a été reléguée dans la partie relative aux projets non planifiés. Elle relève qu'une plaquette a été éditée sur ce bâtiment et elle ne comprend pas la raison pour laquelle on a abandonné la rénovation des salons. Elle souligne que

¹ Rapport, 307. Débat reporté, 361.

M^{me} Salerno avait l'intention d'y organiser des mariages et ne voit donc pas pourquoi ce projet reste en rade.

M^{me} Salerno entend bien ces arguments, mais relève que l'ordre des investissements varie beaucoup et qu'il ne faut pas prendre la classification des objets qui figurent dans le PFI à la lettre. Elle propose à la commission d'en parler à M. Pagani afin de lui demander de quelle manière les projets sont planifiés et de quelle façon le Conseil municipal peut réorienter la planification prévue dans le PFI.

La commission en prend acte.

Séance du 6 octobre 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice, ainsi que de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur. M. Alexandre Wisard, président de la commission des travaux et des constructions, est également présent

M. Pagani indique que le PFI est un instrument évolutif et qu'au vu des propositions déposées le montant dévolu aux investissements sera dépassé. Il souligne également que ces crédits s'inscrivent dans un mouvement anticyclique qui a pour but de relancer l'économie genevoise. Il espère que la nouvelle présentation didactique de ce document assortie de tableaux, de diagrammes et de graphiques sied au Conseil municipal.

M. Wisard souligne que la commission des travaux et des constructions a été très sensible à la volonté du Conseil administratif de mettre un accent marqué sur la construction de logements. Il relève que la présentation du PFI s'est en effet beaucoup améliorée et reconnaît que les tableaux et graphiques colorés en améliorent la lecture. Il regrette toutefois que le réaménagement de la place Neuve, qu'il considère comme un projet important, ne figure pas dans les projets actifs du département.

Page 43

Une conseillère demande si l'on pourrait activer le projet d'écopôle.

M. Pagani lui indique qu'un appel d'offres a été lancé et que le Bureau Manzoni a été désigné afin de réaliser un projet de faisabilité. Il y a là un fort potentiel à bâtir et il convient d'examiner s'il est possible de doubler la capacité d'accueil du site. Il ajoute que ce projet qu'il partage avec M^{me} Salerno lui tient particulièrement à cœur et qu'il reviendra le plus rapidement possible devant le Conseil municipal avec une proposition de crédit.

Page 73

Une conseillère observe que le projet du 10, rue Royaume, qui fait l'objet d'une proposition, se retrouve à la page 114 du PFI dans les projets non planifiés.

M. Macherel relève qu'il faut distinguer le crédit d'étude, qui est en cours, du crédit de réalisation qui se trouve encore dans les projets non planifiés.

Page 80

Une commissaire s'inquiète de l'état pitoyable de la salle du Faubourg et souhaiterait que l'étude de sa rénovation soit accélérée.

M. Pagani en prend bonne note.

Page 92

Un commissaire aimerait savoir pourquoi certains cadres apparaissent parfois.

M. Pagani souligne que ces cadres marquent un programme qui regroupe plusieurs projets.

Un conseiller souhaiterait qu'on lui explique le lien existant entre le trottoir de l'avenue d'Aire, la piste cyclable bidirectionnelle du pont du Mont-Blanc et l'entretien et la rénovation du domaine public à la rue du Tir.

M. Macherel lui explique que ces trois objets appartiennent au même programme d'amélioration de la qualité de la vie.

Le président demande à quel moment un projet entre dans les projets actifs.

M. Macherel lui répond que l'on cherche à ne pas trop charger les projets actifs afin de s'en tenir à l'enveloppe inscrite au PFI. Il ajoute cependant que chaque année un certain nombre de projets sont réalisés et sortent donc ainsi des tableaux, ce qui permet d'en réinscrire de nouveaux.

Le président souligne que cela ne donne pas un véritable ordre des priorités.

M. Pagani précise que ces priorités sont définies par le Conseil administratif. Il rappelle, à cet égard, qu'il y a trois ans l'accent avait été mis sur l'entretien des bâtiments publics et en particulier des musées.

Un commissaire rappelle que, à ce moment-là, le Conseil municipal avait demandé que le projet du pont du Mont-Blanc et de la passerelle en encorbellement défendue par – une fois n'est pas coutume – le TCS et les Verts soit réalisé. Il a le très net sentiment que ce projet a subi un coup de frein, alors même que la Confédération le soutient dans le cadre du projet d'agglomération. Il ajoute,

nonobstant, que, si l'on veut toucher la subvention fédérale, il est impératif de commencer les travaux avant 2014. Il demande donc des explications, à cet égard, au Conseil administratif.

M. Pagani se réjouit de constater que la commission ait bien compris à quoi servait le PFI. Il précise qu'un projet va être déposé sous peu en vue d'installer une piste cyclable provisoire sur le pont du Mont-Blanc et précise qu'il entend l'inscrire dans les projets actifs du prochain PFI.

Ledit commissaire insiste et demande quand aura lieu le dépôt du crédit y relatif.

M. Pagani ne peut le lui indiquer précisément, mais il s'engage à l'inscrire au prochain PFI.

Le même commissaire s'étonne tout de même de l'idée de présenter un projet provisoire en lieu et place du projet définitif.

M. Pagani lui précise que des problèmes concernant l'accroche et le raccordement de la passerelle persistent et que c'est la raison pour laquelle une étude doit être préalablement réalisée. Il ajoute que la mise en place d'une piste cyclable provisoire a pour but de répondre rapidement à la requête des usagers et qu'elle s'inscrit dans la réalisation d'un U cyclable tout autour de la rade.

Page 93

Un commissaire remarque que la lutte contre le bruit est l'une des priorités du Conseil administratif.

M. Pagani relève que l'utilisation de revêtements phonoabsorbants constitue une véritable révolution technologique. Il précise que ce revêtement absorbe en grande partie le bruit du frottement des roues sur l'asphalte à partir d'une vitesse de 50 km/h. Il ajoute que ce matériau est garanti durant sept ans et qu'il représente un coût supplémentaire de 6 francs au mètre carré. Il cite, pour illustrer son propos, la rue de la Roseraie qui vient d'être asphaltée.

Page 105

Une conseillère revient sur les projets d'ateliers de la rue François-Grast, qui sont passés des projets planifiés aux nouveaux projets actifs. Elle rappelle que la motion votée par le Conseil municipal demandait de ressortir ce projet qui avait été devisé à environ 4 millions afin de le réévaluer à la baisse. Or elle constate qu'un concours a été lancé.

M. Pagani souligne que l'on a changé de programme afin d'évaluer la possibilité d'y construire également des logements. Il conclut en remarquant que les

concours permettent de mettre en évidence des projets intéressants en tirant parti de la qualité du site et du bâti existant. C'est donc pour cette raison qu'il précise ici la mise au concours du projet.

M^{me} Charollais précise que le dépôt de la proposition aura lieu en 2011.

Page 126

Un conseiller indique à la commission qu'une pétition demandant que la place de la Synagogue devienne piétonne a été déposée devant le Conseil municipal. Or il relève que cet objet fait partie des projets non planifiés. Il demande par conséquent au Conseil administratif de s'en expliquer.

M. Pagani lui rétorque que son département a reçu les propriétaires des bâtiments avoisinants, il y a trois ans, afin de discuter de leur projet. Il tient à préciser que des accords ont été passés entre M. Cramer et le TCS qui stipulent que les choses doivent rester en l'état tant que les travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex auront cours. Il relève qu'il est tenu, en la matière, de se conformer aux desiderata de la Direction générale de la mobilité.

Page 127

Une conseillère aimerait savoir ce qu'il en est de la rénovation des salons du Palais Eynard, qui se trouve encore dans les tableaux relatifs aux projets non planifiés bien qu'une plaquette ait été éditée pour vanter son très grand intérêt patrimonial.

M. Pagani se renseignera à ce sujet.

Une commissaire entend le remercier au sujet de l'activation de la rénovation du 8, rue Lissignol ainsi que pour les ateliers d'artistes de la rue François-Grast. Elle en profite pour lui demander s'il est vrai qu'un concours sera lancé afin d'y construire des logements et des ateliers.

M. Pagani lui répond par l'affirmative.

Séance du 20 octobre 2010

Le président rappelle que le PFI a été renvoyé à neuf commissions et qu'il est possible de faire des recommandations. Il ajoute que la commission des travaux et des constructions a déjà rendu son travail et il espère que l'appel qu'il a lancé en vue de la reddition des rapports sera entendu de manière à pouvoir prendre position là-dessus à mi-décembre. Il pose la question de savoir si la commission souhaite procéder à d'autres auditions.

Une commissaire propose alors d'entendre encore M^{me} Salerno afin de connaître le point de vue du département des finances et du logement sur le PFI en particulier en matière de logement.

La commission accepte cette proposition à l'unanimité.

Séance du 25 janvier 2011

Audition de M^{me} Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale (GIM)

Le président indique que M^{me} Salerno est représentée par M^{me} Bietenhader Deferne qui, en tant que cheffe de la GIM, connaît très bien le dossier du logement.

M^{me} Bietenhader Deferne déclare d'entrée que le problème le plus important réside dans le retard dans la mise à niveau de certains bâtiments et que certains d'entre eux se trouvent dans un état de dégradation assez préoccupant. Elle poursuit en relevant que le problème essentiel porte sur le relogement des locataires pendant les travaux. Elle rappelle que la GIM gère environ 5000 logements regroupés dans 314 immeubles et explique, en prenant l'exemple de l'immeuble sis au 36, rue de la Servette (rénovation par rocade rendue possible par surélévation), que son service tente, lorsque faire se peut, de rénover un appartement après l'autre. On comprendra toutefois que cela n'est pas toujours possible et que, dans des interventions plus massives, il convient de mettre en place des solutions de remplacement. Elle estime qu'une clef pourrait passer par la location d'un immeuble privé, par exemple au 8-10 de la rue des Etuves, ou par l'affectation d'un immeuble de la Ville à cet effet.

Pour répondre à une question qui lui est posée au sujet des autres grandes régies publiques, M^{me} Bietenhader Deferne reconnaît que la CIA gère probablement mieux son parc immobilier mais ajoute qu'aucun immeuble de cette caisse ne se trouve dans l'état de certains bâtiments de la Ville de Genève.

Le président relève que la CIA dresse régulièrement un inventaire de l'état de tous ses immeubles et qu'un ordre de priorité est présenté chaque année à une commission qui planifie les travaux nécessaires à la bonne tenue du parc immobilier de la caisse.

Un commissaire rappelle que M^{me} Salerno avait proposé de construire des logements en France voisine afin de pouvoir reloger certains locataires pendant les travaux.

M^{me} Bietenhader Deferne estime qu'il s'agit là d'une bonne solution. Elle indique que, pour pouvoir rénover 10 immeubles par an, il faudrait pouvoir disposer de 60 appartements qui permettraient ainsi de reloger provisoirement les locataires pendant dix-huit mois.

Un conseiller municipal lui demande si la solution ne résiderait pas dans la création d'une fondation autonome des immeubles de la Ville de Genève.

M^{me} Bietenhader Deferne lui déclare que cela ne changerait rien en ce qui concerne ledit problème et que, pour le reste, il s'agit d'une option politique. Nonobstant, elle ne se voit pas adopter le comportement de certains propriétaires qui vident totalement un immeuble pour pouvoir entreprendre des travaux de rénovation.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a des appartements disponibles à la Protection civile.

M^{me} Bietenhader Deferne lui répond par la négative.

Page 22

Un petit débat s'engage autour du fait que seuls 15% des investissements soient dévolus au logement et 2% à l'acquisition de logements. D'aucuns rappellent, à ce propos, les trente glorieuses et la construction des cités satellites du Lignon et d'Onex.

M^{me} Bietenhader Deferne joue là son joker.

Page 62

M^{me} Bietenhader Deferne souligne que la rénovation du 8, rue Lissignol a été votée la semaine dernière.

Une commissaire constate qu'il y a davantage de projets actifs sur la rive droite que sur la rive gauche. M^{me} Bietenhader Deferne pondère cette affirmation en soulignant, à cet égard, qu'en termes d'investissements le plus important est celui des Minoteries.

Page 114

Une commissaire aimerait savoir si dans le PFI un projet de rénovation mériterait de passer devant un autre.

M^{me} Bietenhader Deferne lui rétorque que la GIM travaille en totale coordination avec le département des constructions et de l'aménagement et que les projets présentés tiennent compte de plusieurs paramètres, parmi lesquels figurent en bonne place les doléances des locataires.

La même commissaire demande si, à terme, la GIM ne pourrait pas gérer les immeubles de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en lieu et place de la régie Brolliet.

M^{me} Bietenhader Deferne relève que cette décision ne lui appartient pas, mais elle constate que cette proposition va à l'encontre de l'éventuel projet de fondation évoqué préalablement.

Examen des rapports des commissions spécialisées reçus

A. Commission de l'informatique et de la communication (CICO)

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse, déclare que la CICO ne voit pas très bien pourquoi ce PFI lui a été adressé alors même qu'elle examine de près les plans financiers biennaux qui lui sont renvoyés. Elle déclare, par voie de conséquence, que la CICO n'a aucune question à poser et donc aucune recommandation à faire en ce qui concerne le PFI.

Un commissaire souligne toutefois que le renvoi de cet objet dans les commissions spécialisées a un aspect méthodologique et didactique qui lui paraît important et que c'est la raison pour laquelle il ne partage pas le point de vue de la préopinante.

La commission des finances prend acte du rapport de M^{me} Ecuyer.

B. Commission de l'aménagement

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse, indique que le PFI a été examiné de manière très approfondie par la commission de l'aménagement qui a décidé de recommander de faire passer l'aménagement de la place Neuve de la rubrique des projets non planifiés dans celle des projets actifs. Cette proposition a été acceptée par 8 voix contre 6, le président ne votant pas.

La commission des finances en prend acte.

C. Commission du logement

La commission retient pour l'essentiel que la difficulté principale liée à toute rénovation réside dans le relogement provisoire des locataires.

Un commissaire estime, par ailleurs, que la Ville ne peut prétendre, à elle seule, résoudre le problème du logement et souhaite introduire dans la donne l'Hospice général ou les caisses de pension publiques.

Un conseiller municipal relève que la Ville n'est pas mieux lotie que les propriétaires privés et qu'elle est soumise aux mêmes contraintes juridiques et de pointer du doigt la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) qui, selon lui, ralentit tout le processus de rénovation du patrimoine immobilier.

Un commissaire souligne que M^{me} Bietenhader Deferne n'a jamais prétendu que la LDTR représentait un obstacle en matière de rénovation. Il ajoute que le problème réside dans le nombre d'immeubles vides à Genève, alors même que la crise immobilière bat son plein. Il estime, pour conclure, qu'il devrait être possible de réserver un certain nombre d'appartements à l'intérieur du parc de 5000 logements de la Ville de Genève à des fins de relogement pour des locataires devant provisoirement céder la place à la pelle et à la truelle.

Une conseillère relève que l'Etat dispose d'autres capacités, mais que le problème porte, de son côté, sur la catégorie des logements construits qui entrent davantage dans les loyers libres ou la PPE plutôt que dans celle des logements sociaux. Elle s'en inquiète et n'entend pas que l'on construise à la périphérie des logements bon marché, ce qui pourrait conduire à reproduire la situation que connaissent certaines banlieues de grandes villes de pays voisins. Elle souhaite donc que le Conseil administratif passe des accords d'une durée de deux ans avec les propriétaires des immeubles vides afin de permettre de reloger les locataires de la GIM pendant une rénovation.

Un commissaire rappelle que la situation évoquée par la préopinante s'est produite dans les années 1960 et constate que les grands projets de l'Etat (Cherpines et Communaux d'Ambilly) sont aujourd'hui bloqués. Il relève que la LDTR avantage également les propriétaires et estime que le problème réside, du côté de la promotion immobilière, dans la rareté qui fait monter les prix et, pour la gauche, dans un statu quo qui lui permet de maintenir son électorat.

Au terme de ce débat, le président constate que la commission des finances n'a pas, pour le moment en tout cas, de recommandation particulière à faire.

Séance du 1^{er} février 2011

Discussion faisant suite à l'audition de M^{me} Bietenhader Deferne et examen des rapports restés en suspens

Un commissaire s'inquiète de la situation relative à l'entretien des bâtiments, qu'il considère comme dramatique. Il est très préoccupé par la problématique du relogement des locataires pendant les travaux et par la difficulté de trouver des entreprises à même de réaliser des interventions dans les délais courts. Il plaide pour une politique de petits pas mais néanmoins volontaire. Il estime essentiel de construire une bonne centaine de logements sociaux destinés au relogement des locataires pendant des travaux de remise en conformité des immeubles de la GIM ou de la Fondation pour le logement social.

Un autre commissaire prend le contre-pied de cette position en jugeant que la construction de logements n'est pas une tâche communale et ajoute que la Ville

n'arrive ni à construire ni à entretenir son parc immobilier. Il estime, d'autre part, que le Conseil administratif devrait s'interroger sur l'opportunité de maintenir une Gérance immobilière municipale et juge qu'il devrait se centrer sur la sécurité, le sport et la culture. Nonobstant cette déclaration, ce commissaire s'étonne de ne pas voir dans le PFI un plan général d'entretien des immeubles.

Un conseiller municipal s'inquiète également de l'entretien du patrimoine immobilier de la Ville, mais exonère la GIM de toute responsabilité en la matière. Il plaide pour un plan d'action en vue de rénover le parc immobilier de la Ville afin d'être en conformité avec la loi sur l'énergie et demande au Conseil administratif de présenter une stratégie afin de sortir d'un certain défaitisme ambiant.

Un conseiller municipal revient sur certaines déclarations en relevant que de permettre à la population en état de précarité ou au chômage de se loger participe à la sécurité physique et matérielle des personnes. La politique de la Ville en matière de logement permet, selon lui, aux habitants de rester dans leur quartier, alors même que celle pratiquée par certains promoteurs immobiliers les conduit à aller vivre en périphérie, voire à déménager en France voisine.

Une commissaire stigmatise les propriétaires d'immeubles qui, en ce moment même, sont vides. Elle propose à la Ville de contacter ces propriétaires en vue de leur proposer d'affecter des appartements inoccupés au relogement des locataires pendant les travaux. Elle plaide donc pour un partenariat public/privé afin de pouvoir pratiquer une véritable politique d'entretien du parc immobilier de la GIM.

Une discussion s'engage, au sein de la commission, au terme de laquelle deux recommandations sont proposées.

La première demande au Conseil administratif d'établir une liste actualisée des immeubles de logements de la Ville de Genève selon leur degré de vétusté et les besoins de rénovation et de modernisation, avec le programme des travaux, compte tenu des exigences de l'application de la loi sur l'énergie et des normes OPAir et OPBruit.

La seconde propose au Conseil administratif de présenter un inventaire des bâtiments avec logements de la Ville de Genève selon les catégories de loyer, de façon à pouvoir connaître les populations qu'on y trouve.

Une commissaire souligne que la seconde recommandation est totalement irréalisable compte tenu de l'entrée en vigueur du nouveau règlement de la GIM.

La commission retient cette objection.

Le président met donc aux voix la première recommandation, qui est acceptée à l'unanimité.

Le président passe en revue les rapports des commissions spécialisées et observe que seules deux commissions présentent des recommandations: la commission de l'aménagement, en vue d'activer le projet d'aménagement de la place Neuve, et la commission des sports et de la jeunesse qui demande à l'unanimité le respect de l'engagement de la Ville en faveur de la construction d'une nouvelle patinoire.

Une commissaire regrette que la commission des arts et de la culture ne soit pas allée véritablement au fond des choses en ne s'arrêtant pas, notamment, sur les destinées du Palladium.

La commission des finances prend acte de ces recommandations et de cette déclaration et en termine avec cet objet.

20 janvier 2011

Rapport de la commission du logement chargée d'examiner le 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.**Rapport de M. Alpha Dramé.****Préambule**

L'objet susmentionné a été débattu pendant la séance du 11 octobre 2010 à la commission du logement, sous la présidence de M^{me} Sandra Golay. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaug, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 11 octobre 2010

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de Mmes Sophie Heurtault Malherbe, directrice de division, Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale (GIM), et de MM. Olivier-Georges Burri, directeur par intérim du département, Philippe Krebs, adjoint de direction, et Christophe Gaillard, administrateur de la GIM

La présidente commence par l'examen page par page du PFI et ouvre le tour des questions.

P. 72

Une commissaire, en page 72, aimerait savoir quelles sont véritablement les études qui préparent l'avenir afin de connaître les possibilités de construction de logements en ville de Genève. Il serait, à cet égard, intéressant de connaître le potentiel dont dispose la ville.

M^{me} Bietenhader Deferne explique qu'il ne reste en ville de Genève que des parcelles résiduelles. Il n'y a donc pas de grands projets de logement. Si l'on veut connaître le potentiel de ces périmètres, il faut s'adresser au Service de l'urbanisme. Elle ajoute qu'aujourd'hui les processus de surélévation sont abordés dans une approche plus ouverte et prospective qu'auparavant. Les surélévations constituent donc un potentiel qu'il ne convient pas de négliger.

P. 74

Une commissaire a une question, en page 74, concernant la rénovation et la surélévation du 27, rue de Lausanne. Elle sait que, au niveau de la rénovation, la

fixation des loyers reste dans le giron du social et aimerait bien savoir si la situation est semblable dans le cadre d'une surélévation. Elle constate que, dans le plan financier, les deux étages supplémentaires qui vont être construits à la rue de Lausanne n'ont pas le même statut. Comme il en va de même pour d'autres rénovations, elle demande donc quelle politique le département va adopter à ce sujet.

M^{me} Bietenhader Deferne répond qu'il ne faut pas confondre le loyer maximal après travaux prévus par le plan financier et fixé par le département cantonal compétent avec un logement social ou un loyer libre. Il s'agit de deux thématiques totalement différentes. Cela signifie qu'il peut très bien y avoir dans la surélévation des loyers maximaux prévus par le plan financier à 8000 francs par année, ce qui est le maximum admis par le département cantonal en application avec la DTA, et y appliquer ensuite le règlement sur les logements sociaux que le Conseil administratif ne met pas dans la liste des loyers libres.

P. 40

Une commissaire a une question, à la page 40, en rapport avec la salle de l'Alhambra. Elle remarque que le dossier la concernant est très épais et complexe et se demande si c'est pour cette raison que le plan est repoussé à 2014-2015.

M^{me} Salerno lui répond qu'il s'agit là d'un plan d'intention et que ce n'est pas le département qui décide. M^{me} Bietenhader Deferne ajoute qu'un élément de réponse réside dans la capacité du Service d'architecture et du Service des bâtiments d'assumer des études de cette importance, de suivre les travaux des mandataires ou encore de lancer des concours.

Un commissaire s'aperçoit, à la page 32, que la courbe du graphique pour le logement subit une forte augmentation linéaire du quatrième PFI jusqu'au sixième où l'on arrive à un pic de 240 millions de francs. Il désirerait donc avoir une explication sur cette évolution ascendante du PFI, car il s'agit là manifestement d'une volonté politique. Puis, à la page 40, il constate qu'à la rue de la Tour-de-Boël il a été voté 311 000 francs entre 2001 et 2002. Sachant que des volets sont tombés et que le risque d'accident perdure, il aimerait savoir pourquoi le projet n'est pas actif.

M^{me} Salerno lui répond que la volonté de la Ville pour l'immeuble de la Tour-de-Boël consiste en une rénovation de l'édifice dans son ensemble. Le montant n'est par conséquent pas lié aux 311 000 francs que le Conseil municipal a votés sous forme de crédit de préétude. La rénovation des bâtiments situés à la Tour-de-Boël va, elle, coûter entre 1 et 2 millions de francs. Elle ne pense pas toutefois que le crédit d'étude et le projet de rénovation globale de l'immeuble pourraient empêcher de prendre des mesures immédiates de sécurité.

M^{me} Salerno explique, d'autre part, que la réparation des volets est du ressort de l'entretien courant, ce qui n'a rien à voir avec la rénovation du bâtiment. On

sait que la rénovation doit s'effectuer pour l'ensemble du bâtiment et il faudra poser la question au service de la gérance si l'on veut connaître la date du dépôt de la demande. Quant à l'entretien courant, il n'est pas placé sous la responsabilité de la GIM, mais sous celle du Service des bâtiments. La GIM dispose d'un montant de 2000 francs par pièce pour l'entretien courant à l'intérieur des appartements, somme qui n'est pas considérable si l'on veut faire de bonnes rénovations. Tout cela pose le débat de où devraient se situer ces montants et de ses propres compétences. En effet, les locataires ne s'y retrouvent plus avec tous ces services et leur souhait est que la Ville règle leurs problèmes internes en tant que leur propriétaire.

M^{me} la maire avait déjà posé le débat en début de législature en proposant que la Ville disposât de petites enveloppes pour les locataires en ce qui concerne la remise en état des appartements.

Elle prend l'exemple d'une locataire dont la sangle du store s'était cassée et dont la situation n'avait changé qu'au bout de six mois d'attente en raison de qui-proquos administratifs. A l'heure actuelle, la Ville dispose d'une direction de service qui fait qu'elle peut assumer des réparations momentanées. Si M^{me} Salerno est réélue lors de la prochaine législature, elle reposera la question de la capacité des services gestionnaires en ce qui concerne certains travaux, car aujourd'hui le découpage n'a pas de logique pour les locataires et induit au contraire beaucoup de frustrations, puisqu'il faut écrire à plusieurs services avant d'obtenir une réponse. Elle prend aussi l'exemple de locataires des Minoteries qui ont dû attendre malheureusement plusieurs mois avant d'avoir enfin de l'eau chaude dans leur appartement.

Le commissaire demande si c'est cette problématique qui justifie l'augmentation de la courbe du graphique.

M^{me} Salerno lui répond qu'il s'agit là d'une volonté politique de rénovation du patrimoine financier, lequel, pour certains bâtiments, est vraiment en mauvais état.

Concernant la villa Freundler, une commissaire aimerait savoir s'il existe des différends entre la Ville et les locataires.

M^{me} Salerno lui répond que son département n'a pas établi de liens contractuels avec eux. La convention a fait l'objet de tensions au sein du Conseil administratif de la précédente législature. Pour obtenir une réponse à ce sujet, il faut poser la question à M. Pagani, puisque c'est son département qui va rénover la villa. Pour sa part, elle n'a pas l'impression que le projet a avancé.

Un commissaire revient sur les dires de la magistrate en ce qui concerne les problèmes qu'ont connus certains locataires avec les réparations. Prenant l'exemple des stores, il a appris que, dans toutes les régies, il y a ce que l'on

appelle les problèmes d'usure qui incombent, eux, aux locataires. En revanche, il aimerait bien savoir si, en ce qui concerne l'histoire de l'eau froide dans les appartements, les locataires ont le droit, au niveau de la GIM, de faire bloquer leur loyer afin d'activer les réparations.

M^{me} Salerno lui répond que le cadre légal s'adresse à tous les locataires, qu'ils soient à la GIM ou pas. En ce qui concerne l'eau froide, le service compétent est en l'occurrence le Service de l'énergie.

M^{me} Bietenhader Deferne ajoute que la situation des Minoteries est exemplaire, puisque les bancs sont de la compétence du Service des espaces verts, les cours de la compétence du Service du génie civil, les chaudières de la compétence du Service de l'énergie, la rénovation des bâtiments de la compétence du Service des bâtiments et la gestion des plaintes des locataires de la compétence de la GIM. La problématique des bâtiments en Ville de Genève n'appartient donc pas exclusivement au Service des bâtiments ou à la GIM.

Pour répondre à la question posée par le commissaire, le locataire peut bel et bien consigner son loyer s'il estime qu'il a de bonnes raisons de le faire, tout en respectant bien évidemment le Code des obligations.

La présidente aimerait savoir, dans l'hypothèse où la tâche des travaux internes serait à l'avenir confiée au département, si ce dernier disposait déjà d'un plan pour la gestion technique de chaque immeuble.

M^{me} Bietenhader Deferne explique que la description de la présidente est déjà sous la maîtrise actuelle du Service des bâtiments qui effectue ce travail. Ledit service possède des fiches techniques sur chaque bâtiment ainsi qu'un ordre de priorité relatif aux degrés de dégradation, qui sont évalués par les méthodes connues des architectes. Ce travail existe et s'applique donc au niveau du Service des bâtiments.

Un commissaire prend note que la rénovation se fait uniquement sous la responsabilité du Service des bâtiments. Il espère que ledit service prend quand même contact avec la GIM avant de débiter des rénovations.

M^{me} Bietenhader Deferne lui répond que la collaboration s'est depuis nettement renforcée. Auparavant, cette coopération s'effectuait au travers de séances ponctuelles tous les deux mois environ. Il faut savoir que, pour chaque immeuble, il y a un répondant à la GIM et un interlocuteur au Service des bâtiments. Cet état de chose facilite la collaboration et, ces derniers temps, elle a été renforcée en ce qui concerne l'information donnée aux locataires et leur relogement en cas de travaux.

Un commissaire entend bien qu'il y a, par immeuble, un répondant à la GIM et un répondant au Service des bâtiments. Il se demande alors si dans une régie classique ce procédé existe de la même manière.

M^{me} Bietenhader Deferne trouve la question intéressante, d'autant plus que la GIM vient d'engager une gérante provenant d'une régie privée. Dans les régies privées, les organisations sont très différentes. Il existe des régies dans lesquelles le gérant s'occupe du bâtiment dans tous ses aspects administratifs ou de travaux et il en existe d'autres dans lesquelles il y a un service de location et un service technique. Il n'y a donc pas de règles absolues en la matière. L'essentiel de la réponse, au-delà des choix politiques, réside dans la qualité de la collaboration entre le Service des bâtiments et la GIM.

Vote

Etant donné qu'il n'y a pas de vote sur le PFI, un commissaire demande que la commission en prenne acte. La commission suit son avis et prend acte du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 du Conseil administratif.

26 septembre 2010

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.

Rapport de M^{me} Andrienne Soutter.

Le 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 (PFI) a été examiné au cours de la séance de la commission du 22 septembre 2010, sous la présidence de M. Alexandre Wisard. M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs, ont été auditionnés. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Introduction

M. Pagani rappelle que le PFI est le fruit des réflexions et des priorités en matière d'investissements des différents services municipaux. Il s'agit d'un document essentiel, qui projette la municipalité vers l'avenir et constitue une sorte de feuille de route de l'action stratégique de la Ville. Il tient aussi à rappeler que le Conseil municipal a la possibilité de formuler des recommandations, y compris pour demander à transformer, dans une prochaine édition du plan, des projets non planifiés en projets actifs.

M. Pagani attire l'attention des commissaires sur le graphique de la page 15, qui montre que les investissements se maintiennent entre 95 et 100 millions de moyenne depuis une dizaine d'années. Parmi les priorités, M. Pagani mentionne la rénovation de près de 40 immeubles de logements, l'extension des zones piétonnes, l'accompagnement en surface de grands projets d'infrastructure, le plan lumière.

M. Pagani informe que la Ville et l'Etat négocient pour obtenir enfin une contribution cantonale pour l'entretien des routes d'intérêt cantonal qui traversent la commune.

Priorité au logement

Page 7

Le président demande combien de nouveaux logements la Ville prévoit de construire. M. Pagani répond qu'il y a, à Genève, un potentiel de 360 loge-

ments supplémentaires chaque année, dont 100 sont pris en charge par la Ville et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Environ 200 autres logements sont construits dans le cadre de partenariats public/privé, le reste étant dans les mains de propriétaires privés. A ce propos, il fait part des difficultés du Canton à garder le cap des logements d'utilité publique (LUP). En effet, sur 1000 logements construits, 650 sont des propriétés par étage (PPE).

Infrastructures de génie civil

Page 10

Un conseiller municipal demande quel pourcentage du réseau de 280 km de canalisations secondaires d'évacuation des eaux a déjà été rénové. M. Macherel prévoit que la réponse précise sera donnée par la prochaine étude sur le plan général d'évacuation, qui permettra également d'établir une hiérarchie des canalisations à traiter prioritairement. Pour le reste, la Ville a choisi d'intégrer ses travaux d'assainissement à d'autres projets d'aménagement. Il est estimé que la rénovation de l'ensemble du réseau coûterait entre 700 et 800 millions de francs, pour des installations dont la durée de vie varie entre cinquante et cent ans. Il faut donc planifier un investissement annuel de 10 millions pour conserver le réseau à niveau.

Graphiques et tableaux

Page 20, graphique N° 1

Le président montre que la volonté du Conseil administratif est de rattraper son retard en matière d'investissements. A son avis, ce n'est pas 100 mais 200 millions de francs qu'il faudrait investir annuellement pour espérer rattraper le retard, la question étant la capacité de l'administration, comme des entreprises, à suivre le rythme. M. Pagani renvoie à la page 31 ainsi qu'à la note N° 2, page 6, qui montrent que les crédits déposés et votés par le Conseil municipal ont augmenté depuis 2008 et que 2010 devrait encore confirmer cette tendance.

M. Macherel explique que l'enjeu du PFI est de projeter les investissements municipaux dans les douze années à venir. Le montant net est estimé à 1,5 milliard, soit 300 millions de plus que si l'on suivait le rythme des 100 millions annuels. Les projets dits «actifs», dont la planification s'étend à l'horizon 2018-2022, désignent des objets qui ne sont pas encore arrivés au Conseil municipal, mais sur lesquels l'administration continue de travailler, le travail des services consistant à déterminer des priorités dans la masse des 1,5 milliard de francs d'investissements prévus.

Potentiel de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2011

Page 37, Nos 061.057.02 et 061.057.04 du PFI – Construction d'une nouvelle crèche et mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche

M. Pagani explique que des tiers feront des travaux dans le respect des normes dans un bâtiment, angle rue Jean-Violette-boulevard de la Cluse, et confieront ensuite la gestion de cette crèche de 91 places à la Ville. N'étant pas maîtresse du terrain, ni du bâtiment, la Ville s'épargnera ainsi de devoir réaliser un plan localisé de quartier. Cette crèche servira aussi aux familles de passage qui viennent se soigner aux Hôpitaux universitaires genevois.

Page 37, N° 074.050.02

M. Macherel explique que ces travaux de rénovation et de mise en conformité des abris de la protection civile concernent les lieux d'accueil pendant la saison hivernale.

Page 37, Nos 082.015.12 et 082.015.14

M. Macherel explique qu'il s'agit du remplacement de quelques véhicules utilitaires par de nouveaux modèles, moins polluants, demandé par M. Maudet.

Page 37, N° 101.400.40

M. Pagani explique que la réfection du pont Neuf devrait être financée à parts égales par les communes de Carouge et de Genève. A son regret, la Confédération ne participera pas au financement de ces travaux, n'ayant pas voulu reconnaître à cet ouvrage une valeur patrimoniale.

Page 38, Nos 101.700.02, 06, 08, 101.701.02, 10, 12

Ce sont des mesures d'aménagement et d'assainissement du bruit routier. Une conseillère municipale demande comment sont hiérarchisées les routes qui bénéficieront de ces mesures dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Elle suggère aussi de demander au Canton, dans le cadre des négociations au sujet du financement de l'entretien des routes cantonales, une participation aux frais d'assainissement. M. Macherel répond que la Ville a averti le Canton que, s'il persistait à négliger de subventionner la Ville pour ses tâches d'entretien dans le cadre de l'article 20 de la loi sur les routes, elle allait devoir se résoudre à lui rendre purement et simplement ces axes routiers. En attendant, sur les routes à compétence communale, la stratégie consiste, d'une part, là où c'est possible, à déclasser certains axes en rues de quartier afin d'y descendre en dessous de la valeur limite de bruit et, d'autre part, à poser un revêtement phono-

absorbant sur les routes à fort trafic pour descendre en dessous des valeurs d'alarme, ce qui devrait permettre à la Ville de demander des allègements à la Confédération. Ces revêtements coûtent 6 francs de plus au mètre carré actuellement. Quant à leur durée de vie, il y a encore beaucoup d'incertitudes.

Page 38, N° 101.860.06

A propos des 2,1 millions qui devraient être alloués aux réalisations et aménagements cyclables, le président signale que le Conseil national a approuvé un train de crédits destinés aux agglomérations urbaines dans lequel figure le U cycliste genevois qu'il faudrait réaliser dans les quatre prochaines années. M. Pagani réplique que la Ville a la volonté d'aménager un double sens cycliste sur le pourtour de la rade, ainsi qu'un encorbellement sur un flanc du pont du Mont-Blanc, et qu'il doit en discuter prochainement avec M^{me} Michelle Künzler, conseillère d'Etat chargée de la mobilité.

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

Page 54, N° 101.400.15

M. Pagani informe que la Ville ne souhaite plus payer pour l'écluse du Seujet et qu'il doit en parler prochainement avec M^{me} Michelle Künzler, dans l'intention de régler cette question à l'amiable.

Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal

Page 62, N° 020.005.02

Concernant le centre artisanal du Vélodrome, M. Pagani exprime son inquiétude de voir perdurer une situation où les risques, au plan de la sécurité, s'accroissent plus le temps passe.

Projets actifs

Page 92, groupe 101 – Aménagement du domaine public: rues, routes et ouvrages d'art

A une question demandant si des études d'impact environnemental sont réalisées en relation avec les délestages dus aux travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex dans le quartier de la Jonction, M. Machereel répond que des études très poussées sont menées.

Nouveaux projets actifs introduits au 6^e PFI

Page 106, N° 043.051.04

Le président s'étonne d'un pavillon de la danse à la place Sturm. M. Pagani explique que la Ville a été sollicitée pour identifier des lieux pour l'implantation d'un tel pavillon. A la place Sturm, il serait construit à cheval sur le dépôt de la Voirie. Un autre lieu serait envisageable, à côté du pont de l'Ecu.

Page 109, groupe 91 – Aménagement du domaine public: parcs et promenades

M. Pagani informe que l'entretien courant des bancs dans les parcs est à la charge du crédit de fonctionnement du Service des espaces verts et de l'environnement, alors que le Service logistique et manifestations s'occupe des bancs du domaine public.

Le président remercie de leur participation à l'examen du PFI M. Rémy Pagani et ses collaborateurs, et leur donne congé.

Ensuite, il demande aux membres de la commission s'il serait pertinent de faire une recommandation afin d'introduire dans le dossier l'aménagement de la place Neuve. Un commissaire, approuvé par le président, rappelle que le PFI reflète la politique du Conseil administratif et que le Conseil municipal n'a pas à faire ce travail à sa place.

La commission prend donc acte du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022, sans faire de recommandation.

9 décembre 2010

Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner le 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.**Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.**

La commission de l'aménagement s'est réunie les 5 et 19 octobre 2010, sous la présidence de M. Adrien Genecand, pour étudier le 6^e plan financier d'investissement (PFI), renvoyé dans les commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 septembre 2010. Les notes de séances ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 5 octobre 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département

En préambule, M. Pagani présente les grandes lignes de ce 6^e PFI et précise que la moyenne des dépenses annuelles se situe entre 95 millions et 100 millions de francs; ces investissements servent l'économie locale et permettent la construction d'écoles et la rénovation de bâtiments.

Il souligne les points importants et les priorités de la municipalité:

- la volonté de la Ville de Genève de rénover les bâtiments; les 35 bâtiments en dessous des normes selon la méthode Stratus seront rénovés dans les cinq prochaines années;
- la création de nouveaux logements (environ 360 par an);
- les acquisitions foncières;
- la piétonnisation de certaines rues ou portions de rues et places dans les quartiers des Pâquis, de Saint-Gervais et des Rues-Basses, notamment;
- les aménagements autour de grands projets comme le CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et le TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex);
- la lutte contre le bruit et la pollution par la mise en application des normes OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit) et OPAir par une diminution du nombre de voitures et un nouveau revêtement comme celui de la Rosaie;
- le plan lumière: mieux éclairer en économisant de l'énergie;

- l'assainissement des eaux et le renouvellement des canalisations;
- l'entretien des 62 ponts et passerelles et autres ouvrages d'art dont la charge revient à la municipalité; discussion avec l'Etat pour une participation financière du Canton;
- l'isolation des immeubles; l'expérience pilote des bâtiments de la rue Cité-de-la-Corderie pourrait être généralisée, en privilégiant des panneaux solaires pour éviter le coût engendré par les pompes à chaleur qui provoquent une augmentation d'électricité de + 30% dans ce cas;
- poursuivre l'effort fourni pour l'entretien des musées.

La commission passe à l'examen du document, page par page.

Priorité au logement

Page 7

Une commissaire relève l'utilité de rappeler de quelle manière l'état des bâtiments est diagnostiqué. Elle pense également qu'il serait intéressant de faire des statistiques sur le temps nécessaire à l'étude et à la réalisation d'un objet entre le moment où une proposition de plan localisé de quartier est présentée, son traitement en commission, le vote au Conseil municipal, la présentation et le vote de la proposition définitive et sa réalisation. Il faut aussi relever la contribution de la Ville de Genève à l'effort cantonal de la mise à disposition de nouveaux logements.

Reconquérir l'espace public et améliorer la qualité de vie en ville

Pages 8 et 9

Cette commissaire se montre satisfaite des informations relatives aux grands projets d'aménagement. Elle aimerait plus de précisions concernant les petits projets d'aménagement d'espaces publics, qui améliorent la qualité de vie dans les quartiers.

M. Macherel explique que les activités du Service d'aménagement urbain et de la mobilité sont concentrées sur quatre grands axes principaux détaillés dans ces pages. Les petits projets se retrouvent aussi dans les pages jaunes des «projets actifs» de ce document. Il s'agit notamment de la place Simon-Goulart, de la place Saint-Gervais, du prolongement de la promenade Saint-Antoine et du square du Vélodrome.

1. Etendre les zones à priorité piétonne et améliorer la qualité de vie dans les quartiers.
2. Accompagner les grands projets lancés par des tiers par l'aménagement d'espaces publics et d'infrastructures de mobilité.

3. Lutter contre les nuisances sonores par la mise en application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit.
4. Mettre en œuvre le plan lumière et réduire la consommation énergétique de l'éclairage public.

A une commissaire qui voudrait savoir si des petits projets sont prévus aux Acacias, M. Pagani répond que l'étude pour les «200 rues piétonnes» est lancée et il lui recommande de faire des propositions.

Séance du 19 octobre 2010

Infrastructures de génie civil – Ouvrages d'art

Page 11

Une commissaire rappelle qu'il avait été décidé d'accompagner certaines réalisations d'ouvrages d'art par des installations artistiques et que cet effort de la Ville devrait figurer dans ce document.

Le magistrat annonce qu'il a effectué des démarches pour faire sortir des dépôts un certain nombre de sculptures créées pour les espaces publics. Il signale également qu'il est prévu d'associer artistes et architectes pour le projet de la Nouvelle Comédie. Il souhaite de telles collaborations pour les constructions futures. Cela représente aussi un soutien aux artistes.

Conclusions

Page 15

Répondant aux remarques et questions concernant les dépassements des investissements fixés à 95 millions de francs par année, M. Pagani a demandé des statistiques relevant les demandes de crédits déposées, les investissements réalisés, le pourcentage de dépassements pour les années 2004-2007.

Une commissaire se dit satisfaite des investissements faits concernant les bâtiments. Ces travaux contribuent à la vie économique genevoise et à la lutte contre la crise et cela mérite d'être souligné. Une expression la dérange dans ce texte: elle préférerait que l'on parle de «mixité sociale» à la place de «diversité sociale».

Planification des dépenses et recettes totales – Tableau N° 1

Page 21

Un commissaire demande la définition de «disponibilité théorique». M. Macherel l'informe qu'il s'agit de la différence avec la somme annuelle de 95 millions de francs, fixée dans le budget financier quadriennal.

Répartition temporelle des investissements totaux – Graphique N° 2

Page 22

Un commissaire propose de supprimer ce graphique qui peut induire en erreur le lecteur: en effet, il peut faire supposer, vu la chute de la courbe des investissements, que ceux-ci diminuent alors qu'ils sont différés. Dans la réalité, cette courbe ne descendra pas et continuera à monter.

M. Pagani souligne les difficultés à planifier les travaux et précise que ce graphique est une tentative de programmer les projets sans se faire d'illusions. La proposition de suppression de ce graphique sera examinée.

Répartition des investissements totaux – Graphique N° 2 bis

Une commissaire aimerait savoir s'il existe un outil permettant d'évaluer la proportion des terrains appartenant aux collectivités publiques et le potentiel d'acquisition de terrains.

Le magistrat explique que, avec l'exercice du droit de préemption par la Ville, il a fallu imaginer de nouveaux outils. Un poste a été créé pour traiter avec les propriétaires, ce qui a permis l'achat de deux villas. Ce secteur doit être réévalué et relancé.

Il y a de nombreuses propriétés pour de nombreux projets, dont certains seront attribués en droits de superficie à des coopératives d'habitation, pour des logements pour étudiants, etc. Il ajoute que la volonté politique de ses prédécesseurs dans ce domaine a permis à la municipalité d'être efficace en tant que propriétaire privé.

Evolution des dépenses totales planifiées par groupe de fonctionnement

Pages 32 et 33

Une commissaire se réjouit de l'augmentation concernant le logement et l'aménagement du domaine public, et constate une certaine stagnation pour l'industrie, l'artisanat et le commerce. Elle aimerait connaître la politique de la Ville en matière de zones industrielles, artisanales et commerciales.

M. Pagani la renvoie à la page 77, où se trouvent des nouveaux projets actifs, comme un concours pour la construction d'ateliers d'artistes à la rue François-Grast, la rénovation de l'enveloppe des ateliers à l'avenue Giuseppe-Motta 20 et, pour les Mouettes genevoises, la rénovation du quai du Mont-Blanc 8 ainsi que la mise aux normes des vestiaires. Cela pour un montant total de 4 300 000 francs dont les investissements devraient s'étaler de 2012 à 2020.

Potentiel de crédits de réalisation dont le dépôt devrait intervenir en 2011*Page 36*

Une commissaire s'inquiète au sujet de la réalisation du projet de la Cité-Jonction qui était urgent.

M. Pagani l'informe qu'il sera traité juste après celui des Minoteries.

Page 37

Une commissaire voudrait savoir quelles sont les mesures prises pour répondre aux normes OPB autres qu'un revêtement phonoabsorbant ou des ronds-points.

M. Macherel répond que la solution est différente selon les lieux, les régimes de circulation, les valeurs d'alarme, le nombre d'émetteurs, la vitesse de déplacement. L'autorisation pour ces aménagements est donnée par la Direction générale de la mobilité. Il ajoute que le revêtement phonoabsorbant semble efficace suite à l'expérience de la rue de la Rosaie, mais c'est un nouveau produit dont la durée de vie n'est pas connue. Il signale que, pour diminuer le bruit de trois décibels, il faut diminuer le nombre d'émetteurs, voitures ou autres, de moitié.

Page 38

Pour répondre à une question d'une commissaire qui demande de quoi dépend le dépôt d'une proposition, M. Macherel explique que le Conseil administratif décide de présenter la proposition, et choisit de faire travailler ses services ou de mandater à l'extérieur. Selon la capacité de travail des services concernés, il est possible de prévoir quelles propositions seront déposées en 2012. Pour l'aménagement des Franchises, les TPG ont demandé de retarder les travaux qui dépendent de la mise en service du tram Cornavin-Meyrin. Ce projet va être réactivé.

Crédits d'investissements votés*Page 54*

Un commissaire s'interroge sur la «subvention d'entretien et de maintenance» pour l'écluse du quai du Seujet.

M. Macherel précise qu'il s'agit d'un investissement unique lié à une technique financière que la direction des finances a adopté dans ce cas et qu'elle considère comme une «subvention d'investissements». C'est une participation de la Ville à des travaux préparés, nécessitant le dépôt d'une proposition de crédit. Cet objet n'est pas inscrit au budget.

Projets actifs

Page 92

Un commissaire remarque les propositions concernant les ouvrages d'art et signale qu'il y a des lignes au budget pour l'entretien des ponts et passerelles.

M. Pagani répond que, pour la prochaine législature, il y a une enveloppe de 15 millions de francs destinée à l'entretien des routes et des 62 ponts et passerelles.

Nouveaux projets actifs introduits dans le 6^e PFI

Page 111

Un commissaire aimerait savoir, pour le groupe 104, «Bâtiments, édicules publics», de quels édicules il est question; sont-ce les «ferrazinettes»?

M. Macherel l'informe qu'il s'agit des premiers W.-C. publics autonettoyants.

Projets non planifiés

Page 120

Constatant le montant important attribué au groupe 81, «Protection des eaux», un commissaire se renseigne sur la durée de vie des collecteurs.

M. Macherel l'informe qu'elle est d'environ soixante ans. La longueur totale du réseau en Ville de Genève est d'environ 200 km et le coût est de 3 millions de francs au kilomètre; il faut donc compter 600 millions de francs pour rénover la totalité du réseau, qui devrait se faire en soixante ans; cela revient à 10 millions de francs par année.

Page 124

Plusieurs commissaires regrettent que l'étude d'aménagement de la place Neuve se retrouve dans le groupe 101, «Places, rues résidentielles, trafic modéré», dans les projets non planifiés.

Avant le départ de MM. Pagani et Macherel, un commissaire rappelle qu'il avait été demandé, lors de la séance précédente, le nouveau document sur la méthode Stratus pour l'évaluation de l'état des bâtiments.

M. Macherel lui répond que ce document sera transmis à la commission au printemps prochain.

Discussion et vote

Après une brève discussion, les Verts proposent la recommandation suivante.

«Le Conseil municipal recommande de faire passer l'étude d'aménagement de la place Neuve en «projet actif» ou «nouveau projet actif» plutôt qu'en «projet non planifié».

Soumise au vote, cette recommandation est acceptée par 8 oui (3 Ve, 3 S et 2 AGT) contre 6 non (2 UDC, 1 DC et 2 L).

Le président, radical, ne prend pas part au vote.

1^{er} février 2011

Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner le 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Le 6^e plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève a été renvoyé à l'étude des commissions spécialisées en date du 6 septembre 2010. Il a été étudié à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public (CSS-Dom) lors des séances des 19 octobre et 2 novembre 2010, sous la présidence de M^{me} Sarah Klopmann. Les notes de séances ont été rédigées par M^{me} Consuelo Frauenfelder et M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions de leur travail.

Séance du 19 octobre 2010

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de ses services

La présidente souhaite la bienvenue à M. Pierre Maudet, conseiller administratif responsable du département de l'environnement urbain et de la sécurité, ainsi qu'à M^{me} Simone Irringer, directrice du département, MM. Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestations, et Jacques Magnin, commandant adjoint du Service d'incendie et de secours (SIS), qui sont auditionnés dans le cadre de l'examen du 6^e PFI.

S'agissant du 6^e PFI, M. Maudet signale que les prévisions de dépenses en matière informatique ont déjà été examinées par la commission de l'informatique et des communications.

Il attire particulièrement l'attention de la CSSDom sur les investissements projetés pour mettre en œuvre la stratégie du Conseil administratif visant à assainir le parc des véhicules municipaux.

Il rappelle que l'administration municipale gère 120 véhicules motorisés dont une grande partie doivent être renouvelés, alors que d'autres devront être abandonnés. L'ensemble représente 25 millions de francs, en plus des frais de renouvellement courant des véhicules, répartis en tranches annuelles de 5 millions. En 2010, c'est le Service d'incendie et de secours (SIS) qui devrait être le premier bénéficiaire de cette importante mesure environnementale qui s'inscrit dans le cadre des Engagements d'Aalborg.

Les prévisions d'investissements dont son département est le répondant concernent en outre le matériel de fête et de manifestations, le tri des déchets, la centrale d'alarme du SIS et le casernement des pompiers.

La commission passe en revue les projets actifs du Conseil administratif, qui n'inspirent pas de question.

Viennent les projets non planifiés:

Page 120

Une commissaire observe que la nouvelle caserne aéroport SSA-SIS est toujours devisée à 55,5 millions de francs, alors que le magistrat avait annoncé qu'elle coûterait probablement moins cher.

M. Maudet fait remarquer que ce prix correspond au coût d'une caserne de pompiers standard sur un terrain nu, tel qu'il est estimé par le Service des bâtiments. Pour autant, il réaffirme que ce projet devrait effectivement coûter moins cher que prévu. La CSSDom pourra s'en rendre compte à l'occasion d'une prochaine séance consacrée au projet Convergences. Il estime utile que les commissaires connaissent le coût de ce type d'infrastructure, car dans les prochaines années il faudra envisager la construction d'une nouvelle caserne dans le périmètre du projet Praille-Acacias-Vernets qui prendra la relève du bâtiment de la rue des Bains. Il espère que le financement de cet équipement sera partiellement pris en charge par l'Association des communes genevoises.

Un commissaire fait part de son étonnement de ce que la caserne SSA-SIS figure dans les projets «non planifiés». On en parle pourtant depuis longtemps et toujours en insistant sur sa nécessité. Il se fait l'écho de rumeurs suivant lesquelles le projet de caserne à l'aéroport présenterait des complications liées à son accès par l'autoroute, qui est de compétence fédérale. Il souhaite savoir si ce projet est encore réalisable et si le Conseil administratif envisage encore de l'activer en 2011.

M. Maudet répond qu'il souhaite présenter le projet Convergences conjointement avec le département des constructions et de l'aménagement. Il rappelle que ce projet a pour but d'améliorer les délais d'intervention du SIS, actuellement stationné aux Asters. La nécessité de ce projet est avérée, mais la Ville peut encore prendre le temps de bien le préparer. A son avis, la caserne de l'aéroport reste le meilleur emplacement, préférable en tout cas à un précédent projet sur le site des jardins familiaux de Vernier, trop près des grandes citernes de combustibles. M. Maudet signale que l'Office fédéral des routes pourrait être en mesure de financer la construction d'une bretelle autoroutière, mais la procédure nécessitera un certain temps. Un commissaire fait remarquer que les délais fédéraux sont souvent longs, ainsi que le démontre le pont sur la rade: en effet, à Berne on

parle de 2050, et non de 2040, comme à Genève. Faudra-t-il attendre 2035 pour la caserne? Est-ce que des requêtes ont déjà été déposées à Berne? En réponse, M. Maudet explique qu'il souhaite procéder étape par étape. Il faut d'abord vérifier que la bretelle autoroutière est bien la meilleure solution, ce qui devrait être fait dans le cadre du crédit d'étude que le Conseil administratif déposera au début de l'année 2011.

Un commissaire s'interroge sur les perspectives d'avenir du site du 128, route de l'Etraz, à Versoix. Ne pourrait-on pas le vendre à la commune de Versoix et y construire des logements? M. Maudet fait remarquer que ce site, cerné par le cours d'eau de la Versoix, qui est en partie protégé, n'est pas approprié à la construction de logements. Il rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit pour y installer le Centre de compétence en matière de formation (Cecofor). Il estime difficile d'imaginer autre chose à cet endroit, à moins de le rendre entièrement à la nature. A ce propos, il signale que les exigences cantonales en matière d'environnement vont engendrer des coûts supplémentaires pour le projet en cours. Le Conseil municipal sera de nouveau sollicité.

La présidente remercie M. Pierre Maudet et ses services de leur participation.

Séance du 2 novembre 2010

Prise de position des groupes et vote

Au nom du Parti radical, la représentante prend acte du 6^e PFI tout en soulignant la disponibilité dont a fait preuve le magistrat Pierre Maudet lors de son audition et en le remerciant de ses réponses aux questions de la commission.

Au nom du Parti libéral, une commissaire prend acte du 6^e PFI tout en soulignant la qualité du travail fourni par les services du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Le Parti démocrate-chrétien, quant à lui, prend acte du 6^e PFI, en soulignant la dimension environnementale des principaux investissements relevant dudit département, soit le renouvellement du parc des véhicules motorisés de la municipalité.

Le Parti socialiste genevois prend acte du 6^e PFI.

L'Union démocratique du centre prend acte du 6^e PFI, mais sa formation se réserve la possibilité de formuler des recommandations lors de la discussion en séance plénière.

A gauche toute! prend acte du 6^e PFI. Il relève toutefois la tendance du magistrat Pierre Maudet à vouloir privatiser certains secteurs, par exemple la gestion des caissettes à journaux.

Les Verts prennent acte du 6^e PFI, mais notent que les grandes priorités du département, telles que le renouvellement des véhicules, sont surtout dictées par des contraintes légales ou environnementales.

En conclusion, à l'unanimité des membres présents, il est pris acte du 6^e PFI 2011-2022 concernant l'environnement urbain et la sécurité.

Note de la rapporteuse

Dans ce PFI est compris un aménagement de locaux pour la police municipale à la rue Rothschild 27.

Récapitulatif: investissements totaux en cours: environ 400 millions.

9 décembre 2010

Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie le 20 septembre 2010, sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger, pour étudier le 6^e plan financier d'investissement (PFI), renvoyé dans les commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 septembre 2010. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 20 septembre 2010

Audition de M^{me} Simone Irminger, nouvelle directrice du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication

En préambule, la présidente relève que dans le PFI se retrouvent essentiellement le renouvellement du matériel et le développement du programme SAP.

Une commissaire fait remarquer que, en l'absence du magistrat, il est difficile de prendre une position politique sur ce programme.

La question est alors posée à la commission de savoir si celle-ci souhaite entendre M. Pierre Maudet, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), et cette audition est refusée à l'unanimité.

Certains membres de la commission estiment que ce n'est pas avec le contenu du PFI qu'il est possible d'avoir une vision politique des investissements en informatique, mais au travers des crédits du plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC) proposés tous les deux ans et qui permettent d'avoir le détail de chaque objet présenté. Le prochain PSIC sera présenté cet automne et comprendra le renouvellement d'environ un quart du parc informatique de la Ville de Genève ainsi que l'équipement informatique du nouveau Conseil municipal pour la législature 2011-2015.

D'autres pensent, au contraire, qu'il s'agit d'un document important, qui présente une vision à long terme de la politique en matière d'informatique et de communication du conseiller administratif Pierre Maudet, et du Conseil administratif actuel.

La discussion tourne autour de l'utilité d'étudier le PFI en commission et aucune question sur cet objet n'est posée à M^{me} Irminger ou à M. Favre.

N'ayant pas de recommandation à faire et ne se prononçant pas sur le PFI, la commission prend donc acte de ce 6^e PFI.

1^{er} février 2011

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Le 6^e plan financier d'investissement (PFI) a été étudié en une seule séance de la commission, le 4 novembre 2010, sous la présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Consuelo Frauenfelder, que la rapporteuse remercie de son travail.

Pour mémoire, la commission a pour mission de prendre formellement acte du document posé, de formuler d'éventuelles recommandations.

La présidente ouvre la discussion et attend les propositions.

Une commissaire pense que les recommandations ont de l'effet, et cite comme exemple le projet François-Grast, qui se trouve dans les projets actifs. Elle ajoute qu'elle trouverait intéressant que ce projet leur soit à nouveau présenté en 2011, car il s'agit maintenant de logements et d'ateliers d'artistes, et elle observe que celui-ci, bien qu'actif, n'est pas planifié (p. 115). Elle pose comme recommandation que, à l'avenir, un projet actif soit également planifié.

Votes

La présidente met aux voix cette recommandation pleine de bon sens. Elle demande si, ainsi recommandé, la commission est disposée à prendre formellement acte du 6^e PFI.

A l'unanimité des membres présents, la commission accepte de prendre acte du 6^e PFI concernant la culture.

Remarques de la rapporteuse

Malgré la densité des propositions, celles-ci n'ont suscité aucun débat ni de fond ni de forme sur l'un des départements les plus considérables de la Ville.

A noter que, au nombre des propositions, de grands investissements sont en cours. Par catégorie:

- Projets actifs: le plus fort investissement à hauteur de 321,5 millions, devant le logement et l'aménagement.
- Dépenses globales planifiées: ont doublé entre le 1^{er} et le 6^e PFI.
- Potentiel de crédits pour réalisation déposables en 2011: de l'ordre de 205,5 millions (extension MAH – Conservatoire et Jardin botaniques – dépôts Artamis – Nouvelle Comédie).
- Crédits d'investissements votés à ce jour: 123,5 millions.
- Crédits déposés: 4,6 millions pour 6 objets.
- Projets actifs: 32 projets actifs pour un coût estimé de 321,2 millions.

Au nombre des projets non planifiés, on aurait pu s'attendre à un regret de l'abandon de la rénovation du Palladium ou de la maison de Sainte-Clotilde à l'heure où les jeunes manquent de lieux de divertissements.

Parmi les grands investissements, relevons la réintroduction du projet d'extension et de réaménagement du Musée d'art et d'histoire, l'aménagement du Bâtiment d'art contemporain, le Pavillon de la danse, la Console et Bot III, ainsi que différents travaux au Grand Théâtre.

Tout ce dont nous avons pris acte, dans le plus grand des silences.

20 janvier 2011

Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

L'objet susmentionné a été débattu pendant la séance du 2 décembre 2010 à la commission de la cohésion sociale, sous la présidence de M^{me} Maria Casares. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Maes Sarah, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 2 décembre 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de ses services: M^{mes} Carine Bachmann, directrice adjointe du département, Véronique Pürro, cheffe du Service social, Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, Francine Koch, déléguée à la petite enfance, Carole Schaulin, cheffe du Service des pompes funèbres, et MM. Patrick Chauveau, administrateur à la Délégation à la petite enfance, Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, et Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse

P. 89

Une commissaire aimerait savoir à quoi correspond la somme dévolue à la rénovation du cimetière de Châtelaine.

M. Tornare répond en précisant que, dans un premier temps, le Conseil municipal avait refusé un projet de crédit pour cette rénovation, prétextant que ce n'était pas urgent. Cette rénovation est néanmoins nécessaire, car le cimetière est dans un état déplorable. Il est notamment important parce qu'il abrite des tombes de soldats français de la Première Guerre mondiale, morts à Genève. Les administrations françaises font donc pression pour que cette rénovation ait lieu. Dans un deuxième temps, la commission de la cohésion sociale avait donc fait une motion pour contredire ce vote. Il a ainsi été demandé à M. Oertli de mettre en place une proposition de rénovation.

M^{me} Schaulin ajoute qu'il existe la volonté de créer également un columbarium supplémentaire, le nombre de crémations étant en augmentation. M. Oertli

ajoute qu'il y a aussi la volonté de le rendre plus vert et mieux aménagé en tant qu'espace vert. Aujourd'hui, le cimetière ne répond pas aux attentes du public.

La commissaire demande ce qu'il en est de l'étude de cette rénovation, qui est de 170 000 francs. M. Oertli lui répond que l'étude concernant le bâtiment est avancée mais pas encore terminée, et que l'étude sur les espaces verts n'est pas non plus achevée.

M^{me} Bachmann ajoute qu'il existe le projet EVA, qui est supposé développer une meilleure collaboration entre le Service des pompes funèbres et le Service des espaces verts. Il y a la volonté d'un concept global pour cette rénovation qui serait le fruit de cette collaboration, et cela prend donc beaucoup de temps.

M. Oertli ajoute également que de nombreux cimetières nécessitent des rénovations, mais faire des projets et les réaliser demande beaucoup de temps.

P. 26

La commissaire aimerait savoir pourquoi les crédits d'investissement pour la cohésion sociale ne représentent que 4% du montant total.

M. Tornare répond en précisant que le budget de fonctionnement est important pour la cohésion sociale, mais moins, il est vrai, pour les investissements.

M^{me} Pürro pense que la réponse est politique. En effet, ce budget dépend de l'objet où la Ville place les efforts. Le département de la cohésion sociale est le parent pauvre en ce qui concerne les bâtiments, par rapport à d'autres départements.

Un commissaire dit qu'en effet le département de la cohésion sociale a un budget de fonctionnement très important, mais moins dans l'investissement dans des bâtiments.

M. Tornare estime qu'il serait possible de faire mieux. Il est vrai que de nombreux espaces, notamment dans le domaine de la petite enfance, sont loués.

Une commissaire estime que la population augmente, mais que les infrastructures ne suivent pas. M. Tornare insiste sur le fait que de nombreux espaces sont loués et donc n'apparaissent pas dans ce montant. De plus, il pense que c'est le budget de fonctionnement, et donc les aides, qui doivent augmenter.

M^{me} Bachmann ajoute qu'il y a peu de possibilités d'acheter. Genève est une ville dense, où il y a peu d'espaces.

M^{me} Koch insiste sur le fait que le département a vraiment une politique proactive. Par exemple, pour les crèches, une structure a été mise en place avec la GIM et le département des constructions, pour ne pas rater les opportunités de lieux.

Un commissaire aimerait savoir s'il est possible d'avoir un tableau qui compare les coûts de ce qui est loué et acheté. M^{me} Widmer apportera une réponse par écrit quant à l'évolution des effectifs scolaires.

Un commissaire libéral aimerait savoir si ces prévisions prennent en compte l'évolution prévue de la population. M. Tornare répond par l'affirmative.

Un commissaire des Verts pense que le PFI n'est que l'ensemble des intentions du Conseil administratif, et que c'est une vision à long terme. Il est donc difficile de prévoir exactement.

Le commissaire libéral se demande où apparaît la réalisation du projet Praille-Acacias-Vernets dans le budget. M^{me} Widmer lui répond que le projet est trop peu avancé pour l'instant.

P. 77

Un commissaire d'A gauche toute! aimerait savoir pourquoi le montant de rénovation de l'école des Crêts-de-Champel est beaucoup plus élevé que celui des autres écoles. M^{me} Widmer répond que l'école est dans un état catastrophique, qu'elle date des années 1970 et qu'elle a très mal vieilli. Il existe donc quatre possibilités: la rénover un minimum puis la détruire dans quinze ans, la rénover petit à petit, la rénover complètement ou la détruire pour la reconstruire. Pour diverses raisons telles que la nouvelle loi sur l'énergie et la difficulté de reloger les élèves en cas de reconstruction, la meilleure solution semble être une rénovation. Les quatre possibilités seront présentées au Conseil municipal en temps voulu.

P. 83

Un commissaire des Verts aimerait savoir ce qu'il en est du projet de crèche à l'emplacement de l'ancien manège. M. Tornare répond que c'est un dossier à régler avec le département de M. Mark Muller. M. le magistrat est en négociation avec l'Etat pour obtenir un droit de superficie qui ne soit pas excessif. Le projet doit être ensuite discuté avec le Conseil administratif.

Le commissaire libéral aimerait savoir où se situe le budget des salles de gymnastique qui sont utilisées par le Service des sports. M. Tornare lui répond qu'il est dans le budget «écoles».

P. 84

La présidente aimerait savoir ce qu'il en est de l'extension des logements pour le projet VIA (vers l'intégration et l'autonomie). M. Deuel répond que sept chambres individuelles et une chambre commune sont prévues à la villa

Freundler. Il existe des collaborations avec la Ciguë, entre autres, pour fournir des logements pour étudiants, ce qui manque cruellement à Genève.

La commissaire des Verts se pose la question de la villa Ambrosetti. M^{me} Bachmann répond que le projet a été longtemps bloqué, en raison de difficultés avec la propriétaire. Le projet est de faire une crèche et un foyer pour femmes. Une commissaire demande s'il ne serait pas plus judicieux d'utiliser ce local pour la Maison de quartier des Eaux-Vives et de trouver un autre local pour le foyer. M. Tornare dit qu'il serait effectivement plus judicieux d'installer un foyer pour femmes dans un endroit plus caché et discret.

P. 85

La présidente aimerait savoir si la rénovation des clubs d'aînés a déjà commencé. M^{me} Pürro lui répond qu'il s'agit de neuf clubs. Le projet sera proposé au Conseil municipal au début de 2011. Pour lutter contre l'isolement, il s'agit de mettre en place des locaux plus adaptés à leurs besoins, polyvalents, qui puissent accueillir toutes sortes d'activités, comme des cours d'informatique, des conférences, etc.

Prises de position des partis

L'Union démocratique du centre prend acte du PFI, tout en précisant qu'il ne représente pas les priorités de son parti.

Le Parti libéral pense que ce PFI n'est pas très utile et qu'il serait possible d'économiser plus d'argent en réduisant les charges administratives. Le PFI devrait être un outil de travail plus simple.

Les Verts se demandent s'il est vraiment utile de le renvoyer ainsi dans toutes les commissions. Ils précisent que, historiquement, le PFI était renvoyé uniquement à la commission des finances. Une commissaire d'A gauche toute! pense qu'il ne faut pas trop donner de poids à la commission des finances. Si le PFI n'est pas renvoyé dans les différentes commissions, alors les commissions spécialisées ne servent à rien.

Une commissaire des Verts pense que le PFI pourrait être aussi renvoyé à la commission des travaux, car elle a une vue d'ensemble.

A gauche toute! rappelle qu'à l'Etat il y a deux personnes, une de droite et une de gauche, qui vont surveiller le travail de chaque département et que c'est bien plus efficace que ce qui se fait au niveau de la Ville. La commission des finances doit attendre la dernière minute pour rendre son rapport, car les différentes commissions n'ont pas rendu le leur.

21 décembre 2010

Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner le 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck, a étudié la présente proposition lors des séances des 18 octobre et 15 novembre 2010.

La rapporteuse remercie M^{me} Tamara Saggini pour l'indispensable contribution de ses notes de séances.

Séance du 18 octobre 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan et M^{me} Carine Bachmann, respectivement directeur et directrice adjointe du département, M. Claudio Deuel, chef de la Délégation à la jeunesse, et M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

M. Tornare répond que le plan financier d'investissement (PFI) a changé de rythme mais qu'il demeure un plan d'intention. C'est un bon repère, un tableau de bord et, souvent, les premières questions concernant un objet à traiter en Ville de Genève sont de savoir s'il est déjà inscrit ou pas dans le PFI.

Il apparaît que la jeunesse est peu lisible, mais elle est bien là, à la fois sous le soutien à la culture et sous l'angle du social. En fait, la politique de la jeunesse est une thématique transversale tout comme celle des aîné-e-s. Quand, il y a onze ans, la Délégation à la jeunesse a été créée, sa mission première était d'assurer tout ce qui se fait à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et de développer des soutiens à la jeunesse en difficulté. Le projet VIA (Vers l'intégration et l'autonomie) en est un bon exemple. Au niveau comptable et budgétaire, on a peine toutefois à retrouver une thématique générale. A ce stade, il n'est encore rien prévu d'investir pour le projet VIA, car un bilan devra d'abord être tiré. En ce qui concerne la villa Freundler, la Délégation à la jeunesse avait fait un lien avec ce bâtiment, avec l'idée de le réaménager pour une partie de la population VIA, mais pour l'instant ce n'est pas avancé.

Une commissaire ayant demandé pourquoi le projet pour le stade de Frontenex apparaît à des prix différents, M. Voirol explique que l'idée de départ était de se dire que la Ville de Genève n'a aucun stade conforme aux normes de la

Challenge League. La réflexion était partie quand UGS avait des velléités. Le périmètre de Frontenex mériterait un réaménagement total, ce qui permettrait de réenvisager aussi la villa Plonjon. Le but est de garder le bâtiment historique, d'enlever la piste de cyclisme qui ne sert plus, de refaire le terrain plus proche de la tribune et, entre le terrain synthétique et le terrain A, de construire une tribune et, dessous, une infrastructure liée au sport. Si le montant a été mis dans les projets non planifiés, c'est une volonté du département, qui a dit de commencer à faire l'étude rapidement, et, en fonction de ce que dira l'étude, le projet sera réalisé. M. Tornare ajoute que le stade de Frontenex est beau mais un peu vieux, et que c'est aussi la volonté du Conseil administratif d'en faire un stade digne de ce nom.

A la demande de savoir s'il est question de la Ville ou du Canton, lorsque l'on parle de stade pas aux normes de la Challenge League, M. Voirol dit qu'il parle de la Ville mais que ceux du Canton, Meyrin, Carouge et Trois-Chêne ne sont pas exactement aux normes non plus.

Un commissaire s'inquiète de ne pas voir la mention d'une nouvelle patinoire dans les projets, pas même l'indication d'un crédit d'étude. M. Tornare déclare qu'un petit groupe de travail a été mis sur pied pour localiser une future patinoire. Ce sera un partenariat privé-public pour non seulement une patinoire mais un complexe multisports.

M^{me} Bachmann ajoute que c'est un peu trop tôt pour figurer au PFI, car deux études doivent être faites: une sur les besoins en glace et l'autre par l'Etat sur les emplacements possibles au niveau cantonal. Lorsque les résultats seront connus, l'objet pourra être inscrit dans le prochain PFI.

Séance du 15 novembre 2010

Suite de l'audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagnée de M^{me} Carine Bachmann, directrice par intérim du département, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

En page 36, un commissaire revient sur ce qu'il a déjà dit la fois dernière, soit que le skate-park ne figure pas au PFI, bien que l'objet ait été discuté en commission et que plusieurs auditions à son sujet aient bel et bien eu lieu. Il s'en étonne.

M. Tornare affirme que c'est un projet qu'il faut soumettre maintenant à la population, la commission connaît son avis à ce sujet. Cependant, il y a une certaine crainte de soumettre ce projet avant les élections municipales. Lui pense qu'il faut le faire tout de suite. Il remarque que le skate-park se trouve toutefois déjà dans les projets actifs au niveau de l'aménagement de la plaine de Plainpalais.

M^{me} Bachmann déclare qu'elle a retrouvé dans le projet de la plaine de Plainpalais, à la page 66, deux crédits de la 3^e et 4^e phases avec le skate-park ouvert et une place de jeux.

Toujours à la page 36, un commissaire demande si la rénovation des vestiaires concerne un seul stade ou différents terrains.

M. Voirol répond que cela concerne la rénovation des vestiaires et annexes du Bout-du-Monde. Après demande de précisions sur ces rénovations, il explique qu'au point 16.04 c'est le stade du Bout-du-Monde qui est concerné, alors qu'au point 47.07 il s'agit du remplacement des deux terrains stabilisés de Vessy.

Un peu plus loin, il est confirmé que le projet de la gare des Eaux-Vives est bien celui qui comprend la crèche, un projet de piscine et pourquoi pas une salle de grimpe à la place du badminton.

Concernant la page 81, il est demandé si tous les crédits prévus en 2010 sont déposés.

Le projet de remplacement des terrains de Varembe est bel et bien déposé. Pour la patinoire des Bastions, dans le cadre du projet des patinoires de quartier, le projet est en attente. Il sera probablement proposé au début de l'année prochaine. Le matériau est du plastique, voire de la glace si on considère que la patinoire des Bastions est une patinoire saisonnière de quartier, comme les Charmilles. Pour le troisième projet prévu, il n'y a pas encore de site sur la rive gauche.

L'ensemble des commissaires plaide pour que la patinoire des Bastions reste saisonnière, car la patinoire en glace devant le kiosque a beaucoup de charme.

M. Voirol rassure en affirmant qu'il n'est pas question de transformer la patinoire des Bastions en surface synthétique!

A la page 82, le projet d'acquisition d'un plancher démontable aux Vernets n'a pas été déposé: il fait en fait partie d'un projet complet lié aux travaux de la patinoire. Pour Frontenex, par contre, c'est déposé.

Quant à l'étude d'aménagement du Bout-du-Monde, le projet est dans les mains du Service des bâtiments. Il y a la volonté de modifier l'aménagement du Bout-du-Monde qui n'est plus satisfaisant en ce moment: par exemple, le Bout-du-Monde accueille les visiteurs avec un parking, c'est un aménagement des années 1960-1970. Il faut réfléchir à l'aménagement de certains sports, faire place à d'autres et améliorer la qualité de l'accueil ainsi que de la buvette.

Ce sont les services de M. Rémy Pagani qui mènent l'étude. Le service qui gère est dans la colonne BAT du PFI. Il y a un service bénéficiaire et le crédit est géré par un service compétent.

Pour la pétanque, Genève est la seule ville qui dispose d'un boulodrome aussi immense. Il y a aussi les terrains sur la plaine de Plainpalais, aux Cromptes, rénovés il y a plus de six ans, et à Richemont. Tous ces lieux nécessitent un entretien régulier.

Des commissaires s'étonnent de comment il est possible de prévoir un projet, dans le cas ici concernant Vessy, avant l'étude qui est inscrite simultanément au PFI. Il y a en fait deux aspects: des choses à faire indépendamment d'une étude, les vestiaires par exemple, et la réflexion globale sur tout le périmètre du Bout-du-Monde qui demande par contre une étude ad hoc.

Une commissaire demande si, pour la réaffectation des lieux pour d'autres sports, contact a été pris avec les associations concernées. Elle relève également les problèmes des transports publics pour aller au Bout-du-Monde. Pour l'instant, le directeur du Service des sports indique qu'ils n'en sont qu'au stade du cahier des charges, mais il est évident que les associations seront interrogées.

A l'inquiétude d'une commissaire qui indique que les transports en commun pour les Evaux devraient aussi être revus, M. Tornare explique qu'il y a une réflexion au sein de l'association des Evaux. Sur la commune d'Onex, il est question d'élargir la route, mais il y a énormément d'opposition du voisinage. M. Voirol ajoute qu'il y a une étude d'accessibilité des Evaux qui a été menée. Pour les projets en 2011, trois nouveaux terrains stabilisés en synthétique seront transformés. Sur trois ans, par tranche de trois, ces terrains stabilisés seront rénovés. Deux à Vessy et celui du Bois-des-Frères sont prévus en 2011. Deux au Bout-du-Monde et celui de Trembley le sont pour 2012.

A la page 106, M. Voirol dit que la salle du boulodrome est immense, la hauteur est disproportionnée. Une réflexion est menée pour l'éventuelle installation d'un étage-mezzanine pour mettre, par exemple, une salle destinée aux arts martiaux. Une étude a été commandée, car la salle est en effet disproportionnée. De plus, des personnes fumaient dans ce lieu et il a bien entendu été donné l'ordre de cesser cette pratique. L'idée d'y installer un mur de grimpe est suggérée par le président.

A la page 118, parmi les objets non planifiés, le président demande de quelle transformation il s'agit pour le stade de Pré-Picot. C'est la transformation du stade, qui est vétuste, mais pas une urgence. Cela n'a aucun lien avec les Fourches.

La Ville est toujours à la recherche de surface et s'interroge d'une éventuelle construction sur le parking des Vernets: créer «un mini-Bercy», une salle multi-sports? Sur cette piste de réflexion se greffe la problématique de la nouvelle patinoire. L'idée est en tout cas de montrer qu'il y a la volonté d'utiliser mieux cet espace. Si l'intention de l'armée de quitter la caserne des Vernets était confirmée, toute cette surface pourrait être utilisée pour le bien de la population.

Un commissaire demande pourquoi 4,5 millions sont accordés à la surélévation des bâtiments administratifs, au point 50.012.56, soit au-dessus de la piscine des Vernets. M. Voirol rappelle aussi que c'est un plan d'intention: il n'est pas question de doubler les effectifs du Service des sports, mais l'idée est de dire où on peut trouver de la place, dans ce cas pour des salles de conférences ou de réunions. C'est le point le moins d'actualité de tous ces projets non planifiés.

Un commissaire aimerait qu'il soit écrit que «M. Tornare s'engage à faire tout ce qui est possible pour respecter le délai pour la nouvelle patinoire au 1^{er} septembre 2015». M. Tornare accepte volontiers et rappelle que c'est le même délai que dans le contrat signé avec le Canton.

Prises de position

A gauche toute!, après avoir étudié le présent PFI, y adhère tout en regrettant le peu de visibilité du skate-park.

Le PFI convient également bien aux socialistes, qui nuancent leur enthousiasme, car ils auraient souhaité davantage de projets pour la jeunesse, notamment pour les jeunes, qui ont de grandes difficultés à se loger.

Le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte du PFI, mais se réserve le droit de formuler éventuellement des recommandations en séance plénière.

Les Verts sont satisfaits, car plusieurs projets lointains ont été avancés dans le temps. Après plusieurs années, ils notent enfin un investissement pour le sport, mais attendent toutefois encore une ou deux grandes salles de sport.

Recommandation radicale

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de respecter l'engagement pour la construction d'une nouvelle patinoire au 1^{er} septembre 2015, pour le hockey professionnel de Genève.»

La recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents (2 Ve, 2 AGT, 2 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC).

M. Christian Zaugg, rapporteur général (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit du 6^e plan financier d'investissement, et nous en sommes déjà au septième. Toutefois, je tiens à relever que nous avons largement débattu en commission des finances de la problé-

matique de la rénovation de logements. Il est, en effet, apparu de façon évidente aux commissaires qu'il fallait impérativement que la Ville mette à disposition des possibilités de relogement pour des locataires de la Gérance immobilière municipale ou de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social qui seraient obligés de quitter leur immeuble pendant une rénovation dite lourde.

C'est la raison pour laquelle la commission des finances vous invite à voter la recommandation qui demande au Conseil administratif d'établir une liste actualisée des immeubles de logements de la Ville selon leur degré de vétusté et les besoins de rénovation et de modernisation, avec le programme des travaux, compte tenu des exigences de l'application de la loi sur l'énergie et des normes OPAir et OPBruit.

La commission vous recommande également d'accepter la recommandation de la commission de l'aménagement en vue d'activer le projet d'aménagement de la place de Neuve, et celle de la commission des sports qui demande une réactivation de la construction d'une nouvelle patinoire.

Premier débat

M. Pascal Spuhler (MCG). Chers collègues, le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra sur le sujet, puisque, évidemment, c'est un plan financier qui a été proposé durant la dernière législature. Nous n'étions pas là. Nous vous laissons en débattre.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Ecoutez, Mesdames et Messieurs, moi, je m'étonne un peu de tout ce silence qui entoure l'étude de ce plan financier d'investissement. Le rapporteur général l'a rappelé, c'est le sixième; nous en sommes déjà au septième et même si nous ne le votons pas, même si nous ne sommes pas appelés à prendre formellement position par un vote, je crois qu'il est de toute première importance que nous participions à la réflexion du Conseil administratif sur le futur visage de notre ville, car, à travers les propositions qui nous sont faites, ici, nous avons la possibilité de construire ensemble la Genève de demain.

Or, je crois que chacun s'accorde à dire que Genève n'est pas la plus proactive des villes ni celle qui soit un modèle en termes de modernité, que ce soient pour ses infrastructures ou pour sa mue dans le XXI^e siècle. Nous sommes tous d'accord de dire que Genève est peut-être, aujourd'hui, par rapport aux besoins qu'elle a, aux défis qu'elle doit relever, une ville qui a pris un peu de retard, qui est en recul par rapport à d'autres villes de Suisse et qui, pour une capitale quasi

internationale, n'est pas vraiment une capitale quant à l'accueil que nous réservons, que ce soient pour le logement ou pour les infrastructures de mobilité.

Nous savons que les grandes infrastructures de la Ville de Genève datent, en gros, de la fin du XIX^e siècle, début XX^e, et que notre ville apparaît, pour beaucoup encore, comme une ville vieillotte et poussiéreuse. C'est la raison pour laquelle il me semble très essentiel, à travers les propositions qui nous sont faites, de tâcher de donner des pistes pour que nous sortions aussi rapidement que possible de cette ornière et que nous entrions vraiment dans le XXI^e siècle.

Alors, je n'aborderai que quelques aspects. Dans les priorités, il est indiqué que nous voulions passer à la piétonnisation du centre-ville. C'est un projet sur lequel chacun s'accorde à dire qu'il aurait certainement une valeur ajoutée. Toutefois, le mot parking n'est pas apparu une seule fois dans ce document. Mesdames et Messieurs, les villes qui ont montré l'exemple avant nous – elles sont nombreuses – se sont toutes accordées pour faire des aménagements qui soient réalistes et possibles pour toutes les activités, pour le commerce, pour les logements. Il n'y a pas de piétonnisation réaliste sans que, d'une manière ou d'une autre, le mot parking n'apparaisse. Je regrette tout particulièrement ce manque dans les priorités, s'agissant des projets planifiés.

Je m'attacherai en particulier à parler d'un sujet qui est sensible et qui – vous le savez – me tient à cœur, qui est celui des infrastructures culturelles. Alors, là, nous avons un exemple fantastique d'investissement pour les prochaines législatures, puisque c'est un plan qui tient sur douze ans et qu'en réalité pratiquement toutes nos infrastructures culturelles sont à restaurer ou à recréer. Dans les seuls quatre à dix ans à venir nous avons des projets pour le Musée d'art et d'histoire, pour le Musée d'ethnographie de Genève, pour le Jardin botanique, la Maison Tavel, le Grand Théâtre, le Casino, Am Stram Gram, le Théâtre Pitoëff, le Pavillon de la danse, la Nouvelle Comédie, et j'en passe; toutes sont au répertoire pour les années à venir.

Néanmoins, lorsque vous observez les chiffres pour les investissements, vous vous apercevez que nous avons accepté jusqu'à présent – et c'est une bonne nouvelle – d'investir non plus à hauteur de 90 millions de francs par année mais de 100 millions de francs par année, et qu'il y a un pic aux alentours des années 2017 qui confère au seul département des arts et de la culture 75,5 millions de francs. Après cela, vous ne ferez plus ni les routes ni les autres restaurations ni les logements qui nous sont nécessaires! Il faudra bien réfléchir, à un moment donné, comment vous pourrez réussir ce plan avec les méthodes que nous utilisons aujourd'hui, à savoir un refus systématique, par une certaine majorité, de voir entrer de l'argent privé dans les investissements.

Le Parti libéral-radical aimerait vous rendre attentifs au fait qu'investir c'est la vie d'une cité. Nous ne pouvons pas reculer dans les investissements. Nous

avons déjà pris du retard et, si nous voulons véritablement réussir cette entrée dans le XXI^e siècle, il faudra petit à petit nous faire à l'idée que c'est en partenariat avec les privés que nous devons travailler, qu'il y a quelque chose comme un nouveau contrat social à avoir pour une cité comme la nôtre, qui est prospère, où les fonds et les valeurs circulent, plutôt que de se faire la guerre entre fonds publics et fonds privés. Quelque chose comme un contrat qui nous permettrait de travailler ensemble pour le bien de Genève est certainement la seule manière de pouvoir réussir la cité de demain.

Enfin, lorsque M. Pagani nous a présenté ce plan financier d'investissement, il nous a dit qu'il existait une méthode Stratus pour les immeubles locatifs, qui propose toute une panoplie de critères permettant d'évaluer la vétusté en temps réel de notre patrimoine. Hélas, nous avons appris que cette méthode n'existait pas encore pour les établissements publics, ce qui explique notamment que les corniches, les toits et les plafonds des musées vous tombent sur la tête... Nous espérons que ceci ne nous arrive pas dans les écoles! C'est la raison pour laquelle nous aimerions recommander la mise en œuvre du plan Stratus pour les bâtiments publics.

C'est une recommandation orale. Monsieur Pagani, nous vous serions reconnaissants si vous pouviez mettre en œuvre ce plan Stratus dans les meilleurs délais, de sorte que les visiteurs de nos musées et de nos théâtres ne craignent pas que la vétusté ne les devance sans que nous ayons pris les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité.

Voilà ce que nous voulions apporter à ce plan financier d'investissement, à ce stade. Nous étudierons avec attention le 7^e plan financier d'investissement. Nous espérons que les recommandations que nous avons faites seront prises en compte et que, surtout, dans tous les projets à venir, nous serons capables de créer, avec ce nouveau partenariat privé-public, toutes les infrastructures dont Genève a besoin.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne peux que confirmer que nous n'étions pas là au moment de l'analyse de ce plan, mais il est quand même intéressant de relever un point. Il faut veiller, effectivement – et nous y veillerons lors de l'examen du prochain plan qui est déjà à l'étude en commission des finances – qu'il y ait suffisamment d'investissements pour les logements. En ce qui nous concerne, je crois que c'est une de nos priorités.

On ne peut que regretter que nous ayons de la peine à avancer pour les différentes raisons évoquées par le rapporteur général et par M^{me} Kraft-Babel. Mais je crois qu'il faut maintenant passer à la démultipliée... A vélo, on peut passer à

des vitesses supérieures, on pourrait aussi le faire ici! Je parle des vélos, car ils semblent beaucoup plaire à l'Alternative... Je pense que, dans ce domaine-ci, il faut peut-être essayer de se faire violence et d'inventer de nouvelles pistes pour essayer d'avancer et de construire des logements dans cette ville et dans ce canton, nom d'une pipe!

Par ailleurs, je ne peux que rejoindre M^{me} Kraft-Babel quand elle a parlé de la piétonnisation et de son rapport avec les parkings. Alors, oui à la piétonnisation, mais, de grâce, faisons des parkings! Que les gens viennent en ville, près de la ville, pas aux frontières, et puis qu'ils parquent leurs voitures! Et ensuite ils iront à pied! Mais si on ne fait pas de parkings, cela ne marchera jamais votre truc, votre plan, votre machin qui ne fait qu'embêter le monde...

Au niveau de la globalité des investissements, alors, c'est sûr, c'est déjà un bien que ceux-ci aient été augmentés, mais j'aimerais quand même relever une chose. Pendant de très nombreuses années – car j'ai déjà eu l'honneur de siéger dans cette salle depuis 1979 – nous votions beaucoup d'investissements et, au moment de la réalisation, aux comptes, nous nous apercevions que beaucoup d'entre eux n'avaient pas été réalisés. On avait énormément de peine à réaliser les investissements qui avaient été votés. Alors, bravo au magistrat qui est enfin parvenu à faire en sorte – et c'est un plus – qu'au moment où nous examinons les comptes, les investissements que nous votons, ici – puisque nous avons la volonté de faire un certain nombre de travaux, de rénovations et de soutenir l'activité économique dans cette ville et dans ce canton – soient enfin réalisés. Alors, bravo, c'est un plus! Je crois que l'idée est de poursuivre l'augmentation des investissements de la Ville de Genève. C'est un bien si nous parvenons à le faire pour soutenir l'activité économique.

En effet, parce que les cycles deviennent, hélas, de plus en plus courts, nous entrons à nouveau dans une période de perturbation économique où le chômage revient en force, hélas. C'est pourquoi il faudra peut-être augmenter nos investissements. Mais dans la mesure, aussi, où nous ne gaspillerions pas nos ressources ailleurs, car les investissements ont évidemment un coût qui se répercute aussi dans le budget de fonctionnement! Veillons donc à ne pas gaspiller nos ressources dans le budget de fonctionnement de façon à permettre d'augmenter nos investissements, tant que faire se peut, pour soutenir l'activité. C'est le souhait que je formule et peut-être que, dans ce futur débat sur le budget, nous aurons la raison de ne pas faire exploser le budget de fonctionnement si nous voulons pouvoir augmenter nos investissements, ce qui est une nécessité aujourd'hui. Je vous en remercie.

La présidente. J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public notre ancien collègue, Georges Queloz. (*Applaudissements nourris.*)

M. Alberto Velasco (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens d'abord à féliciter M. Pagani de nous avoir présenté un projet d'investissement quadriennal. Je voudrais ensuite saluer le silence dont nous bénéficions pour nos travaux; cela montre l'intérêt qui est porté à ce sujet par les élus de cette assemblée. 100 millions de francs sur un budget d'un milliard, ce sont 10% qui vont aux investissements. Je pense que c'est honnête par rapport à ce que fait l'Etat. Mais, à la lecture du rapport, je me pose une question, Monsieur le conseiller administratif: est-ce que la Ville de Genève a les moyens de mener à bien les 100 millions de francs d'investissements qu'elle se donne? C'est très bien de se donner 100 millions de francs, mais si on ne peut pas réaliser ces investissements parce que, de toute façon, on n'a pas le personnel ou la structure adéquats, alors on ne peut faire, ici, qu'un travail intellectuel extrêmement intéressant! Par conséquent, je pense qu'à l'avenir les commissaires des différentes commissions devront d'abord se poser la question de savoir si ce qu'on a inscrit est faisable. Si ce n'est pas faisable, pourquoi? Et si on n'a pas les moyens, il faudra se les donner.

Par ailleurs – c'est ma deuxième observation – qui arbitre ces 100 millions de francs d'investissement? Sont-ils exposés au Conseil administratif qui nous présente ensuite un plan d'investissement? Est-ce le reflet d'un arbitrage du Conseil administratif ou celui d'un seul département? Car ce n'est pas la même chose! Ce serait donc intéressant, à l'avenir, de savoir si les autres départements arbitrent aussi cela et s'ils sont d'accord de vous appuyer, Monsieur Pagani – parce que c'est très important – sur les choix effectués.

M^{me} Kraft-Babel nous disait qu'il y avait aussi la question de savoir quelles priorités on donne à l'un ou à l'autre, et c'est vrai, elle a raison. Il faut veiller par exemple à ce que le patrimoine administratif de cette Ville ne se dégrade pas et qu'il se maintienne. Or, l'autre jour, M. Sami Kanaan nous a dit – moi, je ne le savais pas – qu'il y avait des infiltrations d'eau dans les sous-sols du Musée d'art et d'histoire au point qu'il y a des flaques d'eau et qu'il faut surélever les œuvres d'art que la République – et peut-être même la Ville – s'est vu donner. C'est quand même extraordinaire de devoir soulever ces œuvres d'art avec des plots, ou je ne sais quoi, afin que l'eau ne les affecte pas. C'est assez extraordinaire pour une ville comme Genève.

Donc, moi, je salue d'abord l'effort de M. Pagani parce qu'il semble que cela n'existait pas avant. Maintenant, cela existe, mais il faudrait quand même que les différentes commissions s'interrogent – et nous le ferons peut-être prochainement – sur la suffisance ou non de ces 100 millions de francs et, dans le premier cas, pour savoir si les projets sélectionnés relèvent de priorités qui sont les plus à même d'être portées, parce qu'il y a peut-être d'autres priorités.

Et puis, une fois que les priorités auront été définies, alors, donnez à M. Pagani les moyens pour mener à bien les projets dans l'année en cours ou dans les quatre

ou cinq ans. Cela, c'est très important parce que c'est désolant qu'un conseiller municipal prenne acte d'un rapport, fasse un bravo, applaudisse, mais se décharge moralement, à tous points de vue, de toutes ses responsabilités sur un travail que les fonctionnaires nous ont présenté – je l'avoue – avec beaucoup de professionnalisme, d'engagement et de sérieux. Je pense qu'il est aussi de la responsabilité de ce Conseil municipal de veiller à ce que ce travail soit mené à bien.

Voilà, nous, les socialistes, nous prenons acte du PFI, mais nous aimerions quand même profiter de l'invite qui nous est faite par M. Pagani, avec ce projet et les projets futurs, pour les discuter beaucoup plus sérieusement, voir leur importance et leur donner les moyens d'être réalisés.

La présidente. On me dit que M. Queloz est accompagné de M. Gérald Burri, un ancien conseiller municipal également. Je ne l'ai pas reconnu. Je le prie de m'en excuser. (*Applaudissements.*)

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Chers collègues, je ne vais pas m'éterniser sur le sujet des rapports, mais j'aimerais aborder quelques points importants au niveau, par exemple, du social. Je veux parler de l'effet *Kiss Cool* ou, plus exactement, des doublons, des lourdeurs administratives dans les aides sociales. Plutôt que d'informer les personnes sur leurs droits, je pense qu'il serait peut-être plus efficace de leur donner plus facilement l'accès par une procédure claire et simple dans la démarche administrative qui, actuellement, donne vraiment lieu à un blocage... (*Brouhaha et remarques.*) D'accord, je retire donc mon intervention.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, moi, je voudrais dire, au terme de cette discussion, que nous ne pouvons que souhaiter que le Conseil administratif regarde de plus en plus avec le Canton s'agissant de la programmation générale des investissements, car, finalement, la Ville n'est pas une commune comme une autre. La Ville se doit de penser canton, comme le Canton se doit de penser région. D'ailleurs, quand nous regardons un peu l'évolution des travaux de la Constituante, nous nous rendons compte que, demain, on aura probablement une autre manière d'aborder la prise en charge des grands équipements du canton.

Alors, veillons à ce que l'on n' imagine pas des projets uniquement à la taille de la Ville, payés par la Ville mais à disposition de la population du canton. Veillons à harmoniser et à minimiser les investissements de la Ville de façon à ce qu'on n'en fasse pas plus qu'il n'est nécessaire pour la Ville et que, si on doit envisager des équipements à l'échelon du canton, que ce soit fait avec l'Etat.

Enfin, je tiens à redire que, pour nous, le grand principe admis pour tous ces investissements généraux, c'est le partenariat public-privé.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je constate, tout d'abord, l'apaisement du débat sur ce plan financier d'investissement, car, quand nous avons présenté cela il y a quelques mois, il y avait eu des hauts cris sur le fait de voter la tête dans le sac. Je relève aussi que la proposition de M. Menoud a été mise en place, puisqu'il y a eu une séance d'information qui a été très bien fréquentée – je vous en remercie – qui a pu faire prendre acte de ce document et, surtout, impliquer les conseillers municipaux, puisqu'une recommandation vient d'être faite. Bien évidemment, le Conseil administratif lui fera droit.

Je relève aussi que vous avez compris que ce plan était non seulement un instrument de travail pour l'administration mais aussi un instrument politique de contrôle et de suggestion pour votre Conseil. Lors des comptes, vous pouvez constater que les investissements votés par le Conseil municipal sont dépensés par l'administration, et que nous sommes complètement en ligne, contrairement à d'autres administrations – je ne vais pas citer lesquelles – qui, effectivement, votent des investissements mais ne les réalisent pas dans l'année, et même dans l'année suivante.

Par contre, Monsieur Velasco, je dois dire que l'ensemble de notre patrimoine est en bon état, sauf peut-être – car il y a des atermoiements – certains objets que vous avez cités en exemple, et je le déplore, comme vous. Il faudra bien, en effet, que nous mettions un terme à cette décrépitude du Musée d'art et d'histoire, mais tous les autres objets sont sous contrôle, ce qui n'a pas été le cas dans les années où des économies substantielles ont été faites. Malheureusement, nous en payons encore le prix aujourd'hui.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous remercier pour la prise en considération de ce plan financier d'investissement et vous rappeler qu'il faut absolument voter les crédits qui vont avec. Ainsi, la proposition PR-911 destinée à couvrir les frais d'études des projets inscrits au 7^e PFI est à l'étude en commission des finances et sera traitée en même temps que le budget. Nous nous retrouverons donc en décembre pour voter ces objets.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission des finances est acceptée à l'unanimité (45 oui).

Mise aux voix, la recommandation de la commission de l'aménagement est acceptée sans opposition (39 oui et 5 abstentions).

Mise aux voix, la recommandation de la commission des arts et de la culture est acceptée par 42 oui contre 6 non (4 abstentions).

Mise aux voix, la recommandation de la commission de la jeunesse et des sports est acceptée par 45 oui contre 2 non (5 abstentions).

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- d'établir une liste actualisée des immeubles de logements de la Ville de Genève selon leur degré de vétusté et les besoins de rénovation et de modernisation, avec le programme des travaux, compte tenu des exigences de l'application de la loi sur l'énergie et des normes OPAir et OPBruit;
- de faire passer l'étude d'aménagement de la place Neuve en «projet actif» ou «nouveau projet actif» plutôt qu'en «projet non planifié»;
- que le projet François-Grast, qui se trouve dans les projets actifs mais pas dans les projets planifiés, soit à nouveau présenté en 2011, car il s'agit maintenant de logements et d'ateliers d'artistes, et que, à l'avenir, un projet actif soit également planifié;
- de respecter l'engagement pour la construction d'une nouvelle patinoire au 1^{er} septembre 2015, pour le hockey professionnel de Genève.

Il est pris acte du 6^e plan financier d'investissement.

11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 juin 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement de 476 000 francs, ramené à 292 000 francs, destiné à la digitalisation des plans d'exécution des modules existants de la maquette de la ville de Genève à l'échelle 1:500^e (PR-717 A)¹.

Rapport de M^{me} Christiane Olivier.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances en date du 22 juin 2009 et elle a été traitée par la commission les 26 août, 2 septembre, 24 novembre, 16 décembre 2009 et 3 avril 2010.

Que M^{me} Sandrine Vuilleumier soit remerciée pour l'excellente qualité de ses notes de séance.

Séance du 26 août 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice, et M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio cheffe du Service d'urbanisme

M^{me} Wiedmer-Dozio rappelle que la création de cette maquette a débuté il y a plus de vingt ans. Aujourd'hui, elle est en grande partie réalisée (87%), toutefois elle nécessite une mise à jour quotidienne. L'achèvement de la maquette est prévu dans une dizaine d'années. En effet, au départ, seul un certain nombre de modules était prévu, exclusivement situés sur le territoire de la Ville, et ensuite on a souhaité l'amplifier, notamment pour juxter les périmètres contigus (autres communes). D'autre part, la confection de la maquette requiert la mise en place de toute une série de documents, dont des plans d'exécution réalisés manuellement et qu'il faut, aujourd'hui, mettre à niveau et ensuite digitaliser afin d'avoir une base de données de 146 plans. Il est à noter que chaque fois que cette maquette est présentée, elle soulève beaucoup d'intérêt. Elle tient à souligner néanmoins qu'il s'agit d'un outil de travail et non d'exposition.

M^{me} Danesin tient à compléter en passant à la présentation Powerpoint (*cf. annexe 1: cette annexe sera mise en ligne sur l'intraCm*).

Elle rappelle que la construction de cette maquette a commencé en 1983, peu avant la création du Service d'urbanisme de la Ville de Genève. Dès le départ, la maquette s'est trouvée parmi les missions du Service de l'urbanisme. Il s'agissait de construire une maquette qui soit un outil de travail et qui permette de tester

¹ «Mémorial 167^e année»: Proposition, 475.

des projets. Il s'agit d'une maquette évolutive, non figée à un moment précis, et qui suit l'évolution de la ville. Au total, elle sera constituée de 149 modules. La maquette qui mesure 10 m x 12 m a été réalisée à l'échelle du 1:500 qui apparaissait comme l'échelle la mieux adaptée pour traiter des questions d'urbanisme. Elle est construite comme un puzzle, on peut donc imbriquer les modules à souhait et y tester des projets. On s'aperçoit que la zone de la Vieille-Ville n'a pas encore été entreprise car on a favorisé les modules des zones où il y avait beaucoup de projets.

Tous les plans d'exécution, au nombre de 119, ont été réalisés au Service d'urbanisme sur la base des plans cadastraux et de relevés photogrammétriques. C'est sur cette base que des maquettistes indépendants vont pouvoir construire la maquette. Les plans comportent toutes sortes d'informations sur les hauteurs, les arbres, les habitations, les toitures...

M^{me} Wiedmer-Dozio informe que la Ville de Genève dispose d'une équipe de trois personnes à mi-temps pour gérer cette maquette. Un mandat externe sera octroyé en 2010 sur une période de quatre ou cinq ans pour digitaliser tous les plans qui ont été effectués à la main. La plupart des architectes travaillent aujourd'hui avec des outils informatiques, c'est pourquoi il devient urgent de leur fournir ces informations sur le support avec lequel ils travaillent. Cette base de données informatique sera mise à disposition, aussi bien des services de l'administration municipale ou cantonale que des privés, qui sont très demandeurs.

Plusieurs mêmes questions sont soulevées par différents membres de la commission, aussi ont-elles été traitées par thèmes:

Exposition de la maquette

Il est à rappeler que la mission essentielle de la maquette est de servir d'outil de travail et ne doit pas être une image figée.

C'est ainsi, qu'en fonction des projets de constructions ou d'aménagement, d'information au public, etc. on déplace parfois une partie de la maquette. Il s'avère également que des architectes viennent au Service d'urbanisme s'agissant d'un gain de temps et d'argent, car le support est déjà à disposition et les professionnels insèrent simplement leur projet dans la maquette. Ils ont aussi la possibilité d'emprunter gratuitement une partie de la maquette, pour autant qu'ils prennent suffisamment de précautions (assurances, transport...). Cela leur permet de promouvoir leur projet auprès des promoteurs ou d'intéresser d'éventuels investisseurs. La maquette est également prêtée dans le cadre de concours et elle sert aussi aux commissions consultatives du canton. Il s'agit d'un outil de travail pour les professionnels et si elle se retrouve installée en un lieu d'exposition, il ne sera plus possible d'en disposer aussi librement pour prendre une mesure ou insérer un projet dans un module, comme on le fait actuellement.

Si l'éventualité d'une exposition temporaire de la totalité de la maquette était envisagée, il faudrait un local de grande dimension qui permettrait de l'accueillir dans de bonnes conditions et il faudrait trouver un budget de fonctionnement pour cette exposition. Le Service d'urbanisme a analysé ce que cela impliquerait et il faudrait prévoir une voie de déambulation en hauteur pour avoir une vue plongeante sur la maquette. De plus, pour aller retirer les modules qui sont encastés, il faut pouvoir les remonter, puis les glisser, et il est important de savoir que chaque module pèse entre 25 et 30 kilos qu'il faudrait donc installer un système de rails et de poulies. Il est très difficile d'allier l'aspect exposition avec l'aspect outil de travail. Cela serait possible, mais coûterait cher et resterait compliqué.

Considérant la difficulté d'allier outil de travail et exposition, une commissaire (S) propose d'envisager dans le futur la possibilité de faire une copie de la maquette avec des modules en plâtre que l'on pourrait ainsi exposer de façon pérenne, cette maquette étant très prisée par la population.

Partenariat avec le Canton

Un commissaire a eu souvent l'occasion d'aller sur le site du Système d'information du territoire genevois (SITG) et a l'impression que toutes les informations figurent déjà sur ce support dont la Ville est partenaire. Il ne comprend pas très bien ce que ce projet pourrait apporter de plus.

M^{me} Wiedmer-Dozio affirme que la maquette apporte un plus haut degré de précision. Preuve en est que dès le moment où un architecte doit développer un projet, il vient chercher l'information au Service d'urbanisme de la Ville de Genève. On n'est pas dans le même registre d'information que le SITG.

Un autre commissaire sait que le projet d'un plan en 3D du Canton est en cours à l'Etat. Est-ce qu'il y a un lien quelconque avec la maquette ou les plans d'exécution?

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que, pour l'instant, ils n'ont pas analysé ce projet, mais qu'ils vont avoir une présentation. Pour l'instant, on est au stade de projet. Il intéresse, semble-t-il, certaines communes.

Concertation avec les autres communes

Cette piste est à imaginer à terme, raison pour laquelle le Service d'urbanisme a souhaité étendre le nombre de modules pour aller jouxter les autres communes. Un contact a déjà été pris avec la commune de Vernier qui serait intéressée à pouvoir continuer la progression de la maquette. Les autres communes font des maquettes très ciblées, car il s'agit d'un gros investissement. Mais, avec l'avancement du projet d'agglomération, on pourrait imaginer qu'un jour cette question se posera et qu'il serait intéressant pour l'ensemble de l'agglomération d'avoir un

outil comme celui-là. Le service est à disposition des communes qui font appel à lui et beaucoup de villes sont intéressées par ce dispositif.

Nombre de modules qui restent à confectionner

Une commissaire rappelle que 119 modules sur les 149 prévus ont été exécutés. Elle aimerait savoir combien il en reste à finaliser. Il lui est répondu que vingt-quatre ont déjà été exécutés et que d'autres sont en cours de finalisation et ont été déduits du total. A ce jour, il en reste encore une quinzaine.

Coût total de la maquette

Une réponse écrite sera transmise ultérieurement (cf. annexe 2).

Qualité des matériaux utilisés pour la maquette

Une commissaire se souvient que les matériaux employés pour les premiers modules étaient très précieux. Ne pourrait-on pas réévaluer cet aspect pour diminuer les coûts de construction de la maquette?

M^{me} Wiedmer-Dozio reconnaît qu'il s'agit d'un beau matériel, qui a un certain coût mais qui a l'avantage de ne pas être altéré par le temps, ce qui est un avantage indéniable, lorsqu'on sait que c'est du matériel qui est manipulé. C'est ainsi que ces modules qui ont vingt ans d'existence sont toujours en excellent état.

Prêt de la maquette – Facturation éventuelle

Ce sont les architectes qui prennent en charge le transport, mais le service ne veut pas être trop restrictif. S'il s'agit d'un seul module, il suffit d'une grande voiture et l'emprunteur signe une décharge. S'il s'agit de plusieurs modules, on lui indique une maison de transport habituée à ce type de transport et l'architecte prend à sa charge le transport. L'autre possibilité qui est offerte aux professionnels, c'est de leurs installer la partie de la maquette qui les intéresse dans une salle du Service d'urbanisme et on lui propose d'y insérer son projet. Le service se montre assez souple quant au prêt, mais reste attentif.

Parfois, il y a trois ou quatre modules qui sortent en même temps. Le Service d'urbanisme comptabilise une trentaine de demandes par année. En interne, la maquette est utilisée tous les jours, raison pour laquelle le service privilégie le fait d'installer les modules dans ses propres locaux.

La question d'une redevance a été examinée mais elle est difficile à chiffrer. Finalement, cette option a été abandonnée, parce que cela monopolisait une personne du service à plein temps et que le montant des recettes n'était pas suffisam-

ment relevant. De plus, l'avantage du prêt à un architecte, c'est que cela permet d'avoir une discussion dans le cadre du préavis, avant que le projet n'ait abouti et ce dialogue contribue à établir un rapport de confiance lors de partenariat autour de projets et qui permet de les sensibiliser à certaines problématiques.

La commission souhaitant une évaluation, une réponse écrite a été fournie ultérieurement (cf. annexe 3).

Coût de l'opération

Un commissaire s'intéresse aux coûts de cette opération, et aimerait qu'on puisse lui assurer qu'il ne s'agit pas d'un doublon avec l'Etat ou toute autre collectivité publique. Il demande si, pour des raisons de rationalité, ce travail ne devrait pas être fait par l'Etat.

M. Pagani cite un exemple concret à savoir la surélévation des immeubles. Un premier projet de loi a fait l'objet d'un référendum. L'Etat de Genève a essayé de trouver un compromis, soit d'établir des plans secteur par secteur. Pour ce faire, il fallait avoir une cote exacte de la hauteur des immeubles et c'est le Service d'urbanisme de la Ville de Genève qui a pu offrir ces cotes. C'est dire à quel point les services de la ville sont performants, et même plus performants que l'Etat de Genève dans ce domaine.

La commission n'ayant plus de questions, et comme beaucoup de thèmes ont porté principalement sur la maquette en elle-même, M^{me} Wiedmer-Dozio tient à rappeler, afin d'éviter toute confusion, que dans la proposition faite aujourd'hui il est question de digitaliser les plans d'exécution et non de digitaliser la maquette. Il s'agit de mettre toutes les données précieuses de ces plans sur support informatique fin de faciliter le travail des professionnels.

Séance du 2 septembre 2009

La présidente relève que la commission souhaite effectuer des auditions complémentaires et propose de reporter le traitement de cet objet à une séance ultérieure.

Séance du 24 novembre 2009

Audition de M. Mumenthaler, directeur du Service de l'organisation et des systèmes d'information

M. Mumenthaler débute son audition par une présentation *PowerPoint*, intitulée «Le SITG et la 3D». Il déclare qu'il est question de la création d'un socle 3D sur l'ensemble du Canton. Il rappelle que la Ville de Genève était pionnière

Proposition: digitalisation de la maquette de la ville de Genève

en matière de modélisation 3D lorsqu'elle a engagé la réalisation de la fameuse maquette en bois, qui est un travail remarquable. Pour réaliser ce travail, il avait été fait appel aux données du cadastre (2D) et, comme il était nécessaire de connaître aussi la superstructure des toits, la Ville avait recouru à la photogrammétrie analogique, qui permet de restituer les angles des toits, leurs arrêtes, leurs altitudes, mais aussi des éléments au sol (aménagements urbains, arbres). Il ajoute que ces plans étaient fournis d'abord sous format papier, puis sous forme de dessins DAO. Il précise que le projet actuel de la Ville a pour but de digitaliser les anciens plans sur papier.

Il ajoute que le projet de socle 3D a été lancé par la Confédération (Swiss-Topo) et que Genève, qui a une certaine avance dans les systèmes d'information géographique, a été sollicité pour participer à cette étude. Les résultats de cette étude ont montré que l'on maîtrisait cette technologie malgré la complexité du sujet et ils ont permis de mettre en évidence les besoins réels des utilisateurs. Suite à cette étude, on a déterminé que ce socle 3D était un véritable outil d'aide à la décision qui permettait de valoriser les projets, de mesurer précisément l'impact d'un bâtiment sur son environnement, de favoriser le dialogue dans un processus de concertation et de partager une vision commune entre les spécialistes et les non-initiés. Il ajoute que ce projet a été intégré dans les missions du SITG afin de pouvoir communiquer ces données. Il ajoute que le fait de pouvoir fournir un socle 3D sur l'ensemble du Canton permet de faire baisser considérablement les coûts liés à la réalisation de maquettes virtuelles.

Il explique que le socle 3D est composé de la modélisation 3D des chaussées, des voiries, de la végétation arbustive (ICA), de la signalisation verticale, des bâtiments, des ponts et des passerelles. Il ajoute que l'on peut incruster dans ce socle 3D les nouveaux projets.

Les données ont été acquises par photogrammétrie, à savoir la même technique que celle utilisée à la Ville, et que le niveau de précision est identique. Il précise que l'on travaille aujourd'hui par photogrammétrie numérique, et non analogique.

La modélisation couvre environ 70 000 bâtiments, pour lesquels on a défini des modèles de données, et que l'on a opté pour une représentation bicolore qui permet de distinguer les faces, les toits et les superstructures. Une texture générique ou bien réelle peut être appliquée, mais il précise qu'il serait hors de prix de texturer l'ensemble des bâtiments du Canton et qu'on le fera uniquement au besoin. Il ajoute qu'une vingtaine de bâtiments emblématiques seront entièrement texturés pour en avoir une jolie présentation.

M. Mumenthaler indique que le format de ce socle 3D est compatible avec les données du SITG (ESRI Multipatch) et avec l'infrastructure informatique de la Ville de Genève et des autres partenaires du SITG. Il ajoute que la précision de 25 cm est identique, voire légèrement supérieure, à celle qu'a obtenue la Ville,

mais que et que l'on obtient ainsi des données plus complètes: identifiant fédéral du bâtiment, volume du bâtiment (important pour le calcul des surfaces énergétiques), hauteurs minimum et maximum des toits, surface des façades et des toits, inclinaison des toits (possibilité de calculer facilement le potentiel solaire de chaque bâtiment).

Concernant les coûts de ce travail, M. Mumenthaler indique qu'il s'est élevé à 1 050 000 francs, partagés entre le Canton, les communes et la Confédération. Il précise que la participation de la Ville de Genève a été de 54 000 francs et celle de la Confédération de 100 000 francs. Il ajoute que ces données appartiennent à la Ville de Genève, qui peut les utiliser librement pour tous ses projets.

M. Mumenthaler indique encore que les bureaux d'architectes ou d'ingénieurs peuvent avoir accès à ces données et les extraire facilement, directement depuis le guichet 3D, en choisissant le format du fichier, pour travailler sur ces données.

Il ajoute que l'on peut aussi envoyer un projet de maquette sur un *plotter* 3D, pour faire sortir une maquette avec texture, dont il fait circuler un exemple.

Il conclut en disant que le SITG ne fournit pas les maquettes toutes faites, mais uniquement les données nécessaires à la réalisation de celles-ci.

Questions des commissaires

Une réactualisation permanente est-elle possible?

M. Mumenthaler répond que toutes les données sont réactualisées régulièrement et que l'on hésite encore entre une mise à jour périodique, tous les deux ans, reposant sur l'identification des bâtiments modifiés à modéliser et un système d'identification immédiate à chaque fois qu'un géomètre cadastre un nouveau bâtiment. Mais cette méthode pose le problème des bases légales qui ne permettent pas d'exiger qu'un propriétaire privé fasse cadastrer en 3D son bâtiment. Il précise que les nouveaux projets peuvent être immédiatement intégrés et qu'une fois que le socle 3D est acquis, il est possible de réaliser des maquettes virtuelles à un prix raisonnable et que, dans un proche avenir, tous les PLQ devraient être réalisés en 3D.

La proposition de la Ville ne fait-elle pas double emploi avec les services fournis par le Canton? Le SITG ne serait-il pas à même de fournir certaines prestations?

M. Mumenthaler (son chef de département l'ayant levé de son secret de fonction) déclare qu'à son avis cela fait clairement double emploi. Il ajoute toutefois qu'il ne faut pas jeter ces plans papier – qui ont été utilisés notamment pour véri-

Proposition: digitalisation de la maquette de la ville de Genève

fier la qualité de certaines données du projet du SITG – mais qu’il serait parfaitement suffisant, au lieu de les digitaliser, de les scanner pour les conserver sous une forme numérique, ce qui permettrait de diminuer largement le coût de l’opération.

Au cas où le Conseil administratif renoncerait à cette proposition, la Ville pourrait-elle passer commandes au Canton?

M. Mumenthaler répond que le degré de détails est plus élevé que ce qui est nécessaire. Il ajoute que la tendance actuelle n’est plus de faire des maquettes en carton ou en bois mais des maquettes virtuelles dont on peut ensuite faire des animations virtuelles sous forme de films.

La proposition du Conseil administratif parle de digitalisation de plans manuels, mais un scannage serait-il suffisant?

L’intérêt du scannage réside dans le fait que l’on enregistre de façon pérenne ces données qui pourront dès lors être consultées sur un ordinateur et qu’il sera possible de les superposer à d’autres plans pour en comparer l’évolution. Il ajoute qu’un plan scanné est suffisant et qu’il n’est pas nécessaire de le digitaliser avec précision.

Les futurs projets utiliseront-ils la même échelle (1/500°)?

Les données numériques sont indépendantes de l’échelle et elles permettent de faire des maquettes au 1/500° comme au 1/50°. La précision des données 2D relève du cadastre (précision de 5-6 cm) et la précision altimétrique est de l’ordre de 25 cm pour les superstructures; elle est donc bien supérieure aux exigences d’une maquette au 1/500°.

Est-il prévu par le Canton de formaliser en maquette réelle la digitalisation acquise?

Aucun modèle physique ne sera réalisé parce que beaucoup trop cher et inutile. Il rappelle qu’au moment de la création de maquette en bois il n’existait guère d’autres moyens de modélisation et que la Ville avait fait œuvre de pionnier, mais qu’aujourd’hui la tendance est à la réalisation de maquettes virtuelles.

Quel est le prix d’un *plotter* 3D ? Serait-il possible de réaliser avec celui-ci une maquette en résine qui pourrait être exposée au public?

M. Mumenthaler ne connaît pas actuellement son prix, auquel il faudrait adjoindre le prix de la matière première (résine). Il estime toutefois qu’il ne faudrait pas refaire en résine l’équivalent de la maquette en bois et que, pour faire découvrir la Ville de Genève au plus large public possible, il faut aujourd’hui se servir d’une maquette virtuelle et d’internet. Il ajoute que son service n’est pas

équipé d'un tel *plotter* et qu'il est clair qu'il n'en fera pas l'acquisition; en cas de besoin le mandat serait sous-traité.

En cas de scannage des plans en lieu et place de la digitalisation, du matériel spécifique serait-il nécessaire et quelle serait l'économie?

Comme il s'agit de plans grand format, il faudrait un scanner adapté, mais il y a Genève au moins dix entreprises capable de réaliser ce travail pour environ 10 francs par plan. Il ajoute qu'il ne voit pas l'utilité d'uniformiser une documentation qui a déjà servi, d'autant plus que les données obtenues par digitalisation seront les mêmes que celles du SITG, pour lesquels la Ville a participé financièrement.

Lorsqu'une commune ou un particulier a besoin d'une information, celle-ci est-elle facturée par le SITG?

M. Mumenthaler répond que tout est gratuit entre partenaires du SITG et qu'un privé ne paiera que le coût de mise à disposition de l'information, soit 250 francs, quelle que soit l'étendue de sa demande.

La commission n'ayant plus de question, M. Mumenthaler quitte la séance.

Discussion de la commission

La présidente se déclare interrogative et étonnée par rapport aux coûts annoncés par M. Mumenthaler et propose à la commission de réentendre le Service d'urbanisme, qui ne peut pas ignorer l'existence de scanners grand format, pour qu'il s'explique et propose la date du 16 ou 22 décembre.

Une commissaire (S) estime qu'il faudrait effectivement réinterroger le Service d'urbanisme à cet égard et lui demander notamment si la Ville possède toujours un *plotter* 3D, étant donné qu'elle croit se souvenir que ce matériel existait à l'époque au Service des sports.

Un commissaire (R) regrette qu'il n'y ait personne de l'administration lors des auditions de personnes externes. Il ajoute que les fonctionnaires pourraient bénéficier des informations reçues, que les membres de la commission ne sont pas forcément capables de leur retransmettre.

Pour lui, avant même de cette audition, il était clair qu'il s'agissait d'un doublon et que c'est encore plus le cas maintenant. Il ajoute qu'il serait favorable à voter tout de suite cette proposition qu'il refuserait.

Un autre commissaire (DC) pense lui, au contraire, que la présence de l'administration n'est pas toujours souhaitable et que les personnes auditionnées peuvent, grâce à l'absence de cette pression, s'exprimer librement et sincèrement.

Il estime judicieux de réentendre les fonctionnaires par respect pour eux afin de leur donner l'occasion de se prononcer sur un probable refus de la proposition par la commission des finances et de s'y préparer.

La commissaire (S) tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'un doublon, mais d'une simplification de ce qui est proposé. Elle ajoute qu'elle souscrit à la proposition d'auditionner à nouveau les fonctionnaires dans le but de leur expliquer les doutes de la commission des finances.

Un commissaire (UDC) est également d'accord avec cette proposition.

Séance du 16 décembre 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice, de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur, et de M^{me} Valérie Danesin, architecte-maquetiste

La présidente rappelle que la commission a été très étonnée par la position de M. Mumenthaler, qui a expliqué le fonctionnement du SITG et qui a fait part de l'inutilité d'une digitalisation.

M^{me} Charollais indique qu'elle tient à expliquer à la commission pourquoi il ne serait pas suffisant de scanner les plans, afin de la convaincre de la pertinence et de l'utilité de ce projet.

M^{me} Danesin indique en préambule que tous les plans sont déjà scannés par mesure de sauvegarde. Elle explique que ce ne sont pas des plans archives mais des plans utilisés et modifiés à chaque fois que la maquette est mise à jour. Elle indique qu'un plan scanné est une image fixe à partir de laquelle on ne peut plus travailler, tandis qu'un plan vectorisé laisse la possibilité d'effectuer les modifications nécessaires à la réalisation de la maquette qui se fait sur la base de ces plans. Elle précise qu'à chaque module de la maquette correspond un plan d'exécution réalisé sur la base du cadastre et de la photogrammétrie. Elle ajoute qu'il y a dans ces plans des données qui ne sont contenues ni dans le cadastre ni dans la photogrammétrie, qui se recourent mais qui ne sont pas totalement les mêmes.

Elle rappelle que la maquette est construite non pas sur des plans de géomètre mais sur ces plans d'exécution et ajoute que la gestion des terrains ne se réduit pas à des courbes de niveau (pentes, paliers, rues en ruban, raccordement des routes) et que ces données sont nécessaires à la construction de la maquette qui exige aussi une simplification et une synthèse pour une maquette au 500^e. Elle explique que les plans d'exécution de la maquette évoluent sans cesse et que les supports papier se périment, raison pour laquelle leur mise sur support informatique était nécessaire tant pour la sauvegarde que pour la facilitation de la mise à jour.

M^{me} Charollais ajoute qu'un document scanné est une photographie figée et non modifiable, alors qu'un document vectorisé est un document dynamique qui peut être mis à jour et qu'il est utilisé par tous les bureaux d'architectes et d'ingénieurs.

M. Pagani explique qu'il y a deux écoles: le 3D virtuel et la maquette. Il confirme que les plans scannés ne permettent pas de faire évoluer la maquette. Il souligne que le Canton ne lance pas de concours avec son système virtuel.

M^{me} Danesin ajoute que bien entendu, la Ville utilisera les données du SITG pour la mise à jour de la maquette, et qu'il sera question de travailler conjointement avec le Canton.

Une commissaire (S) souhaite rassurer le magistrat en précisant qu'il n'est pas question de remettre en cause la réalisation de la maquette, qui est bien séparée de la proposition de digitalisation. Elle demande si la Ville travaille déjà avec le SITG étant donné que le socle 3D contient déjà la modélisation des chaussées, des voiries, de la végétation, les volumes des bâtiments, les hauteurs et surfaces des toits, les altitudes, les données cadastrales et les référencements. Elle ajoute que, d'après ce qui lui a été rapporté, la photogrammétrie est numérique et donc très précise et que les données sont gratuites puisque la Ville a contribué à ce projet.

M^{me} Danesin répond qu'effectivement le portail du SITG remplacera dorénavant la photogrammétrie mais que l'on aura toujours besoin du document synthétique indispensable à la construction de la maquette, car des données propres à la réalisation de celle-ci ne sont pas contenues dans le portail du SITG et que le maquettiste a besoin de plans d'exécution.

M^{me} Charollais précise que ce portail 3D a d'innombrables qualités mais qu'il transcrit des données qui reproduisent la réalité, alors que les données pour la réalisation de la maquette sont simplifiées et constituent une interprétation de la réalité.

Concernant le coût de ce projet, un commissaire (R) rappelle qu'il est question d'un crédit de 476 000 francs et que la commission a eu un doute car, lors de son audition, le responsable du SITG a indiqué que ce crédit ne servirait à rien car le SITG détient déjà toutes les informations et les met à disposition à la Ville. Il se dit convaincu que cette dépense est inutile et déplore ce discours technocratique.

M^{me} Danesin confirme à nouveau que les plans qui seront digitalisés contiennent des données inhérentes à la fabrication de la maquette qui ne sont pas contenues par le portail du SITG.

Le même commissaire souhaite savoir de quelles données il s'agit.

M^{me} Danesin cite par exemple le découpage en îlots ainsi que la gestion des routes.

Proposition: digitalisation de la maquette de la ville de Genève

M. Pagani souhaite ajouter que le service était tout à fait conscient de ces paramètres lors de l'élaboration de ce crédit et que s'il persévère, malgré l'audition de M. Mumenthaler, c'est qu'il est persuadé de sa nécessité. Il déclare qu'il attend de voir le résultat des maquettes en résine. Afin que la commission puisse être totalement informée, il propose de demander à M. Mumenthaler de poursuivre le travail de la maquette sur la base des seules données du SITG et de voir le résultat.

Un commissaire (Ve) demande quelles seraient les conséquences du refus de cette proposition et si cela pourrait mettre un terme à la maquette.

Il lui est répondu que ce ne serait pas la fin de la maquette mais que cela compliquerait le travail. Les plans seraient scannés, donc sauvegardés. Il serait possible d'envisager d'autres solutions, comme par exemple, re-tirer des plans.

Un commissaire (DC) observe que certains sont arrivés à la conviction que le SITG a déjà fait le travail qui est proposé dans cette proposition. Il ajoute que la maquette en résine présentée était bien plus élaborée et élégante que la maquette en bois de la Ville. Il ajoute que les autres communes du canton semblent se contenter de ces données, alors que ce sont les mêmes architectes et urbanistes. Il propose de mettre par écrit ce que la Ville ne possède pas pour le soumettre au SITG.

La présidente estime qu'un échange épistolaire serait un peu lourd et propose que les services de la Ville rencontrent ceux du Canton pour définir ensemble les besoins de la Ville.

M. Pagani souscrit à cette proposition et confirme que M^{me} Danesin prendra contact avec M. Mumenthaler et qu'un courrier commun sera envoyé à la commission des finances, pour qu'elle se prononce, en fixant un délai à la fin du mois de février.

Une commissaire (S) demande si la Ville possède un *plotter* qui pourrait servir à créer des modules afin qu'une copie de la maquette puisse être exposée. Elle rappelle qu'il en existait un à l'époque au Service des sports. Il lui est répondu que la Ville ne possède pas de *plotter* 3D pour réaliser des maquettes et le magistrat ajoute que la Ville n'y voit pas d'intérêt si le Canton le fait déjà. La commissaire confirme que le Canton n'a pas acquis ce matériel.

Séance du 13 avril 2010

(N.B. La chargée du rapport étant absente lors de cette séance, elle s'est uniquement rapportée aux notes de séance.)

La présidente rappelle que la commission avait demandé que le Service d'urbanisme se mette en relation avec M. Mumenthaler. Suite à cette rencontre,

un long courrier a été envoyé à la commission ainsi qu'un amendement proposé par M. Pagani (*cf. annexes 4 et 5*).

Un commissaire indique que le groupe radical se félicite que la Ville et le Canton parviennent à travailler ensemble. Il ajoute que la commission doit se féliciter elle-même d'avoir permis cela et d'avoir incité le magistrat à écouter ce que d'autres personnes avaient à lui dire.

La présidente observe qu'il n'y a plus de demande de parole et précise que l'amendement proposé ramène le montant initial de la proposition, qui s'élevait à 476 000 francs, à 292 000 francs, soit un différentiel de 184 000 francs. Elle relève que, dans l'exposé des motifs, le Service d'urbanisme prévoit une solution intermédiaire, prévoyant l'acquisition d'un logiciel informatique spécifique au maniement de supports mixtes qui permettrait d'effectuer une partie du travail en interne, mais que le coût de ce logiciel n'est pas mentionné.

La présidente soumet au vote le projet de délibération amendée par M. Pagani, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'investissement de 292 000 francs destiné à la digitalisation de 73 plans d'exécution des modules existants de la maquette de la ville de Genève (échelle 1:500°).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 292 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2018.

Annexes mentionnées

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2011 (après-midi)
Proposition: digitalisation de la maquette de la ville de Genève

2339

Tr:Re: Commission des finances : examen de la PR-717 "Digitalisat..."

ANNEXE 2

Chère Madame,
Bonjour,

Merci pour cette réponse.
Toutefois, j'avais également noté que la CF souhaitait connaître les conclusions de l'évaluation sur l'opportunité de faire payer le prêt des modules.

Dans cette attente, recevez mes meilleures salutations.

Frédérique Perler
Présidente de la CF

Marie-Jose.Wiedmer-Dozio@ville-ge.ch a écrit :

> Madame la Présidente,
>
> Pour faire suite à l'audition d'hier de notre département devant la
> Commission des finances à propos de l'objet cité en titre, je vous remets
> comme convenu le relevé des dépenses 1983-2003 relatives à la réalisation
> de la maquette Ville de Genève. Ce document, établi en 2003 à la demande du
> Conseil municipal, a accompagné la réintroduction en 2004 de la ligne
> budgétaire N° 318 260, gérée par le Service d'urbanisme, qui s'élève en
> 2004 à 135'000.- Frs puis de 2005 à ce jour à 132'000.- Frs.
> Il découle de ce document que le coût de chaque m2 de territoire réel
> représenté en maquette s'élève à environ 40 centimes de francs suisses.
> Je vous laisse le soin de communiquer ces informations aux membres de votre
> commission et tout en demeurant à votre disposition pour toute information
> complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes
> salutations distinguées.
>
> Marie-José Wiedmer-Dozio
> Service d'urbanisme
> Ville de Genève
> 4, rue de Jargonnant
> 1207 Genève
> Tel 022-418 60 44
> marie-jose.wiedmer-dozio@ville-ge.ch
>
>
> (See attached file: Maquette-Depenses83-03.pdf)

2340

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2011 (après-midi)
Proposition: digitalisation de la maquette de la ville de Genève

ANNEXE 3

----- Rêacheminé par Loredana De-Ciocchis/ace/ville-ge le 05.10.2009 09:42 -----

Marie-Jose Wiedmer-Dozio/urb/ville-ge

30.09.2009 14:15

A "frederique.perler@cm.ville-ge.ch"
<frederique.perler-isaz@cm.ville-ge.ch>
"Loredana.De-Ciocchis@ville-ge.ch"
<Loredana.De-Ciocchis@ville-ge.ch>, Remy PAGANI, Isabelle
Charollais/dca/ville-ge@ville-ge, Claude-Alain
cc Macherel/dca/ville-ge@ville-ge, Francine
Daellenbach/dca/ville-ge@ville-ge, Annick
Viaccoz/dca/ville-ge@ville-ge
Tr :Re: Commission des finances : examen de la PR-717
Objet "Digitalisation des plans d'exécution de la maquette Ville de
Genève"

Madame la Présidente et chère Madame,

Voici comme souhaité les éléments de réponse attendus par votre commission.

La question de savoir s'il y a lieu de facturer le prêt des modules de la maquette Ville de Genève a déjà été abordée à deux reprises sur demande des deux précédents magistrats en charge du service d'urbanisme, respectivement Mme Jacqueline Burnand lors de la réintroduction de la ligne "maquette" dans le budget de fonctionnement de notre service (suite à l'épuisement du crédit extraordinaire) et M. Christian Ferrazino lors de l'évaluation des recettes potentielles pour la Ville de Genève. A chaque fois, la Présidence du Département a conclu à l'abandon de cette hypothèse pour trois principales raisons :

- difficulté d'évaluer le montant réel de la prestation fournie par la Ville de Genève dans la mesure où il faut tenir compte d'un certain nombre de paramètres tels que durée de l'emprunt, importance et complexité des modules empruntés, heures de manipulation des modules et surtout nature de l'emprunteur (collectivité publique, association à but non lucratif, fondation, organisation internationale, commission consultative, etc.)
- bilan de la recette réelle en regard de la charge administrative (facturation, création du tiers, rappels et frais de poursuite éventuels)
- rôle et image d'une collectivité communale face aux citoyens et aux acteurs privés, dans la mesure où ces prêts font la plupart du temps suite, soit à un préavis émis par la Ville de Genève en vue de faire évoluer qualitativement un projet (intérêt général), soit à l'organisation d'un concours auquel la Ville de Genève est fréquemment associée (membre du jury - par ex. Maison de la Paix).

Par ailleurs, il convient de relativiser l'importance des prêts, qui ont aujourd'hui lieu à l'extérieur des bâtiments de l'administration. Depuis quelques années en effet, le service d'urbanisme privilégie la mise à disposition des modules dans ses locaux (y compris local de discussion); ce qui a pour avantage de libérer l'emprunteur de toute charge d'assurance, de frais de transport et lui assure une main d'oeuvre ponctuelle en cas de manipulation (complexité des emboîtements) voire de conseils de l'architecte-urbaniste en charge du périmètre concerné par le projet. Afin de poursuivre ce mode d'organisation qui fait ses preuves, l'aménagement du 7ème étage du 25 rue du Stand, destiné au relogement du service d'urbanisme fixé à janvier 2010, prévoit un local polyvalent à cet effet qui accueillera également les enquêtes publiques relatives aux plans d'affectation.

En espérant avoir répondu à l'attente de votre commission, je vous laisse de le soin de transmettre ces informations à ses membres et vous adresse, Madame la Présidente et chère Madame, l'expression de mes salutations distinguéesM

Marie-José Wiedmer-Dozio
Service d'urbanisme
Ville de Genève
4, rue de Jargonnant
1207 Genève
Tel 022-418 60 44
marie-jose.wiedmer-dozio@ville-ge.ch

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2011 (après-midi)
Proposition: digitalisation de la maquette de la ville de Genève

2341

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

ANNEXE 4

LE MAIRE



Madame Frédérique Perler
Présidente de la Commission des
finances
Secrétariat du Conseil municipal
4, rue de la Croix-Rouge
1211 Genève 3

Genève, le 31 mars 2010

Objet

PR 717 digitalisation des plans de la maquette Ville de Genève

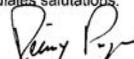
Madame la Présidente,

Suite aux auditions du 26 août et du 24 novembre 2009 relatives à la PR-717 devant la Commission des finances, Mesdames Marie-José Wiedmer-Dozio, Christine Rinza-Kunz et Valérie Danesin, respectivement cheffe de service et architectes maquettistes au Service d'urbanisme de la Ville de Genève, ont, comme convenu, rencontré Monsieur François Mumenthaler, directeur du Service de l'organisation et des systèmes d'information du Canton de Genève. Cet entretien, en date du 27 janvier 2010, a permis d'analyser objectivement le projet de digitalisation des plans d'exécution de la maquette à l'échelle 1:500 et a fait l'objet d'un compte-rendu commun co-signé que j'ai le plaisir de vous transmettre par la présente.

Cet échange a ouvert une piste nouvelle qui permet d'envisager d'effectuer une partie du travail prévu au sein du Service d'urbanisme réduisant ainsi les honoraires du mandat et, par conséquent, le crédit d'investissement sollicité.

Ainsi, je vous transmets une demande d'amendement à la PR-717 et vous prie de bien vouloir communiquer ces informations aux membres de votre Commission. Le Service d'urbanisme se tient à votre disposition pour des informations complémentaires.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes cordiales salutations.



Rémy Pagani

Annexes : ment.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 35 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ECOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

**Compte-rendu de la rencontre du 27 janvier 2010 entre
M. Mumenthaler et le Service d'urbanisme**

Concerne : PR-717

Proposition du Conseil administratif du 10 juin 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement de 476'000 francs destiné à la digitalisation des plans d'exécution des modules existants de la maquette de la Ville de Genève à l'échelle 1 :500

Le présent compte-rendu a pour objet le constat issu de la rencontre du 27 janvier 2010 entre Monsieur Mumenthaler directeur du Service de l'organisation et des systèmes d'information du Canton de Genève, et de Mesdames Wiedmer-Dozio, Rinza Kunz et Danesin, respectivement cheffe de service et architectes-maquettistes au Service d'urbanisme de la Ville de Genève, au sujet de la maquette de la Ville de Genève et plus précisément du projet du Service d'urbanisme de digitaliser 119 plans d'exécution de la maquette.

Pour rappel, la PR-717 du 10 juin 2009 propose l'ouverture d'un crédit d'investissement de 476'000 francs, au bénéfice du Service d'urbanisme, destiné à la digitalisation de 119 plans d'exécution des modules existants de la maquette ; ces plans, nécessaires à la fabrication des 119 premiers modules de la maquette, avaient été dessinés à la main, le Service d'urbanisme n'étant à l'époque pas encore doté d'un logiciel de dessin.

Suite à l'audition le 24 novembre 2009 de Monsieur Mumenthaler et à sa présentation du nouveau guichet cartographique tridimensionnel Geo 3D en fonction depuis fin 2009, la Commission des finances a voulu s'assurer que ces documents, une fois digitalisés selon les besoins du Service d'urbanisme, ne puissent constituer un doublon de ce nouvel outil mis à disposition par le Canton de Genève, et a souhaité que les intervenants des différents Services se rencontrent afin de proposer une lecture commune et concertée de la problématique. Cette rencontre a eu lieu le 27 janvier 2010 et a permis de mettre en évidence les points suivants.

Tout d'abord, la maquette de la Ville de Genève et le guichet 3D du Canton de Genève sont des outils complémentaires et non concurrents ; les performances de simulation tridimensionnelle du territoire du guichet 3D ne remettent pas en cause l'existence de la maquette physique, qui reste un outil d'analyse, de projet et de communication d'une grande objectivité.

Le guichet 3D, récemment mis en fonction, en tant que collecteur d'informations très performant sur le territoire, permet notamment d'obtenir les altitudes sur le terrain, le bâti et la végétation. Auparavant, afin d'obtenir des données altimétriques nécessaires à la construction de la maquette, la Ville de Genève avait recouru à la photogrammétrie, système de relevé analogique à partir de clichés aériens ; pour être exact, 4 vols ont été réalisés : en 1984, 1990, 2000, 2005. Le nouveau guichet 3D est amené à présent à se substituer entièrement à la photogrammétrie. En connaissance de cause, la Ville de Genève n'a, depuis 2005, ni mandaté ni programmé de nouvelles photogrammétries. De plus, il faut préciser, afin d'éviter toute confusion, que le Service d'urbanisme n'a jamais eu le projet de digitaliser les anciens plans photogrammétriques qui sont des relevés géométriques établis à un moment donné et non mis à jour.

Afin de bien saisir la problématique, il faut brièvement décrire le travail en amont de la construction d'un module de la maquette: les architectes-maquettistes du Service d'urbanisme, sur la base du plan cadastral et du plan photogrammétrique établissent un document ad hoc, le plan d'exécution, qui contient, pour chaque module, les informations nécessaires à la réalisation. Ces informations sont sélectives et immédiatement utilisables pour le maquettiste; elles sont dictées par un cahier des charges spécifique et adaptées à l'objet en question, à son échelle - le 500^{ème} qui est apparu à l'origine de la construction de la maquette comme l'échelle la plus adaptée à l'urbanisme municipal -, à sa faisabilité - une maquette en bois -, à ses caractéristiques fondamentales - son découpage en pièces amovibles -. En bref, les plans d'exécution de la maquette contiennent des informations essentielles à sa fabrication, qui sont le fruit d'une réflexion et d'un travail de synthèse, et qui ne sont détenues nulle part ailleurs que sur ces plans.

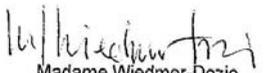
Proposition: digitalisation de la maquette de la ville de Genève

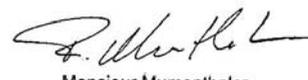
La maquette de la Ville de Genève, ayant pour caractéristique fondamentale d'être actualisée au gré des mutations urbaines, les plans d'exécution sont eux aussi régulièrement mis à jour. Ces plans ne sont pas des archives, mais des supports vivants de construction de la maquette. Le projet de digitalisation du Service d'urbanisme concerne ces plans d'exécution, ou plus précisément les 119 premiers plans dessinés à la main. L'objectif est double : d'une part uniformiser la base de données afin de faciliter la transmission des données - ces plans sont très fréquemment transmis, notamment à d'autres Services, à des architectes du privé, aux étudiants, qui souhaitent notamment réaliser des maquettes à insérer dans la maquette de la Ville de Genève...-, d'autre part faciliter la mise à jour des plans en préservant les supports originaux ; les plans digitalisés pourront être modifiés très facilement tandis que les plans originaux modifiés manuellement, « grattés » à de nombreuses reprises, risquent à terme de se détériorer. D'une manière générale, le projet de digitalisation s'inscrit dans l'évolution naturelle des métiers liés au dessin technique, qui ont vu la planche à dessin progressivement disparaître au profit du dessin assisté par ordinateur.

Si le remplacement inéluctable à terme de ces documents sur support papier par des documents numérisés ne fait aucun doute, la rencontre du 27 janvier a toutefois fait apparaître des réserves dans le projet de digitalisation, tel qu'il a été jusqu'alors présenté. En effet, ce projet de digitaliser d'un geste l'ensemble de la base de données peut être modifié : au centre-ville notamment, où le bâti est très dense et peu susceptible d'être radicalement modifié, le Service d'urbanisme avec le support technique proposé par Monsieur Mumenthaler, étudie aujourd'hui une solution intermédiaire, qui consiste à effectuer les mises à jour sur les plans scannés. En effet, dans le souci de les sauvegarder, les plans d'exécution de la maquette sont aujourd'hui tous scannés. Nous nous renseignons actuellement sur la possibilité de travailler sur des supports mixtes, moitié scannés, moitié vectorisés. Cette solution est envisageable sur les plans d'exécution concernant des portions de territoire peu sujettes à des transformations radicales. De cette manière, la digitalisation des plans d'exécution des modules du centre-ville pourra s'effectuer en interne, progressivement, au rythme des mises à jour.

Ainsi, en fonction des tests, seuls les plans sur les zones de potentiel à bâtir mis en évidence par le plan directeur communal devront être digitalisés (vectorisés). En effet, c'est dans ces périmètres que sont réalisées la plupart des études d'aménagement et, en conséquence, la plupart des maquettes d'étude ; disposer sur ces portions de territoire de plans digitalisés, permettant l'insertion facile de projets à réaliser en maquette, permettra d'exploiter au mieux la maquette de la Ville de Genève en tant qu'outil de projet. En conséquence, le Service d'urbanisme entend présenter un projet d'amendement à la demande de crédit, ciblée prioritairement sur les plans d'exécution situés en zone de développement.

Ainsi, la rencontre entre intervenants des différents services de la Ville et du Canton a permis de réaffirmer une volonté de travailler en complémentarité et non en concurrence. Le guichet 3D ouvre des perspectives de travail facilitées, tant en ce qui concerne la mise à jour des plans d'exécution des modules existants de la maquette, qu'en ce qui concerne l'élaboration des plans d'exécution des derniers modules à construire. En tant que partenaire du SITG, le Service d'urbanisme de la Ville de Genève souhaite être étroitement associé au développement et à l'évolution du guichet 3D ; la question de la mise à jour du guichet 3D - sa fréquence, sa mise en œuvre -, l'intéresse particulièrement. Monsieur Mumenthaler, directeur du Service de l'organisation et des systèmes d'information du Canton de Genève, s'engage à apporter un support technique au Service d'urbanisme afin que les données fournies par ce nouvel outil puissent être exploitées au mieux.


Madame Wiedmer-Dozio
Cheffe du Service d'urbanisme
de la Ville de Genève


Monsieur Mumenthaler
Directeur du Service de l'organisation
et des systèmes d'information
du Canton de Genève

AMENDEMENT A LA PR-717 :

Proposition du Conseil administratif du 10 juin 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement de 476 000 francs destiné à la digitalisation des plans d'exécution des modules existants de la maquette de la Ville de Genève à l'échelle 1:500^{ème}.

Préambule

La PR-717 citée en titre et déposée le 10 juin 2009 par le Conseil administratif, propose l'ouverture d'un crédit d'investissement de 476'000 francs, au bénéfice du Service d'urbanisme, destiné à la digitalisation de 119 plans d'exécution des modules existants de la maquette.

Le 26 août 2009, la Commission des finances auditionne Monsieur Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève en charge du Département des constructions et de l'aménagement, accompagné de Mme Isabelle Charollais, codirectrice, et du Service d'urbanisme, représenté par Madame Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme et Madame Valérie Danesin architecte-maquettiste, qui présentent le projet de digitalisation.

Le 24 novembre 2010, Monsieur François Mumenthaler, directeur du service de l'organisation et des systèmes d'information du Canton de Genève est également auditionné et présente à cette occasion le nouveau guichet cartographique tridimensionnel Geo 3D.

Suite à cette audition, le Service d'urbanisme est réentendu sur demande de la Commission des finances, le 16 décembre 2009. A l'issue de cette nouvelle audition, les intervenants des différents services sont alors invités à se rencontrer et à rédiger un rapport commun traitant du projet de digitalisation.

Le 27 janvier 2010, Monsieur Mumenthaler rencontre Mesdames Wiedmer-Dozio, Rinza Kunz et Danesin au Service d'urbanisme. Au cours de cette séance, les spécificités des deux outils - le guichet 3D et la maquette de la Ville de Genève - sont mises en évidence et le projet de digitalisation est analysé objectivement. Les réflexions issues de cette discussion sont consignées dans un compte-rendu commun, qui est annexé à la présente demande d'amendement.

La séance du 27 janvier 2010, ainsi qu'un premier essai concluant, réalisé au mois de mars, permettent de modifier le projet initial ; une partie du travail pourra s'effectuer en interne, sur le long terme, au Service d'urbanisme. Ainsi l'ampleur du mandat de dessin et son coût s'en trouvent réduits, ce qui justifie la présente proposition d'amendement à la demande de crédit initiale.

Exposé des motifs

La maquette de la Ville de Genève est actualisée au gré des mutations urbaines ; les plans qui en permettent l'exécution doivent donc aussi être régulièrement mis à jour. A l'heure de l'informatique, il devient matériellement impossible et trop coûteux de renouveler et de modifier les plans dessinés à la main (problèmes de transmission, de consultation, de vieillissement des supports, etc.).

Si le remplacement à terme de ces documents sur support papier par des documents numérisés ne fait aucun doute, la rencontre du 27 janvier avec Monsieur Mumenthaler a toutefois fait apparaître une alternative possible à une partie du projet de digitalisation initialement présenté.

Sur la base d'un premier essai concluant, le Service d'urbanisme étudie aujourd'hui une solution intermédiaire. L'acquisition d'un logiciel informatique complémentaire, spécifique au maniement de supports mixtes, moitié scannés, moitié vectorisés, permettra d'effectuer une partie du travail en interne.

Proposition: digitalisation de la maquette de la ville de Genève

Ainsi le projet de digitalisation global de la PR-717 peut être modifié. Une distinction de deux zones régies par des priorités différentes est établie. Les plans de la maquette portant sur le centre-ville et les quartiers denses peu susceptibles de transformations morphologiques radicales, seront digitalisés en interne, progressivement, au rythme des mises à jour.

En revanche, les plans sur les zones de potentiel à bâtir mis en évidence par le plan directeur communal devront être digitalisés (vectorisés) et faire l'objet d'un mandat externe. En effet, c'est dans ces périmètres que sont réalisées la plupart des études d'aménagement et, en conséquence, la plupart des maquettes d'étude ; disposer sur ces portions de territoire de plans digitalisés, permettant l'insertion facile de projets à réaliser en maquette, permettra d'exploiter au mieux la maquette de la Ville de Genève en tant qu'outil de projet. En conséquence, le service d'urbanisme est en mesure aujourd'hui de pouvoir présenter ce projet d'amendement à la demande de crédit, ciblée prioritairement sur les plans d'exécution situés en zone de développement 3.

Cette distinction entre les plans de la maquette selon leur situation urbaine permet de réduire le mandat de dessin de 119 plans à 73 plans (voir plan annexé).

Modification des coûts

PR-717 digitalisation de 119 plans à raison d'un prix moyen de 4000 francs/le plan
119 X 4000.- soit 476'000.- francs

Amendement digitalisation de 73 plans à raison d'un prix moyen de 4000 francs/le plan
73 X 4000.- soit 292'000.- francs

(différentiel PR-717/Amendement : -184'000.- francs)

PROJET D'ARRETE**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes ;

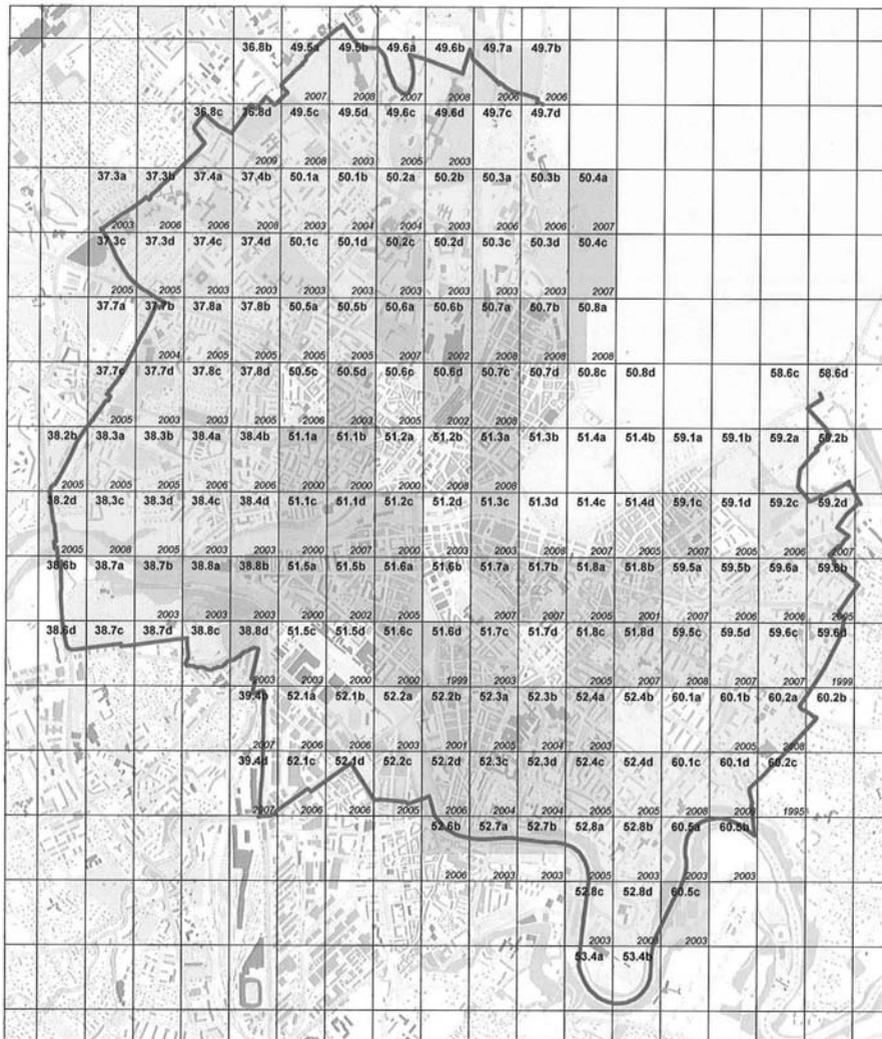
Sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'investissement de 292'000 francs destiné à la digitalisation de 73 plans d'exécution des modules existants de la maquette de la Ville de Genève (échelle 1 :500e).

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu aux dépenses prévues à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 292'000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2018.



- plans à digitaliser en interne au Service d'urbanisme
- plans à digitaliser en mandat externe:
50 modules sur la rive droite
23 modules sur la rive gauche

soit 73 modules à 4'000.- = 292'000.-

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente de la commission des finances (Ve). Je prends la parole en tant que présidente de la commission des finances au moment de l'étude de cette proposition. Il faut d'abord rappeler que l'étude de cette proposition de digitalisation des plans d'exécution des modules existants de cette fameuse maquette appréciée de toutes et tous dans la population genevoise s'est conclue par le dépôt d'un amendement du Conseil administratif qui a été accepté à l'unanimité par la commission des finances.

Je me permets ici un petit retour en arrière pour insister sur deux aspects des travaux de la commission qui ont permis au Service d'urbanisme et au Conseil administratif de revoir sa stratégie quant à ce projet de digitalisation. Ici, la curiosité et l'insistance de la commission des finances ont payé – si je puis dire – puisque l'amendement déposé par le Conseil administratif a tout de même permis une économie de 184 000 francs par rapport au projet initial, ce qui n'est pas rien.

En effet, la commission des finances a eu un premier réflexe, celui de se demander s'il n'y aurait pas un doublon avec ce qui se fait au Système d'information du territoire genevois, le SITG, ce qui a conduit à auditionner ce dernier. Le deuxième réflexe de la commission est d'avoir provoqué une rencontre entre la Ville et l'Etat de Genève sur des détails techniques. C'est ce qui a permis, *in fine*, d'aboutir à cette économie, puisque ces deux services, en se concertant, ont trouvé une autre alternative pour conduire ce projet de digitalisation.

Alors, nous ne pouvons que féliciter, ici, le réflexe des membres de la commission des finances et remercier le Service d'urbanisme en particulier d'avoir bien voulu entrer dans cette collaboration avec l'Etat et de la poursuivre.

Premier débat

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais dire notre satisfaction quant à ce projet. Alors, bien sûr, vous l'avez vu dans le rapport, la commission s'est longuement penchée sur la maquette elle-même. Vous savez combien les socialistes sont attachés à ce projet de maquette. Roman Juon, notre ancien collègue, et moi-même avons souvent milité au sein de cette enceinte – via notamment une motion – pour que cette maquette puisse enfin être montrée à la population genevoise et se réaliser, car, selon nous, c'est un moyen pour permettre aux projets de se concrétiser dans la mesure où les citoyens peuvent les visualiser.

Nous avons appris en commission que cette maquette serait bientôt exposée à la salle du Faubourg, au moins une partie, et nous félicitons d'ores et déjà le Conseil administratif pour cette initiative. Si la commission a beaucoup traité de cette maquette, qui est intéressante, ce projet est en fait, comme M^{me} Perler-Isaaz

l'a rappelé, simplement celui de la digitalisation des plans, passage obligé pour que la maquette puisse ensuite se construire.

Les socialistes se félicitent également de la collaboration entre les services de l'Etat et ceux de la Ville, puisque, comme M^{me} Perler-Isaaz l'a dit, cela a quand même permis une diminution substantielle du crédit qui avait été demandé. C'est pourquoi, évidemment, le Parti socialiste soutiendra la proposition PR-717 ainsi amendée qui permettra de pouvoir exposer cette maquette qui nous tient tant à cœur.

M. Robert Pattaroni (DC). Bien entendu, notre parti va soutenir cette proposition, mais je voudrais illustrer ce qu'on évoquait tout à l'heure par rapport aux investissements. En effet, nous voyons qu'il a fallu que des membres de la commission, au courant de ce qui se passe à l'Etat, proposent une rencontre entre les représentants de l'administration de l'Etat et ceux de la Ville pour qu'on constate qu'il y avait quelque chose comme un doublon. C'est quand même un peu étonnant! Le final est tout à fait positif, mais c'est là qu'on voit que l'esprit de clocher qui, trop souvent, règne dans les administrations, a des conséquences assez négatives. C'est pourquoi, comme nous sommes un petit canton, je pense que l'ouverture du regard vers les autres est véritablement un minimum pour faire un travail raisonnable.

A part cela, Madame la présidente, pour que cela soit correct, on dit à la page 8 du rapport que le montant initial du projet était de 746 000 francs. Ce n'est pas juste! Il était de 476 000 francs, et la différence entre 476 000 francs et 292 000 francs, c'est un différentiel, donc une économie de 184 000 francs. Malheureusement, la rapporteuse n'est plus là pour faire la correction – comme on la connaît, elle l'aurait fait – alors je vous précise cela pour que vous puissiez en prendre note. (*Corrigé au Mémorial.*)

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Chers collègues, personnellement, j'ai une interrogation au sujet de ce projet. Les dernières nouvelles ne sont pas très fraîches, étant donné que les derniers entretiens entre la Ville et le Canton datent de mars 2010, alors, j'aimerais savoir quel est l'état actuel du dossier. Il me semble que beaucoup de temps a passé et je ne pense pas que les gens soient restés sans rien faire. Nous aimerions bien avoir une petite idée quand même de l'état actualisé de la situation, notamment au niveau de la collaboration entre la Ville et l'Etat.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, permettez-moi un petit aparté. M. Queloz

Proposition: digitalisation de la maquette de la ville de Genève

nous a offert pour le restaurant scolaire des Vollandes les premiers couverts et la première assiette! Je propose que nous le remercions. (*Applaudissements.*) Il s'est déplacé et est allé acheter du matériel pour nous montrer à quel point on pouvait économiser...

Voilà, ce petit aparté étant fait, je vous remercie de faire droit à notre demande. En l'occurrence, nous n'avons pas été très performants sur ce dossier de digitalisation de la maquette, mais la maquette que nous avons à disposition est un outil extrêmement performant que nous essayons de mettre à la vue de toutes et tous. Je profite de cette occasion pour vous informer qu'une exposition sera organisée au Forum Faubourg, à la petite salle du Faubourg, pour montrer une partie de la maquette, une partie seulement car il faut un volume extrêmement important pour l'exposer dans sa totalité.

Bien évidemment, nous avons pris acte, dans une saine collaboration entre le Conseil municipal et notre administration, de la volonté de votre Conseil de mettre en rapport nos différentes administrations pour faire en sorte d'améliorer les projets. Nous sommes toujours preneurs, en bonne intelligence, de l'ensemble des propositions que vous faites. C'est pourquoi, bien évidemment, nous ferons également droit aux amendements qui ont été proposés par la commission qui a traité ce sujet.

Deuxième débat

La présidente. Je vous fais voter l'amendement qui a été accepté en commission et qui modifiait le montant du crédit d'investissement et le nombre de plans d'exécution.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (48 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée à l'unanimité (51 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'investissement de 292 000 francs destiné à la digitalisation de 73 plans d'exécution des modules existants de la maquette de la ville de Genève (échelle 1:500^e).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 292 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2018.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

- 12. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Sandrine Salerno, MM. Alexis Barbey, Didier Bonny, Alpha Dramé, M^{me} Hélène Ecuyer, M. Jean-Marie Hainaut, M^{me} Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, André Kaplun, M^{me} Virginie Keller Lopez, MM. Pierre Losio, Pierre Maudet, David Metzger et M^{me} Gisèle Thiévent, acceptée par le Conseil municipal le 10 février 2004, intitulée: «Promotion de Genève dans d'autres villes» (M-437)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant l'intérêt certain de promouvoir économiquement, socialement et culturellement Genève dans d'autres villes, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui fournir un document de synthèse exposant comment l'exécutif entend promouvoir la cité (objectifs, moyens, coûts).

¹ «Mémoire 161^e année»: Projet de motion, 4329.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Au début des années 2000, la Ville de Genève s'est lancée dans quelques opérations de promotion de ses activités par le biais de stands tenus dans d'autres villes.

Ainsi, en décembre 2003, la Ville de Genève avait monté un stand dans le cadre du Sommet des pouvoirs locaux sur la société de l'information qui s'était tenu à Lyon. Ce stand présentait quelques réalisations de la municipalité dans le domaine des nouvelles technologies (formation des aînés, système géoréférencé, site internet, informatisation des collections du Musée d'art et d'histoire, notamment).

Dans cette même lancée, le Conseil administratif avait envisagé, en 2004, de monter un stand à la Foire de Paris. Devant les coûts engendrés par une telle opération, le Conseil administratif avait renoncé à ce projet, tout en manifestant son intérêt d'assurer la présence de la Ville de Genève lors de manifestations telles que la Foire de Paris.

En 2006, la Ville avait exposé aux visiteurs du Salon des frontaliers, à Annemasse, deux grands axes de la politique municipale, à savoir la culture et la mobilité, sous la forme d'un stand de présentation des projets dans ces domaines et de la participation à un colloque.

Enfin, la dernière opération d'envergure de promotion de Genève dans une autre ville a été l'édification du pavillon des villes de Genève, Bâle et Zurich dans le cadre de l'Exposition universelle de Shanghai en 2010.

Il convient de souligner que, en raison de leur forte mobilisation financière et en ressources humaines, de telles actions ne peuvent pas être menées par la Ville seule, mais nécessite de développer des partenariats avec d'autres villes, ou avec le Canton ou Genève Tourisme.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Sandrine Salerno

13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Monique Cahannes, Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 23 mars 2011, intitulée: «Crèche des Ouches: plus de verdure, moins de voitures!» (M-714)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que, lors de la construction de l'école et de la crèche des Ouches, aucun parking pour les enseignants n'avait été prévu, afin de promouvoir les modes de transports doux dans cet établissement;
- que ce bâtiment est situé entre une zone piétonne et une zone de rencontre, et au cœur d'une zone 30 km/h;
- que ce quartier fait donc la part belle à la mobilité douce;
- que, malgré cela, un parking dépose-minute, totalement surdimensionné, a été aménagé dans le périmètre du bâtiment;
- que ledit parking est situé devant un accès à l'école, augmentant ainsi le risque d'accident impliquant des enfants;
- la réponse du Conseil administratif à la question QE-216 qui considère que c'est au personnel de la crèche de veiller à l'accès à ce parking et de dénoncer les contrevenants;
- que, contrairement à ce qu'affirme le Conseil administratif dans cette même réponse, les habitants qui ont participé à la concertation se sont toujours opposés à ce parking;
- que le parking deux-roues de cet établissement est, en outre, mal situé;
- que, dans la situation actuelle, la place dévolue au parking est plus grande que l'espace prévu pour les enfants de la crèche,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réduire l'emprise du parking de la crèche des Ouches et d'agrandir ainsi le parc de ladite crèche;
- de créer un parking à vélos à cet endroit.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite à la demande du Conseil municipal de réduire l'emprise du parking de la crèche au profit de l'agrandissement de l'espace vert de ladite crèche et de la

¹ «Mémorial 168^e année»: Rapport, 5827.

Motion: parking de la crèche des Ouches

création d'un parking pour les vélos mieux situé, le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, en collaboration avec les autres services municipaux concernés, a été chargé d'étudier le dossier. Selon son souhait, le Forum démocratie participative a été associé aux réflexions. Ce dernier ayant mis en place un groupe de travail écoquartier suite à l'acceptation de la motion, il a participé, le 12 juillet 2011, à une séance de travail en présence des exploitants de la crèche, des motionnaires et des associations.

Cette rencontre visait à recueillir les demandes d'utilisation du lieu et à mieux comprendre la problématique. Cela a permis de rassembler les différents avis suivants:

Pour les signataires de la motion:

- la sécurité des enfants allant à la crèche n'est pas garantie, car ils utilisent le parking comme raccourci;
- le parking actuel pour huit voitures est plus utilisé par les parents d'élèves venant chercher les écoliers que par les parents venant déposer ou chercher les bébés à la crèche;
- les maîtres utilisent rarement le parking à vélos situé près de l'angle des rues Henri-Golay et Camille-Martin, l'entrée de leur salle étant trop éloignée;
- les parents amenant leurs enfants à la crèche avec des remorques à vélos sont laissés pour compte. Ils n'ont pas de possibilité adéquate pour stationner, ce qui peut être dissuasif pour ces utilisateurs.

Pour les exploitants de la crèche:

- les places de dépose-minute sont nécessaires au bon fonctionnement de la crèche;
- elles sont largement utilisées par certains parents (une quinzaine environ) qui n'ont pas d'autres moyens d'amener leurs enfants, parce qu'ils proviennent d'autres quartiers et doivent se rendre à leur lieu de travail après avoir déposé leur enfant, et également parce qu'il n'y a pas d'arrêt de bus à proximité de la crèche;
- pour certaines livraisons des cuisines et pour les situations d'urgence telles que les venues d'ambulance. Cependant, ils admettent qu'une réduction du nombre de places peut être envisageable sans trop nuire au fonctionnement de la crèche. Ils rappellent que, initialement, six places étaient prévues dans le projet;
- le marquage actuel est de huit places au sol, rendues difficiles à la manœuvre.

A la suite de cette séance, les services de la Ville de Genève ont informé les intéressés qu'une étude sera engagée en automne 2011 afin d'évaluer, dans un premier temps, s'il est possible de réduire l'emprise du parking. Cela permettrait

Motion: parking de la crèche des Ouches

la création d'un parking pour les vélos mieux adapté aux utilisateurs. Dans un deuxième temps, il s'agira d'étudier une réorganisation de l'espace libéré qui sera destiné à l'agrandissement du parc de la crèche, en offrant plus de verdure et en sécurisant les déplacements des piétons aux alentours.

Dans ce cadre, un aménagement provisoire sur l'emprise actuelle du parking, avec une réduction du nombre de places, sera mis à l'essai. Cela permettra d'objectiver les mouvements piétons et cyclistes à la crèche, ainsi que le nombre et la provenance des véhicules qui fréquentent le parking dépose-minute.

Les associations, ainsi que les signataires de la motion, seront informés et associés à cette démarche. A l'issue de cette expérience et en fonction de ses résultats, un projet définitif sera mis au point et réalisé.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je suis un peu surpris par cette réponse. Effectivement, on nous dit que, suite aux oppositions manifestées par le personnel de la crèche par rapport à cette motion, on va encore réfléchir et faire des essais. Ces oppositions, nous les connaissons. Elles figurent au rapport sur cette motion. Le Conseil municipal, dans une large majorité – au-delà de la seule Alternative – a voté la suppression de ce parking, mais nous voyons qu'on en est encore au stade des mesures à l'essai.

Je voudrais vraiment que vous respectiez la volonté de ce Conseil municipal de réduire ce parking de la crèche des Ouches qui – je le rappelle puisque j'ai la parole – est complètement surdimensionnée. Aujourd'hui, l'espace dévolu au stationnement des véhicules des parents pour la crèche est supérieur à celui que les enfants ont pour jouer et pour aller courrir. Nous voudrions que cette logique soit inversée et nous vous remercions d'y donner bonne suite.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, comme vous, je suis peiné de voir le nombre de résistances que nous avons face à des projets qui semblent pourtant faire l'unanimité dans certains hémicycles. En conséquence, je reprendrai ce dossier, et j'ai d'ailleurs écrit une lettre en signifiant ma volonté de faire en sorte que nous arrivions à un consensus pour permettre à ce dossier d'avancer. Je reprendrai mon bâton de pèlerin et je recommencerai un tour de piste.

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Cette séance arrive à son terme. Nous nous retrouvons à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2142
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2142
3. Questions orales	2142
4. Motion du 24 mars 2010 de M ^{me} Andrienne Soutter, M. Endri Gega, M ^{me} Isabelle Brunier, MM. Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, M ^{mes} Corinne Goehner-Da Cruz, Silvia Machado, M. Roger Michel, M ^{mes} Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, M. Thierry Piguet, M ^{me} Martine Sumi, M. Miltos Thomaidis et M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio: «Arcades» (M-910)	2143
5. Proposition du Conseil administratif du 5 octobre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études de 702 000 francs destiné à l'étude pour la transformation des locaux en crèche et appartements relais pour des femmes en situation de violence de l'immeuble sis 54, route de Frontenex, anciennement villa Ambrosetti, parcelle N° 707, feuille N° 19, commune de Genève, section Eaux-Vives (22) (PR-927)	2148
6. Proposition du Conseil administratif du 12 octobre 2011 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève (PR-928)	2166
7. Proposition du Conseil administratif du 12 octobre 2011 en vue de l'ouverture de quatre crédits d'un montant total de 11 667 000 francs relatif d'une part au renouvellement – 6 175 000 francs – et, d'autre part, à l'assainissement – 5 492 000 francs – (renouvellement anticipé) du parc des véhicules et engins des services de la Ville de Genève (hors SIS) durant les années 2012-2014 (PR-929)	2225
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 mai 2011, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones N° 29763-204 sur le territoire de la commune de Genève, Petit-Saconnex (création d'une zone de déve-	

- loppement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts) à l'avenue Trembley (PR-896 A) 2248
- 9.a) Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 mars 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 700 000 francs destiné à l'acquisition et au renouvellement de divers matériels de viabilité hivernale (PR-877 A) 2260
- 9.b) Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 20 janvier 2010 de M^{mes} Alexandra Rys, Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Odette Saez, Sandra Golay, Sarah Klopmann, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Pascal Rubeli et Pierre Rumo, renvoyée en commission le 19 avril 2011, intitulée: «Pour des copeaux de bois à la place du sel en hiver» (M-898 A) 2262
10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 (D-39 A) 2273
11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 juin 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'investissement de 476 000 francs, ramené à 292 000 francs, destiné à la digitalisation des plans d'exécution des modules existants de la maquette de la ville de Genève à l'échelle 1:500^e (PR-717 A) 2326
12. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Sandrine Salerno, MM. Alexis Barbey, Didier Bonny, Alpha Dramé, M^{me} Hélène Ecuyer, M. Jean-Marie Hainaut, M^{me} Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, André Kaplun, M^{me} Virginie Keller Lopez, MM. Pierre Losio, Pierre Maudet, David Metzger et M^{me} Gisèle Thiévent, acceptée par le Conseil municipal le 10 février 2004, intitulée: «Promotion de Genève dans d'autres villes» (M-437) 2350
13. Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Monique Cahannes, Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 23 mars 2011, intitulée: «Crèche des Ouches: plus de verdure, moins de voitures!» (M-714) 2352

14. Propositions des conseillers municipaux	2355
15. Interpellations	2355
16. Questions écrites	2355

La mémorialiste:
Marguerite Conus